#### Université de Montréal

Les capitaines des troupes de la Marine de 1683 à 1739 : la carrière militaire en Nouvelle-France

#### Par Louis Lalancette

Département d'histoire, Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade de maître ès arts en Histoire option « recherche »

Juin, 2015

©Louis Lalancette, 2015

À mon père, qui m'a transmis sa passion de l'histoire. À ma mère, qui m'a transmis le sens de la rigueur. À ma femme, pour sa patience...

#### Résumé

En 1683, la monarchie française expédie en Nouvelle-France trois compagnies d'infanterie de la Marine afin de mettre un terme à la guerre contre les Iroquois qui menace la colonie sous juridiction de la Marine. Ce premier contingent se montrant incapable de mater l'ennemi, le roi envoie d'autres compagnies dirigées par des officiers qui détiennent soit une expérience dans le service de la Marine ou dans les régiments d'infanterie. La guerre dorénavant ouverte avec les colonies britanniques, force l'enracinement de ce corps d'armée au Canada. Les administrateurs vont l'appeler troupes de la Marine.

Un autre facteur d'enracinement est la permission que les autorités royales accordent aux nobles de la colonie canadienne de s'engager dans le corps d'officiers. Les Canadiens y deviennent majoritaires quelques décennies plus tard. Plusieurs de ces officiers, notamment nés en colonie ont fait l'objet de biographies. Quelques études se sont penchées sur le corps d'officiers en tant qu'acteur social. Cependant, l'ensemble de la carrière militaire d'un officier des troupes de la Marine en Nouvelle-France n'a jamais été abordé. Les capitaines, étant parvenus au sommet de la hiérarchie des troupes de la Marine avant 1739, constituent le sujet de cette recherche. Ce sera donc les grandes étapes de leur expérience militaire coloniale que l'on tentera d'approfondir tout en prenant en considération le lieu de naissance de l'officier, ce qui nous permet dégager certaines tendances relatives à la carrière d'officiers militaires dans la société d'Ancien Régime.

MOTS CLÉS : NOUVELLE-FRANCE, TROUPES DE LA MARINE, COMPAGNIES FRANCHES DE LA MARINE, ANCIEN RÉGIME, OFFICIERS, CAPITAINES, CARRIÈRE MILITAIRE.

#### **Abstract**

In 1683, the French monarchy decided to send three companies of infantry of the Marine to quell the Iroquois, who were waging war against the colony that was then under Marine jurisdiction. Unable to put an end to the threat, the king sent more companies whose officers had Marine or infantry experience. The war, now extended to the British colonies forced the Marine to station troops permanently in Canada. They called by the administrators: *troupes de la Marine*.

Another sign that this colonial army had become permanent is the opening of the officer corps to the local nobility. A few decades later, the officier corps nearly entirely consisted of Canadian noblemen. Some of the officers, most of them born in Canada, have been the subject of biographies. Some historians have studied the military noblesse as a social group. The military career of the officers of the *troupes de la Marine* has not, however, been studied has a whole. The captains, that is, the men who reached the top of the hierarchy of the *troupes de la Marine* before 1739, are the subject of this analysis. The study examines the main stages of their colonial military experience, while taking into account the officers birthplace, so as to highlight certain trends of Ancien-Regime society.

KEYWORDS: NEW-FRANCE, TROUPES DE LA MARINE, COMPAGNIES FRANCHES DE LA MARINE, ANCIEN REGIME, OFFICERS, CAPTAINS, MILITARY CAREER.

## TABLE DES MATIÈRES

Résu	mé		i	
Abstı	ract		ii	
Intro	duction		1	
		pitaines La Perrière et Lantagnac, deux « bons officiers »		
		othèse de recherche		
		struction de l'échantillon de recherchesopographie		
	La pro	30p0grupii0	0	
Cha	pitre 1 l	Bilan historiographique	9	
1.1	L'école « méthodique » et les premiers pas de l'histoire des troupes de la Marine			
1.2	La rencontre de l'histoire militaire et sociale			
1.3	La place des officiers dans l'histoire des groupes sociaux			
1.4	La plac	ce des officiers dans l'histoire économique	19	
1.5		oire des troupes de la Marine selon l'optique socio-économique		
1.6		une historiographie à compléter		
Cha	nitre 2 l	L'organisation des troupes de la Marine	28	
2.1	_	ée des troupes de la Marine au Canada		
2.2		ficiers des armées françaises d'Ancien Régime		
2.2	2.2.1	Nouvelles mentalités dans les armées de Louis XIV		
	2.2.1	Ressemblances et différences entre les officiers de Marine et d'infanterie		
	2.2.3	Le service colonial, une chance inespérée pour les officiers de l'armée de		
	2.2.5	terre et de la Marine de France	34	
2.3	Les ori	gines géographiques des capitaines		
	2.3.1	Ouverture aux Canadiens		
	2.3.2	La « canadianisation » des capitaines		
	2.3.3	L'origine régionale des capitaines français		
	2.3.4	Les officiers français qui prennent racine		
	2.3.5	L'immigration des capitaines d'origine française		
2.4	Bilan :	un corps d'officiers original	48	
Cha	pitre 3 l	Différents chemins pour devenir capitaine	50	
3.1	Les gra	ades à monter dans le corps d'officier des troupes	51	
	3.1.1	Les commissions		
	3.1.2	Enseigne réformé et en pied		
	3.1.3	Les grades réformés		
	3.1.4	Les grades de la Marine et le service en mer		
	3.1.5	Les postes non-rémunérés	55	
	3.1.5	Les cadets et les volontaires : la porte d'entrée de la noblesse canadienne dans l'armée coloniale	56	
3.2	Le cale	endrier des promotions	59	
	3.2.1	Cadets et volontaires		
	3.2.2	Enseigne réformé et en pied		
	3.2.3	Lieutenant réformé	64	

	3.2.4	Lieutenant	
	3.2.5	Capitaine réformé	
	3.2.6	Capitaine	
3.3	Bilan :	une diversité de cheminements	73
Cha	pitre 4 (	Combattre en Nouvelle-France	77
4.1	Identif	ier les combats	79
4.2	Les gu	erres en Nouvelle-France	80
	4.2.1	Les guerres iroquoises de 1684 à 1696	
	4.2.2	La guerre de la Ligue d'Augsbourg de 1688 à 1697	88
	4.2.3	La guerre de Succession d'Espagne de 1702 à 1713	
	4.2.4	La guerre contre les Renards de 1712 à 1716 et de 1728 à 1733	97
4.3	Bilan :	la guerre vécue différemment	100
Cha	pitre 5 l	La place de la guerre dans la carrière d'un capitaine des troupes de la Marine.	102
5.1	Les lin	nites de l'analyse participative	103
	5.1.1	Données incomplètes	
	5.1.2	Informations manquantes	105
5.2	Ceux q	ui ne font pas la guerre	107
	5.2.1	Les officiers non-mobilisés.	107
	5.2.2	Ingénieur du roi	
	5.2.3	Le service dans le Pays d'en Haut	
	5.2.4	Ceux qui bénéficient de contacts	109
5.3		rière d'un combattant	
	5.3.1	La participation de l'ensemble des capitaines aux combats	
	5.3.2	La participation des capitaines venus de France	
	5.3.3	La participation des capitaines nés en colonie	
	5.3.4 5.3.5	Le grade pendant les expéditions, portrait global  Le grade pendant les expéditions, les Français	
	5.3.6	Le grade pendant les expéditions, les Canadiens	
5.4		la place de la guerre dans la carrière d'un capitaine	
Cha	_	Commander un fort ou un poste de traite	
6.1		tion des forts en Nouvelle-France	
	6.1.1	Les bastions du Canada	125
	6.1.2	L'implantation des postes de l'Ouest du milieu du XVII <sup>e</sup> siècle au milieu du XVIII <sup>e</sup> siècle	127
6.2	Les res	ponsabilités d'un commandant d'un poste de traite	131
6.3	La trai	te dans les postes : une source de revenus convoitée par les commandants	132
6.4	Les cap	pitaines qui obtiennent un commandement	135
6.5	-	oi un capitaine plutôt qu'un autre?	
	6.5.1	Les raisons principales des nominations	
	6.5.2	Les affinités avec les hauts placés	
	6.5.3	L'expérience militaire	
	6.5.4 6.5.5	L'ancienneté des officiers et celle en tant que commandant	
	6.5.6	L'héritage immatériel : être le fils d'un commandant	
	0.5.0		1 10

6.6	Qui commande, où et pourquoi?				
	6.6.1 La vallée laurentienne				
	6.6.2 Le Pays d'en Haut	148			
6.7	Bilan : des commandants triés sur le volet	150			
Cha	pitre 7 Faire preuve de diplomatie	153			
7.1	Un pan négligé de la carrière des capitaines	154			
7.2	Les relations diplomatiques entre la France et les nations amérindiennes : un aperçu				
	7.2.1 L'origine de l'alliance : un ennemi commun	157			
	7.2.2 Une alliance qui repose sur la guerre				
	7.2.3 L'alliance en danger				
	7.2.4 La Grande Paix de Montréal				
	7.2.5 Onontio				
	7.2.6 L'affaire Le Pesant : un feu de paille éteint de justesse				
	7.2.7 Les deux guerres contre les Renards : l'embrasement				
7.3	Les militaires : des diplomates?	165			
	7.3.1 Les capitaines et la diplomatie franco-amérindienne	166			
	7.3.2 Les sujets de négociations	167			
7.4	Les capitaines influents				
	7.4.1 Le respect par le nom				
	7.4.2 Les interprètes				
	7.4.3 L'expérience	174			
7.5	Les capitaines moins rompus à la diplomatie	177			
7.6	Bilan : des agents diplomatiques importants	181			
Conc	clusion	184			
Anne	exe	189			
	Tableau A – Documents consultés pour reconstituer la liste des capitaines				
	Tableau B - Liste des capitaines des troupes de la Marine de 1683 à 1739				
	Tableau C – Effectifs des capitaines en service par année				
	Tableau E – La vallée laurentienne				
	Tableau F – Le pays d'en Haut	196			
Bibli	ographie	198			

#### Introduction

#### Les capitaines La Perrière et Lantagnac, deux « bons officiers »

En 1726, René Boucher de La Perrière et Gaspard Adhémar de Lantagnac obtiennent tous deux leur commission de capitaine, parachevant leur parcours dans le corps d'officiers des troupes de la Marine. Cependant, les routes qui ont été empruntées afin d'acquérir la plus haute distinction dans l'armée coloniale diffèrent largement selon l'officier.

Né en 1668 à Montréal, René Boucher de La Perrière est le fils de Pierre Boucher qui a été colon, soldat, interprète, seigneur et gouverneur de Trois-Rivières. Très jeune, La Perrière participe à quelques expéditions militaires en tant que volontaire afin d'apprendre le dur métier des armes qui ne s'enseigne que sur le terrain dans cette partie du monde. En 1694, il décroche la première commission qu'il est possible d'avoir dans les troupes de la Marine, celle d'enseigne. Il s'illustre dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg aux côtés de Pierre Le Moyne d'Iberville à Terre-Neuve et par la suite durant la guerre de Succession d'Espagne aux côtés de Jean-Baptiste Hertel de Rouville. En 1708, il commande le fort du Sault Saint-Louis et obtient deux ans plus tard sa commission de lieutenant. Entre 1714 et 1716, il fait plusieurs voyages dans le Pays d'en Haut, où il est envoyé rencontrer la nation des Renards, en conflit avec la France à cette époque. Sa connaissance des mœurs et coutumes amérindiennes éclaire grandement les autorités et fait de lui un agent diplomatique d'importance<sup>1</sup>. À l'âge de 57 ans, après 32 ans de service, il obtient sa commission de capitaine en 1726. L'année suivante, son expérience de l'Ouest lui permet d'aller établir le fort Beauharnois dans le pays des Sioux afin de nouer de solides relations commerciales. Malade, il doit quitter le fort en 1728 et ce dernier est abandonné en raison de la guerre qui a repris avec les Renards dans la région. En 1732, il commande le fort Saint-Frédéric situé aux abords du lac Champlain, mais la maladie l'oblige à quitter le fort après un an. Après une longue carrière dans les troupes de la Marine, La Perrière reçoit la croix de Saint-Louis en 1736 à l'âge de 68 ans. En 1739, les autorités disent de lui qu'il est un : « un bon officier, qui a bien servy .»<sup>2</sup> Il ne quitte l'armée qu'au moment de sa mort en 1742<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 35: fol. 224-227v, Lettre de Louvigny au ministre, 26 octobre 1715.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 48 : fol. 36v, Liste apostillée des officiers majors et autres qui servent actuellement en Canada, 1739.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>C. J. Russ, « Boucher de La Perrière, René », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/boucher de la perrière rene 3F.html.

Gaspard Adhémar de Lantagnac naît en 1681 dans la principauté de Monaco et est issu de la vieille noblesse de France. Par son statut, il souhaite faire la carrière des armes en s'engageant dans un régiment de la maison du roi. Souhaitant devenir capitaine d'infanterie, mais n'ayant pas les avoirs pour acheter une compagnie dans un régiment, il se tourne vers la carrière coloniale et s'engage comme cadet dans les troupes de la Marine en Nouvelle-France en 1712. S'il attend longtemps avant d'obtenir une commission d'enseigne, il obtient en moins d'un an celle de lieutenant. Dix ans plus tard, à l'âge de 45 ans, il obtient sa commission de capitaine grâce aux pressions du Prince de Monaco, son protecteur. De plus, il est le neveu du gouverneur général de la Nouvelle-France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, qui comme lui, des décennies auparavant, a décidé de faire carrière dans l'armée coloniale. C'est grâce à ses contacts que sa carrière dans les troupes est rapide et calme. La guerre de Succession d'Espagne est presque terminée lorsqu'il débarque en Amérique et il est écarté du service dans le Pays d'en Haut, en proie à la guerre contre les Renards. Il coule plutôt une vie tranquille en étant commandant pendant huit ans du fort Chambly et est nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1742 à l'âge de 61 ans. En 1739, il est dit de lui qu'il est un : « bon officier, qui a des talens » Ses relations lui permettent d'être major de Montréal en 1748, passe l'année suivante au poste de lieutenant du roi à Montréal et en 1752 est gouverneur par intérim de Montréal. Il quitte l'état-major en 1756 avec une pension de 2000 livres et meurt la même année<sup>5</sup>. Les carrières militaires de La Perrière et de Lantagnac sont pourtant très inégales, mais obtiennent néanmoins tous deux des commentaires positifs des administrateurs coloniaux.

En se basant sur les commentaires des gouverneurs et des intendants que l'on retrouve en marge des listes et des rôles d'officiers, l'historien Jay Cassel en conclut dans son importante étude sur les troupes de la Marine que la qualité du corps d'officier était banale<sup>6</sup>. Or, ces annotations qu'il juge peu inspirantes, notamment lorsqu'il est écrit «bon officier», ne peuvent pas, selon nous, représenter l'ensemble de la carrière d'un officier. D'une part, parce que le gouverneur n'avait sûrement ni le temps, ni parfois l'espace sur la feuille pour marquer la bonne conduite ou non d'un officier. D'autre part, parce qu'il est souvent écrit ce genre de commentaire pour des officiers avec de brillantes carrières et d'autres moins importantes. Les exemples de La Perrière et de Lantagnac en font foi. Le

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 48 : fol. 36v, Liste apostillée des officiers majors et autres qui servent actuellement en Canada, 1739.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>C. J. Russ, « Adhémar de Lantagnac, Gaspard », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/adhemar de lantagnac gaspard 3F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Jay Cassel, *The Troupes de la Marine in Canada, 1683-1760 : Men and Materiel*, thèse de Ph.D., Université de Toronto, Département d'histoire, 1987, p. 117.

premier, un soldat qui s'est distingué maintes fois au combat et dans les relations diplomatiques, n'est pas de la même trempe que Lantagnac qui n'a jamais eu à diriger d'opérations militaires. On peut effectuer ce constat pour plusieurs autres capitaines. Cet exercice pourrait être facilement répété et montre que la mesure de Cassel sur la qualité des officiers est erronée et insuffisante pour apprécier la diversité de ces carrières militaires, dont l'étude reste à faire comme le souligne Louise Dechêne<sup>7</sup>. Ce mémoire cherchera à détailler les différentes facettes de la carrière des capitaines au Canada sous le Régime français.

#### L'hypothèse de recherche

L'accès à la commission de capitaine n'est pas systématique et les parcours contrastés de La Perrière et de Lantagnac font poindre certaines tendances dans la carrière militaire qui nécessitent approfondissement. Il faut ainsi étendre le spectre de la recherche, mais se pencher sur tous les officiers des troupes de la Marine du Régime français serait un travail de trop longue haleine pour ce mémoire. C'est pourquoi on suppose qu'analyser la carrière militaire des capitaines permettrait de lever le voile sur une partie des officiers les plus ambitieux ayant obtenu un succès certain. Il est vrai qu'ils forment un sous-groupe avantagé au sein du corps d'officiers, mais on repère déjà les expériences vécues de l'ensemble, les aspirations et les frustrations de chacun que l'on retrouve concentrées chez les capitaines. Mais encore, la carrière militaire semble différente selon l'origine régionale du capitaine, s'il est né en colonie ou s'il est né en France ou ailleurs en Europe<sup>8</sup>.

C'est la raison pour laquelle il faudra se pencher sur l'expérience des uns et des autres tout au long de ce mémoire. L'exemple de La Perrière a mis en évidence une carrière pour le moins longue et exigeante, dont les nombreux services rendus pour le roi qui nous semblent évidents, ne sont pourtant récompensés que tardivement. Pour Lantagnac, l'armée coloniale semble servir avant tout d'alternative à une carrière militaire en France bouchée. La position sociale de Lantagnac ainsi que son réseau de relations, lui permet de brûler les étapes, sans à avoir à se risquer de quelconque manière en Amérique. Il réussit également à obtenir une place enviable au sein de l'état-major colonial. Il semblerait que ces parcours ne sont pas des exceptions et qu'ils illustrent en partie la réalité du corps d'officier des troupes de la Marine en Nouvelle-France : le mérite n'est pas à lui seul un gage d'avancement et les coloniaux semblent souffrir d'un préjugé défavorable par rapport à ceux nés en France.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>Louise Dechêne, *Le Peuple, L'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2000, p. 378.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>Tout au long du mémoire, on regroupera les officiers nés outre-mer comme « Français », car ceux parmi eux qui ne sont pas nés sur le territoire de la France ne sont que quelques individus.

Avant d'entamer l'étude, il est nécessaire de revenir sur ce qui a été dit par l'historiographie qui s'est attardée, de près ou de loin, à l'histoire des troupes de la Marine et plus particulièrement en ce qui a trait aux officiers. Cet exercice montrera la pertinence de ce mémoire qui souhaite contribuer à une meilleure compréhension de l'histoire de ces hommes d'autrefois en éclaircissant un pan de leur vie qui n'a jamais été abordé de façon aussi large. Pour analyser la progression de la carrière d'un capitaine, on a décidé de s'attarder aux moments forts et aux nominations-clés qui ressortent des vicissitudes de leur vie de militaire.

Après un bilan historiographique du sujet, nous présenterons l'organisation des troupes de la Marine afin de bien comprendre comment fonctionne cette institution militaire originale en France d'Ancien Régime. On pourra ainsi s'attarder sur les membres qui la composent, notamment les officiers, dont le recrutement s'ouvre graduellement à la noblesse canadienne, créant une nouvelle page de l'histoire coloniale. On verra également jusqu'à quel point la jeune colonie permet d'offrir un avenir intéressant pour les officiers venus de France, notamment pour ceux qui deviendront capitaines.

Par la suite, on expliquera le passage obligé de la plupart des capitaines dans les grades et les autres parcours possibles dépendant de la situation de l'officier et de la conjoncture politique. Le temps passé dans chaque commission permettra de distinguer s'il existe un calendrier de promotion différent entre les Canadiens et les Français devenus capitaines.

L'histoire militaire canadienne a souvent porté aux nues les officiers canadiens en se fiant aux campagnes jugées les plus intéressantes et aux officiers à la carrière des plus brillantes. Cependant, aucune étude ne s'est attardée à la carrière de l'ensemble des capitaines. C'est pourquoi il est primordial de s'attarder aux guerres auxquelles ils participent et d'y mesurer le degré d'implication des individus nés en colonie et ceux venus de France.

Toutefois, les données dans les sources restent incomplètes, car elles ne distinguent que ceux qui combattent. Il est important de souligner les raisons qui éloignent des combats certains capitaines afin de voir qui des Français et des Canadiens sont les plus épargnés. Il faut aussi mesurer la place de la guerre dans chaque carrière militaire. Les officiers de notre échantillon sont-ils aussi combatifs que l'historiographie l'a souvent suggéré? Sont-ils plus motivés à mener des combats avant d'obtenir leur commission de capitaine ou après? Ce chapitre éclaircira la combattivité des officiers venus de France et des Canadiens, révélant si la guerre reste un vecteur de promotion dans les troupes de la Marine.

Prendre le commandement d'un fort de guerre ou d'un poste de traite est la deuxième activité en importance pour les capitaines de notre échantillon. L'officier qui sera commandant d'un fort ou d'un poste mettra en lumière l'importance de l'emplacement aux yeux des administrateurs de la

colonie. Ce sont eux qui décident qui obtiendra le commandement d'une place. Les postes de traite sont très convoités, car la traite qu'on l'on peut y faire permet d'encaisser d'importantes sommes et de compléter le salaire des officiers, considéré par eux comme insuffisant pour vivre selon leur rang. On verra les raisons qui, à nos yeux, ont justifié l'octroi d'un commandement à un capitaine. On pourra alors distinguer qui commandait où et pour quelles raisons, relevant ainsi les officiers favorisés par rapport aux autres.

Un dernier aspect de la carrière des capitaines qui nous a semblé important d'étudier est leur rôle de diplomate, notamment lorsqu'ils commandent un poste de traite. Dans la plupart des études qui ont concerné les officiers des troupes de la Marine, les ambassades qu'ils ont tenues dans les relations diplomatiques avec les nations amérindiennes n'ont pas été souvent soulignées. Pourtant, les officiers diplomates jouaient un rôle d'importance dans la préservation des alliances militaires et commerciales, cruciale pour la colonie. On verra brièvement l'origine et l'évolution des relations diplomatiques entre la France et les autochtones durant la période que nous étudions, ainsi que les capitaines qui ont joué le rôle d'ambassadeur durant ces événements. Par la suite, on verra qui de ceux-ci ont été des agents influents ou non auprès des Amérindiens et comment ils obtenaient ou non ce statut. On présume que les Canadiens seront avantagés grâce à leur expérience plus importante de l'Amérique, mais cela leur permettra-t-il d'obtenir un meilleur avancement? Mais avant de se lancer dans la recherche, il est important d'isoler les capitaines du reste des officiers.

#### La construction de l'échantillon de recherche

Avant tout, il fallait d'abord identifier les sujets à examiner : les capitaines. Certaines des études qui ont traité des troupes de la Marine ont déjà identifié quelques officiers. Jean Leclerc, est le premier historien à répertorier les capitaines des compagnies de 1683 à 1689. Quant à Jay Cassel, il identifie en appendice la liste des 650 officiers qui ont fait partie des troupes de la Marine au Canada de 1683 à 1760<sup>10</sup>. Non seulement inspirante pour cette étude, cette liste donne également l'année de naissance et de mort de l'officier ainsi que sa date d'entrée dans les troupes et de sortie. Néanmoins, il est impossible de connaître les officiers qui ont atteint le grade de capitaine. Avec l'aide des listes déjà réalisées, l'identification des capitaines dans les sources allait être un peu plus aisée.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>Jean Leclerc, *Les troupes de la marine au Canada 1683-1688*, mémoire de M.A., Université Laval, Département d'histoire, 1963, p. 139.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Cassel, op. cit., p. 74.

Grâce à Internet, il est possible d'accéder au *Fonds des colonies* qui regroupe l'ensemble des archives officielles de l'empire colonial français<sup>11</sup>. Les *Archives nationales du Canada* ont copié, microfilmé et numérisé beaucoup de documents (mais pas tous) qui couvrent l'expérience française en Amérique et principalement ceux portant sur le Canada. Ces derniers sont classés par série de A à G. Les séries utilisées pour ce travail ont été principalement : C11A portant sur la correspondance générale au Canada, E ayant pour objet les dossiers personnels, B regroupant les lettres envoyées de France et D2C comprenant divers documents relatifs aux troupes des colonies, entre autres sur les officiers. Les informations pertinentes disponibles dans d'autres séries n'ont pas été écartées. À partir de 1692, l'intendant de la Nouvelle-France semble tenir une liste presque annuelle des officiers d'étatmajor. C'est grâce à ces « rôles » qu'on obtient les premières notices des capitaines des troupes en colligeant des informations sur leur grade et sur leurs états de service, parfois même sur leur âge, et s'ils se sont établis ou mariés. <sup>12</sup> Il était également d'usage que l'intendant ou le gouverneur note en marge des commentaires sur les qualités ou les défauts de l'officier.

La raison principale d'arrêter la présente étude à l'année 1739, est que c'est la dernière année où on peut retrouver ces rôles sans qu'ils soient trop espacés d'une année à l'autre. De plus, l'arrivée massive de nouveaux soldats et d'officiers à partir de 1754 vient brouiller les cartes du côté des militaires et crée une situation sans précédent dans la colonie. Cinquante-six ans d'expérience coloniale pour les troupes (1683-1739) peuvent laisser croire que les résultats de cette recherche pourront refléter la réalité des capitaines pour l'ensemble de la période du Régime français au Canada. Toutefois, les listes ou rôles tenus par l'administration sont incomplets et certaines années sont manquantes. Vingttrois années sont perdues pour notre période, ce qui équivaut à plus du tiers. Ces vides ont été comblés grâce à d'autres listes disponibles. C'est donc par un rigoureux travail d'élimination et de recherche qu'il a été possible de recréer la liste des capitaines des troupes de la Marine pour toutes les années de 1683 à 1739. Dans un premier temps, si l'on distingue le nombre de compagnies envoyées au Canada, cela nous donnerait le nombre de capitaines puisqu'il n'y a toujours qu'un seul capitaine par compagnie. Leclerc note qu'en 1683 trois compagnies sont envoyées à la demande urgente du gouverneur Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, qu'en 1684 sept autres compagnies débarquent et qu'en 1685 six autres s'ajoutent. En 1687, devant la menace iroquoise, le nouveau gouverneur Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, fait venir, seize compagnies et trois autres viennent les

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>France, Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Fonds des Colonies, disponibles sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, <a href="http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html">http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html</a>, (Page consultée le 14 juin 2013).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>On trouve ces listes sous différents titres, voir le tableau A en annexe.

rejoindre l'année suivante pour un nombre record de 35 compagnies, cette année-là. 13 Le retour de Frontenac au poste de gouverneur général en 1689 témoigne d'un changement radical et inespéré pour l'historien. Comme la guerre et les maladies ont éclairci les rangs des nombreuses compagnies des troupes, il décide de les réorganiser en 28 compagnies pour un total de 1400 hommes. <sup>14</sup> Jusqu'en 1749, ce nombre restera le même, malgré les dangers auxquels devra faire face la colonie. 15

Dans un deuxième temps, cette information colligée, il est possible de procéder par élimination pour les années manquantes. Par exemple, on ne retrouve aucune liste d'officiers pour l'année 1723, mais les années 1722 et 1724 sont disponibles. On remarque qu'en 1724 n'apparaissent plus dans les listes Jean-Paul Legardeur de Saint-Pierre de Repentigny et Alexandre-Joseph dit Saint-Martin de Viabon. Ils sont remplacés par Louis Denys de La Ronde et François-Pierre Rigaud de Vaudreuil. Ce dernier est nommé en 1724 pour remplacer Saint-Pierre, mort en 1723. <sup>16</sup> Comme il n'y a eu qu'une seule promotion cette année-là, il est possible de conclure que de La Ronde arrive au Canada en 1723 en tant que capitaine.

Lorsqu'il est impossible de recomposer ainsi une liste annuelle manquante, il faut examiner si d'autres sources peuvent faciliter le processus par élimination. Certaines années, on peut y retrouver des documents qui nous indiquent les changements qui ont eu lieu dans les compagnies. 17 D'autres fois, il est indiqué spécifiquement qui a remplacé qui, comme dans le cas de Vaudreuil qui remplace Saint-Pierre. Il arrive souvent, comme en 1704, que le nom de certains capitaines, deux en l'occurrence, soit hachuré suite à un décès ou une promotion, mais que les remplaçants n'y soient pas indiqués. 18 Le gouverneur général ou l'intendant proposaient alors les officiers les plus méritants au ministre qui choisissait le candidat de son choix. 19 On a pu, grâce à ces documents, y aller encore une fois par élimination en regardant la liste des officiers de l'année suivante et ne retenir que ceux qui

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>Leclerc, *op. cit.*, p. 139.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>William John Eccles, *Frontenac: The Courtier Governor*, Lincoln & London, University of Nebraska Press, 2003 [1959], p. 208.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>René Chartrand, Le patrimoine militaire canadien: d'hier à aujourd'hui, Montréal, Art Global, 2000, tome1,

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47: 3 pages, Promotions de guerre en Canada pour remplir les postes vacants, 1<sup>er</sup> juin 1724.

ANOM, Colonies, D2C, v. 47: 5 pages, Remplacement des officiers d'infanterie en Canada, 4 mars 1732.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 49 : fol. 83-89, Liste générale des officiers majors et d'infanterie servant à l'Amérique septentrionale, 1<sup>er</sup> juin 1704.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 120 : fol. 380-381v, Mémoire des places vacantes dans les troupes du Canada et des officiers qui méritent de les remplir, 1704.

avaient eu la chance d'obtenir la promotion. Finalement, on a pu retracer 133 individus dans les rangs de capitaine des troupes de la Marine entre 1683 et 1739<sup>20</sup>.

#### La prosopographie

Une fois les capitaines isolés et la liste établie, où puiser les informations concernant la carrière et la vie de ces capitaines? Conformément à la méthode de Susan W. Henderson dans sa thèse sur les officiers d'infanterie français au Canada durant la guerre de Sept Ans, la prosopographie permet d'amalgamer une quantité impressionnante de renseignements biographiques sur les 133 capitaines à l'étude.<sup>21</sup> Il est à espérer que ces informations collectées individuellement, une fois rassemblées et examinées, permettront d'expliquer l'expérience militaire et sociale variée des capitaines des troupes de la Marine.

Afin d'alléger la recherche dans les sources, le *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* (DBC) n'est pas à négliger. Sur le nombre total de capitaines recensés dans la présente étude, près des deux tiers ont été l'objet d'une recherche biographique plus ou moins importante<sup>22</sup>. Toutefois, ces notices restent isolées les unes des autres et ne permettent pas de donner une perspective globale sur la carrière militaire de ces capitaines. Détaillées ou non, elles fournissent souvent une bonne base d'informations individuelles tant sur leur carrière que sur leur vie. À ces indications, ont été ajoutées des bribes d'informations collectées dans les autres études consultées pour ce mémoire. Par la suite, grâce au moteur de recherche des *Archives nationales du Canada*, il a été possible de fouiller la plupart des séries du *Fonds des colonies* afin de trouver des renseignements sur les capitaines. Ces données sont nombreuses et touchent divers sujets concernant leur vie, et principalement leur carrière militaire. Toutes ces informations glanées à partir des études et des sources, scrupuleusement triées et analysées permettront de jeter un regard nouveau sur l'expérience coloniale de l'élite militaire des troupes de la Marine.

-

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>Voir le tableau B en annexe.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>Susan W. Henderson, *The French Regular Officer Corps in Canada, 1755-1760 : A Group Portrait*, thèse de Ph.D., Université du Maine, département d'histoire, 1975, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>http://www.biographi.ca/ (Page consultée le 5 juin 2013). Plus précisément, sur les 133 capitaines recensés de 1683 à 1739, on en retrouve 88 qui ont une fiche dans le *DBC*. Quelques-uns ont des notices biographiques à l'intérieur de celle de leur père ou de leur fils.

**Chapitre 1** 

Bilan historiographique

# 1.1 L'école « méthodique » et les premiers pas de l'histoire des troupes de la Marine

Durant la dernière moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens français, à l'instar de leurs collègues allemands, cherchent à faire de l'histoire une science<sup>23</sup>. Les historiens veulent s'émanciper de l'ancienne façon de faire l'histoire qui prenait parti pour une cause ou une autre. On veut dorénavant expliquer : finis les panégyriques des héros ou encore la condamnation des traîtres. Aussi, les travaux de recherche doivent se baser sur une méthode rigoureuse et critique d'analyse des sources, sans toutefois prétendre établir de « lois » de l'histoire<sup>24</sup>. Cette dernière est essentiellement axée sur l'évènementiel, le politique et la biographie des grands hommes. Un intérêt naît également chez les chercheurs pour l'analyse des documents d'archives.<sup>25</sup> Ces nouvelles pratiques donneront à ce mouvement le nom de « méthodique » ou « positiviste » et auront marqué l'historiographie par leur souci d'établir une méthode historique.

Toutefois, il existe un double discours chez ces historiens. Fervents défenseurs de la méthode, ils n'hésitent pas à établir les bases de l'histoire nationaliste dans les écoles et prennent souvent position sur des questions politiques et religieuses selon leurs propres affinités. De plus, comme l'explique Guy Bourdé: « l'école méthodique néglige le rôle essentiel des questions posées par l'historien à ses sources et prône l'effacement du même historien derrière les textes ». On établissait donc peu ou pas de problématique de recherche et on ne défendait pas de manière explicite une thèse.

Issu de cette période, Gabriel Coste est le premier historien, en 1896, à consacrer un ouvrage aux armées d'infanterie de la marine française. Il relate l'origine obscure et la mise en place de cette institution de façon chronologique en fonction de la conjoncture politique. Un chapitre s'attarde aux Compagnies Franches de la Marine qui ont servi dans les colonies; toutefois il n'explore pas les différences qui existaient entre les réalités coloniales et métropolitaines. Aucune section n'est accordée aux officiers, mais il détaille les effectifs, les devoirs, les soldes, le recrutement, l'armement, l'uniforme des soldats et des officiers. L'étude de cette institution lui est donc propre. Il est cependant

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>Marie-Paule Caire-Jabinet, *Introduction à l'historiographie : 2<sup>e</sup> éd.*, Paris, Armand Colin, 2008 [1994], (Coll. « Histoire »), p. 78-79.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>Guy Thuillier et Jean Tulard, *Les écoles historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, (Coll. « Que sais-je? »), p. 26-28.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>Caire-Jabinet, op. cit., p. 79.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup>Thuillier, *op. cit.*, p. 32, Caire-Jabinet, *op. cit.*, p. 83 et Guy Bourdé et Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983, (Coll. « Points Histoire H67 »), p. 137.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup>Bourdé, op. cit., p. 145.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>Gabriel Coste, Les Anciennes Troupes de la Marine 1627-1792, Paris, L. Baudoin, 1896, 323 p.

limité par ses sources qui se résument aux ordonnances du roi et aux Archives de la Marine. De plus, il considère ces sources comme des faits. Or, le point de vue des administrateurs diffère souvent de la réalité et renvoie souvent aux conceptions, aux préjugés ou aux représentations des élites instruites d'une époque. Cette attitude n'est pas exceptionnelle chez les historiens de l'époque. Dans les mêmes années, le français Albert Babeau publie une étude sur les soldats et les officiers des armées d'Ancien Régime.<sup>29</sup> Comme son collègue, il fait preuve des mêmes faiblesses dans la présentation et la critique de ses sources. Sources qu'il diversifie pourtant en cherchant dans les journaux personnels des officiers hauts gradés, les Archives de la guerre et les Archives nationales. On y trouve tout de même des points intéressants sur la vie militaire des officiers de terre, des hommes qui ressemblent aux officiers des troupes quant au statut social, l'éducation, l'expérience, les obligations, etc<sup>30</sup>. Afin d'alimenter la flamme nationaliste française, ces deux vieux ouvrages justifient souvent les attitudes de ces militaires par leurs caractéristiques génétiques; ce qui, de nos jours, n'est plus valide.

En 1908, Louis Tuetey s'attarde plutôt à la carrière des officiers d'origine roturière dans l'armée française d'Ancien Régime et le parcours qu'ils suivaient afin de s'anoblir. Bien qu'il ait connaissance de l'existence de documents sur les contrôles des troupes, documents qu'André Corvisier utilisera 70 ans plus tard pour révolutionner le sujet militaire en histoire, il les rejette parce que ceux-ci ne lui permettent pas de déterminer le statut social des officiers. Homme de son temps, Tuetey se fie aux mêmes sources que ses prédécesseurs (correspondances du roi avec les états-majors, ordonnances du roi, mémoires d'officiers, etc.) et ne les critique pas. Ses analyses sont néanmoins intéressantes dans le cadre de cette recherche pour y faire des parallèles avec les roturiers qui, au Canada, cherchent à s'anoblir par l'entremise de la carrière des armes.

Il faut attendre les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle pour que certains historiens canadiens, principalement des Canadiens français, s'attardent aux troupes de la Marine. Cependant, une des missions des historiens de l'école méthodique dans le monde occidental était la préservation des « documents contre les oublis, les pertes, les incendies et autres destructions; et [de] les conserver dans des dépôts. »<sup>32</sup> C'est donc fidèle à cette mouvance, que plusieurs Canadiens s'appliqueront à collecter des données à même les sources, dans une logique de préservation.

-

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>Albert Babeau, *La vie militaire sous l'Ancien Régime, tome I : les soldats, tome II : les officiers*, Paris, Firmin Didot, 1889-1890, 354 p.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup>Ces informations sont importantes dans le cadre de cette étude pour les premiers officiers des Troupes qui furent envoyés au Canada, car ils furent recrutés principalement dans l'infanterie de terre.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>Louis Tuetey, *Les officiers sous l'Ancien Régime : nobles et roturiers*, Plon-Nourri et C<sup>ie</sup>, Imprimeurs-éditeurs, Paris, 1908, 407 p.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup>Bourdé, op. cit., p. 146.

De 1871 à 1890, Cyprien Tanguay publia un dictionnaire généalogique des familles canadiennes-françaises<sup>33</sup>. Cet ouvrage, qui a servi de référence aux historiens pendant de nombreuses décennies, permettait pour une première fois d'identifier bon nombre d'officiers des troupes de la Marine. Voilà pourquoi on trouve des informations provenant de son dictionnaire dans les biographies du *Dictionnaire biographique du Canada*. C'est également suivant la logique de préservation que Pierre-Georges Roy, archiviste de la province du Québec, publiera dans les premières décennies du XX° siècle, une série d'ouvrages qui présentent aux lecteurs une variété colossale de sources provenant du Régime français. Grâce à son travail, il est plus facile pour les historiens de consulter certains documents anciens. Parmi ses multiples publications, on y trouve les premières notices biographiques de certains officiers qui ont fait partie des troupes de la Marine.<sup>34</sup> Il est également important de spécifier que P.G. Roy est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages généalogiques portant sur les grandes familles nobles de la Nouvelle-France. On peut y trouver des notices biographiques plus ou moins importantes sur différents capitaines analysés dans la présente étude. Toutefois, nous avons remarqué que les articles portant sur les capitaines dans le *DBC* se réfèrent souvent aux travaux de Roy tout en corrigeant les erreurs qu'il aurait parfois commises.

Dans une moindre mesure, mais tout aussi important pour cette étude, le bibliothécaire Aegidius Fauteux publie en 1940 un livre qui dresse l'inventaire de tous les officiers français qui, ayant fait carrière au Canada, ont été faits chevalier de l'ordre de Saint-Louis, la plus haute distinction militaire française de l'époque<sup>35</sup>. Également dans cette publication se trouvent de petites notices biographiques sur ces différents militaires qui furent pour la plupart, dans les troupes de la Marine.

Bien que plusieurs officiers aient été répertoriés par les archivistes, les officiers et soldats des troupes ne feront leur entrée que timidement par la suite dans l'historiographie. En 1920, Benjamin Sulte est le premier historien à publier une brochure qui effleure le sujet. Il énumère et décrit brièvement la carrière des militaires de tout rang qui, de 1670 à 1687, prenaient femme dans la colonie. Son objectif n'est que de montrer qui de ces immigrants français allaient laisser une descendance au Canada. Pour ce faire, Sulte semble se baser sur les rôles et états de service, mais ne le précise pas. C'est donc essentiellement les troupes de la Marine, de 1683 à 1687, qu'il énumère en mélangeant

-

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup>Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, E. Sénéchal, 1871-1890, 7 volumes, (Coll. « Chapleau »).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup>Pierre-Georges Roy, Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français, Lévis, 1919, 270 p.

Aegidius Fauteux, Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada, Les Éditions des Dix, Montréal, 1940, 252 p.
 Benjamin Sulte, « Troupes du Canada : 1670-1687 » Mémoires de la Société royale du Canada, série 3, vol. 14, section 1, mai 1920, p. 1-21.

soldats et officiers. De plus, il ajoute que leur contribution ne fut pas très importante pour la formation de la population coloniale.

Six ans plus tard, Gustave Lanctot publie un article qui présente les effectifs militaires qui ont combattu en Nouvelle-France<sup>37</sup>. Les effectifs qui ont été envoyés sont énumérés sans être analysés. Son article d'une vingtaine de pages ne nous éclaire pas sur le rôle qu'ont joué les troupes, et encore moins sur celui des officiers. L'essentiel du texte ne fait que présenter les règlements du roi les plus importants sur la composition des troupes.

Il faut attendre une vingtaine d'années encore pour que Gérard Malchelosse publie dans sa propre revue un article sur les troupes de la Marine et la milice<sup>38</sup>. Ce récit chronologique de l'envoi des troupes dans le cadre des guerres iroquoises fait du soldat un piètre guerrier comparé aux miliciens et officiers coloniaux; une vision qui restera profondément ancrée chez les historiens canadiens jusqu'à nos jours. L'objectif est de montrer que le Canada ne doit rien à la France pour sa survie. Valeureux guerriers, ces officiers sont, par contre, dépeints comme de véritables profiteurs. Toujours en quête de nouveaux revenus, ces hommes, ne pouvant vivre selon leur rang, cherchent des moyens frauduleux pour s'enrichir aux dépens de leurs hommes. À ce sujet, Malchelosse se base sur les propos du baron de La Hontan, relatés par son maître Benjamin Sulte. C'est uniquement de cette manière qu'il aborde les sources. La plupart du temps, il cite des études précédentes, surtout celles de Sulte. La première véritable étude sur les troupes de la Marine ne viendra que beaucoup plus tard.

Même si en 1963 les jours étaient comptés pour les tenants de l'histoire méthodique, le jésuite Jean Leclerc, fidèle à cette façon conservatrice d'aborder l'histoire, déposait son mémoire de maîtrise à l'Université Laval.<sup>39</sup> C'est par une narration d'événements politiques qu'il cherche à comprendre les circonstances et les conditions dans lesquelles les troupes de la Marine furent envoyées dans la colonie du Canada tout en se limitant essentiellement aux cinq premières années de service. Il avance que Versailles n'a jamais bien saisi les enjeux en Amérique et, de ce fait, rendait le mandat des militaires plus difficile. Les administrateurs de la colonie faisaient de leur mieux tandis que la France ne les écoutait pas. Tout comme Malchelosse, Leclerc ajoute un chapitre à cette histoire nationaliste qui dépeint une colonie indépendante de sa métropole et plutôt débrouillarde. Même si son mémoire porte sur l'ensemble du corps militaire, il donne une bonne place aux officiers en s'attardant à leur

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup>Gustave Lanctot, « Les Troupes de la Nouvelle-France », *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 3, n° 1, 1926, p.40-60.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>Gérard Malchelosse, « Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760 », dans *Cahiers des Dix*, vol. 14, 1949, p. 115-147.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup>Leclerc, *op. cit.*, 158 p.

spécificité. En se basant sur les Archives des colonies, il aborde les officiers uniquement du point de vue de Versailles, qu'il ne critique pas. Pour les états de service des officiers, Jean Leclerc semble être le premier historien à se servir de l'Alphabet Lafillard. Ces officiers des troupes, qui pourtant sont mal perçus tout au long du mémoire à cause de leurs abus envers leurs soldats, sont finalement évoqués comme de vrais héros de guerre.

Enfin, les troupes de la Marine n'ont pas été le sujet de prédilection des historiens de l'époque historiographique méthodique. En France, les historiens à s'être penchés de près ou de loin sur le sujet étaient limités par leurs sources et l'analyse qu'ils en faisaient était peu approfondie. Les officiers ont néanmoins joui d'une plus longue observation, probablement due à l'intérêt propre à cette époque de s'intéresser aux grands personnages de l'histoire. Plus tard, au Canada, l'intérêt des historiens à préserver les documents, permit à certains officiers des troupes d'être dépoussiérés des fonds d'archives. Autrement, la vision dans l'historiographie était limitée par les sources et biaisée par des prises de position nationalistes comme c'était souvent le cas des historiens de ce temps. Pour aller audelà des sources, il faudra attendre que les chercheurs en histoire militaire aient subi l'influence de l'histoire sociale et aient également accès à une documentation plus diversifiée.

#### 1.2 La rencontre de l'histoire militaire et sociale

À partir des années 1930, la crise qui ébranle le monde secoue également les historiens. Une nouvelle génération d'historiens désire prendre ses distances avec ses prédécesseurs quant à la façon d'utiliser les sources documentaires, c'est-à-dire, ne jamais questionner les sources et ne faire que de l'histoire événementielle. On veut désormais s'appuyer sur un corpus de sources largement plus diversifié, notamment par l'intégration des sources archéologiques. On souhaite également intégrer les connaissances des confrères en tendant la main à d'autres disciplines notamment la sociologie, la géographie et l'économie. L'historien n'est plus effacé derrière les sources et ne prétend plus à une objectivité qui demeurait de toute manière illusoire. Ses intérêts éclairent son regard sur le sujet d'étude et le teignent; d'où l'importance d'être conscient de son parti pris. Le présent affecte également les directions de recherche. On cherche à expliquer certaines angoisses du monde moderne en jetant un regard vers le passé. <sup>41</sup> On ouvre également les sujets de recherche à l'ensemble de la société et aux autres sociétés. On ne soucie plus de la vie des rois et des héros nationaux, on veut connaître le sort du

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup>Constituée vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sous le ministre Choiseul, cette liste de deux tomes dresse les états de service des officiers des troupes de la Marine entre 1627 et 1780. Leclerc note toutefois qu'elle est incomplète, et doit être utilisée avec prudence.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>Caire-Jabinet, op. cit., p. 88-91.

peuple, des citadins tout comme celui des paysans, de la vie au quotidien et des mécanismes qui la régissent. Alors que « l'histoire bataille » n'intéresse plus les historiens du social, ceux associés par exemple à la revue les *Annales*, l'histoire ne délaisse pas les militaires pour autant. Elle portera plutôt un nouveau regard sur eux.

Bien que l'histoire méthodique ait éclairé la vie des généraux les plus célèbres des armées d'Ancien Régime, on ne connaît à peu près pas grand-chose des soldats qui servent sous leurs ordres. En 1964, André Corvisier, avec la collaboration des archivistes de l'armée française, publie les résultats d'une longue recherche qui fait école encore aujourd'hui autant dans le domaine de l'histoire sociale que dans celui de l'histoire militaire<sup>42</sup>. En se basant sur les contrôles des troupes qui sont des registres de signalement, Corvisier réussit à compiler environ 70 000 fiches de soldats de l'infanterie française, la plus importante armée de l'époque étudiée. Comme il le note au début de son étude, on ne connaissait de l'armée française de l'époque moderne que son implication dans les batailles, ses stratèges, ses uniformes, son armement, sa structure de commandement, etc. Il est donc le premier à s'intéresser à la société militaire, aux soldats en tant que groupe distinct<sup>43</sup>. Il est d'autant plus important d'étudier cette histoire militaire dans la mesure où l'armée s'implique non seulement dans la défense du territoire, mais également dans presque toutes les sphères de la société. Dans certains articles publiés un peu plus tard, Corvisier souligne que la société d'Ancien Régime se projette dans l'armée<sup>44</sup>. De ce fait, celle-ci affecte presque toutes les classes sociales, des paysans aux nobles. Toutefois, il faudra attendre plusieurs années avant que les historiens canadiens abordent l'armée coloniale des troupes de la Marine en tant que groupe social distinct. Ils vont néanmoins noter l'importance de ces militaires par l'étude d'autres groupes sociaux.

## 1.3 La place des officiers dans l'histoire des groupes sociaux

Dans l'historiographie, les officiers des troupes de la Marine sont présentés comme faisant partie de l'élite de la Nouvelle-France. Mais dans quelle mesure? Certains, comme Cameron Nish, croient que leur place fut prépondérante. À cet effet, il publie, en 1968, une étude sur la composition de

\_

<sup>43</sup>*Ibid.*, p. viii

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup>André Corvisier, *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, 2 volumes, Paris, 1964, 1086 p.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup>André Corvisier, « Hiérarchie militaire et hiérarchie sociale à la veille de la Révolution » dans *Revue internationale d'histoire militaire*, n<sup>0</sup> 30, 1970, p. 77-91. *Id.*, « La société militaire française au temps de la Nouvelle-France » dans *Histoire sociale/Social History*, vol. 10, 12 novembre 1977, p. 219-227.

l'élite coloniale qui fera grandement réagir les spécialistes<sup>45</sup>. Choisissant la période qui couvre le mandat de l'intendant Hocquart au Canada de 1729 à 1748, Nish cherche à documenter l'existence d'une classe bourgeoise. C'est par une consultation exhaustive de la correspondance générale des Archives des colonies et de certains inventaires de documents préparés par P-G Roy, qu'il entend y parvenir. Pour ce faire, il analyse les activités économiques, politiques et sociales des marchands et des commerçants. Constatant que ces deux derniers groupes étaient étroitement liés avec les officiers des troupes dans le commerce des fourrures pendant la période observée, Nish conclut qu'ils ne formaient qu'une seule et même classe élitaire. De plus, toujours selon Nish, il n'existerait pas en Nouvelle-France de classe seigneuriale spécifiquement liée à l'exploitation de la terre. Ce serait plutôt une élite composée à la fois de seigneurs, de traiteurs de fourrures, de marchands, d'administrateurs, de commandants de postes et d'officiers. Pour ce qui est de l'administration militaire formée d'officiers, elle était canadienne de naissance pendant la période étudiée et liée personnellement, ou par mariage, à la bourgeoisie qui pratiquait la traite des fourrures. Il n'existerait pas non plus de noblesse à part entière, détachée de l'armée. Les officiers forment donc, selon Nish, l'unique noblesse de la Nouvelle-France. Les familles importantes de la colonie, peu importe leur statut social, ne se mariaient qu'entre elles et cela permettait une mobilité sociale à l'horizontale en estompant les démarcations de classe. Bref, les intérêts de la noblesse et de la bourgeoisie sont imbriqués les uns dans les autres, et ces deux groupes constituent une seule et même classe que Nish nomme « bourgeois-gentilshommes ». <sup>46</sup> Les officiers des troupes de la Marine appartiendraient à cette classe qui domine la colonie économiquement et politiquement.

Pour William John Eccles, spécialiste de la Nouvelle-France, les officiers des troupes de la Marine en viennent à former une caste qui accapare le pouvoir politique et économique de la colonie.<sup>47</sup> Presque tous nés au pays, ils domineraient l'administration militaire et seraient propriétaires de la quasi-totalité des seigneuries. Leurs commissions sont passées de père en fils, ce qui en fait un cercle très fermé. Très attaché à Versailles pour obtenir de l'avancement, ce corps n'aurait développé aucun particularisme ou sentiment nationaliste.<sup>48</sup> En 1987, Eccles publie un recueil d'essais dans lequel se

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup>Cameron Nish, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*, Montréal/Paris, 1968, 202 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup>*Ibid*., p.184.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup>William John Eccles, *France in America*, Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Fitzhenry & Whiteside Limited, 1972, 295 p.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup>George F. G. Stanley et Desmond Morton croient le contraire. Pour le premier, les troupes de la Marine sont aimées du peuple canadien et vont prendre position pour leur gouverneur dans la querelle entre Vaudreuil et Montcalm durant la guerre de Sept Ans. Pour le second, le fait d'être né dans la colonie est suffisant pour créer une force nationaliste puisqu'ils ont leur maison et leur famille à défendre. George F.G Stanley, *Nos soldats*:

retrouve la plupart des recherches qu'il a effectuées. Il y présente notamment un article qu'il a publié en 1971 : *The Social, Economic and Political Significance of the Military Establishment in New France*. C'est en consultant pratiquement les mêmes sources que Nish qu'il affirme que « *The whole fabric of Canadian society was imbued with the military ethos* », <sup>49</sup> et qu'à la tête de cette société se trouvaient les officiers pour les raisons qu'il évoque. Cependant, si les militaires ne sont pas tous nobles, est-ce que les nobles sont tous militaires?

L'ouverture de l'histoire sociale aux autres disciplines portera ses fruits en ce qui concerne les officiers des troupes de la Marine lorsque Lorraine Gadoury cherche à aborder différemment la noblesse sous le Régime français en colonie canadienne<sup>50</sup>. Elle se pose les questions suivantes : premièrement, la noblesse forme-t-elle un groupe social cohérent ou est-ce un assemblage hétéroclite d'individus et, deuxièmement, est-ce que ces individus se distinguent du reste de la population. Pour tenter d'y répondre, elle analyse de manière détaillée les comportements démographiques des membres de ces familles nobles de la colonie. Faisant contrepied à Nish, elle constate que la noblesse est un groupe à part composé essentiellement d'officiers militaires provenant du régiment de Carignan-Salières et des troupes de la Marine. Les premiers ayant souvent été obligés d'acquérir leurs lettres de noblesse tandis que les seconds sont des écuyers qui proviennent de la « petite noblesse » appelée aussi « noblesse d'épée ». Gadoury constate que cette noblesse militaire n'a pas d'assise juridique très solide, mais que, grâce à la situation quasi permanente de guerre, elle réussit son ascension sociale dans les hautes sphères de la société coloniale. Naît alors une sorte de consensus social qui reconnaît la place de ces nobles au sein de l'élite. Grâce aux données du PRDH<sup>51</sup> et à la méthode de la reconstitution des familles, l'essentiel de l'étude analyse les comportements démographiques de la noblesse. À partir des comportements matrimoniaux, de la composition familiale et de la mortalité de ses membres, Gadoury définit la noblesse canadienne comme un groupe cohérent qui a des comportements semblables à celle de la même classe sociale en France. Elle n'aborde toutefois pas les activités économiques de cette élite comme Nish l'a fait et place l'officier comme une sous-catégorie de la noblesse contrairement à Eccles qui en fait une classe à part et prédominante.

*l'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*, Montréal, Les éditions de l'homme, 1980, p. 59 & 112. Desmond Morton. *Histoire militaire du Canada*, éditions Athéna, Outremont, [1985] 2009, p. 40-41.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup>William John Eccles, *Essays on New France*, Toronto, Oxford University Press, 1987, p. 110.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup>Lorraine Gadoury, *Comportements démographiques et alliances de la noblesse de Nouvelle-France*, thèse de Ph.D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1988, 392 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup>Répertoire de la population du Québec ancien, base de données du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal. *Programme de recherche en démographie historique*, [CD-ROM]. <a href="http://www.genealogie.umontreal.ca/">http://www.genealogie.umontreal.ca/</a> (Page consultée le 17 juin 2013)

Quant à Roch Legault, il cristallise la prépondérance des militaires dans la noblesse coloniale. Cette noblesse dont le statut élitaire repose sur la guerre sera grandement secouée par le changement de métropole au terme de la guerre de Sept Ans. C'est à ces familles nobles de militaires que Roch Legault s'intéresse dans son livre Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête, tiré de son mémoire de maîtrise déposé en 1986<sup>52</sup>. Si la période étudiée semble éloignée de la nôtre, l'approche fait écho à celle de ce mémoire pour plusieurs raisons. D'abord, Legault rappelle l'organisation militaire de la Nouvelle-France dans laquelle les troupes de la Marine jouent un rôle prépondérant dans la défense du territoire. Selon lui, les officiers sont bien enracinés en Amérique par leur aptitude à la « petite guerre » et à la défense des intérêts de l'empire auprès des alliés amérindiens dans les postes de l'Ouest. Ensuite, il explique que les troupes de la Marine offriront aux nobles de la colonie une carrière militaire qui peut les mener jusqu'à l'état-major<sup>53</sup>. Sous le régime britannique, les opportunités de carrière, autrefois nombreuses pour l'élite militaire canadienne, sont dorénavant limitées pour ceux qui désirent néanmoins tenter leur chance. La progression de la carrière militaire sous le Régime français par le mérite, le patronage et les réseaux familiaux notamment, n'est plus possible. C'est ce que démontre Legault au travers les vicissitudes des descendants de certains officiers de notre étude, comme les Saint-Ours, de Léry etc. Enfin, cherchant à conserver les privilèges de leur groupe social, ces militaires de carrière sous le Régime français se voient décus et frustrés par les mécanismes d'avancement britannique que ne s'ouvrent que timidement à eux<sup>54</sup>. On verra au terme de cette étude, les mécanismes d'avancement qui, sous le régime français, permettaient aux officiers des troupes de la Marine de devenir capitaine.

Les thèses de certains historiens et historiennes que l'on vient de traiter ont laissé une marque importante dans l'historiographie et aussi dans l'idée que l'on se fait de la place des officiers dans la société coloniale. L'hypothèse avancée par Eccles, à savoir, que les officiers forment une caste va être reprise par des historiens comme Rénald Lessard Roch Legault et même Louise Dechêne<sup>55</sup>. D'autres comme René Chartrand, ont plutôt adhéré à la thèse de Cameron Nish avançant que les commerçants

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup>Roch Legault, *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna édition, 2002, 202 p.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup>*Ibid.*, p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup>*Ibid.*, p. 158.

<sup>55</sup> Rénald Léssard, « Les compagnies franches de la Marine au Canada et à l'île Royale (1750-1760) » dans Marcel Fournier, dir., *Combattre pour la France en Amérique : Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, p. 109. Dechêne, *Le Peuple*, p. 148. Legault, *op. cit.*, p. 51.

de fourrures et les officiers militaires ne formaient qu'une seule et grande famille<sup>56</sup>. Même si Louise Dechêne avait déjà évoqué que la noblesse est presque exclusivement composée d'officiers militaires, il aura fallu attendre les résultats de Lorraine Gadoury afin de confirmer cette thèse, chiffres à l'appui<sup>57</sup>. En somme, les officiers appartiennent à l'élite coloniale et ont, dans cette perspective, une influence certaine dans la sphère politique. Dès lors, d'autres historiens se sont penchés sur leur influence dans la sphère économique.

#### 1.4 La place des officiers dans l'histoire économique

Un facteur déterminant dans la compréhension des mécanismes qui définissent une société est l'économie. Dans les mêmes années où l'histoire sociale connaît un essor important, l'histoire économique subit le même sort. Els méthodes de travail se peaufinent selon la discipline et l'histoire économique commence à compiler, à élaborer des graphiques, à exposer des statistiques, etc. Sans pour autant aborder des ouvrages d'historiens-économistes dans cette partie, on remarquera que le facteur économique est primordial dans l'analyse du fait social pour plusieurs historiens. Bien que la présence des officiers des troupes de la Marine ait été considérable dans la colonie, certains historiens se sont questionnés sur leur apport économique. Quel a été leur rôle dans l'économie? A-t-il été important? Telles sont les questions que beaucoup se sont déjà posées sur notre sujet d'étude.

La place des officiers des troupes au sein de l'élite de la société est une évidence pour Eccles, mais leur participation à l'économie l'est moins. Malgré leur indiscutable influence pour assurer la survie de la colonie, les troupes de la Marine et leurs officiers seraient un frein au développement économique. La possibilité qu'avaient les roturiers d'obtenir des lettres de noblesse n'a pas stimulé l'économie. Selon Eccles, la seule façon d'obtenir lesdites lettres était de faire carrière dans l'armée; ce qui n'a pas favorisé l'émergence des qualités nécessaires pour œuvrer dans le domaine des affaires. L'armée absorberait, selon lui, le tiers des nobles qui autrement auraient eu tendance à investir dans le commerce. Cependant, aucune donnée précise n'appuie cette affirmation. Eccles reconnaît qu'une étude approfondie basée sur les minutes notariales, les documents judiciaires et la correspondance officielle serait plus appropriée pour illustrer ses propos. Malgré tout, une certaine partie des nobles auraient pu s'intéresser au commerce, mais dans quelle mesure? Nonobstant cette juste question,

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup>« En Nouvelle-France, les militaires gradés et, jusqu'à un certain point, la bourgeoisie commerçante forment une seule grande famille » dans Chartrand, *Le patrimoine*, p. 148.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 143.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup>Caire-Jabinet, op. cit., p. 97-98.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup>Eccles, *France*, p.114 et dans Eccles, *Essays*, p.117.

Eccles remarque que le train de vie qu'avaient les nobles ne leur permettait pas de réinvestir les fortunes que certains gagnaient lorsqu'ils étaient commandants dans les postes de l'Ouest. Véritable poids, les officiers des troupes seront pour plusieurs historiens et historiennes, un frein au développement économique.

Peu d'ouvrages concernant la Nouvelle-France représentent aussi bien l'approche socioéconomique en histoire que celui de Louise Dechêne : Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle. Elle y aborde, entre autres, le rôle des officiers des troupes de la Marine dans le développement économique de la région. 60 Toute une panoplie de sources sont à sa disposition : les archives paroissiales, les recensements, les minutes notariales ainsi que les archives judiciaires, seigneuriales, religieuses, privées et administratives. L'historienne souligne que les officiers n'ont pas contribué au peuplement de la colonie et sont même un facteur de dépeuplement<sup>61</sup>. Tout comme Eccles, elle note que certains officiers accumulent une richesse considérable, mais que les dépenses engendrées afin de maintenir un niveau de vie digne de leur rang font que leur participation à l'économie locale est plutôt faible. Pour les autres, qui n'ont principalement que leur salaire comme source de revenus, elle remarque par les inventaires après décès qu'ils sont incapables d'accumuler une certaine richesse puisque leur fortune équivaut souvent à celle d'un artisan. 62 Très endettés et ayant de la difficulté à subvenir à leurs besoins, les officiers deviennent une charge pour l'État. C'est pourquoi ce dernier décide d'instaurer un système de promotion par l'armée, l'administration et le commerce. Ce système étant déjà un phénomène social majeur au XVIIe siècle, il se développe encore davantage au XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout dans le domaine de la traite des fourrures. 63 Toutefois, Louise Dechêne ne spécifie pas combien d'officiers sont chargés des commandements de postes de traite et elle laisse entendre que c'était la réalité du corps d'officiers en entier, ce que d'autres chercheurs tenteront de prouver.

Selon Gratien Allaire, la correspondance officielle est insuffisante pour comprendre l'organisation des sociétés commerciales composées d'officiers des troupes de la Marine et de marchands-voyageurs dans les postes des Pays d'en Haut.<sup>64</sup> C'est par l'analyse de 202 contrats notariés (actes de société, cessions et baux à ferme de poste, procurations, etc.) concernant le commerce des

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup>Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII*<sup>e</sup> siècle : essai, Montréal, Boréal, 1974, 532 p.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup>*Ibid.*, p. 91. <sup>62</sup>*Ibid.*, p. 384.

<sup>63</sup> Dechêne prétend que Nish en analysant que la période du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas su saisir que ce phénomène de promotion était essentiellement une conséquence de l'évolution économique qui s'instaure à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Dechêne, *Habitants*, p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup>Gratien Allaire, « Officiers et marchands : les sociétés de commerce des fourrures, 1715-1760 », *RHAF*, vol. 40, n° 3, 1987, p.409-428.

fourrures entre 1715 et 1760 qu'il explique l'importance des groupes en présence. Les associés que l'on trouve en plus grand nombre dans les contrats de traite sont des marchands-voyageurs tandis que moins du quart sont des officiers militaires. Participant directement au commerce jusque dans les années 1730, les commandants de poste préfèreront par la suite bailler leur poste aux marchands-voyageurs puisque leur mandat en était un de surveillance. Au terme de son article, Allaire conclut que leur rôle dans la plus importante ressource économique du pays avait finalement été fortement exagéré.

La question de la contribution des troupes de la Marine au peuplement de la colonie du Canada semble non seulement avoir préoccupé Dechêne, mais également André Sévigny qui se penche sur la question près de trente ans plus tard. L'historien reconnaît que l'apport des troupes a été beaucoup moins important que celui du régiment de Carignan-Salières. En se basant sur les registres paroissiaux et les greffes de notaires, il cherche à établir les facteurs d'établissement, en particulier celui des troupiers. D'après lui, l'officier tend à jouer un rôle important. De par leurs liens avec l'armée, l'officier et le soldat ont une relation déjà étroite d'échange de services. La plupart des capitaines étant seigneurs dans la colonie, ils étaient particulièrement accueillants envers les soldats qui désiraient devenir censitaires sur leur terre. Ce point intéressant qui unit, au-delà de l'armée, les soldats et les officiers n'est malheureusement pas très approfondi. En fin de compte, Sévigny, tout comme Dechêne, croit que la politique de peuplement militaire fut un échec, car le service des armes mobilisait trop le soldat et l'empêchait de s'établir convenablement.

Par ces différents historiens, on voit que l'officier des troupes de la Marine ne fut pas un élément de développement économique très important, mais sa présence assurait la protection du commerce et de la colonie. L'un n'aurait jamais existé sans l'autre dans l'Amérique de cette époque.

## 1.5 L'histoire des troupes de la Marine selon l'optique socio-économique

Les historiens du courant socio-économique ont toujours eu plus d'intérêt envers la place des simples militaires et de leurs officiers dans la société qu'envers leur implication dans les batailles. Afin de mieux comprendre le quotidien des militaires, les historiens s'intéressent aux institutions auxquelles

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup>Gratien Allaire, op. cit., p. 422.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup>André Sévigny, « "S'habituer dans le pays" Facteurs d'établissement du soldat en Nouvelle-France à la fin du grand siècle », *Cahiers des Dix*, vol. 46, 1991, p. 61-86.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup>*Ibid*. p. 75.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup>En 1990, Mario Boleda vient contredire ce courant de pensée chez les historiens. Il prétend que des 30 000 immigrants venus de France, restés ou repartis, près de 10 000 sont des militaires. Il ne précise pas la proportion d'officiers par rapport aux soldats. Mario Boleda, « Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent », *Histoire Sociale – Social History*, vol. 23, n° 45, mai 1990, p. 153-177.

ils font partie. Les deux études les plus importantes portant sur l'histoire et les effectifs des troupes de la Marine s'intéressent précisément à la structure et au fonctionnement de l'organisation militaire du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.

Comment cette institution militaire à la fois coloniale et française a-t-elle influencé l'expérience de ces soldats mandatés à la défense du territoire américain? C'est une des principales questions que Christopher J. Russ s'est posée pour étudier les troupes de la Marine dans son mémoire de maîtrise en 1973<sup>69</sup>. Cependant, même s'il pousse sa recherche plus loin que celle de Jean Leclerc, il ne s'attarde qu'aux trente premières années de service au Canada sans expliquer pourquoi. Comme Leclerc, Russ expose les raisons qui ont justifié l'envoi de ces troupes. De plus, il porte son regard sur le fonctionnement de l'institution, à savoir, les mécanismes de promotion, l'importance de l'intendance dans les ports de France pour le ravitaillement, le recrutement et les rapports entre Versailles et Québec. Il est d'ailleurs, le premier historien à accorder un chapitre complet aux officiers en se penchant sur les aspects socio-économiques de ce groupe.

Comme Nish, Eccles et Gadoury<sup>70</sup>, Christopher Russ prétend que les officiers des troupes de la Marine occupent une place prépondérante au sein de l'élite de la colonie. Il s'attarde à leurs aspirations sociales et militaires. Selon lui, c'est en grande partie grâce aux officiers du régiment de Carignan-Salières, qui se sont alliés rapidement aux plus prestigieuses familles de la colonie, que les officiers des troupes ont eu de la facilité à atteindre les hautes sphères de la société de par le prestige acquis par ces militaires et les contacts entre ces deux corps.<sup>71</sup> Il aborde le sujet du salaire des officiers et des autres sources de revenus qui leur étaient disponibles, mais ne traite pas de leur contribution au développement économique. Il met aussi l'accent sur les opportunités d'entrer dans l'administration de la colonie ou d'être commandant d'un poste de traite et des frictions que cela pouvait entraîner au sein du corps des officiers. De plus, il examine l'impact des changements des effectifs militaires sur le corps des officiers en fonction des politiques de Versailles. Pour Russ, les officiers d'origine canadienne ont contribué numériquement de façon plus importante dans les guerres que ceux venus de France. Il affirme que pour la période étudiée, le taux de mortalité des officiers et des volontaires canadiens est très élevé, mais il est dans l'incapacité d'en faire la démonstration chiffrée<sup>72</sup>. Malgré la diversité des sujets abordés sur les officiers, Russ se base principalement sur les Archives des colonies,

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup>Christopher J. Russ, *Les Troupes de la Marine 1683-1713*, thèse de M.A., Université Mc Gill, Département d'histoire, 1971, 247 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup>Voir point 1.3 : La place des officiers dans les groupes sociaux.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup>Russ, *op. cit.*, p. 147.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup>*Ibid.*, p. 145-146.

dont la correspondance officielle. Les points qu'il développe sont souvent expliqués en fonction du point de vue des administrateurs sans le critiquer ou le nuancer. Il fait usage également des travaux de compilation effectuées par les historiens P.-G. Roy et A. Fauteux notamment. Il jette un regard très bref dans les archives judiciaires et notariales de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. Il aurait pu faire un meilleur usage de ces sources, mais l'ampleur de ce type de recherche et le temps requis pour le faire n'ont pas permis à Russ d'approfondir certains points. Somme toute, ce mémoire pionnier ouvre le chemin à une recherche plus approfondie sur les officiers des troupes de la Marine.

C'est en 1987 que Jay Cassel prend la balle au bond de C. J. Russ et présente sa thèse de doctorat, écrite sous la direction de W.J. Eccles: *The troupes de la Marine in Canada, 1683-1760: Men and Materiel,* qui est jusqu'à ce jour l'étude la plus complète sur ce corps d'armée. Comme son prédécesseur, ce qui l'intéresse avant tout, c'est la compréhension de l'institution, mais surtout la logistique derrière les troupes: c'est la partie *Materiel* de son étude. L'autre, *Men*, approfondit la vie des militaires en abordant leur carrière et leur profil socio-économique; c'est la partie la plus importante dans le cas de cette recherche.

Il est d'abord le premier historien à se pencher sur les origines des troupes de la Marine et il en examine l'organisation dans ses moindres détails en montrant les différences entre les corps servant dans les colonies et dans la métropole. Les obligations et devoirs de tous, du simple soldat au membre de l'état-major, y sont présentés. Il se base sur une diversité importante de sources en passant par les journaux personnels, les archives judiciaires, les documents de compilations réalisés durant la période méthodique et les incontournables Archives des colonies. Par contre, il porte son attention au non-dit des administrateurs et sait mettre en valeur les différents documents qu'il a sous la main. Grâce à une exploration approfondie des sources, il a réussi à répertorier la quasi-totalité des noms, des dates de naissance et des dates d'entrée de service des officiers. Yéritable référence pour l'étude présente, ses résultats lui permettent de présenter toute une série de tableaux, de graphiques et de statistiques qui confirment souvent des hypothèses avancées par des historiens précédents, mais qui n'ont jamais eu de chiffres à l'appui.

Ensuite, il s'attarde à la carrière des soldats et des officiers des troupes. La densité de ses sources lui permet d'effectuer une analyse plus détaillée dans chacun des volets de son étude. Selon Cassel, la contribution des officiers aux expéditions fut plutôt modeste, car peu sont morts en action, ce

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup>Cassel, *op. cit.*, 624 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup>Cassel, *op. cit.*, annexe H en page 555.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup>*Ibid.*, voir les pages ii à iv de Cassel.

qui est, en partie, l'inverse des résultats de Russ. Pourtant, mourir au combat ne signifie pas nécessairement une plus grande participation. Comme on le verra ultérieurement dans cet ouvrage, il est intéressant de mesurer la participation des capitaines en fonction des combats effectués. Il en va de même pour les facteurs d'avancement dont les données, souvent manquantes, font affirmer à Cassel que l'ancienneté est le facteur déterminant. On verra que, dans le cas des capitaines, d'autres facteurs pèsent tout aussi lourdement dans la balance. Même s'ils étaient les mieux outillés pour être de bons combattants dans leur environnement, Cassel croit, qu'en somme, les officiers étaient de bien piètres militaires.

Pour ce qui est du profil socio-économique des officiers, la recherche faite par Cassel est nettement plus développée que celles de ses prédécesseurs lorsqu'elle aborde l'économie coloniale et le pouvoir d'achat de ces officiers, en se basant sur leur paie. Comme la plupart des historiens cités au point précédent<sup>79</sup>, Cassel constate que la contribution des officiers fut modeste autant dans le développement de l'agriculture que dans celui du commerce des fourrures.<sup>80</sup> Il est le premier historien à avoir vérifié si l'aventure commerciale dans des domaines autres que la fourrure et l'agriculture avait été tentée par les officiers. Pour apporter cette nouvelle dimension à sa recherche, il a consulté principalement les Archives des colonies, certains greffes de notaires et quelques inventaires après décès. Aussi, il passe rapidement sur les incidents avec la justice, la mentalité des officiers, les liens familiaux et finalement sur leur appartenance régionale. Selon Cassel, les officiers se mariaient surtout au sein des familles de la noblesse militaire et ils ont tissé peu de liens matrimoniaux avec des familles marchandes. Cependant, même s'il n'adhère pas à la thèse de Nish, il reconnaît que les officiers des troupes de la Marine prenaient une place aux plus hauts échelons de la société coloniale. 81 Au final, ces officiers des troupes constituaient, selon lui, un fardeau économique pour la métropole, car ils cherchent à tout prix à conserver le monopole du commerce des fourrures et ne réinvestissent pas leur argent. Ils ne créent pas de richesse.

Dans la deuxième moitié de sa thèse, il aborde la logistique, qu'on appelait à l'époque « l'intendance », qui s'occupait de fournir en équipement de toute sorte le corps des troupes de la Marine de la France au Canada. Il analyse le système de transport et de communication de l'époque, bien unique dans le monde colonial; les fournitures; l'équipement des troupiers; leur nourriture; etc.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 84.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup>*Ibid.*, p. 108.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup>*Ibid.*, p. 117.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup>Voir le point 1.4 : La place des officiers dans l'histoire économique.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 149 et p.153.

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup>Cassel, op. cit., p. 187.

Cette recherche laborieuse permet à Cassel de conclure que la structure qui chapeautait l'institution des troupes de la Marine était déficiente et mal adaptée à la réalité outre-mer et, par conséquent, responsable de la misérable performance de ces hommes en sol colonial. À l'égard de ceux qui avaient souligné la bravoure ou la richesse de ces militaires, Cassel affirme que c'était se limiter à quelques cas exceptionnels. Les officiers qui ont eu une brillante carrière dans les armes ou qui ont amassé des fortunes colossales dans le commerce des fourrures ne sont pas représentatifs de la réalité de la majorité des officiers. En fin de compte, C.J. Russ et J. Cassel ont comblé un vide historiographique en étudiant les membres et la structure des troupes de la Marine. L'autre grande institution militaire d'Ancien régime en Nouvelle-France : la milice, sera l'objet de toute l'attention de Louise Dechêne à la suite de plusieurs années de recherches.

Comme l'avait souligné Roch Legault en conclusion de son livre<sup>82</sup>, une étude approfondie de l'institution de la milice en Nouvelle-France restait à faire. C'est principalement à quoi se consacre Louise Dechêne dans son livre posthume publié en 2008 : *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*. En se basant principalement sur la correspondance officielle et les récits des contemporains, Dechêne s'attaque à la représentation que les élites se faisaient du milicien et du mythe guerrier qui a tant plu aux historiens canadiens<sup>83</sup>. De plus, elle présente la création improvisée de la milice en Amérique française et explique que les devoirs qui y sont rattachés dépassent le simple service militaire et pèsent lourdement sur la population, peut-être plus qu'en France.<sup>84</sup>

Mais ce qui nous intéresse particulièrement pour les fins du mémoire, c'est la partie de son livre qui s'intéresse aux autres groupes qui combattent auprès des miliciens, entre autres, les officiers des troupes de la Marine. Dechêne reconnaît l'apport important à la défense du territoire colonial des officiers et des soldats qui peut être mesuré grâce à son annexe résumant les mouvements de guerre qui couvre tout le Régime français. L'impétuosité des officiers des troupes de la Marine durant les guerres est selon Dechêne, motivée par des impératifs sociaux et culturels, mais surtout économiques. À ce sujet, l'empressement de la noblesse canadienne d'aller vers l'armée plutôt que vers les charges de capitaine de milice auxquelles ils étaient destinés par les administrateurs, a affaibli la cohésion de la milice, mais raffermi la place de la noblesse à la tête de la société coloniale<sup>85</sup>. Cependant, le principal emploi qui intéresse la noblesse en Europe des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, c'est l'armée. Il aurait été intéressant de voir si ce service non-rémunéré était courant dans le Vieux monde. L'historienne

<sup>82</sup> Legault, op. cit., p. 159.

<sup>83</sup> Dechêne, Le Peuple, p. 74.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup>*Ibid.*, p. 286.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup>*Ibid.*, p. 148 et 152.

cherche à donner une voix à ceux qui n'en ont pas et présente un milicien nuancé, qui songe plutôt à sa ferme que de scalper un Anglais, comme l'on si souvent présenté les historiens. Ce « peuple », Dechêne l'oppose aux officiers nobles des troupes de la Marine « l'élite » qui ne jure que par la guerre. On verra dans cette étude qu'il y a place à la nuance au sein même de ce groupe de combattants d'élite.

### 1.6 Bilan : une historiographie à compléter

Ce bref survol a permis de mettre en lumière la place des troupes de la Marine et de ses soldats et officiers dans l'historiographie. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Lorsque les historiens se sont intéressés pour la première fois aux troupes de la Marine, c'était à une époque où l'histoire avec un grand « H » était à la recherche d'elle-même. On a établi des façons de travailler strictes qui se sont répercutées dans le regard que l'historien allait poser sur son sujet d'étude. Aujourd'hui, avec le recul, il nous est possible d'apprécier le travail de ces passionnés qui ont fait grandement avancer nos connaissances sur les troupes de la Marine. Limités par les sources de l'époque, les historiens se sont davantage intéressés à l'institution militaire et à son fonctionnement. Grâce au souci de préservation des sources chez les historiens de l'époque méthodique, on peut compter aujourd'hui sur une meilleure classification de celles-ci. De plus, c'est à cette époque que l'on voit paraître les premières notices biographiques des officiers qui ont laissé une marque importante dans l'histoire nationale. Malgré tout, au Canada et au Québec, il faudra encore plusieurs années avant qu'on se penche sérieusement sur « l'armée coloniale ». Ce n'est que vers la fin de l'histoire méthodique, que l'on voit naître la première étude sérieuse sur les troupes. L'apparition de l'histoire sociale va annoncer un changement chez les historiens dans leur façon d'aborder l'histoire, autant dans les sujets que dans les méthodes de travail. Une diversité de nouvelles sources s'ouvre alors à eux, ce qui leur permet de s'intéresser à des sciences connexes. Dès lors, les troupes deviennent dignes d'intérêt puisque les militaires, soldats et officiers, forment une partie importante de la société coloniale. À partir de ce moment, il est plus facile d'isoler les officiers des troupes de la Marine dans l'historiographie. Les historiens de la nouvelle génération sont unanimes pour donner une place à ces officiers militaires au sein de l'élite coloniale canadienne, mais l'importance de cette place au sein de ce groupe varie. L'économie étant sous les projecteurs, les historiens remarquent que les officiers n'ont pas été un facteur si important de développement économique, quoique sans leur présence, la principale activité économique de la colonie aurait été en péril. C'est récemment que les plus importantes études sur les troupes de la Marine ont été réalisées. Les historiens s'intéressent alors à l'aspect socio-économique et cherchent également à comprendre comment les mécanismes des institutions influencent le destin des humains qui les subissent. Finalement, de bonnes recherches ont été faites par les historiens quant au profil social des officiers des troupes de la Marine, mais on remarque que la carrière militaire a été largement négligée. Le présent mémoire espère combler cette lacune dans l'historiographie.

# **Chapitre 2**

L'organisation des troupes de la Marine

## 2.1 L'arrivée des troupes de la Marine au Canada

C'est en 1669 que Jean Baptiste Colbert fonde le ministère de la Marine dont il est le premier secrétaire d'État (1669-1683). Il réforme l'ancienne administration défaillante et centralise la prise de décisions grâce à la création du système des commis. Contrairement à ce qui est l'usage à l'époque, les postes dans ce ministère ne sont pas vénaux<sup>86</sup>. Ce ministère est principalement responsable des ports, des navires, des consulats méditerranéens, de la supervision du commerce outre-mer et, aussi, des colonies<sup>87</sup>. Colbert réussit à achever cette tâche monumentale de redressement malgré le peu d'attention que lui donnait Louis XIV (1643-1715); ce dernier étant conseillé par les adversaires politiques de Colbert, c'est-à-dire les secrétaires d'État français à la Guerre Michel Le Tellier (1643-1677) et par la suite son fils François Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1662-1691), qui placent la nouvelle armée de terre au centre de la politique européenne française et qui dédaignent la Marine<sup>88</sup>.

Pour Colbert, on ne peut être à la fois marin et soldat. Devant la croissance des flottes rivales, la France cherche à pallier le manque de soldats sur les navires de la marine française. Dans les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, l'État tente de créer un corps d'infanterie efficace pour la marine. Prenant différents noms et différentes organisations, ce corps essuie plusieurs revers à cause des rivalités entre les ministres et les secrétaires d'État à Versailles, mais également parce que la Marine a de la difficulté à bien définir son rôle. Les effectifs sont recrutés parmi les troupes de terre au départ, mais les guerres incessantes de l'époque, dégarnissant trop les rangs, obligent dorénavant Colbert à recruter ailleurs<sup>89</sup>. Ce n'est qu'à partir de 1671, avec la création des soldats-gardiens, que l'institution des troupes de la Marine comme on la connaîtra dans le cadre de cette recherche, commence à prendre forme, mais de façon intermittente. En effet, les compagnies de soldats-gardiens sont levées et licenciées selon la conjoncture politique. Leur rôle est d'assurer la défense des navires de guerre, des arsenaux et des ports. Réparties dans les villes portuaires de Toulon, Rochefort et Brest, ces compagnies de 50 hommes avaient à leur tête un capitaine de vaisseau, un lieutenant et un enseigne ou garde-marine<sup>90</sup>. Les soldats-gardiens, ne répondant plus aux nouveaux défis militaires, sont réorganisés par une ordonnance proclamée le 16 décembre 1690 par Louis II Phélypeaux de Pontchartrain (1690-

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup>Cassel, op. cit., p. 39.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup>*Ibid.*, p. 28.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup>*Ibid.*, p. 30 et 43. Russ, *op. cit.*, p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup>Coste, op. cit., p. 62.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup>*Ibid.*, p. 69.

1699), nouveau secrétaire d'État à la Marine, lequel finalisa l'œuvre réorganisatrice de son prédécesseur Jean-Baptiste Colbert de Seignelay (1683-1690), fils de Colbert<sup>91</sup>.

La gestion des colonies et leur défense incombent également au ministère de la Marine. En 1674, le ministère lève un corps expéditionnaire afin de secourir la Martinique assiégée par les Hollandais. Dans les années qui suivent, on envoie dans les Îles plusieurs détachements afin de protéger les colonies<sup>92</sup>. C'est également en réponse à une situation d'urgence que la Marine décide d'envoyer des troupes au Canada. On se rappellera que c'est pour enrayer la menace iroquoise au Canada, que Louis XIV dépêche le régiment d'infanterie de Carignan-Salières en 1665 qui, au terme d'une campagne inégale, réussit à obtenir une paix qui durera une vingtaine d'années. En 1683, pour affronter à nouveau les Iroquois, Louis XIV décide d'y envoyer non pas des troupes du roi, mais celles du ministère de la Marine qui sont en charge de la défense des colonies. L'objectif était de de les rapatrier en France aussitôt que la menace serait écartée, comme l'avaient été les soldats de Carignan<sup>93</sup>. Or, devant la situation défensive précaire de la colonie et étant clairement dans l'incapacité d'enrayer la menace iroquoise, ces compagnies indépendantes deviennent par la force des choses le corps régulier d'armée du Canada<sup>94</sup>.

Toutefois, le contexte colonial fait que l'infanterie de la Marine n'y est pas organisée de la même façon qu'en France. Les troupes envoyées en 1683 pour assurer la défense du Canada sont organisées de la même manière que les compagnies de soldats-gardiens. De plus, l'ordonnance de 1691 réorganise les troupes déjà au Canada sur le modèle des Compagnies franches, mais ces dernières n'auront jamais été la copie conforme du modèle français tant par leur chaîne de commandement, l'organisation du corps d'officiers que par le nombre des effectifs et de leurs missions, ce qui amènera les autorités à les nommer plus couramment troupes du Canada, troupes des colonies ou troupes de la Marine<sup>95</sup>. Comme la longueur de cette étude ne permet pas de présenter chaque différence qui existe dans l'organisation des compagnies franches de France, du Canada et de l'armée de terre, on s'intéressera, dans les prochains paragraphes, uniquement au corps d'officiers des armées de terre et de

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup>Coste, *op. cit.*, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup>Russ, *op. cit.*, p. 124.

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup>*Ibid.*, p. 45-46.

<sup>95</sup> Cassel, op. cit., p. 43-50. Nous avons opté dans cette étude pour la dénomination « troupes de la Marine » pour trois raisons : primo, parce que les administrateurs utilisaient plus souvent ce terme dans la correspondance. Secundo, afin de distinguer les unités de la Marine des autres unités militaires en colonie comme la milice. Tertio, dans un esprit de continuité avec les travaux passés sur le sujet comme ceux de C. J. Russ ou de J. Cassel.

la Marine de Louis XIV afin de mieux saisir l'originalité de l'institution militaire dans laquelle évoluent les capitaines.

## 2.2 Les officiers des armées françaises d'Ancien Régime

## 2.2.1 Nouvelles mentalités dans les armées de Louis XIV

André Corvisier souligne qu'à l'époque de l'Ancien Régime, l'armée française est le reflet de la société et se divise en deux ensembles sociaux : officiers et soldats. Ces deux corps sont pratiquement imperméables l'un à l'autre et c'est à la noblesse que revient le privilège d'investir celui des officiers. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les compagnies de régiments d'infanterie sont vénales et c'est surtout la haute noblesse qui les investies puisqu'elle possède les moyens financiers de lever des petites armées privées<sup>96</sup>. La guerre est alors au cœur des activités de la noblesse<sup>97</sup>. Il faudra attendre bien après l'existence de la Nouvelle-France pour voir disparaître la tradition de la vénalité en France. Cependant, il existe, depuis le ministre Louvois, une alternative aux officiers de terre moins nantis d'obtenir des promotions par la nomination aux charges non vénales d'enseigne, de lieutenant, de capitaine de grenadiers, de major, de lieutenant-colonel, de brigadier et finalement de capitaine de compagnie. Plus lent, cet avancement est quand même ouvert à la petite noblesse, aux roturiers et à la bourgeoisie<sup>98</sup>. Cette ouverture s'explique en partie par les décisions politiques de Louis XIV qui nécessitent de plus en plus d'effectifs dans des guerres qui sont de plus en plus longues. Comme la noblesse ne peut à elle seule garnir les rangs d'officiers, l'armée doit les trouver ailleurs<sup>99</sup>.

De ce fait, roturiers, écuyers et nobles se bousculent afin d'obtenir de plus hauts rangs dans l'armée, ces derniers croyant que ces places leur étaient réservées, mais le roi Louis XIV est d'un tout autre avis selon l'historien Jacques Chagniot : « Quand un chef de corps mourait en campagne, le roi récompensait souvent un vieil officier distingué par la durée et par la qualité de ses services, en lui attribuant gratuitement la charge vacante. C'est cette pratique qui a donné naissance à la revendication du mérite. » <sup>100</sup> En effet, pour les officiers de l'armée française, cette époque en est une de réformes. Nommant ainsi les officiers, le roi les assujettit à un rôle de subordonné et limite leur autorité sur les hommes qui leur sont à charge. C'est le début d'une intensification de l'emprise de l'État sur

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup>Babeau, op. cit., p. 119.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup>Jean Chagniot, « L'Âge du capitaine : de la valeur au mérite » dans Denise Terruel, dir., *Regards sur les sociétés modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) : mélanges offerts à Claude Petitfrère*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1997, p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup>Corvisier, *La société*, p. 223.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup>Tuetey, op. cit., p. 57 et p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup>Chagniot, op. cit., p. 60.

l'armée<sup>101</sup>. L'ancienneté devient par la force des choses un gage d'avancement pour les officiers d'Ancien Régime, une des maintes caractéristiques que l'on trouve à la fois dans l'infanterie, mais de façon plus constante dans les troupes de la Marine.

## 2.2.2 Ressemblances et différences entre les officiers de Marine et d'infanterie

Les troupes de la Marine au Canada forment un corps d'armée unique dans le monde militaire du XVII<sup>e</sup> siècle. Comme le souligne W.J. Eccles, elles reflètent le zèle réformateur de Colbert<sup>102</sup>. À l'inverse de l'armée de terre, toutes les commissions sont basées principalement sur le mérite et doivent être référées par le gouverneur général et l'intendant. Un capitaine n'a donc pas à provenir de la haute noblesse ou détenir une fortune importante. En France, les nobles sont envoyés très jeunes à l'Académie militaire afin de parfaire leurs connaissances militaires et leur habileté au maniement des armes<sup>103</sup>. En colonie, aucune école ne permet l'enseignement de l'art de la guerre à la jeunesse locale. Leur formation consistait probablement à acquérir une connaissance des principes de base, mais surtout à l'expérience acquise sur le terrain, expérience qui stimulera toute la jeunesse noble coloniale dans le service<sup>104</sup>.

Les responsabilités qui incombent aux officiers des armées de terre d'Ancien Régime diffèrent en certains points de celles des troupes de la Marine. Dans l'infanterie, l'officier doit recruter lui-même les soldats de ses compagnies. Souvent, la seigneurie et les environs immédiats fournissent les compagnies du régiment en hommes. Cela a pour effet de créer un meilleur esprit de corps entre des hommes parlant le même patois et provenant du même village que le noble, même si l'officier provient d'une autre classe sociale que le soldat<sup>105</sup>. De plus, l'expérience des campagnes victorieuses permettait à ces derniers de trouver facilement des candidats<sup>106</sup>. Pour ce qui est du recrutement pour l'infanterie de la Marine en France ou en colonie, l'officier n'est pas impliqué. Dans les grandes villes portuaires militaires de Rochefort, La Rochelle, Brest, Bordeaux, Bayonne et Nantes, ce sont plutôt des recruteurs professionnels qui sont affectés à la sélection des soldats<sup>107</sup>.

Comme la compagnie du régiment appartient au capitaine dans l'armée de terre, il est de sa responsabilité d'approvisionner ses soldats à ses frais. Cela comprend principalement la nourriture et

Eccles, Essays, p.113.

32

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup>Babeau, op. cit., p. ix.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup>Chagniot, op. cit., p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 144.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup>Corvisier, La société, p. 224.

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup>Babeau, *op. cit.*, p. 120.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup>Russ, op. cit., p. 78.

l'habillement<sup>108</sup>. Il n'était pas rare que le roi dédommage de moitié l'investissement demandé par les capitaines, puisqu'ils mettaient non seulement en jeu leur vie, mais également leurs biens<sup>109</sup>. En Nouvelle-France, si le capitaine ne s'assurait pas que ses hommes soient équipés d'un fusil et d'un uniforme adéquat, il devait payer de sa poche l'équipement manquant. Tout était fourni par le roi et le capitaine n'avait comme obligation que de distribuer les effets comme la nourriture et de redonner aux magasins du roi l'équipement des soldats décédés.<sup>110</sup> Toutefois, en France comme dans plusieurs colonies, les capitaines, en retenant une partie de leur paye, ont souvent été accusés d'abus par leurs soldats<sup>111</sup>.

Dans l'armée de terre d'Ancien Régime, le capitaine devait non seulement recruter, nourrir et habiller ses soldats, mais également les instruire, les exercer et les mener au combat<sup>112</sup>. C'était, par contre, la plupart du temps le lieutenant-colonel, provenant des échelons non vénaux, qui s'occupait de ces responsabilités à un point tel qu'il était considéré comme l'âme de la compagnie<sup>113</sup>. Dans l'armée d'infanterie comme dans les troupes, le capitaine devait s'occuper de faire le pont entre ses supérieurs dont il recevait les ordres et ses officiers subalternes à qui il les donnait. Dans les troupes, le capitaine, aidé de ses subalternes, c'est-à-dire le lieutenant et l'enseigne, devait voir à la discipline de la compagnie, à son entraînement, à la distribution des payes et à l'approvisionnement, lorsqu'elle était mobilisée. Dans les faits, le capitaine était souvent absent et ne se présentait que lorsqu'il y avait parades et formalités. Ses subalternes étant également souvent absents, la plupart de ces tâches revenaient alors au sergent, officier non commissionné<sup>114</sup>. Ces absences étaient souvent provoquées par la présence de leur famille qui n'était qu'à quelques lieues de l'endroit où ils étaient en garnison. À partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour tenter de résoudre le problème, le ministère accorde, une permission de deux mois aux officiers pendant l'hiver pour aller visiter leurs proches<sup>115</sup>.

La tâche la plus importante des capitaines, dans l'armée de terre comme de la Marine, est sans nul doute celle de mener les soldats aux combats. En France, les Compagnies franches participent à des interventions militaires bien précises : servir sur les navires et assurer la défense des arsenaux et des

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup>Babeau, *op. cit.*, p. 123.

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup>*Ibid.*, p. 124.

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup>Russ, op. cit., p. 179-180.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup>Coste, *op. cit.*, p. 130. Allan Greer, *The Soldiers of Isle Royale, 1720-45*, Ottawa, National Historic Parks and Sites Branch, Parks Canada, Environment Canada, 1979, (Coll. « Histoire et archéologie 28 », p. 11 et 38. Leclerc, *op. cit.*, p. 58.

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup>Babeau, *op. cit.*, p. 122-123.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup>*Ibid.*, p.133-134.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup>Cassel, op. cit., p. 51-52.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup>Russ, op. cit., p. 188.

ports. Dans la colonie canadienne, peu de ces hommes serviront en mer. La plupart des expéditions composées d'Amérindiens et de miliciens portant raquettes et mocassins se dérouleront sur le sol américain, dans la forêt. Cela est plutôt singulier pour un soldat pensant s'être enrôlé dans la Marine. Le rôle joué par les capitaines dans les guerres sera abordé dans les chapitres 4 et 5 de cette étude.

# 2.2.3 Le service colonial, une chance inespérée pour les officiers de l'armée de terre et de la Marine de France

Les possibilités qu'offrent alors les troupes de la Marine font que « les roturiers ambitieux et les gentilshommes pauvres ont avantage à chercher fortune dans les troupes coloniales, puisque la noblesse de sang préfère rester en France. » <sup>116</sup> C'est ce que feront aussi plusieurs cadets de familles de robes françaises qui tenteront leur chance au Canada tout au long du Régime français <sup>117</sup>. Même si la Marine ne peut techniquement plus recruter ses officiers dans les rangs de l'armée, elle le fera tout de même puisque la guerre en Nouvelle-France requiert des hommes expérimentés.

De 1683 à 1688, trente-neuf capitaines sont nommés pour servir en colonie<sup>118</sup>. Tout au long de cette étude, ce contingent ne doit pas être oublié, car il forme ce que l'on peut considérer comme la première génération de capitaines. Dix-neuf de ces hommes ont fait carrière dans l'infanterie avant de être affectés aux troupes, quatre ont fait carrière dans la Marine auparavant et pour les 16 autres, aucune information n'existe sur leurs états de service passés. Cependant, il est fort à parier que ceux qui sont arrivés avant 1685 ont servi principalement dans la Marine, pour les autres rien n'est certain. Cette forte proportion d'officiers provenant de l'infanterie s'explique facilement. En effet, la désastreuse expédition que le gouverneur général Joseph-Antoine Le Febvre La Barre (1682-1685) a dirigée contre le pays iroquois, a révélé aux autorités que les officiers provenant de la Marine n'étaient pas du tout prêts à relever le défi colonial. C'est pourquoi son successeur, Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville (1685-1689), un ancien colonel et général de cavalerie respecté et chevronné, demande au roi de pouvoir choisir lui-même les officiers qui serviront sous ses ordres au Canada<sup>119</sup>. C'est pour cette raison que presque tous les capitaines qui arrivent entre 1685 et 1688 pour servir sous les ordres de Denonville sont des officiers qui ont fait leur marque.

<sup>116</sup> Chartrand, *Le patrimoine*, p. 143.

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 144.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup>Voir le tableau B en annexe. À noter que trois officiers étaient déjà dans la colonie avant l'arrivée des premiers contingents de 1683: Pierre de St-Ours, et Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand sont d'anciens officiers du régiment de Carignan-Salières et décidèrent de rester en colonie après leur démobilisation en 1668. Quant à Rémy Guillouet d'Orvillers, il servait déjà depuis 1682 comme capitaine des gardes du gouverneur général La Barre, son beau-père. Il obtient une compagnie dans les troupes de la Marine en 1685.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup>Leclerc, op. cit., p. 49 à 53. Russ, op. cit., p. 46 et 126.

Des renseignements partiels nous sont parvenus dans les rôles d'officiers au sujet de leur carrière en Europe. Parfois, on dispose de la date de leur entrée dans l'armée et le grade qu'ils détiennent au début de leur carrière comme au moment de leur transfert en Amérique. Cependant, il est très probable que ces données sont, dans le cas de certains officiers, incomplètes. Il nous est tout de même possible de remarquer que pour ceux dont les données sont suffisantes, qu'ils proviennent, pour la plupart, de cette noblesse moins nantie pour qui le mérite semble profiter dans leur carrière d'officier. Ayant débuté dans les rangs inférieurs du corps d'officiers, ces hommes profitent de la tumultueuse guerre de Hollande (1672-1678) pour se démarquer au combat. Par exemple Jean Baptiste Bouillet de la Chassagne : « a esté fait enseigne dans le régiment de Navarre en 1673, lieutenant dans le mesme régiment en 1675, capitaine dans le régiment de Condé le 17 aoust 1677 et capitaine en Canada en 1687 ou il est marié il est bon officier. »<sup>120</sup>

Comme de la Chassagne, la plupart des capitaines venus entre 1683 et 1688 avaient réussi à acquérir en Europe une compagnie dans un régiment d'infanterie. De plus, les parcours sont très différents au sein du groupe composé de ces quelques hommes arrivés entre 1683 et 1688. Beaucoup ont gravi les échelons comme de la Chassagne, certains servaient dans la Marine jusqu'à obtenir le grade d'enseigne de vaisseau et quelques officiers semblent avoir pu acheter leur compagnie. Cette supposition de notre part tient au fait de l'extrême jeunesse des frères Le Gouès lorsqu'ils obtiennent le commandement d'un régiment, ce qui laisse croire que leur famille avait les moyens de leur offrir ce poste<sup>121</sup>. Un certain nombre a servi dans les régiments prestigieux du roi, notamment celui des Mousquetaires, avant d'entrer dans les troupes<sup>122</sup>. D'autres comme les frères Crisafy avaient servi comme maître de camp pour l'aîné et lieutenant colonel pour le cadet dans le régiment de Vivonne. C'est finalement d'horizons divers que proviennent les capitaines arrivés au Canada entre 1683 et 1688, mais avec des états de service assez importants, grâce au recrutement dirigé par Denonville. Le

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup>France, Archives Nationales d'Outre-Mer, Fonds des Colonies, D2C, v. 47: 9 pages (s), Mémoire contenant les noms des officiers des troupes qui sont en Canada, leurs âges, lieux de naissance et le temps de leurs services, 1701. Disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada,

http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html, (Page consultée le 14 juin 2013).

121 Claude Charles a 17 ans en 1677 et son frère Louis Joseph a 13 ans en 1679, années où ils obtiennent leur compagnie. ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 8 pages (s), Rôle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leur service, 5 octobre 1692.

Les régiments de la Maison du roi formaient les troupes d'élite de l'infanterie et de la cavalerie des armées de Louis XIV qui servaient au champ de bataille sinon à Versailles ou au Louvre. La Maison du roi regroupait : Les Gardes du Corps, les Gendarmes de la Garde et les Chevaux-Légers de la Garde, les Mousquetaires de la Garde, les Grenadiers à cheval de la Garde, les Gardes Françaises, les Gardes Suisses et la Gendarmerie de France. On ne connaît pas les affectations des quatre capitaines qui ont fait partie de ces régiments. René Chartrand, Louis XIV's Army, Osprey Publishing, Oxford, 1988, 48 pages, (Coll. Men-at-arms series).

service en colonie semble attirer ces militaires de carrière à la recherche de nouvelles aventures et de nouveaux combats.

Un nombre significatif de capitaines de notre étude sont également arrivés entre 1683 et 1688 avec une expérience acquise en Europe. Au nombre de 16, ils font partie en majorité du contingent recruté par Denonville et ces hommes, dont la carrière en Europe s'est arrêtée avant d'obtenir une compagnie de régiment avec, le plus souvent, le poste de lieutenant, ont fait le saut en Amérique et ont poursuivi leur carrière jusqu'à l'obtention de leur propre compagnie des troupes de la Marine. Les années suivantes, de 1689 jusqu'en 1739, seulement 21 officiers français et canadiens ayant été faits officiers d'infanterie ou de la Marine tenteront leur chance dans les troupes de la Marine<sup>123</sup>. Cette présence moins importante des officiers français s'explique principalement par l'entrée de la noblesse canadienne dans le corps d'officiers. De plus, moins de recrues sont nécessaires après 1713 puisque la situation politique et militaire se stabilise et que les jeunes officiers déjà en service dans les troupes ont acquis l'expérience nécessaire afin d'être promus capitaine.

On peut donc remarquer que la plupart des officiers qui ont fait carrière dans l'infanterie avant de passer en Nouvelle-France ne devaient pas provenir de la haute noblesse ou encore étaient roturiers puisque peu réussissent à obtenir une place dans les régiments de prestige du roi et que très peu d'entre eux possèdent les fonds nécessaires afin d'acheter une compagnie de régiment. Sinon la majorité des capitaines acquièrent leur compagnie dans l'armée en se distinguant au champ d'honneur. Beaucoup d'autres s'arrêtent au grade de lieutenant et tentent leur chance dans les colonies afin d'élever leur condition recherchant une meilleure position dans l'armée et, si possible, jusqu'à l'état-major. Au terme de cette étude, on pourra voir, en analysant l'ensemble de la carrière de ces capitaines, si cette précieuse expérience militaire leur a donné un certain avantage dans l'avancement par rapport aux autres capitaines.

Les capitaines des troupes de la Marine sont bel et bien le produit d'une époque précise de réforme dans l'armée française. Traditionnellement, la noblesse est responsable des plus hautes fonctions dans l'armée et cela est aussi vrai pour la Marine. Par contre, il est possible pour l'officier aux origines nobles, mais modestes, d'obtenir un certain avancement dans l'armée qui s'arrête au poste de capitaine de compagnie. Dans les troupes, il est possible de monter tous les grades jusqu'à la prise en charge d'une compagnie complète et même d'obtenir par la suite des postes dans l'état-major de la colonie. Les responsabilités entre les capitaines des troupes de terre et de la Marine envers leur

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup>Jaques Le Vasseur de Neré et Jacques l'Hermitte sont deux ingénieurs militaires qui passent en colonie, le premier en 1693 et le second en 1694.

compagnie sont pratiquement les mêmes, mais dans la Marine l'officier est employé de la Couronne tandis que dans l'autre, la compagnie dans le régiment est la propriété du capitaine qui sert un grand seigneur, propriétaire du régiment. Le capitaine des troupes de la Marine est donc davantage assujetti à ses supérieurs et a moins de marge de manœuvre que le capitaine d'infanterie. Dans la Marine, la course aux commissions supérieures est ainsi ouverte aux officiers ambitieux de diverses extractions sociales. La compétition sera d'autant plus féroce puisque quelques années après l'arrivée des premiers officiers français au Canada, la noblesse canadienne sera également intéressée par la carrière d'officier militaire.

## 2.3 Les origines géographiques des capitaines

D'abord de naissance française ou européenne, les officiers des troupes de la Marine seront par la suite recrutés parmi la noblesse coloniale. Rapidement, les historiens nationalistes canadiens-français en ont fait leurs choux gras. Benjamin Sulte et Gérard Malchelosse sont les premiers à évoquer le phénomène dans leurs articles concernant les troupes de la Marine, mais font fausse route en prétendant que les soldats sont également recrutés au Canada<sup>124</sup>. Plus tard, Jean Leclerc, se base sur un unique rôle d'officiers pour affirmer qu'ils sont essentiellement Canadiens en 1692, sans toutefois approfondir son observation<sup>125</sup>. Russ se fie également à un seul rôle d'officiers, celui de 1708. Le tiers du groupe est d'origine canadienne. Hâtivement, il en conclut que la : « Canadian representation at any given moment was only one-third. » Louise Dechêne fait observer elle aussi que les Canadiens représentent le tiers des officiers, mais précise que cette proportion s'observe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>127</sup>. W. J. Eccles dans France in America, n'avance pas de chiffres ou encore de proportion quant à la quantité de Canadiens dans les rangs du corps d'officiers. Il affirme tout de même que, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce corps est devenu une véritable caste pour la noblesse locale, propos repris par Louis Dechêne dans Habitants et marchands de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle et par Fernand Ouellel<sup>128</sup>. G.F.G. Stanley cite une lettre de La Potherie adressée au roi en 1702 qui affirme que les officiers

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup>Sulte, *op. cit.*, p. 11. Malchelosse, *op. cit.*, p.132. André Sévigny note également cette confusion. André Sévigny, « Le soldat des troupes de la marine (1683-1715): Premiers jalons sur la route d'une histoire inédite », *Cahiers des dix*, n°44, 1989, p. 50.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup>Leclerc, *op. cit.*, p . 9.

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup>Russ, op. cit., p. 144-146.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup>Dechêne, *Habitants*, p. 91.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup>Eccles, *France*, p.111. Dechêne, *Habitants*, p. 90-91. Fernand Ouellet, « Seigneurial Property and Social Groups in the St-Lawrence River Valley, 1663-1760 » dans Michael S. Cross et Gregory S. Kealy dir., *Economy and Society During the French Regime, to 1759*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1983, p. 72.

subalternes sont presque tous Canadiens. Par la suite, il prétend que le service dans les troupes de la Marine est si populaire dans la colonie que l'on cherche même à obtenir un poste comme soldat puisque ceux d'officiers sont déjà réservés. Il omet de spécifier que c'était la noblesse coloniale qui avait les places réservées dans le corps d'officiers et qu'en parlant des « Canadiens », il semble mêler le peuple et son élite. De plus, il avance que : « La "canadianisation" des troupes de la marine, et des officiers en particulier, est un fait nouveau important. »<sup>129</sup> Stanley est toutefois le premier historien à conceptualiser ce phénomène historique, mais semble confus lorsqu'il en parle comme un « phénomène nouveau » puisque pour La Potherie, cela ne semble pas être le cas. Louis Lemoine reste assez vague sur le phénomène, mais il affirme, qu'entre 1690 et 1760, le corps d'officiers s'est progressivement constitué de Canadiens, sans mentionner qu'ils proviennent exclusivement de la noblesse<sup>130</sup>. Dans son article de 1971 que l'on a évoqué au chapitre précédent, Eccles revient sur le sujet de la canadianisation et se fie, comme certains de ses prédécesseurs, à une liste d'officiers de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle; il y compte 35 Canadiens sur un total de 87 officiers. Des Français restants, la moitié se serait installée durablement en colonie. Il souligne que c'est à partir de 1753 que le corps des officiers serait devenu une vraie caste appartenant à la noblesse coloniale<sup>131</sup>.Ce n'est qu'avec René Chartrand que l'on commence à chiffrer l'intégration graduelle de la noblesse canadienne dans le corps d'officiers des troupes de la Marine. En effet, il avance qu'en 1720 plus de la moitié des officiers sont d'origine coloniale et qu'en 1755 pratiquement tous le sont<sup>132</sup>.

Il faut attendre Jay Cassel avant d'obtenir de plus amples détails sur le phénomène de la canadianisation. Ayant répertorié tous les officiers des troupes de la Marine de la période, cela lui permet de chiffrer, pour chaque tranche de cinq ans de 1683 à 1760, le nombre de Français, de Canadiens, d'Européens et de ceux provenant des colonies françaises qu'on y retrouve. Par exemple, le tableau 2 « Officers : Origins of All Men Serving » montre qu'entre 1686 et 1690, au pinacle de la guerre iroquoise, 122 officiers sont nés en France, 28 au Canada, 2 ailleurs en Europe et aucun dans les autres colonies. Entre les années 1721 et 1725, les chiffres changent radicalement : 61 officiers sont nés en France, 72 sont nés au Canada, un seul est né ailleurs en Europe et 4 sont nés dans les colonies françaises. Cela l'amène à conclure que : « the Canadianization of the troupes de la colonie took a

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup>Stanley, *op. cit.*, p. 58-59.

Louis Lemoine, Les institutions militaires de la Nouvelle-France, Montréal, Service loisirs St-Édouard Inc., 1982-83, p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup>Eccles, Essays, p. 115.

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup>René Chartrand, *The French Soldier in Colonial America*, Bloomfield, Museum Restoration Service, 1984, (Coll. « Historical Arms Series n°18 ») p. 10.

while but eventually was well established. »<sup>133</sup>. Dans Le patrimoine militaire canadien: d'hier à aujourd'hui, René Chartand prétend que c'est vers 1690 qu'une élite militaire se forme vraiment puisque le quart des officiers sont d'origine canadienne, alors qu'en 1720 ils en représentent la moitié et qu'en 1750 la proportion atteint les trois quarts. Selon lui, la canadianisation se serait réalisée rapidement et que : « la naissance n'est toutefois qu'un critère imparfait pour juger de la "canadianisation" du corps des officiers. » 134 Pour lui, les Canadiens sont également les officiers français qui décideront de prendre racine en colonie, qui y laisseront une descendance et qui adopteront rapidement la manière de faire la guerre dans le pays. Chartrand en conclut donc que dès 1720, le corps d'officier des troupes de la Marine est « par essence », selon ses mots, totalement canadien 135.

En somme, les historiens ont rapidement remarqué que le corps des officiers des troupes de la Marine fut investi par la noblesse coloniale. On prétendait au départ que les rangs des soldats, comme ceux des officiers, étaient aussi investis par les Canadiens. Par la suite, le tir fut corrigé, mais les nombreuses affirmations basées sur l'observation de rôles uniques ne permettaient pas d'apprécier la progression du phénomène sur une longue période de temps. Les chiffres qu'a présentés Jay Cassel permettent depuis d'illustrer l'ampleur réelle de ce phénomène. Dans les prochains paragraphes, il sera expliqué les raisons qui ont poussé les administrateurs à permettre l'inclusion de la noblesse locale dans les rangs de l'armée. Ensuite, on comparera nos propres données au sujet de la canadianisation des capitaines avec celles des historiens précédents qui touchent l'ensemble du corps d'officiers.

#### 2.3.1 **Ouverture aux Canadiens**

Les raisons qui ont poussé les administrateurs à demander cette ouverture sont bien documentées. En 1682, le gouverneur général de la Nouvelle-France, Lefebvre de La Barre, demande au ministre de la Marine de lui envoyer des soldats des troupes de la Marine afin de répondre à la menace que font peser les Iroquois sur la colonie. Dans sa missive, il suggère au ministre d'envoyer un seul officier commissionné et de laisser les autres commissions aux capitaines de la noblesse coloniale, mieux outillés pour faire la guerre en Amérique du Nord. Son successeur, Denonville, fera par la suite les mêmes remarques<sup>136</sup>. Même si leurs premières recommandations sont ignorées des dirigeants métropolitains, les gouverneurs généraux et intendants de la Nouvelle-France n'en démordent pas et

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup>Eccles, *op. cit.*, p. 76.
<sup>134</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 86.

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup>*Ibid.*, p. 86

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup>Russ, op. cit., p. 130, Eccles, France, p.111.

font pression entre 1683 et 1687 pour que soient admis les fils de la noblesse canadienne dans les rangs d'officiers.

L'intendant Jacques de Meulles (1682-1686) souligne au ministre que recruter à même la colonie épargnerait des frais à la Marine, qui économiserait les coûts de transport tout en y trouvant des candidats pouvant bien remplir ces postes d'officier. De plus, le gouverneur général exercerait une plus grande autorité sur eux en ayant le pouvoir de les nommer et serait mieux placé pour promouvoir les méritants<sup>137</sup>. En 1685, séduit par cette idée, le roi permet à deux jeunes de la noblesse coloniale par année de se faire former comme garde-marine à l'Académie navale de Rochefort. Les deux premiers à être choisis pour cette formation sont les fils aînés de capitaines depuis longtemps installés en colonie qui sont Olivier Morel de La Durantaye et René Robinau de Portneuf<sup>138</sup>.

La même année, le gouverneur général Denonville propose à son tour au ministre de la Marine de laisser entrer les jeunes nobles de la colonie dans le poste que l'on désigne comme enseigne en second ou sous-officier ou encore petit-officier. Ce sera chose faite, car les premiers jeunes Canadiens sont admis et le ministre approuve cette décision deux ans plus tard, mais ce n'est qu'en 1722 qu'une ordonnance régularise ce poste permettant à partir de cette année-là leur identification dans les rôles d'officiers<sup>139</sup>. Dès 1684, les administrateurs de la colonie ont également proposé au roi que les anciens officiers du régiment Carignan-Salières soient promus à des postes de commandement dans les troupes de la Marine<sup>140</sup>. Ce sera entendu par Versailles et des 14 officiers du régiment envoyés en 1665 qui se sont établis, cinq obtiennent des commissions de capitaine<sup>141</sup>. N'étant pas nés dans la colonie, mais établis depuis longtemps, leur expérience militaire et leur connaissance du pays sont importantes pour les militaires français.

Enfin, le roi permet à Denonville en 1687 de nommer des candidats d'origine canadienne aux postes d'officiers commissionnés afin de remplacer les vides provoqués par le départ ou la mort d'officiers français. Ces nominations devront toutefois faire l'objet d'une confirmation royale<sup>142</sup>. La même année, on ajoute un poste commissionné, celui d'enseigne, qui permettra à de nombreux

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup>Dechêne, *Habitants*, p. 90.

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup>Russ, *op. cit.*, p. 129-133.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 84.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup>Russ, op. cit., p. 131.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup>Il s'agit de Pierre de St-Ours (fait capitaine en 1687), Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand (1687), Olivier Morel de La Durantaye (1694), Séraphin Margane de Lavaltrie (1698) et Pierre Bécart de Grandville (1704). <sup>142</sup>Russ. *op. cit.*, p. 131. Stanley, *op. cit.*, p. 57.

Canadiens d'entreprendre la carrière des armes<sup>143</sup>. Ce genre de politique a été implanté dans d'autres colonies françaises, mais n'a jamais connu autant de succès qu'au Canada<sup>144</sup>. Succès qui est dû par le désir manifeste des nobles coloniaux de servir dans l'armée. Désir qui est, selon l'historien Jay Cassel, lié à un manque d'opportunités de carrière pour la jeunesse. Ces derniers, n'étant pas intéressés dans le défrichement de la seigneurie de leur père, avaient la réputation d'être tapageurs<sup>145</sup>. Dans la colonie canadienne au XVII<sup>e</sup> siècle, la noblesse a de la difficulté à vivre selon son rang et cherche des revenus autres que les rentes de ses seigneuries qui peinaient à être défrichés<sup>146</sup>. La colonie produisant beaucoup de ces jeunes gens intéressés par la carrière militaire fait l'affaire de Versailles qui, après avoir envoyé un bon contingent d'officiers français, voit que le service en colonie intéresse de moins en moins la noblesse militaire française. Les officiers français font effectivement peu de demandes pour le service outre-mer<sup>147</sup>. C'est alors le début de la présence continue de jeunes nobles canadiens dans les rangs d'officiers des troupes de la Marine.

### 2.3.2 La « canadianisation » des capitaines

Des 45 Canadiens sur les 133 capitaines de la période étudiée, 17 sont nés à Montréal et dans les paroisses environnantes, et 17 autres à Québec et dans les villages voisins. Sept viennent de Trois-Rivières et, pour quatre d'entre eux, il est impossible de connaître leur lieu précis de naissance. Dans les paragraphes suivants, on se penchera sur l'intégration dans les troupes de la Marine de ces 45 Canadiens qui réussissent à obtenir une commission de capitaine.

C'est en 1691, seulement quatre années après que les nobles canadiens ont reçu la permission d'entrer dans le corps d'officiers, que deux d'entre eux obtiennent le grade de capitaine. Charles Le Moyne de Longueuil, baron de Longueuil, obtient sa commission de capitaine : « en considération de sa blessure, de ses services, de ceux de son père et de ses frères, et pour reconnaître la perte de son frère, le Sieur de Sainte-Hélène, mort des blessures qu'il a reçues au siège de Québec. »<sup>148</sup> Suite à la mort du capitaine Pierre d'Esquérac de Lautheur tué à la bataille de La Prairie en 1691, le gouverneur

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup>Des 45 capitaines canadiens, il n'y a que Nicolas d'Ailleboust de Manthet qui commence sa carrière comme enseigne en 1687. Sûrement que plusieurs autres ont débuté leur carrière dans cette année-là, mais peu de ce contingent ont atteint le rang de capitaine par la suite.

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup>Chartrand, *The French*, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup>Eccles, *France*, p. 111. Dechêne, *Habitants*, p. 383. Vision de la jeunesse aristocratique partagée en Europe puisqu'on parle dans les mêmes termes des cadets en France. L'armée sert à canaliser cette énergie. Babeau, op. cit., p.15-16.

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 77, 81, 192, Russ, *op. cit.*, p. 133-135. Ouellet, *op. cit.*, p. 71.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup>Cassel, *op. cit.*, p.77-79, Lemoine, *op. cit.*, p. 6.

ANOM, Colonies, B, v. 16 : fol. 34-39v, Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny, 15 octobre 1691.

général Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau (1672-1682 & 1689-1698) attribue la compagnie vacante à son protégé le Canadien Michel Le Neuf de La Vallière, anciennement commandant à l'île Royale puis en Acadie, lieutenant du roi en Acadie et capitaine des gardes de Frontenac<sup>149</sup>.

À partir de ce moment, il y aura toujours des Canadiens commandants de compagnies. Leur intégration se fait assez rapidement, comme on peut l'observer dans le tableau C en annexe. De 1691 à 1711, la proportion de capitaines canadiens double à chaque décennie. En 1691, les deux Canadiens ne comptent que pour 7 % des 28 capitaines en service. En 1701, les capitaines coloniaux comptent pour 14 % des capitaines en service et, en 1711, ils comptent pour 29 %. Avant 1726, il y aura toujours un plus grand nombre de capitaines d'origine française par rapport à ceux d'origine canadienne. Par la suite, la proportion de capitaines nés en colonie restera toujours plus élevée que celle de leurs compatriotes d'outre-mer et ira en grandissant rapidement, laissant une minorité de capitaines d'origine française dans les rangs. En 1726, les Canadiens représentent 57 % des capitaines. Treize ans plus tard, c'est 75 % des capitaines qui sont nés près des rives du Saint-Laurent. Cette évolution indique que la canadianisation graduelle que Jay Cassel a observée pour l'ensemble du corps d'officiers dans son tableau 2 : « Officers : Origins of All Men Serving », se vérifie pour les capitaines, mais en accéléré 150. Comme pour les capitaines, c'est à partir des années 1720 qu'une mince majorité de Canadiens forme le corps d'officiers. Mais alors que (selon Cassel), 30 % des officiers sont canadiens entre 1691 et 1695, 7 % seulement du côté des capitaines le sont, alors qu'entre 1736 et 1740, seulement 65 % des officiers sont canadiens tandis que pour les capitaines, déjà 75 % le sont. Ces derniers ont donc rapidement investi les commissions de capitaines comparativement au reste du corps d'officiers. Cela montre que les autorités, réticentes à donner des commissions de capitaine aux Canadiens au départ, n'ont plus le choix par la suite.

Le tableau D en annexe présente le nombre de commissions de capitaines accordées par année. On remarque que c'est à partir de 1715 que les administrateurs accordent majoritairement les compagnies à des officiers d'origine canadienne, remplaçant les officiers venus de France qui n'en obtiennent pratiquement plus. Le tableau 1 de Cassel : « Officers : Origins by First Commission » démontre qu'à partir des années 1706-1710 la majorité des commissions d'officiers, tous grades confondus, sont accordées à des Canadiens, et ce, jusqu'à la fin du Régime français. Si l'on se fie à nos données et à celles de Cassel cela vient contredire Christopher J. Russ lorsqu'il avance prudemment

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 11: fol. 221, Etat des emplois vacants auxquels Frontenac a pourvus en attendant les commissions du roi, 15 octobre 1691.

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup>Cassel, op. cit., p. 77.

que les administrateurs de Versailles, comme les administrateurs coloniaux, ont toujours préféré une prépondérance d'officiers français<sup>151</sup>. C'est en effet le cas pour les capitaines jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Espagne. À partir de cette date, la prépondérance canadienne dans les promotions de capitaine est assurée. Pour l'ensemble du corps d'officiers, il faut attendre à partir des années 1740 pour que les commissions soient alors accordées presque exclusivement aux enfants des officiers déjà en service en guise de récompense, fermant ainsi des opportunités de promotion à ceux qui ne sont pas nés en colonie<sup>152</sup>. Qu'en est-il des capitaines qui, nés en France ou ailleurs en Europe, deviendront colons? Sont-ils nombreux? L'historiographie a jeté un bilan plutôt négatif de l'établissement au pays des militaires, mais notre échantillon semble nuancer cette idée.

### 2.3.3 L'origine régionale des capitaines français

Grâce au *PRDH*, il a été possible de retracer le lieu et la région de naissance de 67 des 88 capitaines venus d'Europe ou des colonies françaises. Les soldats des troupes de la Marine étaient recrutés principalement dans les alentours des grandes villes portuaires militaires. C'est la conclusion qui se dégage du tableau de l'origine régionale des troupiers de la période 1683-1715 dressé par André Sévigny (dernière colonne du tableau I)<sup>153</sup>.

Tableau I

L'origine régionale des soldats de 1683-1715 et des capitaines français de 1683-1739								
Régions <sup>154</sup>	Nombre de capitaines	Pourcentage des capitaines	Troupes de la Marine 1683-1715 (A. Sévigny)					
Bretagne	5	7,5	10,9					
Normandie	5	7,5	8,0					
Paris, Ile de France	19	28,0	8,6					
Loire	6	9,0	9,3					
Nord	1	1,5	2,0					
Est	5	7,5	4,6					
Ouest	5	7,5	28,3					
Centre	4	6,0	8,7					
Sud-est	7	10,5	4,0					
Sud-ouest	5	7,5	13,5					
Hors de France	5	7,5	2,1					
Total	67 capitaines	100% (67 capitaines)	100% (1 508 soldats)					

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup>Russ, *op. cit.*, p. 145.

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup>Lemoine, *op. cit.*, p. 6. Eccles, *France*, p. 111, Dechêne, *Le Peuple*, p. 142, Andrew Gallup et Donald F. Shaffer, *La marine : the French colonial soldier in Canada, 1745-1761*, Bowie, Heritage Books, 1992, p. 13. <sup>153</sup>Sévigny, *Le soldat*, p. 49-54.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup>Sévigny regroupe les provinces de France en différentes régions. Loire: Anjou, Maine, Orléanais, Touraine. Nord: Artois, Flandre, Picardie. Est: Alsace, Bourgogne, Bresse, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Lyonnais. Ouest: Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois. Centre: Limousin, Marche, Auvergne, Berry, Bourbonnais, Nivervais. Sud-est: Languedoc, Roussillon, Dauphiné, Provence, Comtat Venaissin. Sud-ouest: Guyenne, Gascogne, Béarn, Rouergue.

En comparant les résultats de Sévigny aux nôtres, on remarque d'emblée dans le tableau I que les capitaines affichent des origines régionales passablement différentes de celles de leurs soldats. Un nombre significatif de capitaines sont nés dans la région de Paris et Ile-de-France, tandis que très peu proviennent des régions du Poitou, de l'Aunis, du Saintonge et de l'Angoumois d'où provient une proportion importante des soldats. De plus, lorsque les capitaines sont plus nombreux à provenir d'une région c'est souvent le cas inverse pour les soldats de cette même région et vice-versa. Comme le souligne Cassel, il est en effet peu probable que les officiers et soldats des troupes de la Marine aient partagé un quelconque esprit de corps<sup>155</sup>. Déjà séparés par leur statut social, ces officiers ne partagent aucune appartenance régionale avec leurs soldats, comme c'est le cas dans les régiments de l'armée de terre française.

Cet esprit de corps, encouragé par la proximité de l'origine régionale des officiers et de leurs subalternes, se retrouve plutôt dans les entreprises militaires dirigées par certains officiers d'origine canadienne capables, d'un coup de pied au sol, de lever un parti composé de volontaires, de miliciens, d'Amérindiens et de quelques soldats. Face à ce groupe hétérogène, le défi du chef est d'autant plus grand pour se faire obéir et certains officiers de cette étude comme Jacques Testard de Montigny, Nicolas d'Ailleboust de Manthet et Jean-Baptiste Hertel de Rouville ont relevé ce défi avec brio 156. Au chapitre 4 on verra dans quelles actions de guerre ils ont eu l'occasion de démontrer leur qualité de meneur.

## 2.3.4 Les officiers français qui prennent racine

Les historiens qui se sont penchés sur la contribution des militaires dans le peuplement de la colonie canadienne ont proposé différentes positions que l'on va examiner. Ces contradictions s'accentuent lorsqu'on s'attarde à la contribution des officiers nés en France des troupes de la Marine. D'abord, David M. Stewart se base sur un témoignage du Baron de La Hontan pour affirmer que la plupart des officiers se marient lors de leur service en colonie<sup>157</sup>. Toutefois, cela n'est pas nécessairement gage d'établissement puisque certains repartent en France ou pour une autre colonie.

Dans *Habitants et marchands de Montréal au XVII*<sup>e</sup> siècle, Louise Dechêne prétend qu'avant 1715 peu de soldats, et encore moins d'officiers, sont devenus colons; trop désireux qu'ils étaient de retourner en France. Il faut rappeler que, selon elle, la politique de peuplement militaire est un échec,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup>Cassel, op. cit., p. 197.

<sup>156</sup> Dechêne, Le Peuple, p. 174.

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup>David MacDonald Stewart, Les Compagnies Franches de la Marine: Canada's first permanent military corps, Pointe-Claire, Société Historique du Lac Saint-Louis, 1967, p. 33.

car le corps d'officiers est un facteur de dépeuplement pour la colonie puisqu'il est incapable d'absorber la deuxième et troisième génération de jeunes gens issus de la noblesse locale qui, par conséquent, quittent le Canada pour servir dans d'autres colonies<sup>158</sup>. Jusqu'à quel point? En effet, il serait intéressant de comparer le nombre de jeunes Canadiens qui ont quitté la colonie pour servir le roi ailleurs à celui de leurs frères qui y restent et y trouvent un travail dans l'armée. Si l'impact de ces départs peut paraître important chez la noblesse pour Dechêne, il est fort à parier qu'il est minime pour la colonie. Impact d'autant plus négligeable si jamais ces officiers revenaient au bercail puisque leur famille est au Canada.

Les observations de Lorraine Gadoury sur l'immigration noble au Canada ont révélé que c'est entre 1683 et 1688 que s'installent en colonie 47 officiers issus de la noblesse, faisant de ceux-ci le plus gros contingent de l'histoire de ce groupe social. Cela vient contredire les propos ci-haut de Dechêne. De plus, Gadoury souligne que l'expérience de la guerre qu'ils amènent d'Europe fait d'eux un pilier dans la défense de la colonie. Elle observe également qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'immigration de la noblesse française sera d'un seul individu par année jusqu'à la fin du Régime français<sup>159</sup>. En 1973, Christopher J. Russ avait d'ailleurs déjà affirmé qu'au tournant du siècle, la plupart des officiers d'origine française sont devenus des colons, qu'ils se sont établis, qu'ils se sont mariés et qu'ils ont eu des enfants<sup>160</sup>.

Mario Boleda affirme que les militaires ont contribué au tiers de l'immigration française en Nouvelle-France entre 1608 à 1760<sup>161</sup>. Contrairement à ses prédécesseurs qui se sont penchés sur le sujet, Boleda inclut dans ces immigrants ceux qui retournent en France et arrive à des chiffres beaucoup plus importants que ce qui a été avancé par l'historiographie par le passé. Pour ce qui est de la proportion des officiers, il se réfère aux chiffres de Dechêne dans *Habitants et marchands de Montréal au XVII*<sup>e</sup> siècle et conclut qu'ils ne forment que 6,4 % de l'immigration militaire pour le XVII siècle et 5,9 % pendant la guerre de Sept Ans. Mais combien restent? Combien repartent? L'auteur ne le précise pas. Selon Boleda, les sources concernant les militaires se font plus rares au XVIII siècle et l'incorporation de Canadiens empêche de distinguer les Français des coloniaux. Pourtant, on a vu que cette incorporation fut limitée au corps d'officiers, ce qui lui aurait finalement facilité l'analyse des données des premières décennies des années 1700, qui reste toujours à faire.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup>Dechêne, *Habitants*, p. 86-87, p 91.

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup>Gadoury, op. cit., p. 53 et p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup>Russ, op. cit., p. 146.

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup>Boleda, op. cit., p. 164-166.

Enfin, selon René Chartrand, les officiers de France s'établissent « habituellement » dans la colonie et viennent renforcer le groupe social de la noblesse<sup>162</sup>. Il n'avance toutefois pas de chiffres et reste flou sur la contribution des officiers à l'immigration qui semble à ses yeux vraiment importante. C'est donc en nous appuyant sur des chiffres solides, mais limités aux capitaines, qu'il nous est possible d'analyser l'immigration de ceux-ci. On sera donc en mesure de faire concorder ou non les résultats obtenus avec ceux des historiens qui se sont déjà penchés sur le sujet.

## 2.3.5 L'immigration des capitaines d'origine française

Pour qu'un capitaine venu de France soit qualifié d'immigrant, la présente étude a retenu trois critères.

Le premier semble aller de soi : l'officier ne doit pas être né au Canada. Il doit être né en France, dans les autres colonies françaises ou ailleurs en Europe. La recherche d'un critère neutre et rationnel comme celui-ci évite ainsi les confusions qui ont déjà eu lieu. Comme on l'a vu, certains historiens comme René Chartrand et Christopher J. Russ, jugent que les officiers de Carignan-Salières et des troupes de la Marine venus de France qui ont pris souche dans la colonie font partie des premiers Canadiens, au même titre que les colons nés au Canada. Cette définition qui fait abstraction de la migration transatlantique et de l'enracinement dans la colonie empêche de mesurer l'influence sur les carrières militaires de la provenance métropolitaine, un des buts du présent mémoire.

Le deuxième critère pour qu'un officier français soit qualifié d'immigrant est son union avec une femme en sol canadien ou, dans le cas des officiers restés célibataires, leur décès au Canada ou au pays amérindien voisin.

Le troisième critère est le lieu de décès de l'officier : il doit être mort en colonie ou ailleurs pourvu que le retour en colonie ait été un objectif à court terme ou que la descendance reste en colonie.

Tableau II

1 11/1/11 11										
Immigration des capitaines venus de France 1683-1739										
Statut matrimonial et lieu de décès inconnu	Célibataire et a quitté la colonie	Mort en colonie célibataire (immigrant)	Marié en colonie et a quitté la colonie	Marié hors colonie et a quitté la colonie	Mariés et décédés en colonie (immigrant)	Mariés hors colonie et décédés en colonie (immigrant)	Total des capitaines qui ne sont pas nés au Canada			
14	6	5	6	6	50	1	88			

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 85.

D'après ces trois indications regroupées dans le tableau II, on obtient 56 capitaines sur les 88 venus de France ou d'ailleurs qui ont décidé de se laisser tenter par la vie coloniale canadienne, une proportion considérable<sup>163</sup>. De plus, 41 auront une descendance dans la colonie. De ces 56 capitaines, 34 ont débarqué entre 1683 et 1688 et près de la moitié étaient déjà commandants d'une compagnie. Quatorze capitaines ont débuté leur carrière dans la colonie entre 1689 et 1699 et huit seulement entre 1700 et 1712. Après cette période, aucun capitaine d'origine française n'aura le désir de rester en colonie pendant ou après son service.

Les résultats que l'on a obtenus viennent alors contredire ceux de Cassel qui prétend que peu d'officiers arrivés entre 1683 et 1690 ont décidé de s'établir et que le « Canada was not an attractive place to serve », 164 incitant donc fortement les autorités à se tourner vers la noblesse locale afin de regarnir ses rangs d'officiers. Pour ce qui est du XVIII<sup>e</sup> siècle, Cassel a raison puisque les nominations de capitaines d'origine française baissent au fur et à mesure que l'on avance à partir de 1726. Cependant, la colonie n'était sûrement pas plus attrayante dans les années 1680, où la guerre iroquoise bat son plein et que son développement était plutôt précaire. Contrairement aux officiers du régiment de Carignan-Salières qui ont pu profiter des avantages accordés par la Couronne en s'établissant comme les gratifications substantielles, concessions de seigneuries et acquisition de lettres de noblesse; pour ceux qui en ont besoin, les officiers des troupes venant de France n'ont jamais pu avoir accès à de telles ressources. Toutefois, Louise Dechêne nuance leur situation : les officiers des troupes n'ont pas renoncé à leur commission en s'installant tandis que ceux de Carignan l'ont fait<sup>165</sup>. En se fiant à Tanguay, l'historienne affirme que plus de la moitié des officiers des troupes de la Marine qui se sont mariés au Canada avant 1700 quittent la colonie, car peu de débouchés s'offraient à eux, mis à part une rare place dans l'état-major<sup>166</sup>. Il est donc curieux de remarquer que beaucoup de capitaines des troupes de la Marine ont pris souche. Les raisons qui les ont incités à s'installer pourraient faire l'objet d'une recherche à part entière, mais on verra à la fin de ce mémoire que les postes d'état-major semblent avoir été un attrait d'importance bouclant une carrière dans l'armée réussie pour la plupart. Les résultats obtenus au sujet de l'immigration des capitaines des troupes de la Marine font écho aux propos de Lorraine Gadoury. En effet, plus des trois quarts des capitaines arrivés au XVII<sup>e</sup> siècle ont

<sup>163</sup> Deux capitaines: Jacques l'Hermitte et Louis Laporte de Louvigny sont morts accidentellement lors du naufrage du navire le *Chameau* qui les ramenait de France au Canada. Pierre Payen de Noyan est mort en service en Louisiane. Ces trois hommes devaient retourner en colonie, nous les considérons comme de immigrants.

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup>Cassel, op. cit., p. 78.

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 550.

<sup>&</sup>lt;sup>166</sup>Dechêne, *Habitants*, p. 90.

pris souche tandis que très peu de ceux qui ont commencé leur carrière au siècle suivant l'ont fait, ce qui concorde avec ce que l'historienne-démographe avait avancé.

Pour les autres qui ne sont pas devenus colons, ils sont au nombre de 32 capitaines sur 88. Six d'entre eux ont pris femme en colonie, mais ne s'y sont pas établis. Six étaient déjà mariés à une femme de leur pays d'origine et ont quitté la colonie. Six autres se sont mariés dans la colonie, mais sont retournés en France. Pour ce qui est des 14 autres, on ne connaît pas leur statut matrimonial ni leur lieu de décès; mais il est presque sûr qu'ils ne sont pas restés en colonie. Sur les Français qui n'ont pas fait souche au Canada, la plupart sont des capitaines lors de leur arrivée en colonie et font partie du contingent des années 1683-1688 et très peu sont arrivés dans les décennies suivantes.

C'est finalement un peu plus d'un capitaine venu d'Europe sur deux qui s'installe dans la colonie et décide d'y passer la fin de ses jours. Souvent, l'historiographie n'a pas considéré les officiers des troupes comme un important contingent d'immigrants et il est vrai que leur poids numérique est minime. Toutefois, les données recueillies ici montrent que c'est l'élite de l'armée coloniale qui souhaite rester dans la colonie, renforçant l'idée que la colonie reste plus attrayante pour eux qu'un retour en Europe. La plupart des immigrants sont arrivés avec les premières compagnies envoyées au Canada dans les années 1680. À partir du XVIIIe siècle, il est vrai que très peu de capitaines auront le même désir de venir y servir et de s'établir à demeure, sûrement parce que les places convoitées dans la société coloniale étaient déjà toutes investies par la génération de 1680 et par les nouveaux officiers d'origine canadienne ultérieurement. Les capitaines immigrants se sont greffés à l'élite coloniale par leurs alliances matrimoniales. Eux-mêmes, comme leurs enfants, bénéficient-ils d'avantages tout au long de leur carrière dans l'armée comme dans leur vie civile? L'étude des réseaux familiaux aurait été intéressante à explorer. Les alliances avec certaines familles de la colonie n'étaient sûrement pas le fruit du hasard, et l'appui de certains officiers apparentés a certainement dû avoir un impact sur la vie de ces militaires dans ce petit monde colonial où tous se connaissent.

## 2.4 Bilan: un corps d'officiers original

Le corps d'officiers des troupes de la Marine est une institution militaire qui reflète l'époque dans laquelle il s'inscrit. La position de capitaine de compagnie d'un régiment dans l'armée de terre de Louis XIV, vénale jusqu'alors, est ouverte aux officiers les plus méritants et provenant d'une plus basse noblesse. Il est également permis pour les officiers d'un niveau social inférieur à la noblesse d'investir les rangs d'officiers. Dans le corps des officiers des troupes de la Marine, cette reconnaissance des compétences et l'importance de l'ancienneté est encore plus poussée, permettant

aux officiers ambitieux, mais d'extraction sociale moins élevée, de gravir tous les échelons jusqu'à celui de capitaine. C'est pourquoi beaucoup d'anciens officiers de l'infanterie et de la Marine vont tenter leur chance en Amérique en obtenant une promotion de capitaine. Ils feront face quelques années après leur arrivée à d'autres officiers, plus jeunes et d'autant plus ambitieux qu'eux : les nobles canadiens. Ces derniers, souhaitant affirmer leur rang et subvenir aux besoins de leur famille, investissent assez rapidement le corps d'officiers des troupes de la Marine et permettent à la métropole d'épargner des dépenses de transport de nouvelles recrues métropolitaines. Progressivement, ils en sont venus à dominer la majorité des rangs des officiers de la colonie dont celui de capitaine. Cela est grandement tributaire de la baisse du nombre des nouvelles recrues françaises. Les premiers à être débarqués y ont majoritairement rencontré une élite sociale qui se montrait accueillante envers de nouveaux membres et ont donc décidé de s'établir à demeure. Cependant, au fur et à mesure que la noblesse locale intègre les rangs des troupes de la Marine, les possibilités d'avancement pour ceux venus de France se trouvent réduites, situation qui se traduit par un moindre nombre de Français prêts à tenter leur chance dans la colonie ou, s'ils s'y rendent, à prendre femme et s'établir. Cette ouverture cruciale aux coloniaux, sur laquelle s'articule cette recherche, montre que le corps d'officiers des troupes de la Marine n'est pas une institution aux cadres trop rigides et s'inscrit directement dans l'esprit des armées de Louis XIV qui donne une certaine chance d'avancement à ceux qui prouvent leur valeur et leur fidélité au roi durant leur carrière militaire. Maintenant que l'on a saisi les particularités du corps d'officiers des troupes de la Marine par son organisation et sa composition, il sera question d'examiner la structure hiérarchique des troupes de la Marine en Nouvelle-France afin de bien comprendre comment cette armée coloniale française s'est transformée en fonction des réalités coloniales, et comment ces changements ont affecté le cursus d'un officier dans cette armée.

## Chapitre 3

Différents chemins pour devenir capitaine

## 3.1 Les grades à monter dans le corps d'officier des troupes

#### 3.1.1 Les commissions

Avant d'entamer l'analyse du cursus des capitaines des troupes de la Marine dans le corps d'officiers, il est important de préciser que cette étude porte sur leur progression en sol canadien. Comme on l'a souligné au chapitre précédent, les informations qui nous sont parvenues au sujet de la carrière militaire antérieure des officiers venus de France ou des autres colonies sont trop parcellaires. Ces lacunes documentaires nous empêchent de suivre leur progression dans les grades en Europe d'aussi près que leur carrière canadienne. Cependant, tout au long de ce chapitre, des bribes d'informations nous permettront tout de même de donner un aperçu de l'ensemble de la trajectoire militaire de certains officiers qui ne sont pas nés au Canada. Mais que l'officier ait vu le jour à Paris ou à Québec, il se doit de respecter la hiérarchie propre à l'armée coloniale en Nouvelle-France.

Le corps d'officiers des troupes de la Marine est une institution militaire qui possède une hiérarchie de grades impliquant un prestige, des responsabilités et un salaire croissants. L'officier débutant dans les troupes doit gravir trois échelons : enseigne, lieutenant et capitaine, la plus haute distinction<sup>167</sup>. Il existe également d'autres grades qui sont hérités de l'infanterie de la Marine servant en France. Durant les premières décennies suivant l'arrivée de l'armée coloniale, l'organisation du corps d'officiers a fait l'objet de plusieurs changements qui modifient le parcours des aspirants capitaines.

## 3.1.2 Enseigne réformé et en pied

Lorsque les premières compagnies des troupes de la Marine débarquent en Nouvelle-France, il n'existe que deux commissions d'officiers : capitaine et lieutenant<sup>168</sup>. On se rappellera qu'en 1685, le gouverneur général Denonville propose au ministre de la Marine d'admettre les jeunes nobles de la colonie dans le poste que l'on désigne comme enseigne réformé ou sous-officier ou encore petit-officier. Jusqu'en 1722, le nom de ces officiers n'apparaît pas sur les rôles et ils sont considérés comme soldats dans les registres, ce qui rend difficile leur repérage. Toutefois, comme on a réussi à obtenir l'ensemble des détails de la plupart des cursus de nos capitaines, on remarque que seulement deux

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup>Leclerc, Jean, op. cit., p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup>France, Archives Nationales d'Outre-Mer, Fonds des Colonies, D2C, v. 47: 2 pages (s), Liste des officiers que Monseigneur le Marquis de Seignelay a agréé pour envoyer en Canada, mars, 1685. Disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, <a href="http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html">http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html</a>, (Page consultée le 14 juin 2013).

d'entre eux semblent avoir occupé ce poste<sup>169</sup>. Comme la Marine ne désire pas envoyer plus d'argent pour payer ces nouveaux officiers, l'intendant fait preuve de créativité afin d'assurer leur rémunération. Ainsi, jusqu'en 1722, l'enseigne réformé a eu droit au salaire d'un soldat auquel on ajoutait un bonus qui était soutiré du salaire des officiers non commissionnés<sup>170</sup>. Selon les calculs de l'auteur, il gagnait alors 21 livres et 15 sols par mois. À partir de 1722, une ordonnance du roi attribue à ces officiers enseignes réformés, dorénavant commissionnés, un salaire mensuel de 25 livres, ce qui est une légère augmentation et nul besoin de soutirer de l'argent des officiers non commissionnés<sup>171</sup>. En 1687, le nombre d'officiers par compagnie augmente de façon importante à cause de l'apparition du grade d'enseigne en pied et des autres grades dit « réformés »<sup>172</sup>.

### 3.1.3 Les grades réformés

Généralement, le terme « réformé » désigne les officiers qui obtiennent une pension de l'État après avoir quitté l'armée. En colonie, le terme désigne un dédoublement des trois commissions normales dites « en pied ». En plus du grade d'enseigne réformée, il y a dorénavant le grade de lieutenant réformé et de capitaine réformé précédant chaque commission en pied 173. Cette particularité dans la hiérarchie a été instaurée par les administrateurs de la colonie et ceux de Versailles afin de répondre à des réalités bien coloniales. D'abord, en 1685, le gouverneur général Denonville recrute plus d'officiers que prévu pour être en mesure de pallier les postes vacants dans les compagnies et se retrouve avec des officiers en trop, appelés « surnuméraires », qu'il ne licencie pas. Ils sont payés selon un arrangement semblable à celui des enseignes réformés d'avant 1722 174. Quatre années plus tard, les

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup>Des 133 capitaines à l'étude, seulement Pierre Le Gardeur de Repentigny semble avoir exercé le poste de « petit officier » avant d'obtenir sa commission d'enseigne en 1685 et Jacques-Charles Renaud Dubuisson qui sert 2 ans comme enseigne réformé. Paul-André Dubé, « Legardeur de Repentigny, Pierre », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur\_de\_repentigny\_pierre\_1657\_1736\_2F.ht">http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur\_de\_repentigny\_pierre\_1657\_1736\_2F.ht</a> & Donald Chaput, « Renaud Dubuisson, Jacques-Charles », dans *Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2,* Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/renaud-dubuisson-jacques-charles-2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/renaud-dubuisson-jacques-charles-2F.html</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup>Russ, *op. cit.*, p. 138. Les officiers non-commissionnés regroupent par compagnie deux sergents, trois caporaux et trois anspessades. ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 2 page (s), Liste des officiers des troupes du détachement de la marine en la Nouvelle-France avec total ou nombre des sergents, caporaux, anspessades et soldats, suivant la revue qui en a été faite, 22 octobre 1715.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup>ANOM, Colonies, C11G, v. 8 : fol. 190-190v, Ordonnance du roi pour abolir les petits enseignes, ou enseignes réformés, dans les 28 compagnies servant au Canada, 5 mai 1722.

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup>Russ, op. cit., p. 136.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup>Afin d'empêcher toute lourdeur de style, il sera convenu que l'adjectif « en pied » ne sera pas utilisé systématiquement, même si c'était souvent le cas dans les rôles et des listes d'officiers afin de les distinguer des grades réformés. Par contre, il sera toujours spécifié dans notre texte le terme « réformé » pour l'identification des commissions surnuméraires.

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup>Cassel, op. cit., p. 57.

compagnies postées au Canada sont presque toutes incomplètes et le gouverneur Frontenac décide de les réduire de 35 à 28 afin de les résorber. Ce faisant, il supprime 21 postes d'officiers en pied, mais les transforme en réformé, ce qui ouvre une quantité de nouveaux postes et permet une plus grande absorption de nouveaux officiers dans l'armée<sup>175</sup>. Même si le cursus de ces derniers est ralenti par la création de ces postes, le gouverneur répondait au désir de la noblesse locale de s'investir dans les armes afin d'améliorer sa condition sociale. Parce que les postes d'officiers réformés sont le fruit d'un arrangement canadien, c'est au gouverneur général de faire les nominations, contrairement aux commissions en pied, qui, soumises par le gouverneur général et l'intendant au ministre, doivent être confirmées par le roi<sup>176</sup>. Cette façon de faire a également permis au gouverneur de se bâtir un réseau d'officiers fidèles<sup>177</sup>. Ces officiers réformés se distinguaient de ceux en pied non seulement par leur salaire qui était moindre, mais également parce qu'aucune responsabilité ne leur incombait dans la prise en charge des compagnies, contrairement à leurs supérieurs<sup>178</sup>. Néanmoins, on imagine qu'ils devaient sûrement garder l'œil bien ouvert afin d'assurer leur promotion éventuelle. Le ratio officiers/soldats est donc très élevé, comme le souligne Dechêne qui précise qu'il est : « De un officier pour treize soldats en 1690, il passe à un pour huit vers 1700 pour se maintenir aux alentours de un pour sept de 1720 à 1750. Et si nous comptons les cadets [...] le rapport n'est plus que de un pour cinq et moins et même moins pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. <sup>179</sup>». Ce plus grand nombre d'officiers permet également une organisation plus souple et mieux adaptée à la « petite guerre » (ou guerre de « partis » qui était le mot à l'usage à l'époque), dont on expliquera la teneur plus tard <sup>180</sup>. Par exemple, lors de l'expédition de 1686 contre les établissements de la Baie du Nord, le ratio est d'environ 21 soldats par officier. C'est également le cas du parti dirigé contre Hayerhill en 1708, où le ratio est d'un officier pour 17 hommes. On verra au prochain chapitre que ce ratio élevé d'officiers par soldat sera un facteur important dans l'organisation de la guerre notamment anti-iroquoise. Le ministre souhaitant la disparition de ces officiers n'en acceptera que quelques autres proposés par Frontenac. À partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur nombre ira en diminuant jusqu'à leur disparition complète des registres en 1722<sup>181</sup>. Ironiquement, c'est durant les guerres de la fin du Régime français que la France

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 140.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup>Russ, *op. cit.*, p. 143.

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup>Leclerc, op. cit., p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p 143.

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup>Leclerc, op. cit., p. 12. Dechêne, Le Peuple, p. 167.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 57.

aurait eu le plus de besoin de ces officiers surnumériares, car les officiers doivent mener des partis beaucoup plus imposants que pendant les guerres précédentes<sup>182</sup>.

## 3.1.4 Les grades de la Marine et le service en mer

L'honneur et le prestige inspirent le respect entre les militaires. Comme quoi les troupes sont bien de la Marine, il existe trois autres grades auxquels aspiraient les officiers, soit ceux de gardemarine, d'enseigne de vaisseau et de lieutenant de vaisseau. Ils distinguent le rang sur un navire, vestige de l'origine navale de cette armée. Jay Cassel souligne que ces grades symboliques n'influaient pas sur les payes et que ces officiers servant au Canada n'avaient souvent jamais mis les pieds sur un vaisseau de guerre les payes n'étaient pas touchées, mais certains officiers ont servi sur des navires puisque entre 1683 et 1739, 14 capitaines, dont 11 qui sont nés au Canada, ont fait l'expérience, parfois plus d'une fois, du service en mer durant leur carrière. C'est, entre autres, sous les ordres du corsaire canadien Pierre Le Moyne d'Iberville, frère de certains capitaines des troupes de la Marine étudiés ici, qu'ils ont réalisé la plupart des campagnes navales.

L'exemple du Canadien Louis Denys de La Ronde est notoire. Presque toutes les expéditions qu'il a menées en Nouvelle-France durant sa carrière militaire se sont déroulées sur mer ou sont amphibies. Il commence son service en 1687 comme garde-marine à Rochefort et y sert pendant vingt ans. Il participe à deux batailles contre l'Angleterre avant de repasser au Canada en 1692. Il participe à pas moins de huit batailles en Nouvelle-France, dont la première en 1697 lorsqu'il accompagne d'Iberville lors de son expédition pour prendre le fort York à la baie d'Hudson et aussi la fameuse bataille du navire le *Pélican* contre trois navires anglais. D'Iberville demande à ce que La Ronde l'accompagne entre 1699 et 1701 durant sa mission d'exploration de l'embouchure du fleuve Mississipi. Remarquant ses talents, d'Iberville lui confie le commandement du navire l'*Enflammé* en 1701 lors de son retour en France. En 1702, La Ronde est blessé lors d'une attaque navale par les Anglais durant son retour au Canada. Devenu enseigne en 1703 dans les troupes de la Marine les devient corsaire deux ans plus tard et a pour mission d'harceler les navires anglais qui se trouvent près de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre. L'année suivante, il explore les côtes de la Nouvelle-Angleterre et se rend même jusqu'à Boston. Au printemps 1707, avec Daniel d'Auger de Subercase devenu gouverneur d'Acadie, il participe à la défense de Port-Royal. De janvier à avril 1708, avec son

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 385.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup>Cassel, op. cit., p.58-59.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 49 : fol. 244-266, Liste générale des officiers majors et d'infanterie en Amérique septentrionale, mars 1721.

navire la *Vénus*, il collabore, à la prise de Saint-Jean à Terre-Neuve. En août, il reprend finalement la guerre de course<sup>185</sup>.

Toutefois, il est vrai que ces grades ne semblent pas requis pour servir en mer et, en revanche, ne confèrent pas nécessairement d'autorité sur le navire. Cinq officiers n'ont même jamais obtenu de grade de garde-marine ou d'enseigne de vaisseau lors de leur service en mer. Ils sont alors souvent des officiers subordonnés et ont commandé très peu sur ces navires, à l'exception de quelques-uns comme Louis Denys de La Ronde qui n'eut jamais plus que le grade de garde-marine en 1687 et celui d'enseigne de vaisseau en 1703. Sur terre, ces grades ont une importance symbolique.

Russ mentionne qu'au début des années 1690, ces grades provoquent des disputes de préséance entre officiers puisque ceux qui avaient obtenu un grade dans la Marine et un autre dans les troupes, avaient préséance sur ceux qui n'avaient qu'un grade dans l'armée coloniale. Les autorités durent distribuer ces rangs à ceux qui n'en avaient pas afin de calmer le jeu<sup>186</sup>. Leur frustration peut s'expliquer, car 13 officiers qui ont fait carrière dans la Marine avant de passer dans les troupes au Canada ont exercé réellement le poste de garde-marine dans les ports de Brest et plus souvent de Rochefort. Cette expérience devait être reconnue à leurs yeux puisqu'elle s'ajoutait à leurs états de services.

## 3.1.5 Les postes non-rémunérés

Durant la majeure partie de cette étude, l'état-major colonial s'organise autour des trois plus importantes villes de la vallée du Saint-Laurent qui sont, en ordre d'importance : Québec, Montréal et Trois-Rivières. Chaque ville a son état-major particulier, inspiré de l'organisation des villes portuaires de France, qui est composé d'abord d'un gouverneur, d'un lieutenant du roi et d'un major<sup>187</sup>. Si ces postes étaient rémunérés et courtisés grandement par l'élite coloniale dont font partie les officiers des troupes de la Marine, d'autres postes qui les secondaient dans leurs tâches ne l'étaient pas. On parle ici du commandant des troupes (en vigueur de 1687 à 1714) qui est assisté du major des troupes (en vigueur de 1691 à 1743). Ce dernier et le major des villes étaient souvent secondés d'aides-majors<sup>188</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup>ANOM, Colonies, E, v. 119 : 36 pages (s), Denis de la Ronde, Louis, 1716-1726. Donald J. Horton et Bernard Pothier, « Denys de La Ronde, Louis », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015,

http://www.biographi.ca/fr/bio/denys\_de\_la\_ronde\_louis\_3F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup>Russ, op. cit., p. 159-160.

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup>Le gouverneur général de la Nouvelle-France qui dirige à Québec la majorité de l'année, est aussi gouverneur de la ville. L'étude de Pierre-Georges Roy est toujours une bonne référence au sujet des fonctions de ces postes et ceux qui les ont occupés. Roy, *Les officiers*, 270 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup>Chartrand, Le patrimoine, p. 108.

Rapidement, leur mandat consistait à améliorer la cohésion et la discipline entre les compagnies franches par une meilleure transmission des ordres et en s'occupant des besoins essentiels et des pratiques des militaires<sup>189</sup>. Comme c'était le cas pour les grades issus de la Marine, ces postes permettaient de hiérarchiser les officiers entre ceux qui détenaient ces fonctions et ceux qui n'en détenaient pas<sup>190</sup>. Cependant, seulement 7 capitaines nés en colonie et 11 venus de France ont occupé certaines de ces fonctions. Quelques capitaines ont obtenu des postes ultérieurement dans l'état-major, mais il serait intéressant de vérifier si l'expérience acquise lors des charges non-rémunérées aurait favorisé ou non l'obtention des postes convoités pour l'ensemble des officiers de la période. À première vue, cela ne semble pas être le cas...

## 3.1.5 Les cadets et les volontaires : la porte d'entrée de la noblesse canadienne dans l'armée coloniale

C'est sous le règne de Louis XIII et par la suite de Louis XIV que les jeunes nobles désireux de faire carrière dans le corps d'officiers doivent débuter comme cadet ou « volontaire », à ne pas confondre avec les volontaires qui servent en Amérique comme on le verra plus tard<sup>191</sup>. Ils étaient soumis aux obligations du soldat et ils recevaient une formation afin de devenir officiers. Jugés trop nombreux et trop indisciplinés, ces cadets attirèrent l'attention du secrétaire d'État français de la Guerre Louvois, qui limita leur nombre à deux par compagnie et fixa leur âge minimal à 18 ans<sup>192</sup>. S'inspirant de la tradition militaire, le comte de Frontenac, au début de son second mandat en avril 1689, cherche à élargir son pouvoir de nomination des officiers des troupes de la Marine. Il permet dorénavant aux jeunes nobles canadiens de 16 ans et plus de servir en tant que cadet avec la paye de soldat. Pour ces jeunes, ce système a l'avantage d'améliorer la condition familiale en y ajoutant un salaire, et permet d'acquérir une expérience précieuse en vue d'obtenir une éventuelle commission d'officier. Dès les années 1680, les officiers établis au pays ont coutume d'envoyer leurs fils servir comme cadet comme cela se faisait en France<sup>193</sup>. En effet, Russ note qu'en 1691, 62 des jeunes provenant des plus éminentes familles de la colonie servent dans les 28 compagnies<sup>194</sup>.

Sur les 133 capitaines de la période 1683 à 1739, seulement huit ont amorcé leur carrière comme cadet. Quatre débutent dans la dernière décennie du XVII<sup>e</sup> siècle et les quatre autres dans la

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup>Cassel, op. cit., p. 53-57.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup>Russ, op. cit., p. 155.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup>Babeau, op. cit., p. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup>*Ibid.*, p. 19.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup>Russ, op. cit., p. 140. Chartrand, The French, p. 10. Léssard, op. cit., p. 108.

première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Trois sont les fils de capitaines des troupes de la Marine ou du régiment de Carignan-Salières<sup>195</sup>. Cette réalité semble étendue à l'ensemble des colonies du Canada, puisqu'on y retrouve la même situation à l'île Royale : les cadets sont les fils des officiers des troupes de la Marine établis à l'île Royale<sup>196</sup>. Pour ce qui est des cinq autres cadets, Gaspard Adhémar de Lantagnac, Jacques Hugues Péan de Livaudière et Jacques-Charles Renaud Dubuisson sont nés en France et ont dû passer par le rang de cadet en Amérique avant d'obtenir une commission d'enseigne. Le Canadien Louis Fournier du Figuier et Pierre-François Rigaud de Vaudreuil ont servi dans les compagnies, mais en France. Le premier dans la compagnie de cadets de Strasbourg et le second dans une compagnie de gentilshommes de la garde-marine d'une ville non spécifiée<sup>197</sup>. On peut donc croire que ce rang n'était pas exclusif aux officiers coloniaux, mais qu'ils étaient favorisés.

L'engouement manifeste de la part des nobles canadiens force les autorités à créer un rang fantôme d'expectative. Le peu de postes ouverts chez les officiers commissionnés et le trop grand nombre de jeunes intéressés à devenir cadets obligent les familles à inscrire dans ces listes le nom de leur fils en attente d'un poste de cadet<sup>198</sup>. Dès 1724, les autorités militaires se plaignent du nombre élevé de cadets dans les rangs d'officiers. C'est en 1731 qu'une ordonnance fixe à deux le nombre de cadets par compagnie<sup>199</sup>.

Tout comme les enseignes en second avant 1722, les cadets figurent dans les rôles comme soldats. Il est par conséquent difficile de retracer tous ceux qui l'ont été, mais on a la certitude que 19 capitaines avaient déjà une expérience militaire avant d'obtenir leur première commission dans les troupes de la Marine. Les sources et les études ne précisent pas s'ils ont été cadets, enseignes en second ou volontaires. Ces « volontaires » sont des hommes qui, de leur propre chef, avec leur propre équipement et négociant une part de butin, s'engagent dans les partis de guerre auprès des officiers, des soldats, des Amérindiens et des miliciens. Les volontaires ont souvent été confondus avec les miliciens selon Louise Dechêne, qui est d'ailleurs la première historienne à les distinguer. Regroupant des gens

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup>Les pères de Paul Bécart de Granville et de Pierre Joseph Céloron de Blainville ont été capitaine dans les troupes de la Marine, voir le tableau B en annexe. Jacques René Gaultier de Varennes est le fils d'un ancien officier du régiment de Carignan-Salières devenu gouverneur de Trois-Rivières. Albert Tessier, « Gaultier de Varennes, René », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/gaultier\_de\_varennes\_rene\_1F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/gaultier\_de\_varennes\_rene\_1F.html</a>.
<sup>196</sup>Greer, op. cit., p. 9-10.

<sup>197</sup> Afin d'éviter de mêler soldats du menu peuple et nobles, Louvois créera à partir des années 1680 des compagnies de cadets afin de former les jeunes officiers. Désignées plus souvent comme compagnies de gentilshommes, ces dernières étaient levées par les intendants des places fortes du pays. L'enseignement qui y était donné était sommaire, mais le contrôle des jeunes échappait moins aux autorités que lorsqu'ils étaient avec les soldats. Babeau, op. cit., p. 22-23.

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup>Eccles, *Essays*, p. 116.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 142. Chartrand, Le patrimoine, p. 84.

de tous les groupes sociaux ayant certaines caractéristiques communes, elle : « distingue une tranche supérieure composée des fils de la noblesse et de la bourgeoisie, des membres des familles seigneuriales. Le volontariat sert de tremplin aux aspirants officiers et permet à quelques individus d'origine honorable, mais roturière, d'obtenir éventuellement une commission dans les troupes de la Marine. »<sup>200</sup> Elle souligne que ces cas sont toutefois exceptionnels.

Pour cette étude, on regroupera dans la catégorie « volontaires » quelques mercenaires comme le Canadien Henri-Louis Deschamps de Boishébert et de La Bouteillerie qui fait un coup de main contre des navires de Boston avant d'entrer dans les troupes; également ceux qui, très jeunes, sont initiés au combat en accompagnant un parent ou un proche comme les frères Hertel, Zacharie-François et Jean-Baptiste, qui, au tournant de la vingtaine, suivent tous deux leur père durant l'expédition de Denonville contre les Iroquois en 1687 et contre l'établissement anglais de Salmon Falls en 1690; aussi sont inclus les anciens officiers du régiment de Carignan-Salières qui ont servi dans d'autres expéditions militaires après avoir été démobilisé comme Olivier Morel de La Durantaye, Séraphin Margane de Lavaltrie et Pierre de Saint-Ours. Sans oublier des hommes comme Daniel Greysolon Dulhut dont l'expérience dans les Pays d'en Haut est requise lors de certaines entreprises comportant un nombre important d'Amérindiens. Tous ces hommes regroupent 13 Canadiens et 6 Français.

Plusieurs capitaines ont commencé la carrière des armes avant d'obtenir le grade d'enseigne, ce qui est à leur avantage puisque leur formation dépend de leur expérience sur le terrain et non des académies militaires, inexistantes en Nouvelle-France<sup>201</sup>. C'est donc en continuité avec la tradition datant du Moyen Âge de valoriser les aptitudes physiques que s'inscrit la formation des jeunes guerriers en Amérique, contrairement aux officiers nobles de France qui favorisent le prestige de la naissance et l'éducation<sup>202</sup>. Selon Louise Dechêne, la jeunesse du corps des officiers est un atout puisque la guerre persistante favorise l'épanouissement des jeunes militaires et leur permet de se distinguer<sup>203</sup>. Maintenant qu'on a tracé les différents chemins qu'il était possible de suivre pour un officier des troupes de la Marine en Nouvelle-France, il importe d'approfondir son véritable parcours.

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 201.

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 145. Chagniot, *op. cit.*, p. 57. L'académie était prisée par rapport au collège pour les gentilshommes dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup>Babeau, *op. cit.*, p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 200.

## 3.2 Le calendrier des promotions

Dans les troupes de la Marine, le grade de capitaine, comme celui des autres commissions, doit techniquement se mériter. Lorsque l'officier a fait ses preuves par le passé, le gouverneur général et l'intendant soumettent son nom au ministre de la Marine, qui décide de lui attribuer la commission ou non<sup>204</sup>. L'officier doit donc se distinguer tout au long de sa carrière afin s'il désir obtenir la charge d'une compagnie. À combien d'années doit-il s'attendre à servir avant d'en arriver à la plus importante commission, soit celle de capitaine? Pour répondre à cette question, il faut examiner le temps requis entre l'attribution de chaque commission. Il convient aussi de voir s'il existe une différence entre l'expérience des officiers nés en France et ceux nés dans la colonie. Mais avant d'entreprendre une telle analyse, il faut préciser qu'à l'intérieur du groupe des 133 capitaines de 1683 à 1739, on y retrouve les détenteurs des premières compagnies qui passèrent de la France pour aller au Canada. Au nombre de 39, ces hommes n'ont pas eu à cheminer par les grades inférieurs dans la colonie entre 1683 et 1688. Seulement quatre autres capitaines après eux auront ce privilège de 1689 à 1739. Reste alors 90 officiers qui ont dû monter les grades dans la colonie. Représentant une proportion considérable de notre échantillon, ce groupe est composé de 44 Canadiens et de 46 métropolitains, et c'est sur leur parcours que l'on va d'abord se pencher. On reviendra ensuite sur le parcours de ceux arrivés en tant que capitaine en Nouvelle-France.

#### 3.2.1 Cadets et volontaires

À cause du nombre restreint des capitaines qui de 1683-1739 ont été cadets durant leur carrière et du manque de sources pour les identifier, il est difficile d'établir des chiffres représentatifs pour ce groupe. Une chose est certaine, seulement huit capitaines ont été cadets. Trois d'entre eux sont nés en France et les cinq autres en colonie. Pour deux cadets canadiens, on ne connaît pas la durée du service sous ce grade. Cependant, la moyenne pour tous les autres est de neuf ans, ce qui corrobore les observations de W. J. Eccles sur les cadets du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>205</sup>. Toutefois, deux Français servent au-delà de la moyenne, c'est-à-dire plus de 10 ans comme cadet et un seul ne sert qu'en deçà, c'est-à-dire trois ans. Pour les Canadiens, c'est l'inverse : deux d'entre eux servent en deçà de la moyenne et un seul sert plus de 10 ans. Toutes origines confondues et pour la moitié d'entre eux, ces cadets amorcent leur carrière vers la fin des années 1680 et l'autre moitié durant la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 105.

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup>Eccles, *Essays*, p.115.

En 1689, l'âge minimal fut instauré à 16 ans pour entrer en tant que cadet et les dérogations sont nombreuses, notamment au sein de l'élite coloniale. Les Canadiens Jacques René Gaultier de Varennes et Pierre Joseph Céloron de Blainville, ont 14 ans lors de leur nomination qui a lieu pour le premier en 1690 et pour le second en 1707. D'autres respectent la règle comme le Français Pierre Jacques Péan de Livaudière et le Canadien Paul Bécart de Granville et de Fonville ont tous deux 17 ans tandis que le Français Jacques Charles Renaud Dubuisson a 18 ans et Gaspard Adhémar de Lantagnac est âgé de 31 ans lorsqu'il devient cadet<sup>206</sup>. Les cas de Gaultier de Varennes et de Céloron de Blainville exposent l'empressement de l'élite militaire coloniale à engager le plus tôt possible leurs fils dans les troupes. En effet, à quelques reprises au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le ministre instruit les gouverneurs de n'y engager que des cadets d'un âge minimal de 17 ans et d'y retirer tous ceux qui ne sont pas réellement en service<sup>207</sup>. D'ailleurs, Pierre-François de Rigaud de Vaudreuil est inscrit dans la compagnie des gentilshommes à l'âge de cinq ans<sup>208</sup>! L'âge de Louis Fournier du Figuier est inconnu lorsqu'il commence comme cadet.

On sait que les volontaires ont une expérience antérieure à leur service militaire. Puisque nous ne connaissons pas la date de l'entrée en service de la plupart de ces volontaires, ils sont écartés des données concernant le calendrier des promotions. Il est toutefois important de noter qu'ils font leurs premières expériences de la guerre au plus fort des conflits avec les Iroquois.

## 3.2.2 Enseigne réformé et en pied

À cause des embûches qui nous empêchent de répertorier convenablement les officiers qui auraient été enseignes réformés ou enseignes en second ou petits officiers, il est difficile d'avancer des chiffres sur leur durée de service. Des deux capitaines qui le furent certainement, on sait que le Français Jacques Charles Renaud Dubuisson sert 11 années comme cadet et deux ans comme enseigne réformé avant de passer directement à la commission de lieutenant<sup>209</sup>. Pierre Le Gardeur de Repentigny

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup>Lantagnac avait toutefois servi en France auparavant dans le régiment de la maison du roi à partir de 1702. Il est forcé de devenir cadet puisqu'aucun poste d'enseigne n'est disponible à son arrivée et doit patienter trois ans avec la paye de soldat. Malgré ses relations dans l'administration coloniale comme à Versailles, on peut voir les limites ici du corps d'officiers qui a un nombre de places maximales de disponibles et qui ne s'ouvre pas facilement, malgré les réseaux d'influence. Toutefois, dès qu'il obtient sa nomination, il devient capitaine en l'espace de 11 ans après avoir été cadet, ce qui est moins long que la moyenne de 16 années pour les capitaines en général. C. J. Russ, « Adhémar de Lantagnac, Gaspard », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup>Russ, op. cit., p. 141.

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup>Jean Hamelin et Jacqueline Roy, « Rigaud de Vaudreuil, François-Pierre de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud de vaudreuil françois pierre de 4F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup>Donald Chaput, « Renaud Dubuisson, Jacques-Charles », *DBC*, [En ligne].

a servi comme petit officier pendant quelques années avant d'être enseigne<sup>210</sup>; l'année de son engagement étant inconnu, il est impossible de préciser davantage ce deuxième cas, ni de se servir de ces deux cas comme étant exemplaires.

Sur les 90 capitaines qui ont dû gravir les échelons, 49 ont été enseignes durant leur carrière pendant sept ans en moyenne et obtiennent leur première commission à l'âge de 23 ans. La majorité d'entre eux, soit 31, sont nés en colonie et servent pour leur part en moyenne huit ans sous ce grade. Cependant, près de la moitié des Canadiens sont enseignes entre une et six années; le quart d'eux sert 8 ou 9 ans et l'autre quart sert très longtemps, soit entre 10 et 24 ans. Les Canadiens qui ont obtenu le grade d'enseigne entre 1685 et 1697 ne le sont en moyenne que quatre années<sup>211</sup>. Les autres qui obtiennent leur commission d'enseigne entre 1700 et 1720 servent plus que le double du temps, soit 10 ans! La fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle étant deux périodes de conjoncture de guerre favorables pour l'avancement de la carrière des militaires, il est surprenant de constater que le processus d'avancement ait été aussi lent pendant la guerre de Succession d'Espagne.

Les enseignes canadiens obtiennent en moyenne leur commission vers l'âge de 22 ans, ce qui se rapproche de la moyenne générale. Toutefois, il n'était pas rare dans les armées de Louis XIV en Europe, que des adolescents, voire des enfants, soient capitaines d'une compagnie de régiment. Selon l'esprit de la noblesse militaire française de l'époque, les nobles naissent avec des dispositions à commander des armées et n'ont nul besoin d'une expérience étoffée<sup>212</sup>. C'est sûrement dans cet esprit, que la noblesse coloniale ne voit pas d'inconvénients à ce que leurs enfants deviennent officiers dans les troupes de la Marine. Six capitaines de cette étude commencent leur carrière militaire avant l'âge de 15 ans! Le record de jeunesse est détenu par les trois fils du gouverneur général Philippe Rigaud de Vaudreuil : Louis-Philippe, Pierre et François-Pierre. Le premier obtient sa commission d'enseigne en 1696 à l'âge de cinq ans, le second à l'âge de dix ans et le dernier à l'âge de huit ans<sup>213</sup>. Bien

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup>Paul-André Dubé, « Legardeur de Repentigny, Pierre », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup>À noter que Louis Fournier du Figuier a été écarté de cette moyenne, car être resté aussi longtemps que 24 ans comme enseigne modifie, à lui seul la moyenne générale. ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 11 page(s), Liste des officiers d'infanterie en Canada, 1736.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup>Chagniot, op. cit., p. 58-59, Babeau, op. cit., p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup>Etienne Taillemite, « Rigaud de Vaudreuil, Louis-Philippe de, marquis de Vaudreuil », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud\_de\_vaudreuil\_louis\_philippe\_de\_3F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud\_de\_vaudreuil\_louis\_philippe\_de\_3F.html</a>. W. J. Eccles, « Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Pierre de marquis de Vaudreuil », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud\_de\_vaudreuil\_de\_cavagnial\_pierre\_de\_4F">http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud\_de\_vaudreuil\_de\_cavagnial\_pierre\_de\_4F</a>. Jean Hamelin et Jacqueline Roy, « Rigaud de Vaudreuil, Francois-Pierre de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud\_de\_vaudreuil\_francois\_pierre\_de\_4F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud\_de\_vaudreuil\_francois\_pierre\_de\_4F.html</a>.

évidemment, il est peu probable que ces derniers aient réellement exercé leurs fonctions à un si jeune âge. Dans l'immédiat, ils ne participent à aucune bataille, mais leur situation démontre bien l'avantage de détenir de puissants réseaux de relations grâce aux parents et l'empressement de la noblesse militaire à faire entrer ses fils dans l'armée puisque plusieurs sont plus jeunes encore que les cadets! Ces trois jeunes nobles se sont assuré une place dans l'armée coloniale et une source de revenus additionnels pour leur famille.

Pierre Jacques Joybert de Soulanges de Marson est le beau-frère du gouverneur général Vaudreuil et obtient à l'âge de 14 ans son grade d'enseigne<sup>214</sup>. Jean Baptiste Nicolas Roch de Ramezay de La Gesse bénéficie également de ses puissants contacts dans l'administration coloniale par son père, le gouverneur de Montréal et ancien capitaine des troupes de la Marine Claude de Ramezay, car il obtient sa commission à l'âge de 12 ans<sup>215</sup>. François 2<sup>e</sup> Le Febvre Duplessis Faber commence sa carrière d'enseigne à l'âge de 11 ans. Son père François, capitaine des troupes de la Marine chevronné, arrivé en 1687 avec Denonville, s'établit à demeure en colonie, mais n'obtiendra jamais de poste dans l'état-major malgré ses incessantes demandes, peut-être est-ce dû à sa dépendance au vin qui a été remarquée par les autorités. Celles-ci préfèrent offrir un poste d'enseigne à son fils François, deuxième du nom, en guise de compensation<sup>216</sup>.

Inversement à la cohorte d'enfants, il y a celle des enseignes âgés. Au nombre de 17, ils obtiennent ce grade entre l'âge de 23 et 36 ans! De ces « vieux » enseignes, neuf ont déjà une expérience des choses militaires en Amérique du Nord, car ils ont fait partie des volontaires ou des cadets. Par exemple, René Boucher de La Perrière a déjà plusieurs années d'expérience avant de passer enseigne à l'âge de 26 ans tout comme Jacques Testard de Montigny qui devient enseigne à l'âge de 29 ans<sup>217</sup>. À ceux-là s'ajoutent trois officiers qui furent cadets avant de passer enseigne, ils firent donc leur service durant huit ans en moyenne avant de devenir enseigne à l'âge de 28 ans tout comme Jacques René Gaultier de Varennes. Sans oublier que certains officiers canadiens débutent leur carrière militaire dans la Marine comme ce fut le cas pour Louis Denys de La Ronde qui devient enseigne à

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 120 : fol. 40-43v, Demandes pour les ecclésiastiques, officiers et particuliers de Canada, 1696.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup>Yves F. Zoltvany, « Ramezay, Claude de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/ramezay\_claude\_de\_2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup>C. J. Russ, « Lefebvre Duplessis Faber (Fabert), François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/lefebvre\_duplessis\_faber\_françois\_3F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup>C. J. Russ, « Boucher de La Perrière, René », *DBC*, [En ligne]. Louise Dechêne, « Testard de Montigny, Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/testard">http://www.biographi.ca/fr/bio/testard</a> de montigny jacques 2F.html.

l'âge de 28 ans, après avoir passé, comme on l'a vu plus haut, plusieurs années dans la Marine française.

Pour les 18 Français qui ont été enseignes, ceux-ci servent en moyenne huit ans et la majorité d'entre eux sert entre une et quatre années. Quatre seulement servent entre 11 et 28 ans. Les autres servent en moyenne six ans. Les Français devenus enseigne entre 1687 et 1696<sup>218</sup> ont servi sous ce grade en moyenne trois ans tandis que ceux qui le sont devenus entre 1702 et 1734 ont servi en moyenne six ans. Pour quatre enseignes d'origine française, il a été impossible de connaître leur âge lors de l'obtention du grade d'enseigne à cause de l'absence de leur acte de baptême. Pour les 13 autres, la moyenne est de 24 ans, ce qui est un peu plus tardif comparativement à la moyenne générale et à celle des Canadiens. Peu d'officiers français débutent comme enseigne très jeune. Six débutent entre l'âge de 15 et 21 ans. Comme du côté canadien, les relations permettent au neveu du gouverneur général Charles de la Boische, marquis de Beauharnois (1726-1747), Charles Claude chevalier de Beauharnois et au neveu de l'intendant Jacques Raudot (1705-1710), Jacques Denis Raudot de Chalus, chevalier de Chalus, d'obtenir leur commission d'enseigne à l'âge de 17 et 20 ans respectivement<sup>219</sup>. Nicolas Joseph Noyelles de Fleurimont est également un protégé du gouverneur Beauharnois et du conseiller d'État, M. d'Aguesseau, ce qui lui permet d'obtenir sa commission à l'âge de 15 ans<sup>220</sup>.

Ils sont huit enseignes français à avoir entre 25 et 34 ans. Quatre d'entre eux, comme Adhémar de Lantagnac, avaient déjà quelques années de service dans la Marine ou d'autres régiments. En effet, Lantagnac a commencé sa carrière à l'âge de 21 ans dans un des régiments de la Maison du roi puis est passé au rang de cadet dans les troupes de la Marine à l'âge de 31 ans, dans l'attente d'une commission d'enseigne<sup>221</sup>. Jacques-Hugues Péan de Livaudière fut également cadet à l'âge de 17 ans dans les troupes et n'a obtenu son poste d'enseigne qu'à l'âge de 31 ans<sup>222</sup>. Charles Petit de Livilliers et François Christophe du Frost de la Jemerais ont servi quelques années dans la Marine avant de passer

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup>On a exclu de cette moyenne les 28 années passées sous le grade d'enseigne de Nicolas Blaise des Bergères de Rigauville qui est une exception déformant la moyenne générale des autres. Marcel Bellavance, « Blaise des Bergères de Rigauville, Nicolas », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015,

http://www.biographi.ca/fr/bio/blaise\_des\_bergeres\_de\_rigauville\_nicolas\_2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup>Fauteux, *op. cit.*, p. 149. ANOM, Colonies, D2C, v. 49 : fol. 182-195v, Liste générale des officiers majors et d'infanterie en Amérique septentrionale, 1713, août (1714).

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup>S. Dale Standen, « Noyelles de Fleurimont, Nicolas-Joseph de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003—, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/noyelles">http://www.biographi.ca/fr/bio/noyelles</a> de fleurimont nicolas joseph de 3F.html. Roy, *Les officiers*, p.199.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup>C. J. Russ, « Adhémar de Lantagnac, Gaspard », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup>C. J. Russ, « Péan de Livaudière, Jacques-Hugues », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003—, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/pean de livaudiere jacques hugues 3F.html.

en Nouvelle-France, ce qui expliquerait leur âge avancé. Pour le dernier, rien ne peut nous indiquer les raisons de cet enrôlement tardif.

#### 3.2.3 Lieutenant réformé

Les grades réformés sont le fruit d'un arrangement qui a permis à un grand nombre d'officiers de rester dans ce corps après le remaniement des compagnies ou de l'intégrer plus facilement grâce à l'augmentation du nombre de postes, deux fois plus qu'à la normale. En effet, 24 des 90 capitaines qui ont gravi les échelons entre 1683 et 1739 ont été lieutenants réformés durant cinq années en moyenne vers l'âge de 28 ans. La grande majorité d'entre eux obtiennent leur nomination autour des années 1690, années de restructuration des compagnies.

Plus de la moitié, soit 14, sont Canadiens et 11 d'entre eux ne servent en moyenne que trois ans sous ce grade. Les trois autres servent entre 11 et 18 ans, ce qui est particulièrement long comparativement aux autres. Six Canadiens entament leur carrière sous ce grade, sans avoir passé par celui d'enseigne. Ils proviennent d'ailleurs tous d'éminentes familles militaires coloniales : Le Gardeur, d'Ailleboust, Hertel, Le Neuf, Robutel, St-Ours et Le Moyne. La plupart d'entre eux avaient déjà été volontaires lors des expéditions durant leur jeunesse. Ils ne servent toutefois pas moins longtemps que les autres avec ce grade et ont en moyenne 29 ans. Ces hommes provenant de mêmes familles, nommés à ces postes dans les mêmes années et ayant pratiquement tous le même âge, sont unis par des liens très serrés.

Pour ce qui est des 10 capitaines d'origine française qui ont été lieutenants réformés durant leur carrière, ils ont servi en moyenne quatre années sous ce grade. Henri Jules le Fournier du Vivier est le seul à avoir servi aussi longtemps que 10 ans comme lieutenant réformé<sup>223</sup>. La majorité des lieutenants réformés d'origine française, soit sept, ont amorcé leur carrière dans les troupes de la Marine avec ce grade, mais avaient auparavant acquis de l'expérience dans l'infanterie en Europe ou en Amérique avec le régiment de Carignan-Salières. C'est le cas de Pierre Bécart de Grandville qui fut enseigne dans ce régiment. Il est le seul lieutenant réformé à avoir obtenu son grade tardivement dans sa vie, soit à l'âge de 47 ans! Les autres lieutenants réformés d'origine française ont pratiquement le même âge que leurs confrères canadiens lorsqu'ils obtiennent leur commission et sont issus de la même génération. Jacques Charles de Sabrevois de Sermonville est le plus jeune à obtenir sa commission de lieutenant réformé.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 49 : fol. 155-163v, Liste générale des officiers majors et d'infanterie de l'Amérique septentrionale, 1710, juillet (1713).

Auparavant lieutenant réformé dans le régiment de la Fère en Europe à l'âge de 15 ans, il obtient son grade de lieutenant réformé en 1685 à l'âge de 18 ans<sup>224</sup>.

#### 3.2.4 Lieutenant

Avec 80 capitaines sur 90 qui furent lieutenant, on comprend que le passage par ce grade est un préalable avant l'obtention du commandement d'une compagnie et qu'il est plus difficile de faire fi de ce grade. Ces hommes servent en moyenne 10 ans en tant que lieutenant, ce qui est assez élevé comparativement aux grades précédents, et fait de cette expérience un moment clé dans la carrière d'un officier. En moyenne, ils obtiennent leur commission à l'âge de 31 ans.

Les capitaines d'origine canadienne sont nombreux à avoir obtenu la commission de lieutenant. En fait, 41 l'ont été, ce qui représente presque tous les officiers canadiens de la période étudiée<sup>225</sup>. Ils ont en moyenne 33 ans lorsqu'ils obtiennent leur commission de lieutenant, soit un peu plus âgé que la moyenne générale. La moyenne d'années de service pour ces capitaines est de 12 ans, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne générale. De plus, ils ne sont que 18 à servir moins de 12 ans sous ce grade tandis qu'ils sont 23 à servir entre 12 et 26 ans. Les 11 Canadiens qui obtiennent leur commission de lieutenant au XVIII<sup>e</sup> siècle servent en général plus longtemps, soit 14 ans, versus les 30 autres qui l'obtiennent au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui servent pendant 11 ans. Certains Canadiens n'ont pas eu à passer par les grades inférieurs des troupes pour obtenir un grade de lieutenant. C'est le cas de six d'entre eux qui, bénéficiant d'expériences antérieures diverses, ont obtenu ce passe-droit. Analysons ces parcours spéciaux.

\_

http://www.biographi.ca/fr/bio/leneuf de la valliere et de beaubassin michel 1705 2F.html.

Nive Voisine, « Sabrevois, Jacques-Charles de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/sabrevois">http://www.biographi.ca/fr/bio/sabrevois</a> jacques charles de 2F.html.

Les quatre Canadiens manquants n'ont pas eu à être lieutenant pour différentes raisons. Louis Denys de La Ronde passe d'enseigne en 1703 à capitaine en Acadie en 1707, son grade sera transféré lorsqu'il passera au Canada en 1723. ANOM, Colonies, D2C, v. 49 : fol. 244-266, Liste générale des officiers majors et d'infanterie en Amérique septentrionale, 1721, mars (1725). Michel Godefroy de Linctot qui fut en 1667 enseigne dans le régiment de Carignan-Salières obtient une commission de capitaine réformé en 1687. C. J. Russ, « Godefroy de Lintot, Michel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/godefroy">http://www.biographi.ca/fr/bio/godefroy</a> de lintot michel 2F.html. Paul Le Moyne de Maricourt passe de lieutenant réformé en 1687 à capitaine réformé en 1691. ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 12 pages (s), Liste des officiers qui servent en Canada au mois d'octobre 1694 avec le temps de leurs services, octobre 1694. Quant à Michel Le Neuf de La Vallière, il a déjà une expérience de la guerre en ayant servi longtemps en Acadie et à l'Isle Royale où il commanda. J.-Roger Comeau, « Le Neuf de La Vallière et de Beaubassin, Michel (mort en 1705) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015,

Louis Bécart de Grandville, fils aîné de Pierre Bécart de Grandville, également capitaine dans les troupes de la Marine, obtient un poste de lieutenant en 1703 à l'âge de 30 ans. Auparavant, il a été garde-marine en France pendant 12 ou 14 ans et, par la suite, lieutenant de vaisseau. Grâce à ses compétences, les autorités croient qu'il mérite une lieutenance<sup>226</sup>. Jacques Le Ber de Senneville, fils du célèbre notable et marchand Jacques Le Ber, fut aide-de-camp en France et obtient le poste de lieutenant à son retour, mais à l'âge fort avancé de 49 ans<sup>227</sup>. C'est également après avoir été formé dans l'armée ou la Marine en France que trois membres de la famille Le Moyne commencent dans les troupes de la Marine en tant que lieutenant. Charles Le Moyne de Longueuil baron de Longueuil obtient à l'âge de 31 ans sa commission après avoir été lieutenant dans le régiment métropolitain de Saint-Laurent<sup>228</sup>. Son fils Charles, le deuxième baron de Longueuil obtient sa commission de lieutenant à l'âge de 25 ans après avoir débuté en tant que garde-marine à Rochefort à l'âge de 18 ans dans la Marine<sup>229</sup>. Son frère, Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil Chevalier de Longueuil, obtient également sa commission de lieutenant à l'âge de 25 ans après avoir été lieutenant en Normandie en 1719<sup>230</sup>. Senneville et les Le Moyne ne servent d'ailleurs que très peu de temps comme lieutenant, seulement entre une et six années. Le cas de René Robineau de Portneuf est moins clair. On ne connaît pas ses services antérieurs, mais il obtient sa nomination de lieutenant en Acadie à l'âge de 44 ans en 1689. La situation de son père au Canada, seigneur, grand voyer et ancien militaire, n'y est probablement pas étrangère<sup>231</sup>. Il est intéressant de noter que le temps passé comme lieutenant est beaucoup moins long par rapport aux autres Canadiens qui ont eu des commissions auparavant. Ces six capitaines n'ont passé en moyenne que sept années sous ce grade.

Pour tous les officiers qui ont profité de contacts qui leur ont permis d'entamer leur carrière militaire assez jeune, leur âge est également très bas lorsqu'ils sont nommés lieutenant. Par exemple, les fils du gouverneur général Philippe de Rigaud de Vaudreuil, qui amorcent leur carrière enfant comme enseigne, le sont pratiquement encore à l'obtention du grade de lieutenant, car ils ont entre 14

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 21 : fol. 38v-39, Extraits de la lettre précédente avec commentaires (du ministre et de Champigny?), 15 novembre 1703.

Yves F. Zoltvany, « Le Ber, Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/le">http://www.biographi.ca/fr/bio/le</a> ber jacques 2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 9 page (s), Mémoire contenant les noms des officiers des troupes qui sont en Canada, leurs âges, lieux de naissance et le temps de leurs services, 1701.

ANOM, Colonies, D2C, v. 49 : fol. 215-229v, Liste générale des officiers majors et d'infanterie en Amérique septentrionale, 1717 février (1721).

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47: 11 page(s), Liste des officiers d'infanterie en Canada, 1736.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup>Étienne Taillemite, « Robinau de Portneuf, René », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/robinau de portneuf rene 2F.html.

et 16 ans! C'est également le cas de Pierre Jacques Joybert de Soulanges de Marson qui obtient sa lieutenance à l'âge de 16 ans et Jean Baptiste Nicolas Roch de Ramezay de La Gesse qui l'obtient à l'âge de 18 ans. Ces privilégiés font toutefois partie de l'exception, car ce poste important de lieutenant nécessite une force et un sérieux qui ne sont reconnus qu'à des adultes âgés pour la plupart entre 25 et 39 ans. Un total de 10 autres Canadiens ont eu un parcours plus régulier dans les grades et obtiennent leur lieutenance entre l'âge de 40 et 51 ans.

Un grand nombre de capitaines canadiens furent lieutenant et c'est également le cas pour ceux de naissance française, puisque 39 sur 46 passent par ce grade au cours de leur carrière au Canada<sup>232</sup>. La moyenne d'âge est de 29 ans, ce qui est plus jeune comparativement aux Canadiens. Le temps passé comme lieutenant des troupes coloniales est plus bref, à première vue pour les Français par rapport aux Canadiens, car ils ne servent en moyenne que 8 ans par rapport à 12 ans. Cependant, l'expérience militaire en Europe a sûrement dû favoriser un passage plus rapide dans ce grade. Or, ceux qui ont servi le roi auparavant passent en moyenne 7 années avec la commission de lieutenant en Amérique et ceux qui n'ont pas servi en Europe, prennent en moyenne 8 ans avant d'obtenir leur prochaine commission. Par contre, l'expérience favorise ceux dont la carrière en Amérique débute au rang de lieutenant. Sans surprises, un total de 16 lieutenants d'origine française amorcent leur carrière sous ce grade et 13 d'entre eux ont obtenu leur commission entre 1683 et 1688 en arrivant avec les premiers contingents des troupes de la Marine. La plupart d'entre eux avaient fait carrière dans la Marine française ou l'infanterie avant de passer au Canada. Il semble avoir été coutume de transférer le grade d'une force d'armée à l'autre. Par exemple, Joseph Dejordy de Cabanac est lieutenant dans le régiment de Picardie en 1680 et passe au Canada en tant que lieutenant en 1685 à l'âge de 19 ans<sup>233</sup>. Sinon, ceux qui commencent leur carrière militaire dans les troupes de la Marine sans avoir eu d'expérience dans un autre corps d'armée, bénéficient d'entrées importantes dans les hautes sphères de la noblesse de France. On peut citer le cas de Claude Guillouet d'Orvilliers qui débarque en Nouvelle-France en 1685 en tant que lieutenant à l'âge de 17 ans pour aller rejoindre son père Rémy, déjà capitaine d'une compagnie depuis 1685. De par le mariage de son père, Claude est apparenté au gouverneur général de la Nouvelle-France, Lefebvre de La Barre<sup>234</sup>. Pour Séraphin Margane de Lavaltrie, qui a sa commission à l'âge de 49 ans, il fut anciennement lieutenant dans le régiment de Carignan-Salières dans les années

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup>Pour six d'entre eux, il fut impossible de connaître leur âge à la commission de lieutenant.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 14 pages (s), Liste des officiers qui servent en Canada au mois d'octobre 1696 avec le temps de leurs services suivant leur rang d'ancienneté, 25 octobre 1696.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup>Étienne Taillemite, « Guillouet d'Orvilliers, Claude », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/guillouet\_d\_orvilliers\_claude\_2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/guillouet\_d\_orvilliers\_claude\_2F.html</a>.

1663<sup>235</sup>. Enfin, ces 16 officiers d'origine française qui ont amorcé leur carrière en tant que lieutenant, ne servent que pendant cinq ans en moyenne sous ce grade. On verra à la fin de ce chapitre que l'expérience militaire accumulée en Europe, mais aussi les contacts permettent à quelques officiers français de passer au grade suivant plus rapidement.

Les lieutenants d'origine française sont un peu plus nombreux que les Canadiens à obtenir leur commission plus jeune. En effet, ils sont 10 à obtenir leur commission entre l'âge de 17 et 24 ans. Ils sont la majorité, soit 20 lieutenants français à obtenir leur grade entre les âges de 25 et 39 ans, ce qui rejoint le cas des Canadiens. Trois seulement sont très vieux lors de l'obtention de leur grade. Deux d'entre eux obtiennent leur grade à l'âge de 49 ans et cela s'explique par le fait qu'ils sont d'anciens officiers du régiment de Carignan-Salières<sup>236</sup> tandis que le troisième, Nicolas Blaise des Bergères de Rigauville, avait entamé sa carrière en tant qu'enseigne à l'âge de 20 ans, mais semble avoir été oublié par les autorités pour son avancement et n'obtient son grade qu'à l'âge de 48 ans! Dans une lettre au conseil de la Marine, sa tante se plaint que Nicolas est resté enseigne trop longtemps et que même certains cadets ont été promus avant lui. Elle rappelle que le père de Nicolas a été capitaine et qu'il fut major de Trois-Rivières<sup>237</sup>. Le long temps d'attente de Nicolas s'explique sans doute par ses états de service presque inexistants : il n'a participé à aucune bataille durant ses années d'enseigne. Est-il alors si surprenant qu'il ait été écarté des promotions?

## 3.2.5 Capitaine réformé

Les officiers qui furent capitaines réformés ne sont pas très nombreux puisque seulement 18 sur 90 l'ont été. Ils ont en moyenne 36 ans et ne servent généralement, sous ce grade, que cinq ans avant d'obtenir le grade de capitaine en pied. À l'instar des lieutenants réformés, ils obtiennent majoritairement leur commission au début des années 1690, indépendamment de leur origine régionale.

Seulement trois Canadiens ont été capitaine réformé et ils ont servi en moyenne six ans. Michel Godefroy de Linctot qui était enseigne en 1667 dans le régiment de Carignan-Salières, obtient une commission de capitaine réformé en 1687, sans passer par d'autres commissions à l'âge de 50 ans et reste à ce poste encore 13 ans<sup>238</sup>. Charles Le Moyne de Longueuil, baron de Longueuil, (anciennement lieutenant au Canada et en Europe) et son frère Paul Le Moyne de Maricourt (qui a débuté comme

\_

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 49 : fol. 67-72v, Liste générale des officiers majors et d'infanterie servant à l'Amérique septentrionale, 1<sup>er</sup> mai 1700.

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup>Séraphin Margane de Lavaltrie et Pierre Bécart de Grandville.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 43 : fol. 193-196, Résumé d'une lettre de Mme de La Forest et délibération du Conseil de Marine, 18 mars 1721.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup>C. J. Russ, « Godefroy de Lintot, Michel », *DBC*, [En ligne].

lieutenant réformé sa carrière) obtiennent tous deux cette commission en 1691 après avoir passé un certain temps dans les grades inférieurs. Ils servent respectivement une et trois années sous ce grade et sont relativement jeunes comparativement à la moyenne générale, car ils ont respectivement 35 et 28 ans.

La plupart des capitaines qui furent réformés durant leur carrière sont nés en France et sont au nombre de 15. Les Français servent en moyenne pendant cinq ans sous ce grade, un an de moins que les Canadiens, et ont 36 ans. Pour deux d'entre eux, il a été impossible de vérifier leur âge. Six ont débuté leur première commission dans les troupes de la Marine avec le grade de capitaine réformé. Différentes expériences justifient selon nous leur nomination directe à la commission de capitaine réformé. Pour Daniel Greysolon Dulhut<sup>239</sup> et Olivier Morel de La Durantaye, c'est sûrement leur importante expérience dans l'armée française ainsi que leur service comme commandant dans le Pays d'en Haut dans les années 1680 qui les ont avantagés. Pour François Dauphin de La Forest, c'est probablement sa carrière comme coureur des bois qui a favorisé sa commission. Ayant déjà servi le roi pendant plusieurs années avant de débuter dans les troupes de la Marine, ces trois officiers sont évidemment plus vieux que la moyenne. Ils ont respectivement 51, 47 et 42 ans lorsqu'ils deviennent capitaine réformé<sup>240</sup>.

Le passé de Guillaume Emmanuel Théodore de Maupeou de Ribaudon, chevalier de Maupeou est moins clair. Son âge précis est inconnu. Ce dont on est certain, c'est qu'il a à son actif de bons services dans les dragons et qu'il a bénéficié d'importantes relations, car obtenir une place dans ce régiment requiert à l'époque d'être membre de familles de robe ou d'épée influentes<sup>241</sup>. Claude Michel Bégon de La Cour a pu profiter d'une expérience importante dans la Marine, mais c'est sûrement plutôt

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup>Certaines bribes d'information sur la carrière en France de Dulhut nous sont parvenues. On sait qu'il a été enseigne en 1657 dans le régiment de Lyon, puis en 1665 il s'engage dans le corps des Gendarmes avec lequel il combat avec l'armée de Condé en 1674. Le 11 août de la même année il prend part à la bataille de Seneffe en tant qu'écuyer du marquis de Lassay, un aide de camp de Condé. Yves F. Zoltvany, « Greysolon Dulhut », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/greysolon dulhut daniel 2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/greysolon dulhut daniel 2F.html</a>.

Louise Dechêne, « Dauphin de La Forest, François », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/dauphin de la forest françois 2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/dauphin de la forest françois 2F.html</a>. Bernard Weilbrenner, « Morel de La Durantaye », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/morel">http://www.biographi.ca/fr/bio/morel</a> de la durantaye olivier 2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 12 pages(s), Liste des officiers qui servent en Canada au mois d'octobre 1694 avec le temps de leurs services, octobre 1694. Babeau le souligne, la cavalerie est la prérogative de la haute noblesse et pas de la basse. Babeau, *op. cit.*, p. 88.

grâce à sa famille « une des plus influentes familles de robe de l'administration de la Marine »<sup>242</sup>, et notamment de son frère, l'intendant Michel Bégon de La Picardière (1706-1726), qu'il a pu obtenir une commission de capitaine réformé à l'âge de 29 ans. Enfin, Jacques Le Vasseur de Neré obtient sa commission de capitaine réformé avec le poste d'Ingénieur du roi en Nouvelle-France en 1693. Sa compétence et son expérience lui permettent d'éviter de passer par les grades inférieurs et il obtient son poste de capitaine réformé à l'âge de 31 ans. De plus, ces trois officiers ne restent qu'une année au poste de réformé avant d'obtenir un grade de capitaine. Les officiers français devenus capitaine réformé ne sont pas de jeunes enfants ou des vieillards. Ils obtiennent leur commission entre l'âge de 26 et 53 ans après avoir eu une certaine expérience de la guerre ou des commandements importants.

#### 3.2.6 Capitaine

Le service des capitaines nés en colonie

Les officiers devenus capitaines après 1689 jusqu'en 1739, toutes origines confondues servent en moyenne 15 ans et obtiennent leur commission à l'âge de 44 ans.

Tableau III

Nombre d'années servies sous le grade de capitaine								
	Canadiens	Français	Français (1683-1688)	Français (1689-1739)				
De 1 à 5 ans	8	34	22	12				
De 6 à 10 ans	9	12	8	4				
De 11 à 20 ans	15	24	7	17				
De 21 à 30 ans	10	16	6	10				
Plus de 30 ans	3	2	0	2				
Total	45	88	43	45				

Si l'on isole les capitaines canadiens, la durée de leur service est la même que la moyenne, mais ils obtiennent leur compagnie à l'âge de 46 ans. Toutefois, le tableau III ci-dessus montre que plus de la moitié des 45 capitaines servent entre 11 et 30 ans. Les Canadiens ne furent admis dans le corps d'officiers que tardivement au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est pourquoi ils obtiennent tous, à l'exception de Michel Le Neuf de La Vallière, leur commission de capitaine au siècle suivant. À partir de l'année 1700 jusqu'à 1739, ils sont tout près d'une dizaine de Canadiens à recevoir une commission de capitaine au cours de chaque décennie. Avec la canadianisation du corps des capitaines qui s'affirme à

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup>Donald J. Horton, « Bégon de La Cour, Claude-Michel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/begon">http://www.biographi.ca/fr/bio/begon</a> de la cour claude michel 3F.html.

partir de 1726, plus d'officiers nés en colonie obtiendront désormais une compagnie que leurs confrères nés en France.

Les plus jeunes Canadiens à obtenir leur commission de capitaine sont évidemment les mêmes qui ont profité d'entrées précoces dans les troupes et dont la progression a été très rapide dans les grades. Par exemple, comme ils avaient commencé leur carrière d'enseigne à un très bas âge, les trois fils du Gouverneur général Vaudreuil sont très jeunes lorsqu'ils obtiennent leur commission de capitaine. Ainsi, Pierre Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Marquis de Vaudreuil, obtient sa commission de capitaine à l'âge de 17 ans, Louis-Philippe à 19 ans et Pierre-François à 20 ans. Leur parcours est toutefois exceptionnel, car pour la majorité des officiers canadiens, l'âge auquel on devient capitaine est plutôt avancé puisque la progression est plus longue dans les grades inférieurs. En effet, plus de la moitié ont entre 48 et 66 ans lorsqu'ils obtiennent leur compagnie.

#### • Le premier contingent de capitaines venu de France entre 1683 et 1688

Entre 1683 et 1739, les capitaines des troupes de la Marine sont en majorité nés en France, pour un total de 88 capitaines sur 133. En moyenne, ils servent pendant 11 ans comme capitaine et ont 38 ans au moment d'atteindre ce rang. Il convient cependant de distinguer deux périodes lorsqu'on analyse le cheminement de ces officiers, soit celle allant de 1683 à 1688 qui voit arriver 43 individus que l'on a déjà examinés<sup>243</sup> et celle de 1689 à 1739 qui voit 45 nouveaux capitaines. À noter qu'en cinq années, il y a eu quasiment autant de capitaines d'origine française que pour les 50 autres années!

Les capitaines envoyés en colonie entre 1683 et 1688 proviennent tous d'Europe et la plupart ont des états de service assez importants dans l'infanterie ou la Marine avant de passer au Canada, formant ainsi un contingent assez exceptionnel. En moyenne, ils entament leur carrière vers l'âge de 18 ans en Europe<sup>244</sup>. Lorsqu'ils acquièrent leur commission de capitaine dans les troupes de la Marine, ils ont en moyenne 34 ans, formant ainsi un groupe plus jeune comparativement à la moyenne générale des 133 capitaines qui est de 41 ans<sup>245</sup>. Les sources donnent assez d'informations sur 23 d'entre eux. Ainsi, ils acquièrent en moyenne 12 années d'expérience militaire dans la Marine, dans l'infanterie ou dans les régiments du roi avant d'obtenir une commission de capitaine en Nouvelle-France. Cela est

\_

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup>Nous avons noté au chapitre précédent que la première génération arrivée en tant que capitaine s'élève à 39 individus. On en compte 43 maintenant étant donné que quatre qui arrivèrent dans ces années sous des grades inférieurs, sont nommés capitaine entre 1683 et 1688. Louis Henri de Baugy arrive en 1683 comme lieutenant et passe capitaine en 1688. Guillaume de Lorimier de La Rivière, Claude Guillouet d'Orvilliers et Claude de Ramezay arrivent pour leur part en 1685 en tant que lieutenant et passent capitaine en 1686 pour le premier et 1687 pour les deux autres.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup>Il n'a été possible de trouver l'âge au début de leur carrière que pour 14 capitaines.

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup>Il n'a été possible de trouver l'âge à l'obtention de leur commission de capitaine que pour 21 capitaines sur 39.

plus rapide que la progression dans les grades inférieurs des troupes de la Marine qui prend habituellement 16 ans pour l'ensemble des 90 officiers analysés précédemment. On peut alors croire que les armées de Louis XIV en Europe bénéficiaient d'un avancement plus rapide qu'au Canada.

Cette première génération de capitaines a un impact important sur la carrière des autres officiers des troupes de la Marine qui voudront devenir ou deviendront en effet capitaines. Certains historiens ont retenu que les officiers de la génération 1683 à 1688 qui se sont installés en colonie ont conservé leur commission jusqu'à leurs vieux jours. N'étant pas particulièrement vieux lorsqu'ils arrivent en colonie, ces hommes ont donc de belles années devant eux, quand le destin le leur permet. Les officiers inférieurs, canadiens comme français, devaient donc attendre que leurs ainés décèdent, quittent la colonie ou l'armée, ou encore qu'ils obtiennent une promotion dans l'état-major avant de pouvoir obtenir une compagnie<sup>246</sup>. Selon Louise Dechêne et Jay Cassel, les premiers capitaines arrivés avec les gouverneurs La Barre et Denonville ont donc dû bloquer pendant longtemps les postes de capitaine à leurs sous-officiers lorsqu'ils décidaient de rester en colonie.

Vérifions la chose. Selon les données recueillies dans cette recherche, ces capitaines ne servent en moyenne que huit ans en colonie. De plus, le tableau III ci-haut, montre qu'ils ne servent pour la plupart qu'entre une et cinq années, car ils sont tués, repartent en France ou obtiennent une promotion dans l'état-major colonial. Seulement cinq capitaines occupent leur poste un peu plus de 10 ans et ils ne sont que sept à l'avoir occupé pendant plus de 20 ans. Cette première génération ne monopolise donc pas les postes tant convoités de capitaine. Toutefois, si l'on se fie au nombre de promotions de capitaine par année de 1690 à 1739, il n'y a en moyenne que de 1,8 nomination par année. De plus, pendant 12 années, aucune promotion de capitaine n'est accordée<sup>247</sup>. Sous cet angle, ce sont des perspectives d'avenir dans le grade de capitaine qui sont assez limitées, considérant en plus qu'à partir de 1689, il n'y a que 28 compagnies en service dans la colonie canadienne jusqu'à la veille de la guerre de Sept Ans. Les 12 capitaines qui ont eu de longues carrières occupent finalement près de 40 % des postes disponibles. La compétition reste forte pour les autres places.

#### • Les capitaines venus de France entre 1689 et 1739

Après l'arrivée massive des premiers capitaines français, les officiers dans les grades inférieurs déjà au Canada ou provenant d'Europe, doivent faire leurs preuves avant d'obtenir leur commission de capitaine dans la colonie. Après 1688, pratiquement aucune commission de capitaine ne sera accordée

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 140. Cassel, *op. cit.*, p. 105 et 112.

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup>Voir le tableau D en annexe.

à des officiers sans qu'ils soient passés par le cheminement habituel des officiers dans les troupes de la Marine et c'est également vrai pour ceux nés au Canada<sup>248</sup>. Ils sont encore beaucoup à avoir servi en Europe, la plupart dans l'infanterie, soit 25 sur les 45 officiers arrivés entre 1689 et 1739. La plupart se sont arrêtés au grade de lieutenant ou de sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie et de gardemarine dans la Marine après avoir servi neuf annnées. Tout dépendant de la qualité et de la durée du service en Europe, on leur transfert leur grade dans les troupes de la Marine, mais peu passent directement à la direction d'une compagnie. Pour les autres, leur carrière militaire débute avec le grade d'enseigne dans les troupes. Contrairement au premier contingent de capitaines venus de France qui ne sert pas très longtemps avec leur commission de capitaine, les 45 officiers arrivés entre 1689 et 1739 servent en moyenne 14 ans comme capitaine, se rapprochant ainsi de la moyenne des Canadiens qui est de 15 ans. Le tableau III met en lumière d'autres données semblables, un peu plus de la moitié des 45 Français servent entre 11 et 30 ans, comme leurs confrères canadiens. Ces capitaines français sont âgés de 42 ans en moyenne lors de leur nomination, ce qui est presque égal à la moyenne générale qui est de 41 ans, mais en deçà de la moyenne d'âge des Canadiens qui est de 46 ans et bien au-dessus de celle du premier contingent de capitaines français qui est de 34 ans. Il importe de préciser que 14 d'entre eux obtiennent leur commission de capitaine au XVIIe siècle tandis qu'ils sont 18 à l'acquérir entre 1700 et 1713, pendant la guerre de Succession d'Espagne et que seulement 13 deviennent capitaines entre 1714 et 1739, une conséquence de la canadianisation. Il existe donc des différences et des ressemblances marquantes entre les premiers capitaines arrivés en colonie et ceux arrivés par la suite. L'expérience du deuxième groupe, en ce qui a trait au service de capitaine est plutôt similaire à celle des capitaines nés en colonie.

#### 3.3 Bilan : une diversité de cheminements

En somme, entre 1683 et 1739, combien de grades un officier accumule t-il avant d'obtenir sa commission de capitaine en général? Combien d'années de service doit-il s'attendre à donner avant de

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup>Bien évidemment, il existe certaines exceptions qui sont au nombre de trois. Philippe de Rigaud de Vaudreuil a son poste de capitaine en 1689, mais était préalablement commandant des troupes dès 1687. Pierre de St-Vincent baron de Nancy a servi en Acadie auparavant et passe comme capitaine au Canada en 1714. Jacques L'Hermitte, qui a servi longtemps dans le corps de génie en France et fut capitaine en Irlande dans l'infanterie, sert comme ingénieur du roi à partir de 1694 à Plaisance. Il passe au Canada en 1716 et on lui donne la commission de capitaine. Michel Le Neuf de La Vallière est le seul canadien à ne pas avoir eu à passer par les grades inférieurs dans les troupes. Ayant commandé en Acadie et à l'Île Royale, il obtient en 1689 le poste de capitaine des gardes du Gouverneur général. Deux ans plus tard, il devient capitaine dans les troupes de la Marine.

devenir capitaine? Existe-t-il une différence selon son origine géographique? Plusieurs conclusions peuvent être tirées du parcours des 90 capitaines qui ont gravi les échelons.

De façon générale, toutes origines confondues, les capitaines n'obtiennent que deux commissions dans les grades inférieurs durant leur carrière coloniale avant d'obtenir celle de capitaine, mais ce parcours n'est pas systématique. Plusieurs d'entre eux n'ont pas commencé leur carrière en tant que cadet ou enseigne réformé et en pied. Près de la moitié de ce groupe, soit 41 officiers ont débuté en tant que lieutenant réformé, lieutenant ou capitaine réformé. Pour les officiers qui amorcent leur carrière dans ces grades, on a vu que plusieurs raisons leur ont permis de se faire accorder ces commissions supérieures.

Pour les 44 Canadiens étudiés, sept d'entre eux n'ont eu qu'une seule commission avant de devenir capitaine, et c'est principalement celle de lieutenant. C'est leur formation militaire en France qui leur a permis d'avoir cette commission avancée dans le cursus. La majorité des Canadiens, soit 26, doivent passer habituellement par deux commissions qui sont enseigne et lieutenant. Onze autres passent par un cheminement plus long et obtiennent trois commissions avant de devenir commandant d'une compagnie. Ce troisième grade en est un de lieutenant réformé ou de cadet ajouté aux postes d'enseigne et de lieutenant qu'ils auront à accumuler. Appartenir à d'éminentes familles militaires est certainement reconnu par les autorités qui n'hésitent pas à leur remettre des grades de lieutenant réformé, leur permettant ainsi de progresser dans la hérarchie militaire plus lentement, mais acquérant plus d'expérience.

Pour ce qui est des 46 officiers français, 14 n'ont eu qu'une seule commission de lieutenant ou de capitaine réformé au Canada avant de passer capitaine. Vingt-quatre d'entre eux ont eu deux commissions et la moitié de ceux-ci ont été enseigne puis, par la suite, lieutenant. L'autre moitié qui n'obtenait que deux commissions, les partageait avec les grades réformés. Ils étaient alors lieutenant réformé et lieutenant ou lieutenant et capitaine réformé. Seulement huit Français ont eu trois commissions durant leur carrière et les combinaisons de grades varient grandement selon l'officier. Les officiers venus de France sont nombreux à avoir acquis une expérience militaire en Europe dans l'infanterie ou la Marine avant de traverser l'Atlantique pour venir servir le roi en Amérique. Comme on l'a vu, certains officiers avaient déjà gravi plusieurs grades avant de passer au Canada. Cette expérience n'est pas négligée par les autorités qui offrent à ces vétérans, des commissions à la hauteur de leur mérite passé. Cela inclut la précieuse expérience américaine d'anciens officiers du régiment de Carignan-Salières, installés en colonie, qui leur permet de ne pas débuter dans les troupes de la Marine comme enseigne. C'est la même situation pour certains officiers qui, par leur expérience dans les Pays

d'en Haut, ont reçu des commissions appropriées de la part des autorités. L'accumulation des commissions est donc une réponse partielle à la compréhension du cursus des officiers des troupes de la Marine, il faut aussi considérer le temps passé dans les grades avant l'obtention d'une compagnie au Canada.

Tableau IV

Cheminement dans les grades des 90 officiers en nombre d'années avant de devenir capitaine							
	Canadiens incluant l'expérience européenne	Canadiens qui débutent dans les TDM	Français incluant l'expérience européene	Français qui débutent dans les TDM			
De 1 à 10 ans	2	3	3	10			
De 11 à 20 ans	5	13	14	7			
De 21 à 30 ans	0	13	7	2			
31 ans et plus :	3	5	1	2			
Total des 90 officiers :	10	34	25	21			
Moyenne de la durée :	18 ans	21 ans	17 ans	14 ans			

En se fiant à l'expérience des 90 capitaines, il leur a fallu patienter en moyenne 18 années avant d'obtenir une compagnie dans les troupes de la Marine au Canada. Pour vérifier s'il existe une différence entre le temps passé dans les grades entre les capitaines nés en colonie et ceux nés en France, il faut isoler ceux qui ont accumulé de l'expérience dans les armées d'Europe, car comme on l'a vu, cela est déterminant dans l'obtention des commissions.

Avant de présenter les données du tableau IV, il est important de rappeller que celles-ci possèdent une certaine marge d'erreur. Alors que nos informations sur les états de service en Europe de certains officiers sont très exhaustives, d'autres carrières européennes ne sont décrites que de façon très partielle dans les documents que nous avons pu consulter. La durée de service des cadets dans les troupes de la Marine et celle des volontaires n'ont pas été incluses, compte tenu des indices lacunaires dont nos disposons. Sans être exhaustifs, alors, les résultats permettent de tirer quelques conclusions de notre échantillon convaincantes.

Selon le tableau IV, les officiers qui avaient acquis une expérience européenne de la guerre avant d'entrer dans les troupes de la Marine, qu'ils soient nés en colonie ou en Europe, cheminent selon la moyenne générale, soit une carrière d'environ 18 ans avant d'obtenir une compagnie. Si l'on servait longtemps en Europe, le service était souvent écourté dans les troupes de la Marine et viceversa, en leur accordant une commission au Canada ajustée selon l'expérience. Donc, l'expérience en

Europe permet-elle un accès plus rapide à la commission de capitaine? Oui dans la mesure où la carrière en Amérique est écourtée, mais qu'en bout de ligne les années servies en Europe comptent également et viennent rejoindre la moyenne de notre échantillon.

La différence entre les officiers nés en colonie et ceux nés en Europe est frappante lorsqu'ils font carrière uniquement dans les troupes de la Marine. Si les Canadiens doivent servir un peu plus longtemps que la moyenne générale avant de devenir capitaine, on peut voir que ceux venus de France servent nettement moins longtemps que l'officier moyen, toutes origines confondues, et que les Canadiens. Il fallait s'attendre à ce que ceux qui ont servi en Europe aient plus d'années à leur actif. Toutefois, il est surprenant de constater que les Canadiens qui n'ont pas servi dans l'infanterie ou la Marine auparavant, soient ceux qui servent le plus longtemps dans les grades inférieurs dans notre échantillon. Cela s'explique en partie par le fait que les Canadiens accumulaient plus de grades dans leur carrière militaire, mais leur confère en même temps beaucoup plus d'expérience. L'avancement est plus rapide pour ceux nés en France, mais ils ne restent pas plus longtemps capitaine que les Canadiens, soit une quinzaine d'années.

Ce qui semble accélérer de façon significative la carrière d'un officier sont les réseaux de relations avec le pouvoir ou des gens proches de celui-ci. Plus la carrière commence jeune, plus il y a de chances que l'officier ait été recommandé par un proche. Cela permet à quelques officiers nés en colonie ou en Europe d'avoir une carrière plus rapide que la moyenne. Les données quantitatives que l'on a obtenues dans ce chapitre restent toutefois incomplètes si l'on n'explore pas en détail la carrière des capitaines. Est-ce que l'obtention du grade de capitaine est la fin de la carrière d'un officier ou est-ce plutôt le moment où il doit prouver davantage sa valeur? Réalise-t-il plus de campagnes militaires en tant qu'enseigne ou lieutenant? Ou plutôt lorsqu'il devient capitaine? La guerre, omniprésente en Nouvelle-France permet-elle à certains officiers un avancement plus rapide en s'y distinguant?

# **Chapitre 4**

**Combattre en Nouvelle-France** 

La guerre a marqué le Canada dès ses premiers balbutiements jusqu'à sa fin. Durant la période étudiée, de 1683 à 1739, la colonie connaît une situation de guerre quasi permanente parsemée de petits intervalles de paix, le plus souvent précaires, donnant à l'armée une importance significative dans la société<sup>249</sup>. En effet, seulement une douzaine d'années ne compte aucune expédition militaire. S'il est vrai que, de 1713 à 1744, la colonie laurentienne n'est plus menacée directement; divers conflits embrasent toutefois les Pays d'en Haut et la Louisiane<sup>250</sup>.

Formant le seul corps militaire en Nouvelle-France jusqu'en 1755, les troupes de la Marine participent à la majorité des opérations militaires<sup>251</sup>. Dans l'historiographie canadienne, le soldat recruté en France reste dans l'ombre du valeureux milicien<sup>252</sup>. Cependant, à l'instar des miliciens, les officiers (pas les soldats) des troupes de la Marine qui sont nés en colonie sont portés aux nues. Gérard Malchelosse souligne que c'est grâce aux raids effectués contre les Anglais et les Iroquois que : « les [officiers] canadiens acquirent une renommée dont l'histoire parle continuellement. »<sup>253</sup> William J. Eccles, quant à lui, souligne que durant toute la période des guerres iroquoises : « it was these officers leading the Canadian militia who did most of the fighting. »<sup>254</sup> Pour Jean Leclerc, ce sont de véritables héros pour ce qui est de faire la guerre<sup>255</sup>. Christopher J. Russ reprend presque mot pour mot les propos d'Eccles.<sup>256</sup> Ce n'est que Jay Cassel qui semble douter de la participation des officiers de la Marine à des engagements (après les guerres iroquoises) lorsqu'il observe l'âge et les causes de leur décès. Leur longévité, et le peu de morts au combat font penser à Cassel que la plupart d'entre eux n'ont pas participé à des combats violents, compte tenu du peu d'expéditions qui s'offraient à eux<sup>257</sup>. L'exception confirmant la règle, les tenants de l'histoire militaire canadienne des années suivantes soulignent, comme les prédécesseurs de Cassel, la valeur des officiers canadiens au combat<sup>258</sup>. René Chartrand et Bernard Horn ajoutent que, par leur génie militaire, ils ont su combiner les méthodes de combat des Amérindiens à la discipline européenne, et cette façon de faire a permis de protéger l'immense

 <sup>&</sup>lt;sup>249</sup>Lanctot, *op. cit.*, p. 40, Alain Beaulieu, « Avant-propos » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 8, Gadoury, *op. cit.*, p. 65 et 76. Ouellet, *op. cit.*, p. 69.
 <sup>250</sup>Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France: 1713-1744*, Cap Saint-Ignace, Bibliothèque québécoise,

<sup>1969,</sup> p. 13-14 et 47.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup>On le remarque entre autres chez Lanctot, op. cit., 1926, p. 40 et Malchelosse, op. cit., p. 133.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup>Malchelosse, op. cit., p. 137.

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup>Eccles, Frontenac, p. 272.

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup>Leclerc, *op. cit.*, p. 134.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup>Russ, *op. cit.*, p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 84.

<sup>258</sup> Stanley, op. cit., p. 67. Lemoine, op. cit., p. 6-7. Jacques Bodin, L'histoire extraordinaire des soldats de la Nouvelle France: gouvernement, vie en garnison et campagnes militaires en Acadie, au Canada et en Louisiane aux 17e et 18e siècles, Paris, O.C.A. Communication, 1993, p. 40.

territoire de l'Empire français<sup>259</sup>. Pour Louise Dechêne, la contribution militaire des officiers des troupes de la Marine dans la défense de la Nouvelle-France est certaine, mais le rôle des soldats sous leurs ordres, des volontaires, des Amérindiens et des miliciens n'est pas moindre et que, sauf les exploits maintes fois vantés des miliciens, il a été sous-évalué par les historiens et les contemporains<sup>260</sup>. Le bilan historiographique est unanime : la participation des officiers des troupes de la Marine dans la défense de la Nouvelle-France a été indéniable, sinon vitale, pour l'expansion et la survie de la colonie. Pour des militaires, le contexte colonial ne peut leur donner de meilleur terrain afin de prouver leur valeur puisque la guerre c'est bien leur métier.

Cependant, beaucoup d'informations manquent à l'appel. Sur quelles données se base-t-on pour affirmer de manière générale que le rôle des officiers canadiens des troupes de la Marine à la guerre est aussi important? Les capitaines sont-ils ces quelques glorieux qui ont fait la renommée de la Nouvelle-France ou forment-ils un groupe de privilégiés qui doivent leur avancement à leurs relations avec des détenteurs du pouvoir plutôt qu'au mérite des armes? Est-ce que le fait d'être nés dans les colonies les rends plus aptes à faire la guerre comme le prétendent si souvent les historiens?

Dans ce chapitre, nous présenterons chacune des guerres auxquelles les officiers ont pris part durant la période 1683-1739 afin de bien cadrer le contexte politique dans lequel les capitaines des troupes de la Marine ont exercé leur métier et vécu la guerre, et comment cette dernière a influencé ces hommes et leur façon de la pratiquer. Chaque conflit sera analysé afin de bien connaître le rôle qu'y ont joué tant les officiers canadiens que ceux nés en France. Nous scruterons également les engagements les plus importants et l'évolution des conflits pour bien comprendre comment leur façon de faire la guerre s'est adapté au contexte colonial.

#### 4.1 Identifier les combats

La guerre est presque continue entre 1683 et 1739. Dénombrer tous les engagements militaires qui ont eu lieu durant cette période s'avère un travail trop fastidieux pour ce mémoire. On a donc travaillé à partir des bilans déjà publiés sur les divers engagements auxquels ont collaboré les troupes de la Marine<sup>261</sup>. D'après le bilan de Jay Cassel, il n'y a pas eu beaucoup d'expéditions militaires en

<sup>260</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 198-200.

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 91. Bernd Horn col., « Marin et Langis, éminents spécialistes de la "petite guerre" » dans Roch Legault, dir., *Le leadership militaire canadien français : continuité, efficacité et loyauté*, Kingston, Presses de l'Académie canadienne de la défense, 2007, p. 55-90. 58-59.

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup>Louis Lemoine dans sa brochure publiée en 1983 présente une liste des affrontements importants des grandes guerres du Régime français en omettant les conflits qui opposent les nations amérindiennes et les Français à

Amérique du Nord qui soient d'une ampleur aussi significative que celles effectuées en Europe à la même époque. Pour la période qui nous intéresse, il en note seulement 42. D'un côté strictement logistique, les autres mouvements ont peu d'importance à ses yeux, ce qui est curieux compte tenu de la faible densité de la population française et du contexte environnemental. Il aurait été impossible d'avoir en Amérique des batailles comme celle de Denain en 1712 où s'affrontaient plusieurs centaines de milliers d'hommes<sup>262</sup>! Les batailles d'Amérique avaient leur logique et leur réalité propres.

Le problème de l'identification des mouvements militaires est cependant bien expliqué par Louise Dechêne qui a également dressé une liste des mouvements de guerre dans Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français. Dans les archives coloniales, les administrateurs portent leur attention sur les grands mouvements dirigés par d'importants officiers tandis que les plus petites expéditions ne sont souvent que rapidement évoquées, surtout lorsqu'elles mobilisent uniquement des Amérindiens<sup>263</sup>. Toutefois, pour la même période étudiée par Cassel, cette historienne dénombre dans son annexe A pas moins de 124 mouvements militaires touchant de près la colonie canadienne et, dans une moindre mesure, la Louisiane et l'Acadie. Ce qui est presque trois fois plus que Cassel. La présentation de L. Dechêne est aussi beaucoup plus complète que celle de Cassel, car, pour chaque expédition, elle définit la date, le lieu, les commandants, les effectifs ainsi que la composition de la troupe, à savoir, si ce sont des soldats, des miliciens, des Amérindiens, etc., qui la composent. Elle présente en quelques lignes la description de l'engagement. C'est donc en se fiant principalement au précieux travail de L. Dechêne qu'il est possible de mieux connaître les combats auxquels ont pris part les capitaines des troupes de la Marine durant leur carrière. Cette annexe n'est toutefois pas complète et n'identifie pas tous les officiers qui s'impliquent au combat, surtout lorsqu'ils ne sont pas commandants. C'est dans les autres études, voire dans les sources, qu'il faut alors puiser les informations additionnelles.

# 4.2 Les guerres en Nouvelle-France

Comme on l'a évoqué d'entrée de jeu, la période couverte dans cette étude est caractérisée par une instabilité de la politique internationale. Les empires d'Europe sont constamment en guerre et leurs colonies suivent le pas. Entre 1666 et 1759, 88 des 133 capitaines de l'échantillon ont participé à un

l'exception des Iroquois. Sa liste est sommaire et dépassée comparativement à celles de Cassel et de Dechêne qui donnent plus d'information pertinentes. Lemoine, *op. cit.*, p. 11-17.

<sup>263</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 154.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup>Cassel souligne que la majorité des opérations en Nouvelle-France impliquent moins de 1000 combattants, l'équivalent d'un régiment d'infanterie. Cassel, *op. cit.*, p. 68-69.

total de 112 expéditions militaires selon le tableau V plus bas. Cependant, il sera question d'analyser plus particulièrement la période qui correspond à notre échantillon de capitaines, c'est-à-dire de 1683 à 1739. Ces 56 années voient la reprise des guerres iroquoises de 1684 à 1696, la guerre de la Ligue d'Augsbourg qui débute en 1688 et prend fin en 1697, la guerre de Succession d'Espagne qui s'étend de 1702 à 1713, les deux guerres contre les Renards, l'une de 1711 à 1716, puis l'autre de 1728 à 1730 et, finalement, la guerre contre les Chicachas de 1739 à 1740. Ces guerres engagent les officiers des troupes de la Marine de notre échantillon à au moins 79 engagements de nature militaire.

Tableau  $V^{264}$ 

Nombre d'engagements militaires auxquels ont participé les 88 capitaines entre 1666 et 1763					
Mission sans objectif militaire	13				
Guerres iroquoises de 1684 à 1696	25				
Guerre de la Ligue d'Augsbourg de 1688-1697	17				
Guerre de Succession d'Espagne de 1701-1713	26				
Guerres contre les Renards 1712-1716 et 1728-1733	10				
Guerre contre les Chicachas 1739-1740	1				
Guerre de Succession d'Autriche 1740-1748	9				
Guerre de Sept Ans 1754-1760	6				
Autres	5				
Total	112				

Quelques capitaines nés au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle vont également participer aux deux dernières guerres contre l'Angleterre soit la guerre de Succession d'Autriche de 1740 à 1748 et la guerre de Sept Ans de 1754 à 1760. Toutefois, ces deux derniers conflits ne seront pas abordés dans ce travail, car ils dépassent le cadre temporel de l'étude, et parce que trop peu de nos officiers y ont pris part. Le traitement sera le même pour les engagements précédant l'année 1683, soit les excursions de Carignan-Salières contre les Iroquois dans les années 1660 et d'autres raids en Acadie auxquels quelques capitaines ont participé avant d'entrer dans les troupes coloniales.

Comme on l'a mentionné précédemment, il est impossible de repérer tous les combats auxquels ont participé les capitaines des troupes de la Marine. Passés sous silence, ou encore rapidement évoqués par les administrateurs pour différentes raisons, un certain nombre de combats

\_

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup>Les capitaines de cette étude participent à 21 missions catégorisées «autres». On y a regroupé des missions qui n'ont pas comme objectif d'engager l'ennemi, mais qui sont dans le cadre d'opérations militaires. Ce sont des missions pour escorter des convois, de commandement de navire, de surveillances ou de construction de forts. Par exemple, plusieurs capitaines ont participé à la construction du fort Frontenac en 1673, à la tentative d'empêcher sa démolition en 1689 et finalement à sa reconstruction en 1695.

nous échappent. Forcément incomplet, le bilan que nous offrent les sources du nombre d'engagements militaires auxquels ont participé nos officiers demeure néanmoins intéressant.

### 4.2.1 Les guerres iroquoises de 1684 à 1696

En 1609, Samuel de Champlain participe avec ses alliés algonquiens à un raid contre les Iroquois sans savoir que les hostilités entre ces derniers et les Français ne se termineront qu'en 1701 avec la signature de la Grande Paix à Montréal. Selon le tableau V, nos capitaines ont participé à 25 affrontements contre les Iroquois. Ce qui fait de cette guerre une des deux plus importantes de la période étudiée par le nombre de combats. Le caractère redoutable de cet ennemi des Français tient à l'introduction des mousquets dans son arsenal vers 1641. Les Iroquois délaissent les batailles rangées, dorénavant futiles, et optent pour une tactique qui consiste à se cacher derrière les arbres, abondants en ce pays, afin de se protéger des tirs ennemis et d'utiliser l'effet de surprise pour foncer sur l'ennemi. La maîtrise de cette tactique sera complète vers les années 1675 et leur permettra de passer à l'offensive<sup>265</sup>. L'avantage que possèdent dorénavant les Iroquois sur les nations amérindiennes alliées des Français poussent ces dernières à se procurer les mêmes armes et empruntent le même style de combat<sup>266</sup>. Les colons et certains militaires français vont graduellement opter pour cette nouvelle façon de guerroyer pour les raisons suivantes : afin de se défendre contre les attaques des Iroquois, afin de compenser leur faiblesse numérique face aux colonies britanniques et afin de mieux répondre aux réalités de l'environnement américain<sup>267</sup>. Les tactiques européennes de la guerre sont pour l'instant inadéquates en sol américain à cause des forêts denses et des routes souvent impraticables, mais feront leur retour à la fin du Régime français durant la guerre de Sept Ans. Les officiers des troupes de la Marine qui arrivent en 1683 vont remarquer, dès leurs premières expériences sur le terrain, que leurs connaissances tactiques ne les servent pas dans la colonie<sup>268</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup>Arnaud Balvay, L'Épée et la Plume: Amérindiens et soldats des troupes de la marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763), Saint-Nicholas, Les presses de l'Université Laval, 2006, (Coll. « InterCultures »), p. 151.

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup>Martin Fournier, « L'art de la guerre sous le Régime français : adaptation réciproque des Français et des Amérindiens », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 32, n°1, 2002, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup>Fournier, op. cit., p. 7-8, Balvay, L'épée, p. 152.

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup>Chartrand, René, *Le Patrimoine*, p. 88. René Chartrand. « Doctrine tactique et tacticiens au Canada durant le XVIII<sup>e</sup> siècle » dans Roch Legault, dir., *Le leadership militaire canadien français : continuité, efficacité et loyauté*, Kingston, Presses de l'Académie canadienne de la défense, 2007, p. 37. De plus, certains officiers qui prennent part à ces expéditions, auront déjà eu l'expérience de la guerre traditionnelle contre les Iroquois lors de leur service dans le régiment de Carignan-Salières. On pense notamment à Olivier Morel de la Durantaye qui participe à l'expédition de Tracy et Courcelles contre les villages Agniers en 1666 et qui participera aux expéditions subséquentes de La Barre et Denonville.

Suite à l'attaque menée par les Iroquois sur le Fort Saint-Louis à Chambly et au pillage de canots français chargés de fourrures, le gouverneur général de la Nouvelle-France, Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, est sommé de toutes parts dans la colonie et par Versailles de mener une attaque d'envergure contre les Iroquois. Inspiré par les campagnes du régiment de Carignan-Salières, le ministère ordonne à La Barre de mettre sur pied une armée considérable pour la colonie, mais négligeable selon les standards européens. Son armée, composée de soldats, de miliciens, d'Amérindiens dits « domiciliés » et alliés, totalise près de 1200 individus. Partie au début de juin, l'armée arrive à la fin d'août près des territoires iroquois. Aucun engagement n'aura lieu. Les Iroquois imposent une paix à cette armée décimée par la famine et la fièvre. D'ailleurs, les termes de cette paix ne seront pas approuvés par le roi, qui rappelle La Barre en 1685<sup>269</sup>.

Malgré cet échec, son successeur pense que c'est avec ce genre d'expédition qu'il est possible de mettre les Iroquois en échec. En effet, Jacques-René de Brisay de Denonville, marquis de Denonville, est un militaire de profession et respecté par ses pairs. Il succède à La Barre en 1685 à titre de gouverneur général de la Nouvelle-France. Il prend en charge le recrutement des officiers qui font partie des renforts envoyés au Canada. Bien conscient de ne pas avoir les forces nécessaires afin d'éliminer les Iroquois, Denonville prépare dans le plus grand secret et de façon structurée une attaque contre les Tsonnontouans, la plus importante des cinq nations iroquoises. Au début de l'été 1687, l'expédition quitte Montréal composée de 843 soldats des troupes de la Marine, de 180 voyageurs, de 804 miliciens, de 353 Amérindiens domiciliés et de 400 Amérindiens des nations alliées aux Français, totalisant 2580 individus. À l'approche des villages tsonnontouans, les Iroquois embusquent l'armée de Denonville créant une panique, mais la contre-attaque force les Iroquois à retraiter et à s'enfuir dans la forêt. Les soldats, épuisés, sont toutefois incapables de les poursuivre. Ils détruisent alors quatre villages iroquois ainsi que les récoltes, puis retournent à Montréal<sup>270</sup>.

Ces deux campagnes démontrent aux dirigeants coloniaux des troupes de la Marine l'utilité limitée de la guerre conventionnelle en Amérique et particulièrement contre les Iroquois : « Avançant en formation en colonnes, protégées en avant comme sur les côtés par des détachements d'alliés amérindiens, les forces françaises ne peuvent défaire des ennemis qui s'enfuient avant leur arrivée et

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup>Eccles, *Frontenac*, p. 157-172, Dechêne, *Le Peuple*, p. 468. R. La Roque de Roquebrune, « Le Febvre De La Barre, Joseph-Antoine », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003—, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/le febvre de la barre joseph antoine 1F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/le febvre de la barre joseph antoine 1F.html</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup>Eccles, *Frontenac*, p. 173-185, Dechêne, *Le Peuple*, p. 468. W. J. Eccles, « Brisay De Denonville, Jacques-René De, Marquis de Denonville », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/brisay de denonville jacques rene de 2F.html.

qui refusent l'affrontement direct, [ils] ne peuvent que brûler les villages et ravager les récoltes. »<sup>271</sup> Ces expéditions affaiblissent les Iroquois, mais ne les neutralisent pas. Ce constat est sans doute partagé par plusieurs officiers des troupes de la Marine, présents lors de ces deux expéditions ratées, lesquels seront promus au rang de capitaine éventuellement. Nos recherches ont démontré que six de nos officiers, dont un seul est capitaine à ce moment, participent à l'expédition de La Barre en 1684. L'expédition de Denonville réunit le plus grand nombre de notre échantillon d'officiers. Pas moins de 26 y sont présents, mais à des stades différents de leur carrière. On y trouve quatorze capitaines, un capitaine réformé, cinq lieutenants, deux enseignes et quatre volontaires. Les tactiques conventionnelles de combat ne permettent pas d'obtenir la victoire. Les officiers utiliseront la façon de faire la guerre des Iroquois pour se défendre des raids dans la région de Montréal, mais vont continuer à pratiquer les tactiques européennes lors des offensives chez les Cinq nations. L'origine de la mise en pratique efficace de la « petite guerre » par les Français en Amérique est encore débattue par les historiens.

Selon l'historien René Chartrand, c'est donc vers des hommes établis depuis un bon moment dans la colonie comme Charles Le Moyne et Joseph-Francois Hertel de La Fresnière que vont se tourner les stratèges militaires. Ces colons ont pu observer la façon de guerroyer des Iroquois lors de leurs différentes escarmouches contre ceux-ci et aussi lors de leur passage chez ces derniers puisqu'ils ont été adoptés par ceux-ci après leur capture<sup>272</sup>. Il se serait donc développé l'idée chez ces deux hommes que : « la seule façon de se battre en Amérique du Nord est d'assimiler les tactiques de guerre des autochtones et de les allier à la discipline européenne. »<sup>273</sup> L'attaquant surprend l'ennemi, lui inflige le plus possible de pertes, puis se retire. Les premiers officiers d'origine canadienne et les Français établis en colonie depuis longtemps seraient devenus rapidement des experts dans l'art de la guerre de « partis. »<sup>274</sup> De plus, Chartrand prétend que dans les années 1680, cette tactique de guerre

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup>Balvay, *L'épée*, p. 152-153. Les résultats ont été les mêmes durant les expéditions menées avec Carignan – Salières en 1666. Chartrand, *Le patrimoine*, p.69.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 89. Chartrand, *Doctrine*, p. 38.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 90.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup>Chartrand, *The French*, p.11. Russ, *op. cit.*, p ii.

En France, cette stratégie de guerre est désignée d'abord comme guerre de « partis » et par la suite sera désigné « petite guerre » ou plus communément « guerre à la sauvage » en Nouvelle-France. Arnaud Balvay, « La petite guerre au XVIII° siècle » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 206-207. Afin de lui donner un caractère plus national, René Chartrand désigne la tactique militaire française inspirée de la conduite amérindienne : « à la canadienne ». Chartrand, *Le patrimoine*, p. 94. On la connaît aussi sous le nom de guerre de raid dans l'historiographie. Pour en connaître davantage sur l'origine de cette stratégie voir Fournier, *op. cit.*, p. 3-11.

est inconnue des armées françaises en Europe et ce n'est qu'à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que les tactiques d'infanterie légère seront employées de manière plus systématique par les états-majors<sup>275</sup>.

Or, Louise Dechêne relativise l'idée d'une transmission des tactiques militaires amérindiennes aux colons français, car selon elle, ils sont trop peu d'officiers militaires dans les années 1640-1660 (quelques dizaines) à avoir combattus les Iroquois, les autorités préférant laisser les habitants se défendre eux-mêmes. L'apprentissage se fait-il auprès des alliés amérindiens des Français? Sûrement pas selon l'historienne, car ils combattent très peu souvent ensemble. Il n'y aurait eu en fait qu'une adaptation aux réalités environnementales par les officiers des troupes, car la guerre de « partis » ne leur était pas totalement étrangère. Les campagnes françaises d'où viennent les colons, les soldats et les officiers sont à feu et à sang dans la France de cette époque en raison des guerres de religion<sup>276</sup>. Déjà dans les années 1680, la population protestante dans le sud de la France est victime des « dragonnades » qui sont des raids éclairs conduits par la cavalerie et l'infanterie. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Camisards (huguenots des Cévennes) mènent une vraie guérilla contre l'autorité royale. Donc, cela fait de ces officiers venus de France d'excellents militaires capables de s'adapter à n'importe lequel milieu. Ce qui ne les empêche pas, comme le souligne Louise Dechêne, de remarquer certaines ressemblances entre la guerre américaine et celle qui se faisait en Europe. Selon elle, la guerre de « partis » est donc la riposte la plus logique pour les officiers des troupes de la Marine. Le débat reste ouvert...

Les expéditions qui seront menées de 1687 jusqu'en 1697 pour se défendre contre les Iroquois se feront selon cette tactique de combat à l'exception des deux campagnes de 1693 et 1696 que l'on verra plus loin. La fin des années 1680 et les premières années de 1690 sont les plus pénibles pour les habitants de la vallée laurentienne. Les Iroquois assiègent littéralement la région de Montréal en effectuant de constantes attaques<sup>277</sup>. Durant cette période, la moitié des expéditions de contre-attaque auront lieu dans la région de Montréal et ne seront menées que par un seul officier. Ces petits partis comptent pour la plupart du temps très peu de membres, car les défenseurs déstabilisés, ne peuvent répondre qu'après coup et sont dans l'impossibilité de mobiliser des forces importantes qui, le temps de se rassembler, verraient les Iroquois prendre la poudre d'escampette. C'est pourquoi, la façon de faire la « guerre à la sauvage » s'enracine chez les officiers. On ne connaît pas le nombre exact de ces petites expéditions qui sont très fréquentes. Toutefois, il semblerait qu'un parti serait formé approximativement de 10 à 30 soldats des troupes de la Marine et serait dirigé par un officier

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup>Chartrand, *Doctrine*, p. 50.

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p 94-105 et 167.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup>Eccles, *Frontenac*, p. 244-246 et p. 252.

surnuméraire<sup>278</sup>. L'épisode du lac des Deux-Montagnes du 16 octobre 1689 semble confirmer ces données. On y relate un parti composé de 28 cadets dirigés par le lieutenant réformé Nicolas d'Ailleboust de Manthet et l'officier volontaire Daniel Greysolon Dulhut (qui obtient l'année suivante son grade de capitaine réformé) qui défait un petit parti de 22 Iroquois<sup>279</sup>. La mobilité est la clé de cette tactique défensive. La présence d'officiers surnuméraires se fait sentir puisqu'on a besoin d'un ratio officiers-soldats plus élevé, compte tenu de la fragmentation des compagnies dans de plus petits partis<sup>280</sup>. Néanmoins, comme c'est arrivé en août 1693, le gouverneur de Montréal, à l'époque Louis-Hector de Callières (1684-1699), a été capable de mobiliser près de 800 soldats, miliciens et Amérindiens « domiciliés » à l'île Perrot afin de contrer la descente d'Iroquois<sup>281</sup>.

L'offensive sur les villages iroquois sera tentée à deux reprises par l'état-major soit en 1693 et en 1696. La première fois est une réponse du gouverneur Frontenac aux désirs de l'élite coloniale qui souhaite reprendre l'initiative dans cette guerre. Désirant surprendre les Iroquois pendant l'hiver, les troupes partent de Montréal en janvier et sont dirigées par plusieurs officiers dont six font partie de l'échantillon analysé dans cette étude. Un seul d'entre eux est capitaine, un autre est capitaine réformé, trois autres sont lieutenant, et un dernier enseigne. L'expédition, beaucoup moins considérable en effectif que les précédentes, totalise 625 individus. Quoique ralentie par l'hiver, cette troupe réussit à détruire trois villages et ramène un nombre important de prisonniers. Cependant, cette expédition est un coup d'épée dans l'eau et elle est décimée au retour<sup>282</sup>.

Le problème iroquois n'étant toujours pas réglé, Louis XIV et le ministre Pontchartrain ordonnent à Frontenac de mobiliser une grande force avec l'aide des nations amérindiennes alliées et d'envahir une fois pour toutes les Cinq nations iroquoises. Toutefois, le gouverneur ne se presse pas et préfère continuer la guerre de « partis ». Ceci permet aux Iroquois de recommencer à lancer des raids dans la vallée du Saint-Laurent pendant l'année 1695 et aux nations alliées de conclure par elles-mêmes une paix avec leurs ennemis. Devant la tournure des événements, Frontenac lance finalement une attaque d'envergure contre le pays des Onontagués et Onneiouts durant l'été de 1696. L'armée mobilise un total de 2150 hommes. Elle est composée de 800 soldats, de 50 volontaires, de 800 miliciens et de 500 Amérindiens des missions. L'expédition, d'une rare envergure, est dirigée par

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup>Balvay, L'épée, p.39.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup>France, Archives Nationales d'Outre-Mer, Fonds des Colonies, C11A, v. 10 : fol. 244-244v, Lettre de Champigny au ministre, 16 novembre 1689. Disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, <a href="http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html">http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html</a>, (Page consultée le 14 juin 2013).

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 140. Samuel Mourin, Porter la guerre aux Iroquois : les expéditions françaises contre la ligue des cinq nations à la fin du XVIIe siècle, Québec, GID, 2009, p. 167.

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 474.

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup>Eccles, *Frontenac*, p. 252-253.

le gouverneur général Frontenac en personne, le gouverneur de Montréal Louis Hector de Callière, le capitaine et commandant des troupes de la Marine Philippe Rigaud de Vaudreuil et le capitaine et gouverneur de Trois-Rivières Claude de Ramezay. Ces derniers sont secondés par non moins de 16 officiers qui font partie de notre échantillon. De ces officiers, dix sont capitaines, un seul est capitaine réformé, quatre sont lieutenants, et un seul est volontaire. Il n'y aura pas d'échange de coups entre les deux camps à la manière des campagnes précédentes. Le ravage des villages et des récoltes donnera un coup fatal à ces deux nations iroquoises sédentaires et dépendantes de l'agriculture. Avec une population réduite de moitié à cause de la guerre et des épidémies, les Iroquois cherchent à partir de 1697 la paix avec les Français, d'autant plus que les Anglais ne les supportent plus comme auparavant. Celle-ci sera officialisée en 1701 et les impacts de cette paix seront traités au chapitre 6<sup>283</sup>.

Les guerres iroquoises auront mobilisé grandement les officiers des troupes de la Marine. En effet, sur les 88 capitaines à l'étude qui ont participé à un combat, 49 ont connu les guerres iroquoises et participent en moyenne à 1,9 combat documenté durant cette guerre. La proportion d'officiers français reste évidemment élevée puisque les Canadiens n'ont pas été admis dans le corps d'officiers avant 1687. On y trouve 37 officiers qui sont d'origine française et 11 d'origine canadienne.

Presque tous les officiers français servent dans ce conflit comme capitaine, car 67 % d'entre eux participent aux opérations avec ce grade. Pour les Canadiens, c'est le scénario inverse, 92 % d'entre eux ne sont pas capitaines lors des assauts contre les Iroquois et sont plutôt volontaires pour les plus jeunes ou bien lieutenants pour ceux provenant d'éminentes familles coloniales.

Des 25 opérations qui ont lieu durant les guerres iroquoises concernant notre échantillon, 16 d'entre elles sont dirigées par des officiers français et 6 d'entre elles sont dirigées par des officiers tant Français que Canadiens dans lesquelles on trouve une majorité d'officiers français avec de plus hautes commissions. Par exemple, l'expédition de Denonville en 1687 est composée de 21 officiers français et de cinq officiers canadiens. Seulement trois opérations durant les guerres iroquoises sont dirigées par un officier d'origine canadienne principalement lors des contre-attaques dans la région de Montréal menées par des officiers alors volontaires<sup>284</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 476. Eccles, *Frontenac*, p. 261-268. Maxime Gohier, « Onontio le médiateur : La diplomatie franco-amérindienne au lendemain de la Grande Paix de Montréal » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 107.

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 12 : fol. 97-99v, Lettre de Callière, gouverneur de Montréal, au ministre, 20 septembre 1692. C.J. Russ, « Hertel de La Fresnière, Zacharie-François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel">http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel</a> de la fresniere zacharie françois 3F.html.

Des combats que nous connaissons, les officiers de notre échantillon réalisent 67 % de leurs engagements en carrière lors des guerres iroquoises. Pour les officiers venus de France qui ont combattu les Iroquois, cela représente 71 % de leurs combats en carrière, tandis que pour ceux nés en colonie, cela représente 54 % des combats de leur carrière.

Les guerres entre la colonie canadienne et la Ligue iroquoise auront été une grande période d'apprentissage pour les officiers des troupes de la Marine. Arrivés de France avec leur expérience européenne de faire la guerre, les militaires français ont constaté que ces façons de faire étaient inadéquates dans ce nouvel environnement. Face à un ennemi qui a des stratégies adaptées au terrain, il faut s'adapter ou mourir. Les campagnes à grand déploiement à l'européenne, composées de plus d'un millier d'hommes se soldent d'abord par un échec ou par des résultats mitigés. Ironiquement, ces stratégies européennes ont finalement raison des Iroquois. Ce succès n'est cependant pas uniquement tributaire de ces campagnes à grand déploiement. En effet, les Iroquois qui subissaient déjà les effets des épidémies ont été considérablement affaiblis au cours des années précédentes par la contreoffensive des alliés amérindiens des Français, et l'expédition menée par Frontenac en 1696 vient donner le coup de grâce. Ce conflit a mobilisé un grand nombre d'officiers des troupes de la Marine dès leur arrivée en colonie en raison du genre de guerre menée par les Iroquois. Lorsqu'ils ne sont pas mobilisés lors des opérations de grande envergure, les capitaines français sont occupés à diriger les nombreux partis volants servant à contre-attaquer les raids iroquois. C'est dans ces années que s'enracine la guerre de « partis » chez les officiers. Grâce à cette stratégie, la colonie peut résister et répliquer, quand elle le peut, aux nombreuses attaques éclair des Iroquois. Constatant que cette façon de faire est efficace puisqu'elle nécessite peu d'hommes et que l'armée coloniale en a peu en Canada, les officiers des troupes de la Marine décident d'appliquer eux aussi cette tactique pour semer la terreur chez l'ennemi anglais.

# 4.2.2 La guerre de la Ligue d'Augsbourg de 1688 à 1697

Dès 1686, l'état-major colonial de la Nouvelle-France donne son aval à une entreprise mise sur pied par la compagnie du Nord qui souhaite ravir aux Anglais le lucratif commerce de la baie d'Hudson<sup>285</sup>. On lève alors un parti de guerre inspiré des tactiques de la guerre de « partis » composé de 105 hommes dont 31 soldats et 70 volontaires. Ils sont menés par le capitaine Pierre Chevalier de Troyes et le lieutenant réformé Paul Le Moyne de Maricourt. À ces deux officiers s'ajoutent deux autres frères Le Moyne et le cadet Zacharie Robutel de La Noue de Saint-André. Seul Pierre de Troyes

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup>Eccles, France, p. 93. Dechêne, Le Peuple, p.168.

est né en France, les autres sont tous des fils de noblesse canadienne<sup>286</sup>. L'exténuant voyage par rivières et portages pendant plusieurs mois au printemps ne sera pas en vain, car les trois forts de la place tombent aux mains des Français. La tactique de la guerre de « partis » porte fruits, et comme le souligne René Chartrand : « seule une expédition mixte de soldats français et de miliciens canadiens pouvait enlever autant de places fortes en aussi peu de temps et remporter un succès aussi flamboyant! »<sup>287</sup> L'expédition de 1686 démontre aux autorités coloniales qu'il est possible, avec un minimum d'hommes expérimentés, mais avec une bonne organisation, de réussir ce genre d'entreprise. Elle marque également un tournant dans les relations franco-anglaises, car il sera désormais possible de porter la guerre chez un ennemi plus fort et plus nombreux<sup>288</sup>.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg se déroule simultanément avec la guerre contre les Iroquois et certains événements sont intimement liés. En 1689, les Iroquois attaquent le village de Lachine dans la région de Montréal et la violence des combats crée une véritable commotion chez la population et dans l'élite coloniale. Déterminés à arrêter les raids iroquois dans la vallée du Saint-Laurent, les administrateurs de la colonie française décident de s'attaquer aux colonies britanniques qui arment leurs ennemis<sup>289</sup>. Les capitaines qui sont à l'étude participent à près de 17 expéditions durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg selon le tableau V. Ce conflit est le troisième en importance en ce qui a trait au nombre de campagnes auxquelles ont participé les capitaines de l'échantillon et la tactique de la guerre de « partis», à la manière de 1686, y bat son plein. En effet, la France a l'initiative dans presque tous les combats de cette guerre, à l'exception de quatre engagements comme celui du siège de Québec en octobre 1690.

Suite à l'attaque de Lachine par les Iroquois, le gouverneur général Frontenac décide de monter trois expéditions à la manière de celle de 1686 qui iront frapper les colonies britanniques à leur frontière : la première part de Montréal, la seconde de Trois-Rivières et la troisième de Québec. Les trois expéditions seront lancées successivement tout au long du mois de janvier 1690. Leur but ultime est de surprendre les habitants de ces bourgades en plein hiver. L'expédition qui quitte Montréal a comme objectif le village de Schenectady en Nouvelle-Angleterre. Elle est composée de 210 hommes dont 114 volontaires et 96 Amérindiens domiciliés. Deux officiers canadiens de notre étude y participent soit le volontaire Jacques Testard de Montigny et le lieutenant Nicolas d'Ailleboust de Manthet qui dirige l'entreprise. Il y réussit largement et ramène un excellent butin. La seconde

<sup>&</sup>lt;sup>286</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 468.

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 92.

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup>Balvay, *La petite*, p. 211. Fournier, *op. cit.*, p. 7-8.

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup>Chartrand, *The French*, p. 11. Russ, *op. cit.*, p. 51. Eccles, *Frontenac*, p. 223.

expédition en partance de Trois-Rivières doit s'attaquer à la ville de Salmon Falls près de la côte atlantique du Maine. Composée de 52 hommes seulement, dont 24 volontaires et 25 domiciliés, elle est dirigée par le même Joseph-François Hertel de La Fresnière qui aurait proposé l'adoption de la tactique de guerre à l'indienne. Deux de ses fils qui deviendront capitaines dans les troupes de la Marine participent également à cette expédition en tant que volontaires : Jean-Baptiste Hertel de Rouville et Zacharie-François Hertel de La Fresnière. Ce parti réussit à enlever trois fortins sans difficulté, mais il est poursuivi par la milice locale qui les empêche de ramener des prisonniers. Hertel se joint par la suite à la troisième expédition partie de Québec et dirigée par le lieutenant René Robineau de Portneuf. Ce dernier est secondé par l'enseigne Augustin Legardeur de Courtemanche. Tous les deux sont canadiens. Ils sont à la tête d'un corps formé de 50 volontaires canadiens et de 60 Abénakis de la mission St-François. Plus tard, ils sont rejoints par deux partis d'Abénakis formant ainsi un groupe qui oscille entre 300 et 400 hommes. Ils atteignent le Fort Loyal à Casco Bay, le prennent et brûlent les environs. Ils reviennent sans problème à Québec au début de l'été 1690<sup>290</sup>.

Avec ces trois raids, l'objectif du gouverneur général Frontenac est le suivant : mettre les colonies anglaises sur la défensive afin qu'elles diminuent leurs approvisionnements aux Iroquois. Malheureusement, l'effet inverse se produit, car ce sont ces raids de janvier 1690 qui ont incité les colonies de la Nouvelle-Angleterre à laisser de côté leurs différends et à organiser des expéditions d'envergure afin de se débarrasser de la menace française. W. J. Eccles, souligne que les contemporains de Frontenac, l'intendant Jean Bochart de Champigny (1687-1702), Callières, Denonville et La Barre ont tous opté pour une stratégie différente et ont suggéré qu'il aurait été mieux d'attaquer Albany pour contrer les Iroquois puisque ce sont les marchands de cette ville qui, dans les années 1680, encourageaient les Iroquois à attaquer les Amérindiens alliés des Français créant ainsi du désordre dans le commerce français des fourrures<sup>291</sup>.

En effet, c'est en 1690 et en 1691 que les Anglais entreprennent leur riposte afin d'envahir la colonie laurentienne, déjà assiégée par les Iroquois. Le 4 septembre 1689, à La Fourche près de La Prairie au sud de Montréal, un parti dirigé par John Schuyler d'Albany, composé de 29 miliciens de la même ville et de 120 Iroquois, met le feu au village et se replie au Lac Champlain, car ses forces ne sont pas assez nombreuses pour pousser l'attaque. Manquant de coordination, cette dernière expédition fait partie d'un plan d'attaque sur deux fronts par les Anglais. L'un attaquant Montréal, mais qui n'aboutit pas et l'autre en partance de Boston avec une flotte remontant le fleuve. Du 16 au 25 octobre,

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup>Eccles, Frontenac, p. 223-227, Dechêne, Le Peuple, p. 470. Chartrand, Doctrine, p. 44. Balvay, La petite,

p. 212. <sup>291</sup>Eccles, *Frontenac*, p. 227.

William Phips et sa flotte de 24 navires jettent l'ancre devant Québec. Frontenac mobilise alors toutes les forces possibles de la colonie et tout près de 3000 hommes pour résister à ce siège de la capitale de la colonie. D'ailleurs, 15 des 133 capitaines des troupes de la Marine étudiés sont présents lors de ce siège : sept sont capitaines à cette époque, trois sont lieutenant, deux sont lieutenants réformés, un est enseigne, un est volontaire et un autre est capitaine des gardes du gouverneur de Frontenac. Après un siège de quelques jours, la flotte ennemie se retire. Au final, Eccles souligne que les raids dirigés vers les Anglais ont plutôt convaincu ceux-ci d'attaquer la Nouvelle-France; mais, puisque ces entreprises ont lamentablement échoué, les Anglais restent sur la défensive, du moins pour un certain temps. Cela n'empêche pas un dernier assaut de leur part en 1691 lorsqu'une petite armée dirigée par le major Peter Schuyler d'Albany, de la même famille que John qui a attaqué La Fourche un an plus tôt, prend le chemin avec 146 Agniers et 266 soldats d'Albany en vue de prendre Montréal. Des 133 officiers à l'étude ici, quatre capitaines et un lieutenant réformé, tous d'origine française, font partie de l'armée présente pour résister aux Anglais. Après une attaque éclair sur La Prairie qui prend de court les Français, les troupes de Schuyler sont interceptées par le capitaine Philippe Clément de Vuault de Valrennes et après un violent combat au corps à corps, les troupes anglaises s'enfuient, leur mission a failli<sup>292</sup>. C'est la fin de l'initiative des Anglais contre la colonie française durant la guerre.

La tactique de la guerre de « partis » sera reprise par les Français pour le reste du conflit. Sur les huit autres expéditions auxquelles participent les capitaines de notre étude, cinq d'entre elles sont des victoires sous le commandement de Pierre Le Moyne d'Iberville contre les installations anglaises de Terre-Neuve sur la côte est des colonies et à la Baie de James<sup>293</sup>. Ce sont des expéditions composées en moyenne de quelques centaines d'hommes, majoritairement des Amérindiens alliés et de quelques dizaines de Canadiens et de soldats des troupes de la Marine. La majorité des officiers de cette étude qui y prennent part sont nés en colonie et n'ont pas encore obtenu leur commission de capitaine.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg mobilise 31 officiers de notre étude dont un nombre pratiquement égal d'officiers canadiens et français. Ces officiers participent en moyenne à 1,5 combat pendant cette guerre, mais les Canadiens semblent un peu plus actifs puisqu'ils participent en moyenne à 1,6 combat. En est exclu Jacques Testard de Montigny qui est le seul officier de cette guerre à participer à cinq expéditions! Les officiers venus de France participent à 1,2 combat en moyenne contre les Anglais.

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup>Eccles, *Frontenac*, p. 228-249.

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup>Ces expéditions sont toutes des réussites. Guy Frégault, *Iberville : Le conquérant*, Montréal, Guérin, 1996, [1944], 415 pages.

Comme la guerre de la Ligue d'Augsbourg et les guerres iroquoises se déroulent au même moment, il va sans dire que les officiers qui participent aux combats contre l'Angleterre sont dans les mêmes grades. Les jeunes officiers nés au pays participent aux expéditions dans les grades subalternes et les officiers venus de France dominent encore le groupe des capitaines.

Une image plus contrastée de la participation d'officiers français et canadiens émerge de l'étude de la direction des expéditions. Sur les 17 opérations de cette guerre, neuf sont dirigées exclusivement par des officiers nés en colonie. Cela a été le cas en 1690 lors des trois expéditions menées contre des établissements anglais. Quatre opérations sont dirigées par des officiers des deux origines, mais à l'exception du siège de Québec en 1690, ces opérations sont majoritairement composées de Canadiens comme c'est le cas des expéditions menées par d'Iberville. Seulement quatre sont menées uniquement par des officiers français, dont la bataille de La Prairie du 10 au 11 août 1691 où 1'on compte quatre capitaines d'origine européenne.

Toutefois, ce n'est pas dans cette première guerre inter-coloniale que les capitaines vont réaliser la plupart de leurs combats. Les 31 officiers de cette guerre ne réalisent que 42 % des combats connus de leur carrière durant ce conflit. Cela donne le même résultat peu importe le lieu de naissance de l'officier. En somme, la guerre de la Ligue d'Augsbourg voit la mise à l'épreuve d'une tactique de guerre efficace et adaptée au territoire américain. Pendant ce conflit, les capitaines des troupes de la Marine ont appris à faire la guerre à la lueur des résultats positifs de l'expédition de 1686, des trois attaques simultanées de 1690 dirigées contre les colonies britanniques ou encore des raids destructeurs menés par d'Iberville vers la fin des années 1690. Les officiers canadiens et français participent en nombre égal aux combats. Par contre, la fréquence de la participation est nettement plus élevée chez les premiers. Comme cette guerre se déroule simultanément avec le conflit contre les Iroquois, on peut en déduire, par la nature des engagements militaires et par leurs officiers, que les autorités ont fait appel plus souvent aux officiers coloniaux pour mener les offensives. Plus expérimentés, les officiers français ont été mis à contribution dans les limites de la colonie afin d'y défendre les établissements français.

## 4.2.3 La guerre de Succession d'Espagne de 1702 à 1713

Un an après le traité de Ryswick qui met fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la France décide de modifier sa politique impériale en Amérique et crée une nouvelle colonie à l'embouchure de la vallée du Mississipi. La succession au trône d'Espagne n'est pas assurée et toutes les puissances d'Europe cherchent à se l'approprier, la France ne faisant pas exception. Avec la fondation de la

Louisiane en 1701, Louis XIV y voit un futur lien entre la colonie canadienne et les colonies de l'Espagne si jamais l'un des membres de sa famille accédait au trône de ce pays<sup>294</sup>. De plus, la création de cette colonie s'étendant sur tout le réseau hydrographique du fleuve Mississipi permettrait éventuellement de freiner l'avancée des colonies anglaises vers l'ouest. En 1700, la colonie de Détroit est aussi fondée et permet de couper l'accès des Grands Lacs aux Anglais<sup>295</sup>. C'est une tentative par la France de confiner les colonies britanniques entre les Appalaches et l'océan Atlantique.

En novembre 1700, suite à la mort du dernier souverain des Habsbourg d'Espagne Charles II, le duc d'Anjou et petit-fils du roi de France Louis XIV, est proclamé roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. L'opposition des Habsbourg d'Autriche, et la crainte de plusieurs autres pays d'Europe de voir la France assurer sa suprématie, en s'emparant de l'empire espagnol, entraînent la guerre de Succession d'Espagne, à l'issue de laquelle Philippe V conserve son trône espagnol, mais doit, par le traité d'Utrecht, renoncer à ses droits sur la couronne de France.

Durant ce conflit, les capitaines des troupes de la Marine ont pris part à un grand nombre d'opérations, car ils sont engagés à notre connaissance dans 26 expéditions militaires faisant de ce conflit un des plus importants de la période étudiée dans cette recherche. Épuisés par les interminables guerres, les Iroquois signent la paix avec les Français et leurs alliés amérindiens en 1701, ce qui les écarte des conflits coloniaux pour la première fois depuis l'arrivée des Européens. La colonie canadienne est également assez affaiblie. En effet, Philippe Rigaud de Vaudreuil, ancien capitaine et commandant des troupes de la Marine, devenu gouverneur général en août 1703, conclut une trêve avec New-York afin de faire passer les fourrures françaises par Albany, contournant ainsi le blocus de la marine anglaise<sup>296</sup>. Le conflit est donc moins présent dans cette partie de l'Amérique, mais l'est davantage dans la région de l'Atlantique entre l'Acadie et la colonie du Massachussetts qui cherche à repousser les limites de sa frontière en empiétant sur les territoires abénakis et français<sup>297</sup>.

En 1690, avec la collaboration des Français, les Abénakis ont pris part aux attaques du mois de janvier contre les installations anglaises. Cette collaboration marque le début d'une longue alliance entre les deux nations, notamment par l'entremise de certains officiers particulièrement appréciés comme on le verra plus loin dans ce mémoire. Afin d'entretenir et de protéger l'Acadie de l'invasion

93

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup>D'ailleurs, le canadien Louis Denys de La Ronde qui devient capitaine en 1723, accompagne d'Iberville dans l'établissement de la colonie en tant que cadet et le capitaine Pierre Payen de Noyan, également.

<sup>&</sup>lt;sup>295</sup>Yves F. Zoltvany, « New France and the West, 1701-1713 » *The Canadian Historical Review*, vol. 46, n°4, décembre 1965, p. 305-307.

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup>Morton, *op. cit.*, p. 37-38. Eccles, *France*, p 104.

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup>Eccles, *France*, p. 105.

britannique, Vaudreuil décide de lancer plusieurs raids afin de semer la terreur chez l'ennemi<sup>298</sup>. Les capitaines de cette étude ont participé à six raids sur les établissements du Massachussetts à la façon de ceux effectués durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Les deux plus notables sont ceux de Deerfield en 1704 et de Haverhill en 1708. À Deerfield, l'attaque est dirigée par le lieutenant réformé canadien Jean-Baptiste Hertel de Rouville, de la fameuse famille des Hertel nommée précédemment. Celui-ci est accompagné de quatre de ses frères et de l'officier canadien et enseigne, René Boucher de La Perrière. L'expédition a lieu en hiver et est composée de 200 Amérindiens domiciliés et d'une cinquantaine de soldats et de volontaires. Si, du côté des Français, cette expédition est un franc succès; du côté anglo-américain, il en reste un souvenir marqué par la violence<sup>299</sup>. En 1708, le capitaine canadien Jean-Baptiste de St-Ours Deschaillons et le capitaine François Le Febvre Duplessis Faber, né en France, partent en juillet pour porter un coup sur l'établissement de Haverhill. Ils sont accompagnés de sept autres officiers, dont Hertel de Rouville, devenu lieutenant, et l'enseigne René Boucher de La Perrière<sup>300</sup>. Le parti est composé de 100 soldats et volontaires canadiens choisis, et de 60 Abénakis et Népissingues. L'expédition est encore une fois une réussite, bien qu'ils aient été pourchassés par l'ennemi au retour. La Nouvelle-Angleterre n'est pas capable de résister aux attaques surprises menées par les experts de la guerre de « partis ». D'un autre côté, la Nouvelle-France n'est pas capable d'organiser de grandes expéditions et doit continuer les raids avec lesquels elle connaît du succès, sans toutefois réussir à éliminer la menace anglaise de façon permanente ou de faire quelques gains territoriaux permanents<sup>301</sup>. La force des colonies britanniques réside quant à elle dans les attaques menées par la mer.

Trois opérations impliquant nos capitaines durant la guerre de Succession d'Espagne se déroulent près de Port-Royal. En 1707, le capitaine Louis Denys de La Ronde est commandant d'une petite frégate<sup>302</sup>. La même année, avec l'aide d'une soixantaine de Canadiens, il repousse à deux reprises une flotte considérable de navires anglais venue conquérir l'établissement<sup>303</sup>. En 1710, Henri-

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup>Sylvie Savoie, « L'alliance franco-abénakise à l'époque de Nescambiouit : vers 1660-1727 » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 144. Eccles, *France*, p.106.

Dechêne, Le Peuple, p.478. Raymond Douville, « Hertel de Rouville, Jean-Baptiste », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel">http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel</a> de rouville jean baptiste 2F.html.

Les cinq autres officiers sont enseigne. À l'exception de Le Febvre Duplessis Faber, ils sont tous nés dans la colonie.

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup>Eccles, *France*, p. 106. Stanley, *op. cit.*, p. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>302</sup>ANOM, Colonies, B, v. 29: fol. Acadie (31), Le ministre à M. de la Ronde Denys, 30 juin 1707.

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 479.

Louis Deschamps de Boishébert et de la Bouteillerie, qui deviendra capitaine en 1728, et son coenseigne, François-Antoine Pécaudy de Contrecoeur, assistent à la capitulation de Port-Royal<sup>304</sup>.

Les prétentions françaises sur Terre-Neuve ou la Baie du Nord n'ont pas pour autant cessé après le traité de Ryswick de 1697, et la France continue d'effectuer des attaques contre ces installations durant la guerre de Succession d'Espagne. En effet, certains capitaines participent à cinq expéditions contre Terre-Neuve, dont la prise de Saint-Jean par les Français en 1708. En 1705, Daniel d'Auger de Subercase, ancien capitaine des troupes de la Marine, devenu gouverneur de Plaisance en 1702, dirige une opération visant à prendre Saint-Jean de Terre-Neuve. Il a sous ses ordres six officiers de notre étude<sup>305</sup>. Deux autres campagnes de moindre envergure ont déjà eu lieu contre la Baie d'Hudson auxquelles ont pris part certains capitaines des troupes de la Marine.

À l'été 1709, le gouverneur de Montréal, Claude de Ramezay, monte une expédition d'envergure de 1500 hommes dont l'objectif est de détruire les magasins de l'armée anglaise sur la frontière. Cette expédition, dirigée par 12 officiers des troupes de la Marine, est composée de 100 soldats, de 50 volontaires, de 600 miliciens et de 750 Amérindiens<sup>306</sup>. La plupart des officiers qui accompagnent les soldats lors de cette expédition sont des capitaines et sont au nombre de six. On y retrouve, entre autres, Le Marchand de Lignery ainsi que François Dejordy Moreau Cabanac, deux officiers français d'expérience; Jean-Baptiste de St-Ours Deschaillons est le seul capitaine né au Canada; les Canadiens Hertel de Rouville ainsi que Testard de Montigny sont également présents en tant que lieutenant et François Antoine Pécaudy de Contrecoeur y est en tant qu'enseigne. Malgré l'ampleur de l'armée et la qualité de ses officiers, l'entreprise de Ramezay sera surprise par l'ennemi et la débandade suivra.

Comme lors de la guerre de la ligue d'Augsbourg, les Britanniques ont encore tenté d'envahir la colonie. En Angleterre, Sir Hovenden Walker, rival politique de Marlborough, veut prouver qu'il existe plus d'un général compétent dans le pays et tente de prendre la colonie du Canada. En 1711, une flotte considérable doit prendre Québec tandis qu'une armée, dirigée par Nicholson, a pour mission d'attaquer Montréal en remontant le Lac Champlain. La stratégie n'est pas nouvelle, elle fut tentée en 1690 et sera pratiquement imitée en 1759. À la différence de la mission précédente, cette fois-ci c'est l'incompétence des commandants et le mauvais sort qui ont raison de l'entreprise. En effet, la flotte

-

<sup>304</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 481.

<sup>&</sup>lt;sup>305</sup>Il s'agit du cadet Henri Louis Deschamps de Boishébert et de la Bouteillerie, du capitaine Jean Maurice Josué Dubois de Berthelot de Beaucours, le lieutenant réformé Jean-Baptiste Hertel de Rouville, le lieutenant Jacques Testard de Montigny et de Jacques l'Hermitte dont le grade est inconnu. La moitié est canadienne.
<sup>306</sup>Dechêne, Le Peuple, p. 481.

échoue en partie près de l'île aux Œufs dans l'embouchure du Saint-Laurent et, apprenant la nouvelle, la seconde armée qui remontait le fleuve Hudson vers Montréal rebrousse chemin<sup>307</sup>. Dès qu'il a appris que deux armées s'apprêtaient à attaquer la colonie, le gouverneur Vaudreuil a mobilisé toutes les troupes nécessaires à sa défense. Autant à Québec qu'à Chambly, les troupes sont considérables; mais, de notre étude, on n'y trouve que le lieutenant canadien René Boucher de La Perrière, le capitaine français François de Gallifet de Caffin et le gouverneur général.

Même si le nombre d'engagements provoqués est aussi important que pendant les guerres iroquoises, la guerre de Succession d'Espagne ne mobilise pourtant que 29 officiers de notre étude. C'est aussi la seule guerre de la période 1683 à 1739 où le nombre d'officiers participants qui sont nés en colonie est plus important que ceux venus de France. En effet, ils sont 17 Canadiens contre 12 Français. Selon nos données, ces officiers participent en moyenne à 1,9 combat durant cette guerre. Cependant, la participation canadienne y est presque deux fois plus élevée que celle des Français; la moyenne est respectivement de 2,3 combats et de 1,3 combat.

La majorité des capitaines canadiens ne reçoivent leur commission de capitaine qu'à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'est donc pas surprenant de constater que la majorité des officiers canadiens sont encore dans les commissions inférieures à celle de capitaine durant cette guerre. Alors qu'il y avait un plus grand nombre d'officiers volontaires chez les Canadiens dans les deux guerres précédentes, leur place dans les troupes de la Marine est acquise durant cette guerre qui voit le plus grand nombre d'enseignes guerroyer. Pour les quelques officiers venus de France, les capitaines restent surreprésentés durant les expéditions. Pourtant, plusieurs années se sont écoulées depuis l'arrivée du premier contingent de capitaines en 1683. La raison qui semble expliquer cette forte proportion de capitaines d'origine française durant cette guerre est simple : ils ont tout simplement obtenu leur commission plus rapidement que les Canadiens comme on l'a vu au chapitre précédent.

Malgré leur place prépondérante dans les commissions inférieures, les officiers d'origine canadienne prennent de plus en plus l'initiative et dirigent la majorité des combats. Sur les 25 engagements de la guerre de Succession d'Espagne, les officiers canadiens en dirigent seuls 15. Sept sont composées à la fois d'officiers coloniaux et d'officiers venus de France, mais ces expéditions sont entre les mains des Canadiens comme ce fut le cas de l'expédition contre Haverhill mentionnée précédemment. Seulement trois expéditions sont dirigées uniquement par des officiers français. Pour

<sup>&</sup>lt;sup>307</sup>Morton, *op. cit.*, p. 38.

les hommes qui ont pris part à cette seconde guerre intercoloniale, ils réalisent 63 % des combats de leur carrière durant celle-ci qu'ils soient nés en colonie ou venus d'Europe.

Le Traité d'Utrecht signé en 1713 met fin drastiquement à tous les efforts d'expansion de la France des dernières décennies, ternissant les victoires des officiers coloniaux. En ratifiant ce traité elle : « chose to make concessions in America, surrendering Hudson Bay, Acadia 'with the ancient boundaries,' and Newfoundland, recognizing British suzerainety over the Iroquois Confederacy, and admitting that commerce with the western Indians nations would be open to English as well as French traders. » La guerre ouverte contre l'Angleterre ne reprendra qu'en 1740. Au final, on peut remarquer que la façon de faire la guerre, qui a été expérimentée pendant les guerres iroquoises et mises en pratique durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, a atteint son apogée lors de la guerre de Succession d'Espagne et consacre aussi la maîtrise des officiers des troupes de la Marine dans cette façon de guerroyer.

### 4.2.4 La guerre contre les Renards de 1712 à 1716 et de 1728 à 1733

Les deux guerres de la France contre la nation des Outagamis ou Renards se déroulent entre 1712 et 1716, puis entre 1728 et 1733. Malgré la courte durée de chacun des conflits, le tableau V montre qu'il s'y déroule une dizaine d'engagements militaires importants. Comme les origines politiques et sociales de ces deux conflits sont complexes et variées, on se contentera dans cette partie de la recherche de présenter les événements militaires marquants.

Les hostilités débutent en 1711 lorsque le commandant de Détroit Antoine Laumet, dit « de La Mothe Cadillac invite les Outagamis, Kicapous et Mascoutens à s'installer près de son poste<sup>309</sup>. Dès leur arrivée, ceux-ci font des raids sur les nations amérindiennes alliées des Français. Les Français, n'ayant pas le choix d'intervenir à défaut de briser les anciennes alliances, assiègent le fort où Renards et Mascoutens se sont barricadés en mai 1712. Jacques-Charles Renaud Dubuisson, d'origine française, lieutenant venu de France et commandant du fort Détroit de Pontchartrain, dirige le siège avec une armée d'environ 900 guerriers composée de Hurons, d'Outaouais et d'autres nations. Après 19 jours, les assiégés s'échappent mais sont retrouvés et massacrés<sup>310</sup>.

Entre 1713 et 1716, les Français seront toujours hésitants entre une résolution pacifique du conflit et la poursuite de la guerre. En 1715, les capitaines Constant Le Marchand de Lignery, un

<sup>&</sup>lt;sup>308</sup>Eccles, France, p. 107.

<sup>&</sup>lt;sup>309</sup>Richard White, *The Middle Ground : Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, New-York, Cambridge University Press, 1991, [2011], p. 154.

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup>*Ibid.*, p. 60-61. Dechêne, *Le Peuple*, p. 482.

Français, et Jean-Paul Le Gardeur de Saint-Pierre de Repentigny, un Canadien, devaient mobiliser plus de 1000 hommes pour une expédition qui n'aura jamais lieu. En 1716, les Cherokees, amis des Renards, embusquent deux fils d'officiers de la famille Ramezay et Le Moyne<sup>311</sup>. Durant l'été de la même année, le capitaine français Louis La Porte de Louvigny dirige une expédition vengeresse de 400 voyageurs et de 400 alliés contre le village renard qui se rend après trois jours de siège. Ceci met un terme à la première guerre. Les Français font signer une paix précaire aux Renards, car elle n'est pas ratifiée par les autres nations.

En 1720, les Renards demandent aux Français qu'ils fassent en sorte que les alliés et les Illinois ne les attaquent plus. Faute de réponse, les Renards décident de se défendre par les armes et le conflit éclate une deuxième fois. En 1726, les Outagamis demandent encore aux Français de remplir leur rôle de médiateur afin de rétablir la paix, ce qu'ils réussissent à faire. Cependant, désillusionnés par le double jeu des Français qui souhaitent la paix tout en soutenant leurs alliés dans leurs entreprises belliqueuses, les Renards reprennent les hostilités<sup>312</sup>.

Sept des dix expéditions qui ont lieu contre les Outagamis se déroulent durant la deuxième guerre. À l'été 1728, une importante expédition est menée par le capitaine Constant Le Marchand de Lignery afin d'éliminer les Renards qui s'enfuient devant l'imposante armée de 1650 hommes composée de 800 domiciliés, de 400 alliés, de 400 miliciens et de 50 volontaires. Lignery est incapable de contrôler ses troupes qui ne souhaitent pas poursuivre les Renards. L'échec de cette mission lui sera attribué et il subira la réprimande du gouverneur général Beauharnois. Six officiers accompagnent l'expédition: trois lieutenants et trois capitaines. Trois d'entre eux sont Canadiens. En 1729, deux capitaines dirigent deux petites expéditions contre les Renards. Beauharnois a décidé d'en finir avec eux<sup>313</sup>. En août 1730, les Renards sont interceptés par quatre détachements d'alliés et de Français. Les alliés au nombre de 1300, principalement des Illinois, sont accompagnés par 128 Français, soldats et voyageurs dirigés par les lieutenants d'origine française Nicolas Antoine Coulon de Villiers et Nicolas Joseph Noyelles de Fleurimont. Les Renards sont assiégés pendant près d'un mois puis les assiégeants les massacrent lorsqu'ils tentent de s'échapper<sup>314</sup>. Les trois autres expéditions, qui ont eu lieu en 1732, 1733 et 1735, ont pour objectif d'éliminer les derniers survivants de la nation Renard. Chaque entreprise est dirigée par des capitaines des troupes de la Marine et composée de quelques centaines

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 189.

<sup>&</sup>lt;sup>312</sup>Brett Rushforth, « Slavery, the Fox Wars, and the Limits of Alliance », *The William and Mary Quarterly, Third Series*, vol. 63, n°1, janvier 2006, p. 70-75.

<sup>&</sup>lt;sup>313</sup>Rushforth, *Slavery*, p. 75.

<sup>&</sup>lt;sup>314</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 190, Dechêne, *Le Peuple*, p. 484.

d'hommes, majoritairement des alliés. Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil, dit le Chevalier de Longueuil, dirige celle de 1732; Coulon de Villiers celle de 1733 en y laissant sa vie et Noyelles de Fleurimont celle de 1735. Cette dernière mission échoue lamentablement. Pourtant ces deux derniers capitaines avaient déjà combattu les Renards en 1730<sup>315</sup>. La guerre contre les Renards est la dernière guerre d'envergure qui couvre les années 1683 à 1739. Des officiers vont toutefois participer à une dernière expédition menée en Louisiane contre la nation des Chicachas entre 1739 et 1740<sup>316</sup>. Deux capitaines et un lieutenant seront sous les ordres du capitaine Charles Le Moyne de Longueuil, 2<sup>e</sup> baron de Longueuil. Aucun combat n'aura lieu, mais cela mettra tout de même fin au conflit.

Les deux guerres contre les Renards, de par leur courte durée et la nature du conflit, n'ont pas mobilisé de façon aussi importante les officiers des troupes de la Marine comme l'ont fait les guerres précédentes. Elles n'enrégimentent que 14 officiers dont la moitié est française et l'autre moitié est canadienne. Comme les opportunités de combat sont peu nombreuses, les officiers canadiens ne participent qu'à un combat durant ce conflit, tandis que les officiers venus de France participent plutôt à 1,6 combat. Venus de France, les capitaines Dubuisson, Lignery, Coulon de Villiers et Fleurimont sont les seuls à participer à deux expéditions durant cette guerre.

Les deux guerres contre les Renards mobilisent des officiers chevronnés. Il n'y a, de notre échantillon, que des lieutenants ou capitaine qui prennent part aux combats. Durant cette guerre, six opérations sur dix sont dirigées essentiellement par des Français, deux uniquement par des Canadiens et les deux autres sont mixtes. En 1728, l'expédition de Lignery fait appel à quatre officiers canadiens et trois officiers français, incluant Lignery. Fait intéressant, les officiers qui ont pris part à cette guerre avaient très peu d'expérience d'autres combats en Amérique. Comme de fait, les combats effectués contre les Renards représentent 70 % des combats réalisés par les officiers français et même 63 % pour ceux nés en colonie!

La guerre contre les Renards est finalement très différente des précédentes. Elle implique les Français dans un conflit qui est géographiquement éloigné de toute colonie européenne. C'est le système d'alliance et de commerce des Français qui est en jeu, car l'ennemi ne menace pas directement le Canada. Ce conflit demande une connaissance approfondie des Amérindiens afin d'obtenir leur coopération dans les expéditions dont ils forment la majorité des effectifs. Il est alors très curieux de remarquer que les autorités n'ont pas fait appel à leurs officiers les plus expérimentés en matière amérindienne. Les capitaines qui ont dirigé les expéditions lancées contre les Renards n'avaient

<sup>315</sup> Dechêne, Le Peuple, p. 484.

<sup>&</sup>lt;sup>316</sup>*Ibid.*, p. 486.

pratiquement aucun ascendant sur les nations qu'ils conduisaient et n'avaient aucune expérience de la réalité des Pays d'en Haut puisqu'ils sont venus de France et que leur expérience américaine était assez limitée. Cette guerre laisse un curieux bilan de victoires mêlées d'échecs et de la politique amérindienne étrangement violente, comparativement à l'habituel rôle de médiateur que les Français ont toujours souhaité représenter. À noter que si les Amérindiens ont aidé les Français militairement; ces derniers, mis à part les officiers qui y sont détachés dans les postes, n'envoient pas beaucoup de soldats faire les guerres de leurs alliés.

# 4.3 Bilan : la guerre vécue différemment

Au terme de ce chapitre, on peut constater que la guerre a été vécue bien différemment par les capitaines des troupes de la Marine de la période 1683-1739 nés en colonie ou en France. Lorsque les troupes de la Marine ont été lancées contre les Iroquois dès leur arrivée, les autorités ont été forcées de constater les limites des tactiques de guerre à l'européenne en Amérique. Afin de combattre le feu par le feu, les armées françaises se sont mobilisées en plus petits partis de guerre et ont adopté la façon de faire la guerre à l'indienne afin d'être en mesure de se protéger des Iroquois. Si cette idée de la petite guerre semble avoir germé dans la tête de certains notables de la colonie qui ont observé la stratégie de leurs adversaires, cette approche n'était sûrement pas étrangère aux officiers venus de France, c'est pourquoi ils ont su l'appliquer rapidement dans les partis de résistance contre les Iroquois 317. Le beau rôle dans cette impitoyable guerre revient donc aux officiers venus de France puisque ce sont eux qui ont dirigé principalement la résistance dans la colonie.

Malgré leur participation importante à la défense contre les Iroquois, il est toutefois vrai que les officiers venus de France sont jugés un peu moins aptes à marcher contre l'ennemi. La guerre de la Ligue d'Augsbourg voit l'apparition d'officiers canadiens dans ses rangs et rapidement ces hommes, malgré leur récente entrée dans le corps d'officiers des troupes de la Marine, n'hésitent pas à prendre le devant des expéditions menées en territoire ennemi. On remarque déjà un certain essoufflement de la

<sup>317</sup>La guerre de « partis » saura faire ses preuves en Amérique et ce, même jusqu'à la guerre de Sept Ans. Selon Bertrand Fonck, les officiers d'infanterie des armées de Montcalm reconnaissent dans leurs journaux personnels que cette façon de faire la guerre est utile en Amérique et respecte les contraintes imposées par l'environnement. Cependant, ce ne sont selon eux que la bataille rangée et la discipline européenne qui peuvent faire pencher la balance dans la guerre. Cette pensée était sûrement partagée déjà à l'époque des guerres iroquoises, car on a vu que les grandes entreprises n'ont pas cessé d'être tentées, malgré leurs succès mitigés au départ, mais qui ont donné certains résultats à la fin. Bertrand Fonck, « "Joindre au système de tactique d'Europe l'usage à faire des sauvages" : le commandement des armées françaises en Nouvelle-France » dans Laurent Veyssière et Bertrand Fonck, dir., *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec-Paris, Septentrion-PUPS, p. 170-171.

part des officiers venus de France puisque la majorité des combats qu'ils réalisent se déroulent contre les Iroquois et très peu par la suite.

La guerre de Succession d'Espagne voit se cristalliser l'intrépidité des officiers nés en colonie. S'ils n'ont toujours pas atteint la commission de capitaine durant ces années, un petit nombre d'officiers ambitieux et enthousiastes combattent sans relâche durant cette guerre qui offre plusieurs opportunités de se distinguer sur le champ de bataille. La participation des officiers venus de France, malgré leur position de capitaine, s'efface tranquillement derrière les expéditions éclatantes de certains officiers canadiens.

L'épisode des deux guerres contre les Renards voit une recrudescence de la participation des officiers métropolitains. Par contre, cette guerre qui devient à la fin un vrai nettoyage ethnique, a été menée dans certains cas par des officiers inexpérimentés des affaires amérindiennes et de la guerre en Amérique, ce qui a mené à des bourdes peut-être évitables. Pourtant, ils étaient tous lieutenants ou capitaines.

C'est donc la majorité de nos capitaines qui ont participé à des affrontements militaires durant leur carrière dans les troupes de la Marine en Nouvelle-France. Toutefois, les résultats restent incomplets. S'il a été possible de comparer la participation aux opérations militaires des Canadiens et des officiers venus de France dans chaque guerre, il reste difficile d'évaluer dans sa pleine mesure la carrière d'un combattant. Par ailleurs, l'analyse des non-combattants, ceux qui ne risquent pas leur vie au combat, est tout aussi importante pour comprendre et évaluer la carrière militaire effective des capitaines de la Marine.

## **Chapitre 5**

La place de la guerre dans la carrière d'un capitaine des troupes de la Marine Le rôle des capitaines de la Marine change selon leur origine coloniale ou métropolitaine, et surtout selon les conflits auxquels ils ont participé. Après avoir présenté une appréciation qualitative de la participation aux guerres des capitaines des troupes de la Marine, il est nécessaire de brosser un portrait plus quantitatif afin de cerner, globalement, la place que la guerre a occupée dans leur carrière d'officier. Cette carrière couvre toutes les expériences de combat auxquelles ils ont participé avant d'entrer dans les troupes de la Marine jusqu'à ce qu'ils les quittent pour un poste dans l'état-major ou qu'ils soient démobilisés ou tués ou encore qu'ils quittent les troupes du Canada pour un autre corps d'armée ou une autre colonie<sup>318</sup>. L'historiographie a reconnu une participation très active des officiers des troupes de la Marine dans les différentes campagnes militaires couvrant la période 1683-1739, et on a vu que c'était vrai pour certains officiers durant certaines guerres.

Jusqu'à quel point ont-ils été actifs durant l'ensemble de leur carrière militaire? Même si les données fournissent une appréciation de la carrière des capitaines, les résultats sont incomplets. La période est limitée dans le temps et ne prend pas en compte les engagements dans d'autres conflits ou d'autres missions militaires, en dehors des guerres présentées précédemment. À combien de missions participent-ils en sol américain durant leur carrière? Ce nombre est-il aussi élevé qu'on peut le croire du côté canadien? Est-ce que les capitaines font la guerre avant d'avoir obtenu leur commission et arrêtent-ils après ou est-ce le scénario inverse? Aucun historien ne donne de chiffres pour les officiers ou encore pour les capitaines. Ce chapitre tentera, malgré les limites que les sources imposent à la recherche des actions militaires passées des capitaines, de mesurer l'activité guerrière en Amérique de ceux nés en colonie et ceux venus d'Europe.

### 5.1 Les limites de l'analyse participative

#### 5.1.1 Données incomplètes

Afin d'identifier qui des capitaines ont participé aux combats, il faut d'abord consulter les études qui ont été rédigées sur les capitaines des troupes de la Marine. La qualité des articles varie d'un officier à l'autre et reste vague concernant la participation militaire. Par exemple, dans le cas du capitaine François Le Verrier de Rousson, Nive Voisine affirme qu'il peut s'enorgueillir d'une

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup>Cela couvre donc leur participation en tant que volontaire avant d'entrer dans les troupes ou comme officier dans le régiment de Carignan-Salières. Par contre, pour les capitaines qui ont fait la guerre en Europe ou ailleurs avant d'entrer dans les troupes de la Marine, il est très difficile de connaître avec exactitude les batailles dans lesquelles ils ont pris part, ou encore, comme on l'a mentionné au chapitre 3 la durée de leur service. Cette étude porte spécifiquement sur l'expérience militaire coloniale des capitaines. Cependant, il sera important de relativiser l'expérience américaine en fonction du service antérieur de certains capitaines en Europe.

brillante carrière : « Il est blessé deux fois lors des campagnes de 1689 et 1693 contre les Iroquois. »<sup>319</sup> Le tableau des mouvements de Louise Dechêne, montre qu'il y a plusieurs engagements contre les Iroquois ces deux années, ce qui ne nous permet pas de distinguer le nombre de combats auxquels il aurait participé. W. Stanford Reid prétend qu'en 1673 l'ancien capitaine de Carignan-Salières, Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand : « prit part, à titre de capitaine, à l'expédition de Buade de Frontenac au Lac Ontario et il participa fréquemment à de semblables entreprises par la suite. »<sup>320</sup> Pourtant, il ne semble participer qu'à deux autres expéditions soit celle de La Barre et celle de Denonville qui diffèrent totalement du genre d'expédition menée en 1673. Ce genre d'imprécisions du *DBC* n'est pas sans rappeler le problème encouru à déterminer le début de la carrière militaire de certains capitaines à l'époque où ils étaient volontaires.

Il importe alors d'y ajouter les éléments retenus dans les Archives coloniales. Dans celles-ci, il est relativement aisé de repérer la participation militaire de certains officiers. On glane, à la manière prosopographique, des bribes d'informations colligées dans divers fonds d'archives. De plus, les sources font mention d'engagements mineurs qui s'ajoutent alors à la liste de Dechêne et, dans le DBC, on complète les descriptions qui sont parfois courtes. Pourtant, ces sources restent vagues lorsqu'il est question de connaître les états de service des capitaines. La plume des administrateurs avait tendance à s'agiter grandement lorsque venait le temps d'élaborer sur des expéditions menées par des officiers de qualité, et cela est d'autant plus vrai lorsqu'elles étaient menées avec succès. Il a été aisé de connaître les officiers qui ont participé aux engagements les plus notables. C'est sans doute ce qui explique la bonne quantité de sources concernant les expéditions menées par des officiers flamboyants et plus hauts gradés. De plus, lorsque les officiers souhaitaient de l'avancement, il n'était pas rare qu'ils présentent en détail leurs états de service<sup>321</sup>. Toutefois, ces précieux documents ne sont pas disponibles pour beaucoup d'entre eux. Ce silence concernant la vie avant la commission de capitaine laisse perplexe, car, de volontaire à lieutenant réformé, le nom des officiers n'est que rarement mentionné dans les sources et les faits d'armes passés de ces officiers ne sont pas toujours relevés ou sont rapidement évoqués.

<sup>&</sup>lt;sup>319</sup>Nive Voisine, « Le Verrier de Rousson, François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/le verrier de rousson françois 2F.html.

W. Stanford Reid, « Dugué de Boisbriand, Michel-Sidrac », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003—, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/dugue de boisbriand michel sidrac 1F.html.

France, Archives Nationales d'Outre-Mer, Fonds des Colonies, E, v. 90 : 15 page (s), Contrecoeur, François-Antoine Pécaudy de. Capitaine au Canada. Etat de ses services, 10 octobre 1738. Disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, <a href="http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html">http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html</a>, (Page consultée le 14 juin 2013).

Par exemple, dans une lettre adressée au ministre de la Marine et des Colonies, Jacques-René Gaultier de Varennes cherche à retomber dans les grâces du roi en présentant ses états de service : « il a l'honneur de servir le Roy dans les troupes de la Nouvelle-France depuis l'année 1690 et a asisté (sic) a la plus grande partie des expéditions qui se sont faites dans le Pays d'en Haut, soit contre les anglois, soit contre les sauvages, ayant constamment fait son possible pour signaller (sic) son zèle. » <sup>322</sup> Étrangement, on retrouve peu de traces de ses agissements dans les Archives coloniales. Si on se fie à ses dires, il aurait participé à plus d'une trentaine d'expéditions. Ceci semble improbable, puisque selon notre relevé, la moyenne du nombre d'engagements durant la carrière d'un officier est de trois expéditions : le maximum étant de neuf pour un homme. De plus, on ne retrouve son nom qu'en 1708, en tant qu'enseigne, lors des attaques contre Haverhill et en 1728, en tant que lieutenant, contre les Renards. Avec ces deux expéditions, il ne se contredit toutefois pas en disant qu'il a collaboré à des expéditions contre les Anglais et contre les Amérindiens dans le Pays d'en Haut.

Nous pouvons mettre en cause une déficience relative des sources lorsque les carrières de certains officiers sont longues, mais qu'ils n'ont pas été très actifs militairement. Pour plusieurs capitaines à l'étude, dont on possède une quantité raisonnable de renseignements, on remarque qu'ils ont participé à très peu de combats, malgré leur long parcours dans les troupes de la Marine. Si on reprend l'exemple de Jacques-René Gaultier de Varennes, dont on sait qu'il a contribué à deux expéditions et peut-être plus, nous pouvons constater ce sous-enregistrement des activités militaires dans les sources puisqu'il passe 67 années de sa vie dans les troupes de la Marine. Il faut préciser que cela ne s'applique pas à tous les officiers de notre étude et que la plupart ont une carrière militaire relativement bien étoffée dans les sources.

Nous sommes donc en présence d'une documentation qui atteste la participation à la guerre de la plupart des capitaines étudiés, mais omet de préciser la fréquence. Il est important de souligner ces insuffisances dans les sources, puisqu'elles rappellent que rien n'est absolu en histoire. Par contre, c'est le propre de l'historien de se débrouiller avec la documentation disponible et d'en tirer le maximum d'informations possible.

#### **5.1.2** Informations manquantes

Même si les informations sont incomplètes pour certains capitaines des troupes de la Marine, pour la majorité d'entre eux, il a été possible d'obtenir des informations substantielles sur leur carrière

<sup>&</sup>lt;sup>322</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 93 : fol. 124, Placet de Jacques-René Gaultier de Varennes adressé à Antoine-Louis Rouillé, ministre de la Marine et des Colonies, 1749.

militaire. Pour d'autres, il a été impossible de trouver quoi que ce soit sur leur passage. Ce sont donc 20 capitaines venus de France sur l'échantillon de 133 dont on ne connaît rien des activités militaires ou autres en colonie qui seront écartés de l'analyse participative. Ceux-ci sont presque tous issus du premier contingent de capitaines envoyés entre 1683 et 1688 pour répondre à la menace iroquoise comme le Chevalier de Flour ou encore le Sieur de Macary dont la présence est confirmée par un seul rôle<sup>323</sup>. On peut sûrement penser que certains ont participé à l'expédition de La Barre à l'été 1684 contre les villages tsonnontouans et à celle de Denonville en 1687, mais ce ne sont que des spéculations. Leur passage est court en colonie, la plupart y sont restés moins de cinq ans et plusieurs moins d'un an. Le manque d'informations ne nous permet pas de comparer leur carrière militaire à celle d'un officier né en colonie ou encore à celle d'un officier venu de France et qui a décidé de rester, surtout quand on sait que leur passage dans la colonie fut très bref.

Suivant cette logique, il a été nécessaire de retirer également 10 officiers dont on connaît la carrière, mais dont le passage en colonie a été d'une durée d'un à cinq ans. Ils sont tous venus de France ou d'ailleurs en Europe, mais les aléas du service ont écourté leur carrière en colonie. Certains ont été tués lors des combats comme Pierre d'Esquérac de Lautheur et Jean-Louis de Jadon de St-Cirq Malmort lors du violent combat de La Prairie en août 1691<sup>324</sup>. D'autres repartent en France, comme François de Fleutelot de Rompré. Arrivé en 1684 comme capitaine des troupes de la Marine, il collabore à la campagne de Denonville en 1687 et quitte la colonie l'année suivante<sup>325</sup>. Les raisons de ces départs sont souvent obscures et différentes motivations peuvent les pousser à aller chercher de l'avancement ailleurs qu'au Canada, car, après tout, c'était une colonie parmi tant d'autres de l'Empire français. Certains sont à un âge avancé à leur entrée dans les troupes et ils meurent presque aussitôt comme Michel–Sidrac Dugué de Boisbriand, ancien capitaine du régiment de Carignan-Salières qui obtient sa commission de capitaine en 1688 et qui meurt à l'âge de 50 ans l'année suivante. Il aura tout de même participé à l'expédition de Denonville sous ce grade! En fin de compte, c'est un total de 30 capitaines qui ne seront pas considérés pour l'analyse de la participation militaire faute de renseignements ou d'une expérience coloniale trop courte et sans possibilité de comparaison.

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47 : 2 pages, Liste des officiers que Monseigneur le Marquis de Seignelay a agréé pour envoyer en Canada, mars 1685.

pour envoyer en Canada, mars 1685.

324 ANOM, Colonies, C11A, v. 11 : fol. 299-302, Lettre de Bénac au ministre relatant les événements militaires qui sont survenus dans la région de Montréal, 2 septembre 1691.

<sup>&</sup>lt;sup>325</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 9 : fol. 40-47v, Acte de prise de possession du pays des Iroquois dits Tsonnontouans, 19 juillet 1687.

### 5.2 Ceux qui ne font pas la guerre

Même si leur premier devoir de militaire est de servir le roi dans les armes, 24 capitaines des troupes de la Marine dont 8 sont nés au Canada et 16 sont venus d'Europe n'ont jamais combattu. Il est aussi important d'analyser ces carrières de capitaines que celles des combattants, car elles révèlent une partie des modalités de la progression de la carrière d'un officier. En effet, les activités qui dépassent les sphères de la guerre sont nombreuses pour les officiers des troupes de la Marine et c'est encore plus vrai pour les capitaines qui ont plus de responsabilités que les autres. Outre les lacunes de la documentation, plusieurs raisons expliquent leur absence des combats.

#### 5.2.1 Les officiers non-mobilisés

Pour certains capitaines, leur carrière fut relativement bien documentée, mais ils semblent n'avoir pris part à aucune bataille. Certains, trop occupés à d'autres devoirs liés à leur service, ne font tout simplement pas la guerre, ce qui est le cas de trois capitaines français et un capitaine canadien. Tous ces officiers ont pourtant commencé leur carrière en Amérique soit durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg soit durant la tumultueuse guerre de Succession d'Espagne qui leur aurait offert plusieurs chances de se distinguer.

Le cas de l'un d'eux, l'officier d'origine française Claude Jousselin de Marigny l'illustre bien. Il est enseigne à son arrivée en colonie en 1702, devient lieutenant en 1704 et capitaine en 1710. Marigny fait un séjour à Plaisance en 1706 et n'y sert que très peu de temps, car il est en garnison à Trois-Rivières en 1708. Tout porte à croire qu'il est dans les mauvaises grâces de Vaudreuil parce qu'il serait un partisan de l'Intendant Raudot<sup>326</sup>. Ses brouilles avec le gouverneur l'empêchent d'obtenir des fonctions plus importantes comme on peut le constater lorsqu'il s'en plaint au ministre en prétendant que Vaudreuil l'empêche d'aller commander ou même de monter à Détroit, craignant : « qu'on fût informé de plusieurs choses qu'il [Vaudreuil] veut cacher. »<sup>327</sup> Il semblerait que le désir de Marigny de tirer profit de la traite soit connu du gouverneur qui ne veut pas intégrer ce type de capitaine dans son cercle de relations. L'année suivante, toujours à la recherche de commandement d'un poste, le Ministre précise à Marigny qu' : « Il ne lui convenait pas d'aller commander à Détroit ou d'y aller en second et encore moins d'y faire du commerce. Il ne doit songer à faire sa fortune que dans la guerre. »<sup>328</sup> Ce

<sup>&</sup>lt;sup>326</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 24 : fol. 164v, Résumé d'une lettre de Marigny avec commentaires, 1<sup>er</sup> novembre 1706. ANOM, Colonies, C11A, v. 29 : fol. 243v-244, Résumé d'une lettre de Marigny, 4 juillet 1708.

<sup>&</sup>lt;sup>327</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 32 : fol. 238-239, Résumé d'une lettre du capitaine Marigny avec commentaires, 3 novembre 1711.

<sup>&</sup>lt;sup>328</sup>ANOM, Colonies, B, v. 34: fol. 57, Le ministre à M. de Marigny, 25 juin 1712.

rappel à l'ordre nous montre un capitaine plus intéressé par sa fortune personnelle que par ses véritables responsabilités. Marigny passe à Saint-Domingue en 1716, n'ayant jamais obtenu les postes tant convoités<sup>329</sup>.

#### 5.2.2 Ingénieur du roi

Jacques Le Vasseur de Neré est non seulement capitaine dans les troupes de la Marine, mais également ingénieur du roi en Nouvelle-France de 1694 à 1709, réalisant de nombreux travaux pour son monarque. Faisant partie de l'état-major, l'ingénieur du roi détient également une commission de capitaine afin de lui permettre d'obtenir un salaire supplémentaire et de lui donner l'autorité nécessaire envers ses ouvriers qui sont habituellement des soldats ou encore d'autres officiers<sup>330</sup>. Mais avant de passer en Nouvelle-France en 1694, il a acquis des états de service importants. Vers l'âge de 20 ans, il entre à l'Académie royale de Rennes et est accepté quatre ans plus tard dans le corps de génie. Par la suite, il sert dans différentes villes comme sous-ingénieur et participe sous les ordres de Vauban à plusieurs sièges entre 1691 et 1693<sup>331</sup>. Il est le seul parmi les capitaines de notre étude qui ont été ingénieur à n'avoir pris part à aucun combat et le seul à avoir obtenu officiellement le poste d'ingénieur en Nouvelle-France. Deux autres qui possèdent la formation d'ingénieur, c'est-à-dire Jean Maurice Josué Dubois Berthelot de Beaucours et Jacques l'Hermitte, vont se battre en Amérique.

#### 5.2.3 Le service dans le Pays d'en Haut

Être envoyé dans le lointain Pays d'en Haut afin de commander ou d'être en garnison peut comporter beaucoup d'inconvénients à cause de la précarité des postes, de l'éloignement et du danger d'être attaqué par certaines nations amérindiennes hostiles ou même alliées. Comme on le verra aux chapitres 6 et 7, commander dans les postes a ses désavantages, mais cela procure également beaucoup d'avantages dont celui de ne pas être mobilisé lors d'expéditions. On a compté trois capitaines nés en colonie et cinq capitaines nés en France qui ont servi chez les Amérindiens, mais qui ne semblent pas avoir guerroyé durant leur carrière. Par exemple, sur une période de 15 ans, Jean-Baptiste Jarret de Verchères, un capitaine d'origine canadienne, commande quatre postes différents : Kaministiqua, Népigon, Michilimakinac à deux reprises et Saint-Frédéric près du Lac Champlain. Plus tard, il est envoyé commander à la Baie des Puants. François 2<sup>e</sup> Le Febvre Duplessis Faber passe 56 ans dans les

\_

<sup>330</sup>Cassel, op. cit., p. 64. Chartrand, Le patrimoine, p. 113-114.

<sup>&</sup>lt;sup>329</sup>ANOM, Colonies, E, v. 233: 4 pages (s), Jousselin de Marigny.

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup>James S. Pritchard, « Levasseur de Neré, Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/levasseur\_de\_nere\_jacques\_2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/levasseur\_de\_nere\_jacques\_2F.html</a>.

troupes de la Marine et la majeure partie de son temps au pays amérindien après avoir obtenu sa commission de capitaine. Il commande à la Baie des Puants, à Niagara et à Michilimakinac. Il commandera également au fort Saint-Frédéric près du lac Champlain.

#### 5.2.4 Ceux qui bénéficient de contacts

Certains non-combattants semblent avoir bénéficié de contacts privilégiés avec le pouvoir colonial et métropolitain. Cela semble avoir permis à sept officiers français et quatre officiers canadiens de notre échantillon d'obtenir une commission de capitaine dans les troupes de la Marine tout en ayant été écartés des combats. Pour ce faire, ils ont souvent eu la chance d'être promus dans l'état-major ou d'avoir le commandement d'un fort et parfois d'un poste de traite. On peut citer deux exemples qui illustrent nos observations.

Le premier est l'officier venu de France François Mariauchau d'Esgly qui commence sa carrière militaire en Nouvelle-France comme brigadier des gardes du gouverneur général Frontenac en 1689 et obtient son grade de lieutenant réformé en 1691. Il acquiert sa commission de capitaine en 1704 et la même année, il devient capitaine des gardes de Vaudreuil. Après avoir commandé trois ans au fort Chambly pour un total de 25 ans dans les troupes, d'Esgly entame sa carrière dans l'état-major pour une durée de 15 ans, devenant major de Trois-Rivières en 1716, à l'âge de 46 ans, ce qui est assez jeune. Par la suite, il obtient en 1720 le poste de major de la ville de Québec et celui de lieutenant du roi de la même ville en 1726<sup>332</sup>. Ses nombreux contacts en France lui permirent l'obtention de postes prestigieux en colonie et c'est même par ses influences auprès du ministre qu'il obtient une compagnie<sup>333</sup>. Près des cercles du pouvoir colonial et métropolitain, il échappe, semble-t-il, à la mobilisation.

Le second exemple est François-Pierre Rigaud de Vaudreuil, qui appartient à une éminente famille coloniale. Il est un des quatre fils du gouverneur général Vaudreuil qui obtiennent une commission de capitaine durant leur carrière dans les troupes de la Marine. Il a donc la chance tout au long de sa vie de profiter des réseaux de relations que lui procurent son père et sa mère, et c'est sûrement une des raisons qui l'écartent du danger des expéditions militaires du moins, lors de sa carrière dans les troupes. En effet, il obtient à l'âge de 20 ans sa commission de capitaine, ce qui est très jeune pour l'époque et ne prend part à aucun combat lors de ses 29 années dans le service de

<sup>&</sup>lt;sup>332</sup>Hervé Biron, « Mariauchau d'Esgly (d'Esglis), François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/mariauchau d esgly françois 2F.html.

Roy, Les officiers, p. 94-98.

l'armée coloniale. D'ailleurs, dans la liste d'officiers d'infanterie de 1736, ont dit de lui en marge qu'il est : « peu actif, fort aimé ». Dans le même document, daté de 1739, on reconnaît son talent, mais on semble souhaiter un peu plus d'effort de zèle de la part du jeune Vaudreuil : « bon officier, et en état de servir utilement. » À partir de 1741, il entame une longue carrière dans l'état-major, bénéficiant de l'appui de sa famille à Versailles comme à Québec. Il devient major de Trois-Rivières, aide-major de la Marine, lieutenant du roi à Québec, gouverneur de Trois-Rivières et, grâce aux pressions de son frère Cavagnial alors gouverneur général de la Nouvelle-France, il obtient le poste de gouverneur de Montréal 336. Toutefois, il ne pourra pas éviter d'être mobilisé même en tant que membre de l'état-major durant la guerre de Sept Ans.

Le nombre des non-combattants dans notre échantillon reste relativement petit. Cependant, on y remarque que les officiers venus de France sont plus nombreux à être écartés des combats. Certains parmi les officiers, des Canadiens aussi bien que des Français, sont excusés parce qu'ils servent dans d'autres domaines que la guerre lesquels sont souvent en rapport avec elle et tout aussi importants pour la colonie comme par exemple : établir des fortifications ou entretenir les alliances avec les nations de l'Ouest. Nous croyons toutefois que pour un nombre significatif d'entre eux, c'est grâce à leurs contacts dans les cercles de pouvoir ou par leurs liens familiaux qu'ils ont pu éviter leur mobilisation pour la guerre, si tant bien est, qu'ils souhaitaient éviter les combats. Quoi qu'il en soit, ces Français et quelques Canadiens, obtiennent rapidement leur commission de capitaine et, plus encore, des positions privilégiées dans l'État-major, sans avoir eu à se distinguer au champ d'honneur. Ces cas rappellent que le corps d'officiers des troupes de la Marine, malgré la place qu'il laisse au mérite, est bien une institution issue de l'Ancien Régime où l'avancement demeure plus facile lorsqu'on a l'écoute du gouverneur, du ministre ou encore du roi. On aurait pu penser que les postes non-rémunérés de major des troupes ou d'aides-majors des troupes et de ville mobiliseraient moins ces militaires. Or, il s'est avéré que pour ceux qui ont occupé ces postes, cela ne les aurait pas dispensés d'être envoyés au front. Seulement trois capitaines n'ont aucune participation à leur actif, mais ce sont plutôt les raisons évoquées plus haut qui joueraient plus dans la balance. À noter que Nicolas Daneau de Muy, qui est le capitaine venu de France le plus proactif dans la guerre, a été major des troupes durant sa carrière.

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47: 11 page(s), Liste des officiers d'infanterie en Canada, 1736.

<sup>&</sup>lt;sup>335</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 48 : 35-43v, Liste apostillée des officiers majors et autres qui servent actuellement en Canada, 1739.

<sup>&</sup>lt;sup>336</sup>Jean Hamelin et Jacqueline Roy, « Rigaud de Vaudreuil, François-Pierre de », *DBC*, [En ligne].

#### 5.3 La carrière d'un combattant

Afin d'être en mesure de présenter une étude comparative de la participation aux campagnes militaires des capitaines des troupes de la Marine, il a fallu isoler ceux dont la participation a été impossible à évaluer ou dont la carrière s'est déroulée loin des combats. Dans cette optique, les sources incomplètes nous ont empêché d'analyser la carrière militaire de 20 capitaines. Ensuite, 10 autres capitaines n'ont pas été retenus à cause de leur passage trop court dans la colonie. Enfin, il a été relevé un total de 24 capitaines qui, pour les raisons que l'on vient d'évoquer, n'ont vraisemblablement jamais dégainé l'épée durant leur carrière dans les troupes de la Marine. C'est donc un total de 54 individus de notre échantillon qui n'est pas sous notre loupe.

Tableau VI

Nombre d'expéditions auxquelles ont participé les capitaines durant leur carrière					
	Canadiens	Français	Total		
Sans information	0	20	20		
Non-combattant	9	15	24		
Service de 1 à 5 ans	0	10	10		
Sous-total « retiré »	9	45	54		
Une	9	11	20		
Deux	8	8	16		
Trois	5	11	16		
Quatre	5	6	11		
Cinq	2	5	7		
Six	3	1	4		
Sept	0	1	1		
Huit	3	0	3		
Neuf	1	0	1		
Sous-total « expédition »	36	43	79		
Total	45	88	133		

Malgré tout, 79 capitaines sur les 133 de notre échantillon ont combattu pour leur roi en Amérique, ce qui équivaut à 60 % de notre échantillon<sup>337</sup>. C'est donc une majorité appréciable des

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup>Les raisons qui ont justifié le retrait de l'analyse des 10 officiers qui sont restés entre une et cinq années en colonie ont déjà été évoquées. Toutefois, il faut spécifier que pour neuf d'entre eux, ils participent principalement aux expéditions de La Barre et Denonville. En revanche, neuf capitaines de notre échantillon participent à des batailles après leur carrière dans les troupes de la Marine en étant membre de l'état-major.

capitaines de la Marine pour lesquels nous disposons d'informations substantielles au sujet de leur carrière dans les armes. Cela représente 36 fils de la colonie et 43 officiers venus de France qui ont pris part à au moins une expédition militaire, qu'elle ait été un succès, un échec ou encore qu'elle n'ait pas résulté dans un engagement direct avec l'ennemi. Dans l'ensemble, les données deviennent plus probantes lorsqu'on passe de l'individu au groupe et de l'absolu (un tel a participé à x expéditions) au relatif (il a participé plus souvent que son confrère). Aussi faut-il garder à l'esprit que c'est la fréquence documentée de participation à la guerre qui est analysée ici.

#### 5.3.1 La participation de l'ensemble des capitaines aux combats

Au terme des recherches effectuées dans la présente étude, on peut avancer que, durant leur carrière d'officier dans les troupes de la Marine, les capitaines ont participé, en moyenne, à trois expéditions militaires.

Si on regarde les chiffres obtenus dans le tableau VI, on remarque que 20 d'entre eux ont pris part à une seule expédition. Ces derniers ne dirigent pas les opérations, mais font souvent partie d'un engagement d'envergure mobilisant d'autres officiers. En effet, ils participent à des expéditions comme celle de Denonville en 1687, de Frontenac en 1696, à la défense de Québec en 1690 ou encore Haverhill en 1708 ou Terre-Neuve en janvier 1705. Toutes des expéditions qui mobilisèrent un grand nombre d'officiers.

Les officiers pour lesquels nous avons relevé dans les sources de 1 à 3 expéditions militaires représentent les deux tiers de nos capitaines « actifs » (52/79). Cet important contingent explique en bonne partie la moyenne obtenue précédemment et nous pouvons donc croire que la majorité des capitaines des troupes de la Marine entre 1683 et 1739 ont pris part à peu de combats durant leur service dans l'armée coloniale. À première vue, l'historiographie a donc peut-être exagéré l'activité guerrière des officiers, notamment celle des Canadiens. Cependant, il est important de souligner que 27 capitaines (34 %) ont réalisé entre quatre et neuf expéditions militaires durant leur carrière, ce qui n'est pas négligeable. Cependant, cette participation au combat des capitaines selon leur lieu de naissance d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique reste à évaluer de manière plus précise.

#### 5.3.2 La participation des capitaines venus de France

Avec les retraits qui ont été fait, le tableau VI présente 43 officiers venus de France à la carrière assez appréciable et documentée pour en tirer des informations, ce qui rassemble environ la moitié du contingent métropolitain. Les données révèlent que 30 d'entre eux participent à une à trois expéditions militaires, ce qui équivaut à la majorité des Français, soit 68 % du nombre total. Les

officiers français participent en moyenne à 2,8 expéditions. Ces derniers réalisent leurs expéditions sur une période de 24 années dans le corps militaire colonial. Six capitaines venus de France participent à quatre expéditions, cinq autres réalisent cinq combats, un seul participe à six combats et un dernier participe à sept engagements. Ceux-ci regroupent 30 % des officiers venus d'outre-mer.

C'est Nicolas Daneau de Muy qui détient le record de ce groupe avec sept expéditions à son actif. Ancien capitaine du régiment de Normandie, de Muy arrive en Nouvelle-France avec Denonville en 1685, à l'âge de 34 ans avec la commission de capitaine dans les troupes de la Marine. Ayant déjà plusieurs années de service dans l'infanterie en France durant la guerre de Hollande, il se distingue principalement durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et contre les Iroquois. Ses faits d'armes lui valent l'admiration de ses supérieurs qui disent de lui qu'il est un : « homme d'esprit et de mérite, brave, bon officier, estendu dans le métier, apliqué au service et diligent dans les détachements. » Après ses nombreux faits d'armes, il obtient le commandement de Chambly de 1697 à 1704 et, par la suite, les postes de major des troupes en 1704 et major de la garnison de Québec en 1704<sup>339</sup>. De Muy se démarque grandement de ses compatriotes, car aucun ne l'égale dans tout l'échantillon.

Il est intéressant de noter que Nicolas Daneau de Muy appartient à un groupe un peu plus combatif au sein des Français. Arrivé en 1685 en Nouvelle-France, il fait partie de ces officiers qui ont fait les guerres de Louis XIV en Europe, qui ont été recrutés par le gouverneur général Denonville et qui sont arrivés en Amérique entre 1685 et 1688. Au nombre de 23, ces officiers ont presque tous été officier dans l'armée de terre en Europe et quelques uns ont servi dans la Marine française. Ils ont participé en moyenne à 3,2 expéditions militaires durant leur carrière en Amérique, ce qui est un peu plus que pour les autres officiers français. Ce sont ces mêmes officiers qui sont assez actifs durant les guerres iroquoises. Ces hommes, pratiquement tous du même âge, ont partagé les affres des guerres de leur roi, faisant d'eux un contingent d'officiers expérimentés qui avaient leur utilité en Amérique.

Selon nos données, les 22 autres officiers français qui ont fait la guerre et qui sont arrivés avant, comme après le contingent de Denonville sont moins actifs. Ils participent en moyenne à 2,3 expéditions militaires durant leur carrière. De plus, on y inclut dans cette moyenne Philippe de Rigaud de Vaudreuil, le commandant des troupes de la Marine qui a participé à six combats en Amérique et Daniel Greysolon Dulhut qui a collaboré à cinq expéditions durant sa carrière. Cela souligne que cette

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup>ANOM, Colonies, D2C, v. 47: 12 pages (s), Liste des officiers qui servent en Canada au mois d'octobre 1694 avec le temps de leurs services, octobre 1694.

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup>George F. G. Stanley, « Daneau de Muy, Nicolas », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/daneau">http://www.biographi.ca/fr/bio/daneau</a> de muy nicolas 2F.html.

moyenne de participation déjà faible est majorée par quelques carrières plus actives. Seulement deux officiers venus de France débutent leur carrière après le traité d'Utrecht de 1713 qui a mis fin à la guerre de Succession d'Espagne. Tous les autres ont entamé la leur durant les dernières décennies du siècle précédent, à une époque où la Nouvelle-France combat sur plusieurs fronts et que les occasions pour la guerre sont assez nombreuses. L'exception De Muy confirme la règle, car en général, les officiers d'origine française semblent avoir une implication peu élevée dans les combats en Amérique, du moins, pour ceux qui sont documentés.

#### 5.3.3 La participation des capitaines nés en colonie

Durant la période 1683-1739, les capitaines nés dans la colonie sont moins nombreux que ceux d'origine française pour plusieurs raisons évoquées au chapitre 2. Selon le tableau VI, pratiquement tous les Canadiens, soit 36 sur les 45 étudiés, ont participé à au moins un engagement militaire, ce qui équivaut à pas moins de 80 % de ce groupe. Il ne faut pas s'y méprendre, leur participation est plus longue que les Français et mieux documentée. Ils sont 22 capitaines à avoir pris part à une à trois expéditions, donc 61 % des combattants canadiens. Cela rejoint les résultats obtenus pour les officiers français, mais certaines nuances permettent de jeter un autre regard.

D'abord, la moyenne de combats par officier canadien est de 3,4 expéditions durant leur carrière dans l'armée coloniale. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne des officiers français qui est de 2,8 et plus élevé que la moyenne générale qui est de 3 expéditions en carrière. Leur carrière est néanmoins très longue, car elle dure en moyenne 37 ans contre 24 ans pour ceux venus de France. Cependant, la fréquence annuelle de la participation aux combats des officiers français est même légèrement plus élevée que celle des capitaines canadiens, soit, respectivement, 0,12 contre 0,09 combats par année de carrière au Canada.

Ensuite, là où les officiers canadiens se démarquent de leurs collègues d'outre-mer, c'est par le nombre d'individus qui ont une carrière guerrière documentée importante rassemblant 40% du groupe des combattants canadiens (rappelons que le chiffre correspondant pour les Français est de 30%). Cinq capitaines canadiens ont pris part à quatre combats documentés, deux à cinq, trois à six, et trois à huit. Un seul capitaine des troupes de la Marine de cette étude a participé à neuf expéditions: Jacques Testard de Montigny, un officier né au Canada.

Ce dernier débute ses faits d'armes avec l'expédition de Schenectady en 1690 en tant que volontaire à l'âge de 27 ans. Devenu enseigne en 1692, il participe l'année suivante au harcèlement des colons anglais avec l'aide des Abénakis. Devenu lieutenant en Acadie en 1696, Montigny prend part à

la prise du fort Pemaquid sous les ordres de d'Iberville. En 1696, il participe avec le même commandant à la prise de Saint-Jean à Terre-Neuve et jusqu'en 1697 il s'attarde à détruire les pêcheries de la baie de la Conception et de la Trinité. En 1700, il devient lieutenant au Canada et, quatre ans plus tard, il harcèle les colons anglais de Pascommuck à la tête d'un parti d'Abénakis. En janvier de 1705, il retourne guerroyer à Terre-Neuve et tente de reprendre Saint-Jean. Au printemps de la même année, grâce à son expérience avec d'Iberville, il se remet à saccager les mêmes pêcheries qu'en 1697. Finalement en 1709, il collabore à l'expédition de Ramezay qui doit détruire les magasins de l'armée d'invasion. Montigny devient capitaine l'année suivante. De 1721 à 1723, il commandera un poste à la Baie des Puants.

Trois officiers canadiens participent à huit expéditions durant leur carrière. On aura noté les engagements de Denys de La Ronde au chapitre 3, mais les deux autres sont à mettre en lumière. Jean Baptiste Hertel de Rouville est l'un de ceux-là. Faisant partie d'une famille militaire, Rouville participe à ses trois premiers engagements en tant que volontaire. Il accompagne son père et deux de ses frères à l'expédition de Denonville de 1687 à l'âge de 19 ans, prend part à la défense de la ville de Québec en 1690 et accompagne de nouveau son père dans le raid contre Salmon Falls la même année. Alors passé au grade de lieutenant réformé, il dirige l'expédition contre Deerfield en 1704 qui le rendra célèbre auprès des autorités. À partir de ce moment, les colons anglais le redouteront. En 1705, il participe à la campagne contre Terre-Neuve. Devenu lieutenant en 1707, il passe à l'attaque l'année suivante contre le bourg d'Haverhill dont le retour sera parsemé d'embûches. En 1709, il est envoyé encore une fois à Deerfield pour prévenir une éventuelle attaque contre Montréal et, à l'été la même année, il fait partie de l'expédition de Ramezay au lac Champlain. De 1719 à sa mort, il sera commandant au Cap Breton.

Le troisième capitaine à avoir participé à huit batailles en carrière est François Antoine Pécaudy de Contrecoeur. Comme Rouville, il fait l'expérience de ses premiers combats en tant que volontaire. Âgé d'environ 16 ans, il fait partie de l'expédition de 1696 du gouverneur Frontenac contre les Onontagués et les Onneiouts. Il est également présent comme volontaire à la prise de Saint-Jean en 1696 et aux raids de d'Iberville contre les côtes de Terre-Neuve. Il devient enseigne en 1704 et réalise tous ses autres combats sous ce grade. Il est présent à la campagne de Haverhill de 1708. En 1709, il fait partie de l'armée rassemblée à Chambly pour prévenir Nicholson. Il collabore à l'expédition de Ramezay la même année. Il est présent en 1710 lors de la capitulation de Port-Royal et, en 1712, il a combattu les Anglais d'Albany qui souhaitent se joindre à l'expédition de Nicholson. En 1727, il obtient sa commission de capitaine et commande par la suite au fort Chambly et à celui de Saint-Frédéric.

Il est intéressant de remarquer que ces quatre hommes aux carrières exceptionnelles sont des frères d'armes dans de multiples engagements. Ils ont débuté leur carrière militaire comme volontaire à la fin des années 1680 et au début 1690, puis ont acquis une expérience susceptible de faire d'eux d'excellents officiers. Ils ont par la suite fait leur entrée dans les troupes de la Marine dans le milieu des années 1690 et ont combattu principalement les colonies britanniques. L'ensemble des capitaines canadiens de notre étude ont commencé leur carrière entre les années 1685 et 1726 et, pour chaque décennie, on trouve quelques officiers combatifs comme eux.

Reste à savoir comment cette participation parfois fort assidue aux combats s'étale au sein d'une carrière, c'est-à-dire, si c'est en tant que capitaines ou à un rang inférieur que nos officiers ont pris part à des actions militaires. Définir le grade pendant les expéditions est important afin de bien saisir la progression de la carrière des capitaines des troupes de la Marine.

#### 5.3.4 Le grade pendant les expéditions, portrait global

Maintenant que l'on connaît la fréquence documentée de participation des capitaines des troupes de la Marine aux guerres coloniales il importe de connaître le grade sous lequel ils servaient. On saura ainsi si les capitaines prenaient part souvent aux combats ou non. Par contre, on a remarqué que les sources sont incomplètes et ont tendance à omettre de citer les engagements des officiers dans les commissions inférieures à celle de capitaine. On peut alors déjà croire que l'essentiel des combats réalisé en Amérique l'auront été en tant que capitaine.

Tableau VII

Le grade lors des expéditions				
Grade	Canadien	Français	Total	
Autre	2	2	4	
Volontaires	11	4	15	
Cadet	0	0	0	
Enseigne	11	2	13	
Lieutenant réformé	6	4	10	
Lieutenant	18	15	33	
Capitaine réformé	0	4	4	
Capitaine	15	35	50	

Les données du tableau VII montrent qu'un nombre important d'entre eux ont participé aux expéditions militaires en tant que capitaine, puisque 50 des 79 officiers qui ont pris part à la guerre, ont fait au moins une expédition sous ce grade durant leur carrière. En moyenne, ils participent à deux batailles en tant que capitaine sur 15 ans. Ces 50 capitaines, réalisent 75 % des combats de leur carrière

sous ce grade. Pour l'ensemble des 79 combattants, 47 % de leur temps est passé sous le grade de capitaine durant les expéditions militaires auxquelles ils sont mêlés.

Ceux qui ont servi comme capitaine réformé durant leur carrière sont peu nombreux et un nombre encore plus restreint d'entre eux a combattu. Seulement quatre officiers sur les 79 combattants, d'ailleurs tous d'origine française, ont participé aux combats sous ce grade et font en moyenne 1,3 combats. Ils ne servent en moyenne que cinq années sous ce grade avant de passer à celui de capitaine, cela leur laisse donc peu de chances pour participer aux combats. Toutefois, ceux qui ont obtenu cette commission réalisent 45 % de leurs combats en carrière en tant que capitaine réformé. Autrement, les capitaines réformés au combat ne représentent que 2 % des combattants.

C'est en tant que lieutenant que les 79 combattants s'illustrent le plus. En effet, 33 d'entre eux ont cette commission lorsqu'ils sont en campagne. Ils prennent part à 1,9 combat en moyenne et servent dix années de leur carrière, sous ce grade, dans les troupes de la Marine, ce qui semble être le zénith de leur carrière. Lorsqu'un capitaine a été lieutenant, il réalise une part importante de ses combats à cette étape importante de sa carrière militaire puisque 64 % de ses combats sont faits lorsqu'ils sont lieutenant. Pour le groupe des 79 combattants étudiés, cela représente 42 % des expéditions réalisées avec cette commission.

Tout comme pour les capitaines réformés, peu d'officiers devenus capitaine entre 1683 et 1739, ont déjà servi à la guerre avec le grade de lieutenant réformé. C'est le cas de seulement 10 des 79 capitaines qui ont guerroyé dans leur carrière. En moyenne, ils participent sous ce grade à 1,7 combat sur une durée de cinq ans. Ces dix officiers auront ce grade dans 37 % des combats de leur carrière. Dans l'ensemble, les 79 capitaines des troupes de la Marine qui combattent ne seront lieutenant réformé que 5 % de leur temps. C'est donc un nombre peu élevé de notre échantillon de capitaines qui a été à la guerre lorsqu'ils étaient dans les rangs réformés. Cela peut étonner, car on a souvent prétendu que ces grades étaient fort utiles au moment de diriger les partis pour la « petite guerre ». Il semblerait donc que les autres officiers qui ont détenu des grades réformés entre 1683 et 1739 n'ont pas vraiment réussi à monter les échelons supérieurs afin d'atteindre celui de capitaine (et entrer dans notre échantillon).

Toujours selon le tableau VII, peu de capitaines de notre échantillon ont été enseigne lors des batailles auxquelles ils ont pris part. Seulement 13 des 79 combattants l'ont été, et ils prennent part en moyenne à deux combats avec cette commission qu'ils gardent pendant sept ans avant d'avoir une promotion. Pourtant 48 capitaines de notre échantillon ont été enseigne durant leur carrière, ce qui montre une très faible participation des enseignes aux combats. Cependant, si le nombre d'enseignes

combattant reste petit, on remarque que ceux-ci réalisent 51 % des combats de leur carrière sous ce grade. Il reste que pour l'ensemble des 79 combattants, la représentation des enseignes dans les combats n'est que de 8 %.

Aucun des capitaines qui a été cadet ne semble avoir combattu durant sa carrière lorsqu'il avait ce grade<sup>340</sup>. En revanche, 15 capitaines ont été volontaires avant d'entamer leur carrière dans les troupes de la Marine. Ils participent en moyenne à 1,7 combat durant cet apprentissage, ce qui représente tout de même 46 % des engagements militaires réalisés en carrière. Pour l'ensemble des combattants, les volontaires ne sont présents que 9 % du temps lors des combats.

Quatre capitaines ont pris part à des combats avant d'entrer dans les troupes de la Marine non pas en tant que volontaire, mais avec d'autres distinctions. Les deux Français Pierre de Saint-Ours et Olivier Morel de la Durantaye étaient capitaines dans le régiment de Carignan-Salières dans les expéditions menées par leur régiment dans les années 1660. De la Durantaye a également été dans une expédition en tant que commandant des Outaouais. Le canadien Michel Le Neuf de la Vallière a réalisé un combat en tant que capitaine des gardes du gouverneur Frontenac et le canadien Denys de La Ronde réalise quatre de ses expéditions en carrière sur mer en tant que garde-marine. Leur cas est plutôt exceptionnel et ne rejoint pas la réalité de la majorité des capitaines combattants. Reste que pour ces quatre officiers, ces combats sous ces grades divers représentent 34 % des combats qu'ils effectuent en carrière.

De façon générale, les officiers qui ont obtenu une commission de capitaine dans les troupes de la Marine entre 1683 et 1739 ont combattu durant leur carrière en grande majorité en détenant ce grade. Les sources sont incomplètes et ont tendance à omettre de citer les engagements des officiers dans les commissions inférieures à celle de capitaine. On peut voir dans nos résultats de recherche une certaine confirmation de la participation des grades inférieurs à celui de capitaine. Toutefois, on a remarqué qu'un nombre important de capitaines ont réalisé leurs combats à d'autres étapes de leur carrière dans les troupes de la Marine. Il est vrai qu'il se dégage un portrait plutôt favorable et participatif des capitaines après qu'ils ont obtenu leur commission; pourtant, ces données ne tiennent pas compte de la provenance française ou canadienne des capitaines. Si on se fie aux résultats obtenus quant à leur participation aux combats, il est fort à parier que le grade qu'un officier de souche française ou

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup>Il est surprenant qu'ils aient été inactifs durant leur passage comme cadet. On a vu au chapitre 3 qu'ils servaient plusieurs années sous ce grade. De plus, Louise Dechêne affirme qu'ils accompagnaient souvent les partis de guerre afin de se faire valoir aux yeux des autorités pour l'obtention d'une éventuelle promotion. Dechêne, *Le Peuple*, p. 142.

canadienne avait lors des expéditions militaires est différent selon son origine et que cet aspect mérite un examen plus poussé.

#### 5.3.5 Le grade pendant les expéditions, les Français

D'après nos relevés, 35 des 43 officiers d'origine française qui ont combattu en Nouvelle-France ont participé au moins une fois à une mission de guerre en tant que capitaine, ce qui équivaut à 70 % des combattants français. En moyenne, ils s'impliquent dans 2,2 combats sous ce grade ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne de l'ensemble des combattants, sur une période de service de 11 ans. De plus, ils sont 29 sur 35 à réaliser entre une et trois expéditions en tant que capitaine et ils ne sont que six capitaines à effectuer de quatre à sept expéditions sous ce grade. Les 35 officiers combattants venus de France sont capitaine dans 79% des combats de leur carrière. Cette forte proportion s'explique par le fait que 22 de ces 35 capitaines participent à tous leurs combats en carrière en tant que capitaine. C'est parce que les deux tiers d'entre eux font partie du premier contingent arrivé en colonie entre 1684 et 1689 avec cette commission. Sinon, pour ce qui est des 43 officiers combattants venus de France, ils réalisent 64 % du temps les combats de leur carrière en tant que capitaine.

Cela laisse donc peu d'officiers français qui ont combattu avant l'obtention de leur grade de capitaine. En effet, on ne compte même pas cinq individus qui ont pris part aux combats soit en tant que volontaire, enseigne, lieutenant réformé ou capitaine réformé. Il n'y a qu'en tant que lieutenant que les officiers français participent le plus souvent aux combats. Les officiers français qui prennent part aux combats avec ce grade collaborent à 1,5 combat et servent en moyenne huit ans. En ce qui les concerne, les lieutenants prennent part à 63 % de leurs combats en carrière avec ce grade plutôt qu'avec un autre, ce qui reste une proportion importante. Sinon, sur les 43 officiers venus de France, ils ne participent qu'à 22 % du temps à leurs combats en tant que lieutenant.

Bref, le contingent des officiers combattants venus de France devenus capitaine entre 1684 et 1739 participe aux combats majoritairement en tant que capitaine. Cette majorité s'explique, d'une part, par la présence de plusieurs capitaines arrivés avec cette commission entre 1684 et 1689. Soulignons en passant que ces officiers risquent d'avoir d'autres combats à leur actif, mais qui remontent à l'étape européenne de leur carrière, étape qui nous échappe. Si l'on peut mesurer l'enthousiasme de ce contingent important en Amérique par une fréquence annuelle plus élevée que la moyenne, on peut supposer que cette énergie était déjà présente en Europe. D'autre part, les autres officiers français qui ont dû monter les grades au Canada avant de devenir capitaine participent tout de

même à plus de combats après qu'ils ont obtenu leur compagnie que lorsqu'ils étaient dans les commissions inférieures.

#### 5.3.6 Le grade pendant les expéditions, les Canadiens

Du côté des combattants canadiens, leur participation en tant que capitaine durant les combats est tout de même importante. En effet, 15 officiers canadiens sur 36 prennent part aux expéditions en tant que commandant d'une compagnie. Ils réalisent 1,7 combat sous ce grade sur une période de 15 ans. Ces 15 officiers effectuent à une proportion de 65 % les missions de leur carrière en tant que capitaine. Par contre, cette proportion n'est que de 27 % pour l'ensemble des 36 combattants canadiens.

Dans sa carrière, l'officier canadien semble le plus actif lorsqu'il est lieutenant. En effet, 18 des officiers canadiens avaient ce grade lors des combats. Durant la possession de cette commission, ils effectuent 2,2 expéditions sur une durée de 12 ans de service sous celle-ci. Charles Le Moyne de Longueuil, baron de Longueuil, réalise ses quatre combats en carrière sous ce grade et Jacques Testard de Montigny effectue sept de ses neuf batailles en carrière en tant que lieutenant. Pour les autres Canadiens qui ont été lieutenant lors des combats, ils participent également aux combats à une fréquence de 64 % avec ce grade. La proportion reste grande pour tous les 36 Canadiens qui passent 36 % de leur carrière en tant que lieutenant.

Les lieutenants réformés canadiens sont un peu plus nombreux que ceux venus de France, mais leur nombre reste limité. Six ont combattu sous ce grade, ils participent en moyenne à 2 expéditions sur une durée de trois ans en moyenne ce qui reste une participation élevé en l'espace de peu de temps. Ils forment la jeunesse coloniale qui a investi le corps d'officiers dans les premières années d'ouverture aux Canadiens. Ils sont issus des grandes familles militaires coloniales qui n'ont pas lésiné à se démarquer dans les nombreuses batailles faisant rage à cette époque puisque 38 % des batailles de leur carrière sont faites en tant que lieutenant réformé. Ces six officiers auront de brillantes carrières et leurs noms nous sont familiers: Rouville, Beauvais, Manthet, Maricourt, Saint-Ours Deschaillons et Robutel. Reste qu'ils sont très peu et que sur les 36 combattants, leur participation aux combats comme lieutenant réformé n'est qu'une proportion de 6 %.

Le troisième grade en importance dans la carrière des combattants canadiens est celui d'enseigne puisqu'ils sont 11 sur les 36 Canadiens à participer aux expéditions militaires sous ce grade. Ils en réalisent en moyenne deux sur une durée de huit ans. Cependant, la moitié entament leur carrière dans les années 1690 et ne restent souvent que quatre ans au rang d'enseigne. L'autre moitié obtient ce

grade au début des années 1700 et servent une dizaine d'années comme enseigne. Lorsqu'ils sont des enseignes, les combattants canadiens réalisent la plupart des combats de leur carrière, car ils sont 56 % dans cette commission. François Antoine Pécaudy de Contrecoeur est un bon exemple. Il réalise cinq de ses huit combats en carrière en tant qu'enseigne. Il commence sa carrière en 1704 et il passe 11 ans sous cette commission avant d'obtenir le grade de lieutenant. Pour les 36 Canadiens, la proportion d'enseignes durant les combats est tout de même importante dans leur carrière, car ils servent sous ce grade à une hauteur de 17 % du temps.

En Nouvelle-France, l'éducation militaire des jeunes officiers se fait sur le terrain. C'est pourquoi plusieurs combattants canadiens ont participé à titre de volontaire à certaines expéditions militaires. Ils sont aussi nombreux que les enseignes à avoir été des volontaires, c'est-à-dire onze individus. Ils réalisent en moyenne 1,6 expédition. Il est difficile de savoir à quel moment ils ont amorcé leur carrière comme volontaire puisqu'aucun document ne spécifie d'enregistrement. Ces engagements ne sont pas marginaux pour les 11 officiers qui sont concernés puisqu'ils participent à 47 % de leurs combats en carrière en tant que volontaire. Par exemple, Rouville et Contrecoeur prennent part à trois combats avant d'entrer dans les troupes de la Marine. Hertel de La Fresnière réalise ses trois combats en carrière en tant que volontaire. Pour l'ensemble des 36 combattants canadiens, la place qu'occupent les combats en tant que volontaire équivaut à 14 % du temps passé dans ces derniers.

Enfin, les officiers d'origine canadienne, toute proportion gardée, réalisent l'essentiel de leurs combats avant de devenir capitaine. L'expérience vécue dans la guerre en Amérique du Nord est donc l'inverse de celle vécue par les officiers d'origine française. Cette activité guerrière dans les commissions inférieures, ou encore avant même d'entrer dans les troupes de la Marine, confirme une volonté de se démarquer afin d'obtenir éventuellement le poste tant convoité de capitaine. Beaucoup d'entre eux continuent de guerroyer même après avoir obtenu leur commission, mais on remarque une légère baisse de leur ardeur, contrairement aux officiers venus de France qui continuent de réaliser la plupart de leur combat après avoir obtenu le grade de capitaine. C'est peut-être dans l'espoir d'obtenir un poste dans l'état-major ou le commandement d'un fort.

### 5.4 Bilan : la place de la guerre dans la carrière d'un capitaine

Si le chapitre précédent nous a indiqué dans quelle guerre les capitaines des troupes de la Marine se sont distingués ou non durant leur carrière, ce chapitre a mesuré les expériences guerrières de chaque individu en relevant une nette différence entre ce qui a été vécu par les Canadiens et les

Français. Malgré les limites des sources concernant la carrière militaire de nos officiers, les résultats obtenus restent, au final, concluants. Si, à première vue, la participation générale en carrière semble avoir été relativement faible<sup>341</sup>, on peut constater en ayant approfondi l'analyse qu'il existe, autant chez les capitaines venus de France que ceux nés en colonie, des officiers plus motivés que d'autres. Que certains Canadiens et certains Français ne combattent pas aussi souvent que la moyenne. Qu'un sous-enregistrement ou encore, que d'autres activités nécessitant leur présence, réservant les combats aux plus déterminés. Cependant, il est vrai de souligner que l'expérience américaine de la guerre n'est pas la même pour un officier né à Montréal et d'un officier né à Paris.

Pour les Français, il est sûr que les sources ont tendance à fausser le bilan de leur participation à cause de leur imprécision ou simplement parce qu'elles sont incomplètes. On pourrait croire qu'ils étaient nettement moins combatifs que les Canadiens, mais cela n'a pas résisté à l'épreuve de nos recherches. L'existence d'un petit groupe à l'intérieur du contingent étudié qui a été été actif durant les guerres iroquoises parce qu'ils étaient d'anciens officiers aguerris des campagnes d'Europe, rehausse leur taux de participation. Ayant entamé leur carrière dans des périodes chargées en batailles, ces vétérans servent peut-être moins longtemps que les Canadiens en Amérique, mais le nombre de combats par année est plus élevé. Il faut aussi considérer les batailles auxquelles ils ont sûrement participé lorsqu'ils combattaient pendant les guerres européennes de Louis XIV, ce qui rehausserait également la fréquence de leur participation. Si plusieurs d'entre eux sont arrivés en colonie avec la commission de capitaine, il est intéressant de remarquer que les autres, qui ont dû monter les grades, n'ont pas plus participé à des combats avant de devenir capitaine. À cela, il faut ajouter que la plupart des officiers qui ne prennent pas part aux combats sont nés en dehors de la colonie et que pour une grande partie d'entre eux, leurs contacts leur ont permis d'obtenir des promotions sans avoir eu à risquer leur vie. La participation à la guerre ne semble pas avoir été un facteur d'avancement important pour ces officiers venus de France.

À l'instar de la participation française, certains capitaines canadiens semblent s'y être jetés corps et âme, car c'est dans ce groupe que l'on retrouve les officiers les plus combatifs, mais aussi les mieux documentés. Moins nombreux que les Français et moins expérimentés, les jeunes Canadiens semblent être les combattants que les autorités préférent envoyer en campagne, bien qu'elles n'hésitent pas à attribuer aux plus aptes le commandement de postes dans l'Ouest afin de veiller aux intérêts du

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup>Le nombre des compagnies des troupes de la Marine n'a pas été renforcé après 1689, et ce, malgré les guerres contre l'Angleterre. L'armée coloniale avait donc recours à un nombre restreint d'officiers et de capitaines pour diriger une multitude d'opérations sur un vaste territoire. De ce point de vue, on peut considérer comme faible le nombre d'opérations auxquelles ils ont participé durant leur carrière en Amérique.

commerce et de l'Empire. Moins nombreux, mais tout aussi privilégiés, certains Canadiens semblent jouir de certains réseaux qui les éloignent des combats tout en leur permettant d'accéder plus rapidement aux commissions supérieures, voire à l'état-major de la colonie. Cependant, contrairement aux officiers venus de France, c'est dans les commissions inférieures que, d'après nos sources, les Canadiens sont les plus actifs. Comme leur passage dans les grades inférieurs est long avant qu'ils deviennent capitaine, ils participent à moins de combats par la suite. La guerre en Amérique est donc vécue différemment par les Français et les Canadiens, mais il est très difficile de postuler qu'un groupe se distingue de l'autre au plan de la volonté de se battre. Chacun comprend des militaires qui reflètent la diversité des parcours possibles dans la guerre sous l'Ancien Régime. Néanmoins, faire la guerre n'est pas la seule occupation des officiers des troupes de la Marine. Le service en colonie requiert leur présence dans les places fortes de la colonie laurentienne et dans les postes de traite du Pays d'en Haut.

## **Chapitre 6**

Commander un fort ou un poste de traite

En 1739, le territoire de la Nouvelle-France s'étend sur des centaines de kilomètres de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent à celle du fleuve Mississippi et jusqu'aux confins des Grands Lacs. À défaut de pouvoir coloniser l'immense territoire revendiqué, la France érige une série de forts afin d'assurer une certaine surveillance du commerce des fourrures et la protection des habitants dans la zone de peuplement. Avec l'arrivée des troupes de la Marine, les capitaines en pied deviennent les commandants de ces forts. Cette tâche revêt une grande importance dans la carrière d'un capitaine selon l'emplacement qu'il commande. Avant d'entreprendre l'étude des commandants, il est important de présenter les objectifs stratégiques, politiques et économiques qui ont motivé l'implantation des forts dans la vallée du Saint-Laurent et dans le Pays d'en Haut. Par la suite, nous examinerons les responsabilités et les bénéfices que procure le commandement d'un poste de traite. Après, nous évaluerons la proportion de capitaines qui commandent dans les forts et dans les postes, et les raisons qui ont justifié le choix d'un capitaine par rapport à un autre. Enfin, nous verrons si les capitaines nés en France et au Canada ont une expérience différente dans le commandement des forts de la colonie et du Pays d'en Haut.

#### 6.1 La création des forts en Nouvelle-France

#### 6.1.1 Les bastions du Canada

Les forts situés dans la colonie laurentienne ou en périphérie sont de véritables ouvrages défensifs offrant la sécurité aux colons canadiens contre d'éventuels envahisseurs et servant de base pour les missions offensives. C'est dans cette catégorie que l'on trouve les forts Chambly, Saint-Frédéric, Lachine et Sault Saint-Louis.

Le fort Chambly est certainement un des plus anciens et importants bastions de la rive-sud de Montréal. D'abord érigé avec des palissades de bois en 1665, ce fort a servi de base pour le régiment de Carignan-Salières lors des expéditions contre les Iroquois. Il contrôle la principale voie d'accès aux pays des Cinq Nations et des colonies britanniques et a souvent été un rempart contre les invasions. Durant la Guerre de Succession d'Espagne, en 1709, les autorités entament la construction d'un fort de pierre. Après la guerre, le fort est utilisé comme base afin de tenter d'arrêter les contrebandiers qui souhaitent vendre leurs fourrures à Albany. Lorsque les forts Saint-Jean et Saint-Frédéric seront construits en amont de la rivière Richelieu à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le fort Chambly ne sera

plus aussi stratégique qu'auparavant, il servira d'entrepôt pour le ravitaillement des deux autres forts<sup>342</sup>.

Certains capitaines auront été, par leur expérience, bien au fait de l'état des défenses de la colonie canadienne. C'est le cas de Jean-Louis de La Corne de Chaptes qui fait parvenir un mémoire au ministre Beauharnois en 1728 lui suggérant d'établir un fort à la Pointe-à-la-Chevelure, emplacement situé au sud du lac Champlain. Grâce aux raids qu'il a menés dans les années 1680, La Corne y connaît bien la topographie et prétend que ce site conviendrait à la défense comme à l'attaque contre les Britanniques<sup>343</sup>. Le roi l'entend et un premier fort de pieux est construit en 1731. En 1737, c'est une structure en maçonnerie qui le remplace<sup>344</sup>. Le fort Saint-Frédéric, comme le fort Chambly, sert principalement à contrer une invasion de la part des Britanniques, mais il ne pourrait pas soutenir un siège de longue durée<sup>345</sup>. Ce fort constitue le premier rempart de défense de la colonie contre une invasion britannique jusqu'en 1756 lorsque sera construit le fort Carillon plus au sud.

À la reprise des raids meurtriers des Iroquois dans la seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle, les autorités ont construit une trentaine de forts et de fortins sur l'île de Montréal et sur sa rive-sud. Ces fortins, pour la plupart composés d'une palissade rudimentaire, servaient de refuge pour les habitants en cas d'attaque. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces forts étaient occupés par des garnisons des troupes de la Marine et des miliciens. Un canon était toujours prêt à tirer afin d'alerter les autres forts de l'arrivée imminente d'envahisseurs. Plusieurs forts ont dû être construits dans l'ouest de l'île de Montréal, la région la plus vulnérable. Fondé en 1671, le fort Lachine, appelé fort Rémy à partir de 1680, est l'un de ceux-là. Enfin, sur la rive-sud de Montréal, dans le village (mission) d'Iroquois christianisés, s'y trouve le fort Sault-Saint-Louis qui sera construit en pierres à partir de 1729, mais de façon incomplète<sup>346</sup>.

Cette série des forts situés tout au long de la rivière Richelieu, et en périphérie de Montréal, est un rempart contre l'envahisseur. Le commandement de ces forts ne doit donc pas être pris à la légère

-

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup>François Miville-Deschênes, *Quand ils ne faisaient pas la guerre : L'aspect domestique de la vie militaire au fort Chambly pendant le régime français d'après les objets archéologiques*, Ottawa, Lieux et parcs historiques nationaux, Environnement Canada-Parcs, Ottawa, 1987, (Coll. « Études en archéologie, architecture et histoire »), p. 14-21.

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup>Pierre-Georges Roy, *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*, Montréal, Les Éditions des dix, 1946, p. 10-14, Frégault, *La civilisation*, p 41.

<sup>&</sup>lt;sup>344</sup>Roy, *Hommes*, p. 37.

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup>René Chartrand, *The Forts of New France in Northeast America 1600-1763*, Oxford, Osprey Publishing, 2008, (Coll. « Fortress »), p. 32.

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup>René Chartrand, French Fortresses in North America 1535-1763: Québec, Montréal, Louisbourg and New-Orléans, Oxford, Osprey Publishing, 2005, (Coll. « Fortress »), p. 37-43.

par les autorités. Cependant, si leur mandat est fixé uniquement par des impératifs stratégiques, il en va tout autrement pour ceux qui commandent dans les forts de l'Ouest.

## 6.1.2 L'implantation des postes de l'Ouest du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle

L'implantation de postes par la France dans le Pays d'en Haut s'est opérée graduellement et sur plusieurs décennies à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle pour servir d'assise à l'alliance stratégique et commerciale franco-amérindienne. La présence française dans l'Ouest repose sur ces postes qui concentrent les ressources humaines et matérielles, dont l'objectif est de servir de points d'appui de la zone d'influence française et de relais du commerce franco-amérindien (« commerce des fourrures »). Le Pays d'en Haut est organisé de façon officieuse selon les zones d'influence de certains postes. Entre 1680 et 1700, les postes de Michilimakinac, de la baie Verte et de Saint-Louis des Illinois, sont les plus importants du réseau. À partir de 1701, Détroit devient le pôle de toute la région, mais partagera ce rôle avec Michilimakinac à partir de 1715 jusqu'à la fin du Régime français<sup>347</sup>.

Les traités de paix signés avec les Iroquois en 1667 permettent à la France d'étendre sa zone d'influence et, à la longue, l'aire de colonisation en Amérique. Motivés par des intérêts politiques, économiques et religieux, les explorateurs, missionnaires et coureurs de bois vont nouer des alliances commerciales et militaires avec les Amérindiens et fonder des missions<sup>348</sup>. Pourtant, pour le secrétaire d'État à la Marine Colbert, il n'est pas souhaitable d'instaurer un empire à l'intérieur du continent; il convient davantage de concentrer les efforts de développement dans la vallée du Saint-Laurent et de diversifier son économie. Cependant, sa politique n'est pas suivie par les autorités locales. En 1673, le gouverneur général Frontenac construit un fort éponyme en bois à l'embouchure de la rivière Cataracoui située à l'entrée des Grands Lacs. Celui-ci est le plus avancé de l'époque dans les territoires amérindiens et le premier vrai poste de traite du Pays d'en Haut. Il sert de base de ravitaillement pour les coureurs de bois et permet aux Français de se rapprocher des Iroquois, de saper le commerce des fourrures d'Albany et, en théorie, de protéger Montréal en cas d'attaque provenant de l'Ouest<sup>349</sup>.

Par la suite, tout au long des années 1670 sont construits, sous les ordres du gouverneur Frontenac, une série de forts par les marchands et explorateurs René-Robert Cavelier de La Salle et

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup>Gilles Havard, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 294-297.

<sup>&</sup>lt;sup>348</sup>*Ibid*, p. 66.

<sup>&</sup>lt;sup>349</sup>Eccles, Frontenac, p. 78-81.

Henri de Tonty au sud du lac Michigan et dans le pays des Illinois<sup>350</sup>. On y trouve entre autres, le fort Niagara qui est construit en 1676, le fort Miami en 1679, le fort Crèvecoeur en 1680 et le fort Saint-Louis des Illinois en 1682 (déplacé en 1691 du Rocher à Pimitoui) qui servent de comptoirs de traite et de bases pour des explorations ultérieures<sup>351</sup>. Si Colbert a donné son appui à ces constructions, c'était, officiellement, pour favoriser la découverte de l'embouchure du Mississippi, mais ces forts ont plutôt eu l'effet, non désiré par le ministère, d'y attirer les Amérindiens et leurs fourrures plutôt qu'à Montréal<sup>352</sup>.

Les marchands de Montréal La Salle et Tonty, qui sont les concurrents du groupe Frontenac, répliquent en pénétrant le marché nord des Grands Lacs en fondant les comptoirs de Michilimakinac en 1676, à la baie Verte et d'autres autour du lac Supérieur. Michilimakinac, qui est situé aux détroits qui relient les lacs Huron, Michigan et Supérieur, permet le contrôle du commerce dans la partie ouest des Grands Lacs et constitue le carrefour de plusieurs nations amérindiennes, dont les Outaouais. Dès les années 1670, les Français sont présents à cet endroit en fondant des missions près des villages. Un grand nombre de fourrures et de marchandises y transitent avant même l'arrivée des Français.

En 1684 et 1685, afin de contrer les opérations commerciales à la baie James des Anglais, le gouverneur La Barre confie à Daniel Greysolon Dulhut et à son frère la construction des postes de Nipigon et de Kaministiquia. D'autres comptoirs sont érigés dans les années 1680 dans l'élan de l'expansion de la traite, mais également à cause du retour de la guerre contre les Iroquois. Cela pousse les autorités à renforcer les postes importants en implantant des commandants et des garnisons, et à construire de nouveaux postes comme celui du fort de la rivière Saint-Joseph des Miamis en 1691<sup>353</sup>.

En 1696, le prix du castor chute brutalement et la colonie fait face à une grave crise économique. Versailles décide alors d'abolir le système des congés mis en place par Colbert et de

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup>Les forts qui sont construits dans l'Ouest au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle ont tous pratiquement le même aspect. Une palissade de bois protège trois ou quatre édifices en rondins. Ces forts servent surtout d'entrepôt et n'ont pas de valeur défensive puisque l'objectif est plutôt d'impressionner les Amérindiens qui n'attaquent pratiquement jamais des forts directement. Ces forts sont toujours construits près des cours d'eau, permettant de contrôler les mouvements de personnes et de biens pour ainsi permettre la subsistance de la garnison. C'est également à l'intersection de différentes routes de traite, lieux d'échanges traditionnels des Amérindiens que l'emplacement du fort est choisi. Eccles, « The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism », *The William and Mary Quarterly*, Third Series, vol. 40, n° 3, juillet 1983, p. 348 et Balvay, *L'épée*, p. 65-73.

<sup>&</sup>lt;sup>351</sup>Havard, *op. cit.*, p. 70.

<sup>&</sup>lt;sup>352</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 63, Eccles, *Frontenac*, p. 83-84 & 108.

<sup>&</sup>lt;sup>353</sup>Havard, *op. cit.*, p. 70.

retirer toutes les garnisons installées dans l'Ouest<sup>354</sup>. Les autorités coloniales, voyant que les alliances avec les nations amérindiennes et la paix dans la région des Grands Lacs sont en danger, pressent Versailles de conserver minimalement les postes Saint-Joseph des Miamis, Frontenac et Michilimakinac<sup>355</sup>. Pendant près de cinq ans, les Français n'occupent pratiquement plus le Pays d'en Haut; ce qui entraînera des répercussions très graves sur leurs alliances avec les Amérindiens.

Si les autorités coloniales percevaient l'utilité des postes, il en était autrement pour leurs supérieurs à Versailles. Ce n'est qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle que le capitaine des troupes de la Marine Antoine Laumet de la Lamothe Cadillac réussit à convaincre le ministre de la Marine Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain (1699-1715) d'établir non seulement un poste, mais une nouvelle colonie à l'endroit où se joignent les lacs Érié et Huron. Ainsi, les Grands Lacs seraient bloqués aux Anglais et il serait alors possible de surveiller les Iroquois<sup>356</sup>. Comme la région abonde en « menues pelleteries », l'économie des fourrures de la Nouvelle-France serait relancée. Cadillac souhaite également inviter les différentes nations des alentours à venir s'établir dans sa nouvelle colonie, cela permettant un meilleur contrôle des alliances. L'essentiel des activités de commerce ayant été transporté en 1701 au nouveau poste de Détroit, Michilimakinac est pratiquement abandonné jusqu'en 1714 lorsque les autorités décident d'y construire un nouveau fort<sup>357</sup>. Le commandant de ce poste à l'emplacement stratégique du point de vue diplomatique et commercial, exerce une autorité importante dans la gestion du Pays d'en Haut<sup>358</sup>. Malgré les oppositions à ce projet par les marchands de la colonie, Pontchartrain donne son aval au projet et le poste devient réalité en 1701 avec la fondation de Détroit. Par contre, Cadillac joue un double jeu et souhaite régner en maître sur le Pays d'en Haut. Il est fermé à toute concurrence et ne tient aucune des promesses économiques et politiques qu'il avait fait miroiter à Pontchartrain. Une enquête est menée sur Cadillac qui perd finalement les grâces du roi<sup>359</sup>.

Si le secrétaire d'état à la Marine avait choisi le mauvais officier, le rôle géopolitique pressenti pour Détroit demeurait inchangé. L'historiographie a longtemps perçu les visées impériales de Louis XIV et de ses ministres en Amérique comme agressives à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment

<sup>&</sup>lt;sup>354</sup>Incapable d'empêcher les coureurs de bois d'aller faire la traite dans les Pays-d'en-Haut, Colbert souhaite les contrôler. À partir de 1681, 25 permissions sont octroyées à des individus afin d'aller faire le commerce avec les Amérindiens et il leur est possible de revendre ce permis à d'autres. Eccles, *Frontenac*, p. 90.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup>Zoltvany, New France, p. 303.

<sup>&</sup>lt;sup>356</sup>White, op. cit., p. 150.

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup>Lynn L. Morand, « Michilimakinac revisité », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 66, 2001, p.43-45.

<sup>358</sup> Havard, *op. cit.*, p. 272.

<sup>&</sup>lt;sup>359</sup>Zoltvany, New France, p. 305-314.

depuis les travaux de W.J. Eccles sur la question<sup>360</sup>. Celle-ci aurait été articulée autour d'un politique d'encerclement visant à empêcher la pénétration des Anglais à l'intérieur du continent grâce aux nouvelles colonies de Détroit et de la Louisiane fondées respectivement en 1701 et 1700. Or, Dale Miquelon présente une version plus hésitante de la politique impériale française au tournant du siècle avec un agenda différent de celui véhiculé jusqu'alors par les historiens. Il insiste sur l'importance, aux yeux des décideurs, de se servir des établissements français de l'intérieur pour appuyer le Canada, vaisseau amiral de l'ensemble <sup>361</sup>.

Par la suite, si la France a construit une série de postes dans les Grands Lacs et en Louisiane, ce n'est certainement pas selon une politique impériale d'encerclement, d'ailleurs inexistante, mais pour répondre à un autre enjeu bien réel en Amérique : conserver l'alliance avec les nations amérindiennes alliées. L'abandon des postes en 1696 et la fondation de Détroit auront eu de dangereuses conséquences pour l'alliance, le commerce des fourrures et la colonie. Vaudreuil, le gouverneur général de la Nouvelle-France, met en branle un programme expansionniste à l'ouest des Grands Lacs afin de renforcer les alliances et le commerce avec les Amérindiens<sup>362</sup>. Entre 1712 et 1720, les garnisons sont renflouées de soldats. D'anciens postes de traite, abandonnés pour la plupart depuis 1696, sont reconstruits et les congés de traite réinstaurés. Plusieurs officiers des troupes de la Marine sont envoyés avec des détachements pour reconstruire les postes de Niagara, de Kaministiquia, de Chagouamigon, de Nipigon, d'Ouiatanons, de Saint-Joseph des Illinois et de la Baie des Puants<sup>363</sup>.

Versailles ne prend pas de leçons du passé lorsque Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas (1723-1749) devient secrétaire d'État à la Marine. Pour lui, ces postes sont de véritables gouffres financiers et les commandants jouent le rôle de marchand à la place de celui d'officier militaire. Il souhaite, à partir de 1728, affermer les postes de traite, ce qui procurerait plus d'argent à la couronne. Toutefois, les autorités coloniales lui démontrent que cela mettrait en danger les relations diplomatiques avec les Amérindiens. À partir de 1742, on adopte cette politique d'affermage de la plupart des postes tout en y conservant toutefois des garnisons de soldats et d'officiers 364.

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup>Eccles, *France*, p. 101-103, Eccles, *The Fur*, p. 342, Zoltvany, *New France*, p. 305-307. Havard, *op. cit.*, p. 72. White, *op. cit.*, p. 150.

<sup>&</sup>lt;sup>361</sup>Dale Miquelon. « Les Pontchartrain se penchent sur leurs cartes de l'Amérique : les cartes et l'impérialisme 1690-1712 » dans *RHAF*, vol. 59, no 1-2, 2005, p.53-71; *idem*, « *Ambiguous Concession : What Diplomatic Archives Reveal about Article 15 of the treaty of Utrecht and France's American Policy*» dans *The William and Mary Quarterly*, vol. 67, no 3, juillet 2010, p. 459-486.

<sup>&</sup>lt;sup>362</sup>Yves F. Zoltvany, « The Frontier Policy of Philippe de Rigaud de Vaudreuil, 1713-1725 » *The Canadian Historical Review*, vol. 48, n°3, septembre 1967, p. 234.

<sup>&</sup>lt;sup>363</sup>White, *op. cit.*, p. 159.

<sup>&</sup>lt;sup>364</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 36.

Ce survol de l'implantation des postes dans le Pays d'en Haut permet de mieux apprécier l'importance que revêtent ces ouvrages pour la défense et le commerce de la colonie. Cela permettra également de mieux comprendre le choix des commandants par les autorités.

#### **6.2** Les responsabilités d'un commandant d'un poste de traite

Commander dans un fort de la vallée du Saint-Laurent se résume à tenir garnison, à bien surveiller les allées et venues de l'ennemi, à protéger les habitants des alentours, à faire office de police contre les contrebandiers, à s'occuper du ravitaillement des soldats qui s'y trouvent et de ceux partis guerroyer. Pour les commandants, ce sont des tâches peu surprenantes comparées à celles qui leur sont demandées pour les postes de l'Ouest. Singulières, elles méritent que l'on s'y attarde, afin d'être en mesure de comprendre quel genre d'hommes les autorités avaient besoin dans le Pays d'en Haut.

Avant l'arrivée des troupes de la Marine en Nouvelle-France, les postes sont loués à des marchands de fourrures, voire construits par eux, mais rapidement les autorités leur reprochent de ne penser qu'à leurs profits et de négliger les incidences diplomatiques d'une telle conduite sur les relations amérindiennes. Afin de maintenir les alliances, «the trade was given over to military commandants at the posts who were expected to subordinate their private pecuniary interests to the political aims of the crown. »<sup>365</sup> De cette façon, les commandants avaient intérêt à tenir leur compte en règle avec les autorités, car si un officier s'avérait inapte à servir les intérêts de la Couronne, il pouvait être relevé de ses fonctions à n'importe quel moment et oublier d'éventuelles promotions dans l'étatmajor pour lui-même ou pour ses fils<sup>366</sup>.

C'est grâce au secours de ces hommes que la France espère exercer son influence à l'intérieur du continent nord-américain. Le mandat des commandants dans le Pays d'en Haut dépasse largement ce à quoi un militaire est habitué. Les postes jouent le rôle d'ambassade et les commandants doivent faire office de diplomates auprès des Amérindiens. Cet aspect très complexe sera exploré plus en détail au prochain chapitre. Dans son étude sur le Pays d'en Haut, Gilles Havard résume bien les différentes tâches qui incombent aux commandants de cette région périphérique<sup>367</sup>. Après avoir recu une commission ou une lettre de nomination, le gouverneur général transmet au commandant des instructions bien précises qui requièrent une direction ferme et une connaissance de la culture amérindienne. Outre le maintien des bonnes relations avec les Amérindiens, les commandants

131

<sup>&</sup>lt;sup>365</sup>Eccles, Essays, p. 118.

<sup>&</sup>lt;sup>366</sup>Cassel, op. cit., p. 156. Eccles, The Fur, p. 345.

<sup>&</sup>lt;sup>367</sup>Havard, op. cit., p. 274 -283.

s'occupent des affaires domestiques du fort, mais ils supervisent aussi le commerce des fourrures. Étant les représentants du gouverneur général, et par extension du roi, les commandants exercent une autorité théorique sur tous les Français du poste ainsi que sur les voyageurs et coureurs de bois. Ils devaient justement surveiller ces derniers et être garants de l'ordre et de la discipline du poste. Pour l'aider dans ces tâches, le commandant avait l'appui d'une garnison de quelques dizaines d'hommes tout au plus<sup>368</sup>. Ceux-ci devaient réunir des guerriers alliés et des voyageurs dans l'éventualité d'une expédition militaire contre des ennemis. C'est donc avec une attention toute particulière que les autorités devaient choisir parmi les nombreuses candidatures. Quant à eux, les capitaines y voyaient un moyen d'augmenter leur prestige militaire, mais également leur bourse.

# 6.3 La traite dans les postes : une source de revenus convoitée par les commandants

Les historiens qui se sont intéressés aux commandants ont toujours porté plus d'attention à ceux qui servaient dans les postes à fourrures du Pays d'en Haut et ont omis d'étudier ceux qui servaient dans les forts protégeant la vallée laurentienne. Cela s'explique en partie par le fait que commander un poste de traite permet parfois à l'officier d'améliorer considérablement sa condition, ce qui n'est pas le cas des forts à vocation strictement militaire.

À partir de 1685, la noblesse coloniale en Nouvelle-France se fait accorder une dérogation qui lui permet de s'engager dans le commerce des fourrures sans amoindrir son statut aristocratique. Les autorités souhaitent faciliter l'essor économique de la colonie et, du même coup, permettre aux nobles de vivre selon leur rang<sup>369</sup>. Les officiers des troupes de la Marine provenant pratiquement tous de la noblesse française ou locale ont laissé, dans la correspondance officielle des autorités coloniales, une impression de pauvreté, voire d'indigence, qui a marqué plusieurs historiens. Jean Leclerc reprend les propos de Denonville qui prétend que le salaire d'un capitaine semble à première vue intéressant, mais ne dépasse pas celui d'un ouvrier spécialisé de l'époque<sup>370</sup>. Ne pouvant tirer de revenu considérable de leur seigneurie, les officiers n'auraient pu vivre comme les nobles de France avec leurs appointements comme seul revenu<sup>371</sup>. Pour sa part, Louise Dechêne reconnaît la présence dans la colonie de nobles considérés comme pauvres ou ne répondant pas aux attentes de leur rang social. Mais, prudente vis-à-

<sup>&</sup>lt;sup>368</sup>Havard, *op. cit.*, p. 80. Havard souligne que dans les années 1680-90, au plus fort des guerres iroquoises, il n'y aura jamais plus de 10% des effectifs des troupes de la Marine en garnison dans le Pays-d'en-Haut.

<sup>&</sup>lt;sup>369</sup>Cassel, op. cit., p. 142.

<sup>&</sup>lt;sup>370</sup>Leclerc, *op. cit.*, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>371</sup>Leclerc, *op. cit.*, p. 13 & 91-92, Russ, *op. cit.*, p. 133 & 149-150, Chartrand, *Le patrimoine*, p. 149, Malchelosse, *op. cit.*, p. 137.

vis les sources servant à étayer cette vision, elle croit nécessaire une étude plus approfondie de la question avant de généraliser à l'ensemble de cette classe ce sombre diagnostic puisqu'il existait d'autres possibilités de revenu pour les officiers des troupes<sup>372</sup>.

Être capitaine dans les troupes donne plus de responsabilités à l'officier, plus de prestige, mais également le meilleur salaire qu'il était possible d'acquérir dans l'armée coloniale. Durant l'essentiel du régime français, le salaire du capitaine était de 1080 livres par année, ce qui est 10 fois plus que la paie du soldat servant dans sa compagnie. La commission d'officier ne fait pas d'eux des hommes riches selon les standards de l'époque, mais leur permet de vivre un cran au-dessus de la population générale et garantit l'entrée d'au moins un fils dans l'armée coloniale<sup>373</sup>. Pour accroître leurs revenus, les capitaines, grâce à leur autorité, retenaient la moitié de la paie des soldats désireux d'aller travailler aux champs ou comme manœuvre ou artisan pour les habitants de la colonie lorsqu'ils étaient en garnison<sup>374</sup>. Ils en vinrent même à croire, selon les autorités coloniales, que cette saisie était « *a prerequisite of their office*. »<sup>375</sup> Une autre pratique douteuse était de détourner une partie des sommes allouées à l'entretien des troupes<sup>376</sup>. La question de l'abus de pouvoir pratiqué par les capitaines est reconnue par l'historiographie et ne nécessite pas davantage d'approfondissement.

Rappelons que c'est en toute légalité que les officiers misaient sur plusieurs autres sources de revenus. Ils étaient par exemple nombreux à louer leur demeure située à Montréal à d'autres officiers durant leurs nombreuses absences dans le Pays d'en Haut ou lors des expéditions militaires<sup>377</sup>. Ils bénéficiaient également de « gratifications » qu'ils recevaient de façon constante de la part du roi pour certains services réguliers, comme pour des services d'interprète. Les « gratifications extraordinaires » récompensaient l'officier qui s'était distingué dans un fait d'armes exceptionnel<sup>378</sup>. Une dernière source légale de revenus, qui a débuté à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, est la traite d'esclaves. Les officiers, et notamment les capitaines de notre étude, semblent y avoir été actifs. En effet, la guerre contre les Renards (Outagamis) a apporté un flot continu et relativement important d'esclaves dans la colonie puisqu'ils étaient rapportés principalement par les officiers, dont plusieurs capitaines, comme butin de guerre<sup>379</sup>. Par leur situation dans le Pays d'en Haut, « [m]any French post commanders had

<sup>&</sup>lt;sup>372</sup>Dechêne, *Le Peuple*, p. 138.

<sup>&</sup>lt;sup>373</sup>*Ibid.*, p. 145.

Malchelosse, *op. cit.*, p. 135.

<sup>&</sup>lt;sup>375</sup>Eccles, Frontenac, p. 219.

<sup>&</sup>lt;sup>376</sup>Leclerc, *op. cit.*, p. 59.

<sup>&</sup>lt;sup>377</sup>Russ, *op. cit.*, p. 186. Il suffit de jeter un coup d'œil aux minutes notariales pour constater ce phénomène très courant et répandu chez les officiers qui possèdent une demeure à Montréal notamment.

<sup>&</sup>lt;sup>378</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 144.

<sup>&</sup>lt;sup>379</sup>Rushforth, Salvery, p. 67.

private interests in the slave trade,»,<sup>380</sup> écrit à ce sujet Brett Rushforth. Cet aspect économique de la vie des officiers des troupes de la Marine mériterait une recherche plus approfondie sur l'implication et les mécanismes de cette traite pratiquée par ces derniers, mais également par une grande partie l'élite coloniale<sup>381</sup>.

Malgré tous ces revenus alternatifs disponibles pour l'officier, c'est sans aucun doute l'obtention du commandement d'un poste dans le Pays d'en Haut pour y pratiquer la traite qui était la source de profits la plus convoitée. L'historiographie aura reconnu que certains capitaines ont réussi à se bâtir des fortunes colossales dans les postes de traite quand ce commerce leur était permis, et même lorsqu'il ne l'était pas<sup>382</sup>. En effet, Nish s'appuie par exemple sur une missive de 1738 du capitaine Pierre-Jacques Payen de Noyan de Chavoy au ministre de la Marine pour affirmer que : « les revenus d'un commandant, sans le commerce des fourrures, atteignaient 8500 livres par année, une somme qui provenait, d'une part de la vente des permis à 500 livres chacun, d'autre part, des profits d'une valeur de 1500 livres résultant de la vente de la poudre aux Indiens et à d'autres, et de 2000 livres provenant de la vente d'eau-de-vie. [...] Ce schéma est peut-être exagéré, quoique d'autres témoignages viennent en confirmer la justesse. »<sup>383</sup> L'historiographie est unanime : il était possible de tirer des revenus substantiels en tant que commandant de poste par la traite légale et illégale. D'ailleurs, cette dernière n'était pas incompatible avec le service. Inévitable par la dilution du pouvoir impérial vers la périphérie, la traite illégale compensait l'éloignement puisque la paye était jugée insuffisante pour y vivre et que le commandant devait défrayer certains coûts pour se rendre au poste. Les intérêts personnels n'étaient pas incompatibles avec ceux de l'empire. Si cette pratique pouvait mener à des excès, elle était tolérée par l'administration coloniale qui en était parfois complice et qui comprenait que sans le commerce des fourrures, le Pays d'en Haut n'était rien pour les Français<sup>384</sup>. Ce mémoire ne laisse malheureusement pas de place à une analyse approfondie de la participation au commerce des fourrures des capitaines des troupes de la Marine<sup>385</sup>. Un sujet qui mériterait sûrement que l'on s'y

\_

<sup>380</sup>Rushforth, *Slavery*, p. 74.

<sup>&</sup>lt;sup>381</sup>Grâce au dictionnaire sur l'esclavage au Canada français de Marcel Trudel, on a répertorié parmi les 133 capitaines de cette étude 45 propriétaires d'esclaves. Marcel Trudel, *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, La Salle, Hurtubise HMH, 1990, 490 p., (Coll. « Cahiers du Québec Histoire 100 »).

<sup>&</sup>lt;sup>382</sup>Russ, op. cit., p. 183, Nish, op. cit., p. 96-98, Ouellet, op. cit., p. 73, Eccles, Essays, p. 119, Frégault, La civilisation, p. 130, Eccles, Frontenac, p. 276.

<sup>&</sup>lt;sup>383</sup>Nish, op. cit., p. 79.

<sup>&</sup>lt;sup>384</sup>Havard, *op. cit.*, p. 336-346.

<sup>&</sup>lt;sup>385</sup>Dès leur apparition dans la colonie, les officiers des troupes de la Marine ont toujours été liés de près ou de loin au commerce des fourrures. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les officiers ont plutôt un rôle subalterne au commerce. Avec le retour des postes de traite dans les années 1710-1720, les commandants deviennent des joueurs importants.

penche puisqu'un bon nombre de capitaines furent en effet impliqués dans ce commerce en tant que coureurs de bois ou commerçants, comme commandant de poste ou encore par leurs liens avec les grandes familles marchandes de l'élite coloniale<sup>386</sup>. Les officiers et les capitaines des troupes de la Marine avaient tout à gagner d'aller servir dans les postes de l'Ouest afin d'améliorer leur condition. On comprend mieux pourquoi il exista un réel engouement pour ce service. Comme le nombre de postes était limité et fluctuait en raison des politiques de Versailles, on peut se poser les questions suivantes : Quelle est la proportion des capitaines qui ont effectivement obtenu un commandement? Qui des officiers canadiens ou français ont été avantagés? Comment ces officiers privilégiés ont-ils réussi à gagner un poste tandis que les autres non?

### 6.4 Les capitaines qui obtiennent un commandement

Peu d'historiens ont été en mesure de dénombrer le nombre d'officiers des troupes de la Marine qui ont été commandant d'un fort ou d'un poste de traite. Jay Cassel est le seul historien à chiffrer, pour toute la période du régime français, le nombre d'officiers qui furent envoyés dans les postes de l'Ouest pour y faire le commerce des fourrures. Il a dénombré 61 officiers sur 650 qui, entre 1683 et 1760, ont commandé des postes dans l'ouest où la traite fut viable<sup>387</sup>. Cependant, Cassel ne distingue pas qui a été commandant ou commandant en second et sous quel grade on servait habituellement dans les postes. Cameron Nish, quant à lui, se fie à deux listes officielles qui énumèrent les commandants et leurs subalternes dans les postes du Pays d'en Haut. Grâce au dictionnaire biographique de Le Jeune et à l'analyse des alliances matrimoniales des officiers, Nish renforce sa thèse démontrant que les commandants des postes de traite (ceux de la vallée de laurentienne ont été exclus de son analyse) sont pratiquement tous liés à la noblesse et à la bourgeoisie coloniale par les alliances matrimoniales et sont donc issus d'un même petit clan<sup>388</sup>. Cependant, les listes sur lesquelles il se base ne sont qu'une photographie des années qu'il analyse et ne permettent pas d'y voir nécessairement des tendances de longue durée.

Ils peuvent tirer des profits par l'émission et la vente de permis pour l'approvisionnement de leur poste et par la possibilité d'affermer le produit de la traite dans le territoire sous leur juridiction. Durant ces années le partenariat avec les marchands se resserre. Les marchands sont les débiteurs et les commandants, détenteurs de

congés, sont leurs créanciers. Si leur participation fut réelle, elle semble avoir été exagérée par

l'historiographie selon Gratien Allaire, comme on l'a noté au chapitre 1. Dechêne, *Habitants*, p.182. Allaire, *op. cit.*, p.409-428.

<sup>&</sup>lt;sup>386</sup>Nish, *op. cit.*, p. 89.

<sup>&</sup>lt;sup>387</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 160.

<sup>&</sup>lt;sup>388</sup>Nish, *op. cit.*, p. 83-89.

Pour la période étudiée dans ce mémoire, il a été possible d'identifier 62 capitaines sur 133 (47 %) qui ont commandé un poste ou un fort durant leur carrière d'officier<sup>389</sup>. C'est pratiquement la moitié de l'échantillon, mais les données sont encore plus intéressantes lorsque l'on distingue la provenance du capitaine. Chez les officiers canadiens, 29 sur 45 (64 %) ont commandé une place forte ou un poste durant leur carrière dans les troupes de la Marine. Ils sont également les plus nombreux à commander plus d'une fois et plus d'un poste. Ils sont 19 capitaines canadiens à avoir obtenu le commandement d'un seul fort, deux capitaines de deux forts, cinq de trois forts et trois de quatre forts. Ce service dans les postes s'exécute généralement après avoir obtenu une commission de capitaine puisque c'est le cas pour 20 sur 29 d'entre eux. Seulement sept d'entre eux obtiennent leur commandement alors qu'ils détenaient un grade inférieur et ils passèrent au grade de capitaine pendant leur service, tandis que deux seulement demeurèrent commandants en tant qu'officier dans les grades inférieurs. C'est grâce à la réouverture des postes de traite dans les années 1710-20 que les Canadiens ont pu avoir la possibilité de commander dans l'Ouest, car 27 d'entre eux ont le commandement d'un poste à partir de ces années-là. Auparavant, il n'y a que Michel Le Neuf de La Vallière, le protégé de Frontenac, qui commande à Cataracoui de 1695 à 1696 et Augustin Le Gardeur de Courtemanche qui commande à Saint-Joseph des Miamis de 1691 à 1694 et qui commandera un poste au Labrador au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, seulement sept capitaines canadiens, comme on le verra en détail ultérieurement, obtiennent le commandement de forts de la vallée laurentienne, tandis que 15 sont dans le Pays d'en Haut et sept autres occupent un commandement dans les deux régions.

Malgré la proportion élevée de capitaines d'origine française dans l'échantillon de cette recherche, il est surprenant qu'aussi peu d'entre eux aient été responsables du commandement d'un fort ou d'un poste durant leur carrière. En effet, seulement 33 capitaines sur les 88 Français (38 %) ont été affectés à un fort ou à un poste, ce qui est pratiquement le même nombre que chez les Canadiens, mais peu par rapport à leur groupe. La majorité, soit 21 Français, ne commande qu'un seul fort durant leur carrière. Huit commandent deux forts et quatre capitaines commandent trois forts pendant leur service militaire dans la colonie. Comme pour les Canadiens, la majorité ont déjà obtenu leur grade de

<sup>&</sup>lt;sup>389</sup>Très peu d'officiers de notre échantillon qui ont commandé un poste ou un fort, étaient commandants en second. Seulement deux officiers venus de France l'ont été. Le premier est Guillaume de Lorimier de La Rivière est en 1705 lieutenant à Lachine et sert sous les ordres du commandant Nicolas d'Ailleboust de Manthet. Le second est Francois dit "Sourdy" Dejordy Moreau de Cabanac qui est capitaine réformé en 1696 au fort Frontenac sous les ordres du commandant Daniel Greysolon Dulhut. Deux autres officiers canadiens ont été commandants en second. Le premier est Jean-Baptiste Jarret de Verchères est enseigne entre 1723 et 1726 à Kaministiqua et sert sous les ordres du capitaine Jean-Baptiste de St-Ours Deschaillons. Le second est René Godefroy de Linctot et Roquetaillade qui est entre 1725 et 1726 lieutenant à Chagouamigon et sert sous les ordres du capitaine Jean-Paul Le Gardeur de Saint-Pierre et Repentigny. Les autres sont tous commandants de leur fort et ne répondent qu'au gouverneur général.

capitaine lorsqu'ils sont envoyés prendre le commandement d'un poste ou d'un fort, car c'est le cas de 17 d'entre eux. Six obtiennent un commandement alors qu'ils détenaient un grade inférieur et ils ont été par la suite promus capitaines pendant leur séjour, tandis que huit autres ont eu un commandement en demeurant dans les grades inférieurs à celui de capitaine<sup>390</sup>. Comme peu de Canadiens sont capitaines au XVII<sup>e</sup> siècle, il est certain que ceux venus de France dominent les forts et les postes qui sont peu nombreux à cette époque. Tout de même, les capitaines venus de France sont au nombre de 11 qui commandent avant 1700, 14 après cette date et sept commandent durant les deux siècles. Les capitaines français ne sont que huit à servir dans la vallée laurentienne, 20 dans le Pays d'en Haut et cinq dans les deux régions.

# 6.5 Pourquoi un capitaine plutôt qu'un autre?

Après avoir dépouillé les sources et les études qui portent sur la carrière des capitaines des troupes de la Marine de 1683 à 1739, on a pu repérer qui a été commandant, où et quand et cela même avant leur service militaire pour quelques officiers. En effet, certaines années comme celle de 1743 bénéficient de listes exhaustives et claires des commandants pour l'année en cours, mais ces listes sont plutôt rares<sup>391</sup>. De plus, les administrateurs sont la plupart du temps avares de détails en ce concerne les raisons qui ont justifié la nomination d'un capitaine ou d'un officier à un poste plutôt qu'un autre. Dans certains cas, les gouverneurs généraux avec le concours de l'intendant mentionnent parfois les raisons de leurs choix – ou du moins, les raisons qu'ils jugent « avouables »...

Pour d'autres, un peu de déduction est nécessaire après l'analyse de la carrière militaire. L'exemple de François dit « Sourdy » Dejordy Moreau de Cabanac illustre bien la façon de procéder lorsqu'on n'a pas d'indices clairs sur les raisons de sa nomination. En 1711, la charge du commandement du fort Chambly est vacante et six capitaines des troupes de la Marine, tous nés en France d'ailleurs, demandent le poste au ministre. Chacun des candidats présente ses meilleurs états de service en suppliant les administrateurs de le choisir et ceux-ci écrivent des notes en marge. Le premier capitaine à demander le poste est François Le Verrier de Rousson qui, à 55 ans, est le plus ancien capitaine de la colonie ayant débuté son service d'officier en 1687 et participé à trois batailles durant sa carrière. Il est également un vétéran des campagnes en Europe. Toutefois, il est écrit en marge des

<sup>&</sup>lt;sup>390</sup>Il est à noter que les capitaines François Dauphin de La Forest, Séraphin Margane de Lavaltrie et Pierre de Saint-Ours n'étaient pas encore engagés dans les troupes de la Marine et qu'ils agissent à titre de volontaire.

France, Archives Nationales d'Outre-Mer, Fonds des Colonies, C11A, v. 79 : fol. 147-147v, Liste des officiers qui servent dans les différents postes de la colonie en l'année 1743, 1743. Disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, <a href="http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html">http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html</a>, (Page consultée le 14 juin 2013).

commentaires peu élogieux, on dit de lui qu'il a peu de goût pour le service et que pour obtenir des gratifications de la part des administrateurs, il faut les mériter<sup>392</sup>. Le second est François Le Febvre Duplessis Faber, qui, à 69 ans, possède 42 ans de service comme capitaine tant en France qu'au Canada et a déjà été commandant du fort Chambly en 1687. Il n'aura pas eu une carrière particulièrement brillante au Canada, ne participant qu'à une seule expédition connue. On dit de lui en marge qu'il est un bon officier, mais caduc, son âge avancé ne lui est donc d'aucun secours. Le troisième est Jean-Louis de La Corne de Chaptes, âgé de 45 ans, un vétéran des guerres d'Europe (il en perd un œil!), qui sert en colonie depuis 1685. Il a participé à deux batailles durant sa carrière canadienne, a été blessé et a déjà commandé au fort Frontenac entre 1704 et 1705. Il est également bien au fait des relations iroquoises. L'annotation en marge précise que les officiels entendent de lui de bons témoignages. Le quatrième à demander le commandement de Chambly est Claude Jousselin de Marigny, capitaine depuis seulement un an, qui ne participe à aucun combat durant sa courte carrière au Canada et semble n'avoir rien fait d'autre d'important. Le cinquième est Alphonse de Tonty, Baron de Paludy, âgé de 52 ans qui sert la Couronne (et ses propres intérêts) depuis longtemps. Il fut le protégé de Vaudreuil et a commandé à Michilimakinac, à Frontenac et à Détroit. Malgré ses activités de traite illégale qu'il a menées avec Cadillac à Détroit, il n'en demeure pas moins un officier d'expérience.

Le sixième prétendant est Joseph Dejordy de Cabanac qui est âgé de 45 ans. Dans sa description, on dit de lui qu'il sert depuis 30 ans au Canada (26 ans selon nos données). Il a été gouverneur intérimaire de Trois-Rivières pendant 18 mois et a impressionné, par son service, le gouverneur général Vaudreuil. Il a participé à deux expéditions pendant sa carrière au Canada après un service en France dans l'infanterie. Toutefois, il est inscrit en marge : « Il y a un Desjordy capitaine qui est bon, et un Cabanac capitaine qui est mauvais, scavoir lequel capitaine et ce que l'on fera l'un à l'autre. »<sup>393</sup> En effet, les autorités seront confuses, puisque le commandement de Chambly n'ira pas à Joseph Dejordy de Cabanac qui a d'ailleurs commandé à Trois-Rivières, mais à son neveu qui ne semble pas avoir effectué, d'après ce document, de demande pour le commandement de Chambly. Cela peut donc avoir été une erreur de la part des administrateurs ou plutôt une récompense pour Joseph, car

\_

<sup>&</sup>lt;sup>392</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 120 : fol. 126-126v, Extraits de lettres et de placets concernant le Canada avec observations des autorités métropolitaines dans la marge, 1711.

<sup>&</sup>lt;sup>393</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 120 : fol. 135v-136, Extraits de lettres et de placets concernant le Canada avec observations des autorités métropolitaines dans la marge, 1711.

son neveu obtient ce commandement et lui-même un an plus tard devient major de Trois-Rivières<sup>394</sup>. François Dejordy Moreau de Cabanac a une carrière militaire importante en colonie. Ayant débuté comme cadet en France dans l'infanterie et avec le grade de lieutenant, il se joint à son oncle en 1685 lors de son passage en colonie. Il monte assez rapidement les grades et commande en second le fort Frontenac en 1696. Il participe à cinq expéditions militaires durant sa carrière et obtient finalement le commandement de Chambly en 1711. Vaudreuil précise son choix en ces termes : « J'ay donné le commandement du fort Chambly dès l'année dernière au Sieur Dejordy, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il doit vous estre revenu qu'il est un très bon officier. »<sup>395</sup> Selon nos déductions, mis à part La Corne et Tonty qui avaient de bons états de service, François Dejordy Moreau de Cabanac réussit à obtenir ce poste, car il a su par le passé prouver sa valeur aux yeux du gouverneur qui reconnaît également les services passés de son oncle.

Cet exemple exposant la complexité des mécanismes de nomination n'a pu se répéter avec une telle précision pour l'ensemble de l'échantillon des capitaines ayant obtenu un commandement de poste ou de fort. En effet, les documents étant manquants pour certains et l'esprit des gouverneurs de l'époque inaccessible, il a toutefois été possible de rassembler les raisons les plus fréquentes qui semblent, selon nous, justifier l'emploi d'un capitaine à ces postes tant demandés. Avant toute chose, il faut noter qu'une raison principale n'exclut pas d'autres raisons secondaires. Or, les raisons énoncées ci-dessous sont celles qui semblent avoir fait pencher la balance en faveur du prétendant au poste, selon un choix opéré par nous et à la lumière de ce que nous connaissons sur ces officiers.

#### 6.5.1 Les raisons principales des nominations

De grandes responsabilités incombent aux commandants des postes et des forts qui, en retour, en obtiennent d'importants privilèges. C'est pourquoi Versailles laisse aux mains du gouverneur général, appuyé par l'intendant, le soin de sélectionner les meilleurs candidats<sup>396</sup>. On peut citer le gouverneur Beauharnois à cet effet : « Il assure de son attention sur le choix des officiers qu'il envoye dans les postes il ajoute que cette attention excite des mouvements de jalousie, mais qu'il ne consulte que la capacité de ceux qu'il employe, le bien du service et celui de la colonie. »<sup>397</sup> Les affinités avec le

<sup>&</sup>lt;sup>394</sup>George F. G. Stanley, « Desjordy (Sourdy) Moreau de Cabanac, François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/desjordy moreau de cabanac françois 2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>395</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 32: fol. 76v, Lettre de Vaudreuil au ministre, 08 novembre 1711.

<sup>&</sup>lt;sup>396</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 39, Zoltvany, *The Frontier*, p. 232-233, Nish, *op. cit.*, p. 78.

<sup>&</sup>lt;sup>397</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 32 : fol. 76v, Résumé de lettres de Beauharnois avec commentaires, 20 janvier 1733.

gouverneur général et l'intendant constituent néanmoins un atout lorsque des officiers souhaitent obtenir un commandement. À partir des informations dont nous disposons pour 54 des 62 capitaines ayant obtenu un commandement de forts ou de postes dans l'Ouest ou dans la vallée laurentienne, nous examinerons de manière plus détaillée les principales raisons de leur nomination.

Tableau VIII

Tableau VIII					
Raisons des nominations					
	Canadiens	Français	Total		
Affinités avec les hauts placés	6	11	17		
L'expérience militaire	4	14	18		
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	7	3	10		
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	4	2	6		
Fils de capitaine	2	1	3		
Raison inconnue	6	2	8		
Total	29	33	62		

#### 6.5.2 Les affinités avec les hauts placés

Parmi toutes les raisons qui facilitent l'obtention d'un commandement, c'est certainement celle d'avoir des liens avec le gouverneur général de la colonie ou avec des personnes influentes en France qui est la plus importante. Comme c'est le gouverneur général qui décide des nominations, il est donc avantageux d'être dans ses bonnes grâces. L'historiographie a bien reconnu ce facteur. Certains gouverneurs seront d'ailleurs accusés de favoritisme par les intendants, car les premiers distribuent souvent les congés et les postes de commandant à des gens avec qui ils partagent les profits de la traite dans le Pays d'en Haut<sup>398</sup>. De plus, quelques officiers auraient versé des pots-de-vin afin d'obtenir un commandement, mais cela ne semble concerner qu'une minorité d'entre eux, ou à moins que l'on n'ait pas eu vent de ces versements, ce qui serait logique considérant la nature de ces paiements<sup>399</sup>. En ce qui concerne notre étude, sur les 62 commandants, le tableau VIII montre que 17 d'entre eux obtiennent le commandement d'un fort ou d'un poste grâce aux relations privilégiées qu'ils entretiennent auprès des autorités coloniales ou métropolitaines.

<sup>&</sup>lt;sup>398</sup>Nish, op. cit., p. 81, Russ, op. cit., p. 183, Frégault, La civilisation, p. 130, Eccles, Frontenac, p. 279, Malchelosse, op. cit., p. 137.

<sup>&</sup>lt;sup>399</sup>Havard, op. cit., p. 274.

Plusieurs capitaines auront eu l'appui du gouverneur général Frontenac durant leur carrière comme Antoine dit « de La Mothe Cadillac » Laumet qui obtient le commandement de Michilimakinac de 1694 à 1697, où, malgré son incompétence à gérer les affaires du fort (à l'exception de la traite des fourrures), Frontenac le protège en masquant la situation de son officier. Puis, de 1701 à 1710, Cadillac est le fondateur et commandant du fort Détroit grâce au soutien du ministre de la Marine Pontchartrain<sup>400</sup>.

D'autres auront assez d'habiletés dans leurs relations pour passer de la faveur d'un gouverneur général à celle d'un autre. Louis La Porte de Louvigny est un bon exemple lorsqu'il se fait confier le commandement de Michilimakinac par Frontenac en 1690. Il remplace Olivier Morel de la Durantaye qui, pourtant, faisait un excellent travail selon les autorités. L'intendant Champigny accuse Louvigny d'être plus apte à la traite des fourrures qu'au commandement et le dénonce de s'être engagé à verser 500 livres au secrétaire de Frontenac s'il obtenait ce poste. Que ces accusations aient été vraies ou fausses, l'intendant fait tout de même l'éloge de Louvigny au moment où il doit quitter le fort. Louvigny tombe ensuite dans les bonnes grâces de Vaudreuil qui le nomme encore une fois commandant à ce poste en 1712<sup>401</sup>.

Les gouverneurs généraux n'hésitaient pas à placer des hommes à qui ils pouvaient faire confiance afin de s'engager eux-mêmes dans la traite des fourrures. Par exemple, Louis Henri de Baugy prend le commandement du fort Saint-Louis des Illinois de 1683 à 1685 et remplace Henri de Tonty<sup>402</sup> associé de La Salle et coureur de bois, au service de l'ancien gouverneur général Frontenac. En effet, Baugy bénéficie de la protection du remplaçant de Frontenac, le gouverneur de La Barre, qui souhaite tirer profit de la traite tout autant que Frontenac<sup>403</sup>. Le favoritisme a pu nuire aux relations diplomatiques amérindiennes comme lorsque le Canadien René Le Gardeur de Beauvais a obtenu, à l'âge de 68 ans, son premier commandement de poste : celui du fort Frontenac qu'il conservera de 1728 à 1736. Le gouverneur général Beauharnois explique cette nomination en disant que c'est un :

<sup>400</sup> Yves F. Zoltvany, « Laumet, dit de Lamothe Cadillac, Antoine », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/laumet">http://www.biographi.ca/fr/bio/laumet</a> antoine 2F.html.

Yves F. Zoltvany, « La Porte de Louvigny, Louis de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/la porte de louvigny louis de 2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>402</sup>Henri de Tonty a comme frère frère Alphonse de Tonty qui est capitaine des troupes de la Marine.

<sup>&</sup>lt;sup>403</sup>Jean Hamelin, « Baugy, Louis-Henri de, dit chevalier de Baugy », *DBC*, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/baugy">http://www.biographi.ca/fr/bio/baugy</a> louis henri de 2F.html.

« homme fort âgé et accablé de dettes avec une grosse famille qui y va vivre avec lui. »<sup>404</sup> Le Gardeur remplace alors Paul Joseph Le Moyne de Longueuil, chevalier de Longueuil, qui était aux yeux de certains beaucoup plus qualifié. L'intendant Dupuy s'est d'ailleurs montré fort irrité que Beauharnois ait relevé le Chevalier de Longueuil, plus compétent, au profit de Le Gardeur de Beauvais : « il y faisait certainement son devoir était intelligent pour la traite du poste, ami et parent des sauvages qu'il y attirait, vous scavez monseigneur, ce que cest que les parentés et singulièrement celle de la famille sur Sieur Baron de Longueuil qui ne lui a pas peu servi en différentes occasions. »<sup>405</sup> Nos recherches confirment l'importance de ces liens privilégiés avec les gouverneurs généraux et ce facteur a avantagé les capitaines: le tiers des Français et le cinquième des Canadiens, selon notre appréciation des raisons de ces nominations.

#### 6.5.3 L'expérience militaire

Les postes et les forts sont pour la plupart exposés aux ennemis et construits pour résister à une attaque, prendre refuge ou servir de base pour une offensive. C'est pourquoi il est nécessaire, surtout en temps de guerre, de nommer des commandants bien versés à la guerre afin de sécuriser ces endroits clés. La plupart du temps, aucune source n'indique clairement les raisons pour lesquelles un capitaine a été nommé commandant d'un poste. Pourtant, on est en mesure d'affirmer que c'est fort probablement l'expérience militaire qui a dû jouer en leur faveur lorsqu'on analyse leur carrière précédant la nomination à un fort. Par exemple, François Dejordy Moreau de Cabanac obtient le commandement du fort Frontenac en 1696 en sa qualité d'officier expérimenté et comme les autorités le soulignent : « Cet officier est fort honneste homme et sert bien et d'ailleurs très propre à la guerre de ce pays. » 406 Nicolas Daneau de Muy, ancien capitaine dans l'infanterie française, se distingue dans pas moins de sept batailles importantes durant sa carrière au Canada. Après ces combats, il obtient le commandement du fort Chambly de 1699 à 1704 et, lors de sa nomination par Callières, on dira de lui qu'il est un des « deux meilleurs capitaines qui soient icy. » 407 Ses prouesses militaires lui ont valu d'être reconnu par les autorités.

Le Canadien Jacques Testard de Montigny a, comme Nicolas Daneau de Muy, participé à de nombreuses batailles avant d'obtenir le commandement d'un poste. En effet, il participe à neuf combats contre les Anglais et s'y distingue grandement. En 1721, à l'âge de 58 ans, il obtient le

<sup>&</sup>lt;sup>404</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 49: fol. 437v-438, Lettre de Dupuy au ministre, 1<sup>er</sup> novembre 1727.

<sup>&</sup>lt;sup>405</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 49: fol. 437v-438, Lettre de Dupuy au ministre, 1<sup>er</sup> novembre 1727.

<sup>&</sup>lt;sup>406</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 13: fol. 353v, Lettre de Champigny au ministre, 6 novembre 1695.

<sup>&</sup>lt;sup>407</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 17: fol. 60v, Lettre de Champigny au ministre, 21 septembre 1699.

commandement du poste de la Baie des Puants jusqu'en 1723. Comme le poste est situé au carrefour de plusieurs nations amérindiennes dont les relations avec la France restent difficiles, notamment avec les Renards, le gouverneur Vaudreuil souhaite y placer un « commandant qui a de la capacité, de l'expérience, de la fermeté et résolution et qui se soit acquis de la réputation dans la guerre. Le Sieur de Montigny a toutes ces qualités et il n'est point d'officier en Canada qui convienne mieux que luy pour occuper cette place qu'il remplit dignement. » C'est d'un capitaine dont Vaudreuil avait besoin tandis que le conseil voulait y placer le sieur Viennay-Pachot qui avait servi en tant que cadet à Détroit, où il avait appris la langue huronne et servi d'interprète. Ce dernier a finalement été envoyé à Kaministiqua et au fort du pays des Sioux. Il n'est qu'enseigne en 1722.

L'expérience militaire aura été bénéfique surtout aux capitaines qui sont arrivés dans les premières années suivant l'arrivée des troupes de la Marine. Répondant à des priorités de guerre, les forts de la vallée laurentienne sont investis de ces 14 hommes, tous nés en France, dont les compétences sont réquisitionnées de façon urgente. Au cours de la période étudiée, le tableau VIII montre que seulement quatre Canadiens obtiennent des postes de commandement grâce, principalement, à leur expérience militaire. Ce sont surtout leurs connaissances des cultures amérindiennes qui seront évoquées pour leur accorder le commandement de postes dans l'Ouest.

#### 6.5.4 La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles

Les postes de l'Ouest sont situés au cœur même des sociétés amérindiennes. Entretenir de bons contacts avec ces nations est primordial pour la France afin de préserver les alliances et d'assurer le flot continu de fourrures. C'est pourquoi certains commandants ont été choisis pour leurs connaissances des cultures amérindiennes et leurs habiletés à établir des relations diplomatiques et commerciales fructueuses avec les différentes nations. Par exemple, le Canadien Jean-Paul Le Gardeur de Saint-Pierre de Repentigny commence sa carrière en 1688 comme lieutenant réformé et obtient en 1715 sa commission de capitaine. Durant ses vingt-sept années de service comme officier, il a acquis une grande expérience du Pays d'en Haut, dont il est dit qu'il y passe la majorité de sa vie<sup>409</sup>. Dans les années 1710, lorsque les autorités renvoient les officiers remettre sur pied les postes de l'Ouest abandonnés depuis 1696, Saint-Pierre doit rebâtir Chagouamigon et ramener l'ordre chez les nations avoisinantes : « Le Sieur de St-Pierre qui est fort accrédité parmy les Sauteurs a si bien trouvé le

\_

http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur de saint pierre jean paul 2F.html.

 <sup>408</sup> ANOM, Colonies, C11E, v. 16: fol. 99-100, Lettre du gouverneur de Vaudreuil au Ministre, 20 octobre 1722.
 409 Donald Chaput, « Legardeur de Saint-Pierre, Jean-Paul », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 – , consulté le 14 sept. 2015,

moyen de les tranquiliser qu'ils ne pensent plus qu'à entretenir la paix. »<sup>410</sup> Selon le tableau VIII, la plupart des officiers nés au pays, doivent leur charge de commandant à leur habileté à entretenir de bonnes relations avec les nations amérindiennes qui vivent en grand nombre près des postes.

L'expérience avec les Amérindiens est un réel atout pour les officiers qui souhaitent avoir le commandement d'un poste. C'est encore plus vrai pour ceux qui furent coureurs de bois avant d'entrer dans les troupes de la Marine. C'est le cas de François Dauphin de La Forest dont la carrière est révélatrice. Il arrive en Nouvelle-France en 1675 comme commis de l'explorateur René-Robert Cavelier de La Salle et assure le commandement du fort Frontenac avec le grade de major jusqu'en 1683 d'où il gère les affaires commerciales de La Salle. À partir de 1685, il rejoindra Henri de Tonty au fort Saint-Louis des Illinois afin d'y faire de la traite. Il obtient, grâce à la demande de La Salle, une commission de capitaine réformé en 1691 à l'âge de 42 ans et continue de commander aux Illinois jusqu'en 1702. L'année précédente, il recevait sa commission de capitaine. Grâce à la recommandation de Cadillac, il est nommé commandant du fort de Détroit de façon intérimaire de 1705 à 1710 et en prend officiellement le commandement de 1710 à 1714. C'est pour ses talents dans le commerce et dans les relations avec les Amérindiens qu'il a pu être nommé à Détroit et non pour son expérience militaire qui était pratiquement inexistante.

# 6.5.5 L'ancienneté des officiers et celle en tant que commandant

Pour bon nombre de capitaines, on a souvent en mains le document qui précise le moment et le lieu où l'officier est envoyé, mais les raisons restent inconnues. Même en étudiant leur carrière, aucun critère ne semble plus probant qu'un autre pour justifier une nomination quelconque. L'ancienneté jouerait-elle dans l'octroi d'un poste? On sait que Guillaume de Lorimier de La Rivière reçoit le commandement du fort Rolland sur l'Île de Montréal en 1705<sup>411</sup>. Il est, selon le rôle d'officier de cette année-là, un des plus anciens capitaines en fonction à 50 ans. Par contre, on ne peut pas dire que ce fort, qui est principalement une garnison de peu d'importance par rapport à d'autres forts, lui donne beaucoup d'avantages. Daniel Migeon de La Gauchetière obtient le commandement du fort Saint-Frédéric de 1735 à 1736 et est un des plus anciens capitaines de sa cohorte, il est alors âgé de 64 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>410</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 40 : fol. 179-179v, Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine avec avis du Conseil, 28 octobre 1719.

<sup>411</sup>Peter N. Moogk, « Lorimier de la Rivière, Guillaume de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/lorimier de la rivière guillaume de 2F.html.

Pour ces deux officiers qui n'ont pas eu une carrière militaire vraiment impressionnante, il semblerait que l'ancienneté ait joué en leur faveur<sup>412</sup>.

Les raisons qui ont motivé les autorités à confier un premier poste à un capitaine ne sont pas souvent divulguées. Par contre, dès que la personne a acquis de l'expérience dans ces forts, les autorités le soulignent fortement lorsqu'elles décident de leur accorder d'autres forts à diriger. Par exemple, l'officier canadien Jean-Baptiste Jarret de Verchères a commandé durant sa carrière à Kaministiqua, à Népigon, à Michilimakinac et à Saint-Frédéric. De 1740 à 1749, il obtient à nouveau le commandement de Michilimakinac en tant que capitaine. L'expérience qu'il a acquise dans les différents postes où il a servi est bien notée par les autorités et c'est pourquoi, en 1747, il est envoyé à celui de la Baie des Puants jusqu'en 1749 : « C'est un bon officier qui a commandé souvent dans les postes d'en haut et qui a si bien conduit les affaires que Monsieur le général l'a toujours emploié dès qu'il en a eu besoin, on croit qu'il pourrait revenir à Michilimakinac. » <sup>413</sup> Selon le tableau VIII, trois Canadiens et un Français acquièrent une expérience précieuse des postes de l'Ouest et sont souvent réquisitionnés par les autorités qui ont confiance en leur capacité à bien gérer les affaires du fort.

## 6.5.6 L'héritage immatériel : être le fils d'un commandant

Pour les capitaines qui sont les enfants des premiers officiers militaires de la colonie, le fait d'avoir été le fils d'un officier émérite a sûrement joué en leur faveur afin d'obtenir le commandement d'un poste ou d'un fort. L'officier né en France Nicolas Blaise des Bergères de Rigauville, fils de Raymond du même nom, commence sa carrière en 1696 comme enseigne et devient capitaine en 1736. Son père a déjà commandé à Niagara, à Frontenac et à Chambly à deux reprises. Il est fort probable que le fait d'avoir été son fils lui a permis de commander le fort Chambly tenu par son père de façon intérimaire pour la première fois en 1709 en tant qu'enseigne. De 1730 à 1736, il obtiendra, en tant que lieutenant, le commandement du fort Niagara que son père avait également commandé <sup>414</sup>. Selon le tableau VIII, l'expérience du père aurait aussi joué en faveur de deux Canadiens. Les états de service du père semblent selon nous influencer la carrière de leur fils. Les autorités reconnaissent que les bons commandants peuvent enseigner aux fils la bonne gestion d'un fort, faisant d'eux de possibles successeurs. Comme l'échantillon de cette recherche est majoritairement formé de la première génération de capitaine des troupes de la Marine, peu de leurs fils qui entreprennent une carrière dans

\_

<sup>&</sup>lt;sup>412</sup>C. J. Russ, « Migeon de la Gauchetière, Daniel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/migeon de la gauchetiere daniel 3F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>413</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 87 : fol. 17v, "Mémoire de Canada de 1747" par Beaucours, 1747.

<sup>&</sup>lt;sup>414</sup>Marcel Bellavance, « Blaise des Bergères de Rigauville, Nicolas », *DBC*, [En ligne].

l'armée coloniale sont mis sous la loupe. Cependant, une recherche subséquente sur les commandants des postes et des forts du Régime français permettrait de confirmer ou d'infirmer une telle réalité.

# 6.6 Qui commande, où et pourquoi?

Peu d'historiens ont fait état de la provenance canadienne ou française des capitaines servant dans les forts de la vallée laurentienne ou dans ceux du Pays d'en Haut. Cameron Nish y va de grandes généralisations en s'inspirant des propos de George F.G. Stanley dans *Canada's Soldiers*, 1604-1954. The Military History of an Unmilitary People<sup>415</sup>. Celui-ci prétend que comme la majorité des officiers des troupes de la Marine au temps de Denonville sont tous issus de la colonie (ce qui n'est pas le cas comme on a vu précédemment), les commandants des postes de l'Ouest, provenant de ces mêmes officiers sont alors tous nés en colonie<sup>416</sup>. Il est vrai que les données recueillies antérieurement nous montrent que les Canadiens y ont joué un rôle important, mais qu'est-ce que les chiffres peuvent nous révéler? On ne servait pas longtemps dans les forts, les changements de commandant étaient assez fréquents. Il ne sera pas question de vérifier si chaque commandant a fait du bon travail lors de son passage au poste qu'il soit long ou court, mais plutôt de voir quelles étaient les raisons qui, d'après nos données quant aux atouts que possédaient ces officiers, auraient permis le plus souvent aux capitaines d'obtenir leur premier commandement d'un fort selon son emplacement géographique et stratégique.

#### 6.6.1 La vallée laurentienne

Parmi les forts de la vallée laurentienne<sup>417</sup>, le fort Chambly est certainement un des plus anciens de la région. Durant une période s'étendant de 1679 à 1742, pas moins de quatorze capitaines y ont assumé la fonction de commandant. Or, la majorité de ces capitaines étaient nés en France. En effet, seulement quatre de ces commandants étaient d'origine canadienne. La majorité des Canadiens ont servi surtout à partir des années 1725, mais on continue d'alterner Canadiens et Français en tant que commandant jusqu'en 1742. Les Canadiens servent en moyenne 1,7 année dans ce fort tandis que les Français y servent en moyenne 4 ans, ce qui est nettement plus long. Le fort Chambly a une importance stratégique et les gouverneurs généraux y placent des capitaines expérimentés afin de surveiller cette position clé pour la colonie. Pour huit commandants nommés à ce fort en période de guerre, l'expérience militaire paraît comme la principale explication de leur choix. Deux capitaines

\_

<sup>&</sup>lt;sup>415</sup>George F. G. Stanley, *Canada's Soldiers, 1604-1954. The Military History of an Unmilitary People,* Toronto, MacMillan Co. Of Canada, 1954, 401 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>416</sup>Nish, *op. cit.*, p. 78.

<sup>&</sup>lt;sup>417</sup>Voir le tableau E en annexe.

obtiennent par ailleurs la charge de ce fort grâce à leurs affinités avec le gouverneur général ou des membres influents de la cour. Il est à noter que lors du service de ces deux capitaines, un climat de paix règne sur la colonie, ce qui facilite la gestion du fort et la nomination d'hommes militairement moins qualifiés. Enfin, un capitaine l'obtient fort probablement parce que son père y avait déjà commandé tandis que pour les trois autres, la raison nous est inconnue.

Comme la canadianisation du corps d'officiers devient de plus en plus importante à partir de 1726, principalement dans les rangs des capitaines, on constate qu'entre 1732 et 1747, les dix commandants du fort Saint-Frédéric sont tous issus de la colonie canadienne selon le tableau E en annexe. Même s'il existait encore durant ces années un nombre non négligeable d'officiers venus de France, les autorités ont préféré nommer des officiers provenant de la colonie. Ils ne servent en moyenne qu'une année et demie à deux ans à ce fort. Les raisons qui semblent justifier l'envoi d'un capitaine à ce fort sont assez différentes. Trois y sont affectés grâce à leur connaissance des us et coutumes de la culture amérindienne. En effet, le fort étant situé près des cantons iroquois, cette expérience est un atout majeur. Quant aux autres, un capitaine bénéficie d'appuis importants lors de sa nomination, un autre est avantagé par son expérience militaire, un autre a une expérience importante dans d'autres forts et un dernier est l'un des plus anciens capitaines de sa cohorte. Les raisons restent inconnues pour deux autres capitaines qui obtiennent le commandement de ce fort, malgré son importance, comme première ligne de défense contre les invasions britanniques.

Trois capitaines sur les quatre qui commandent le fort de Lachine sont des Français. Ils n'y servent en moyenne qu'un an, l'exception la plus notable étant Jacques Le Picard du Mesnil de Noré d'Alencour, dont les deux mandants s'étendent de 1690 à 1694 et de 1696 à 1698. Durant ces années de guerre contre l'Angleterre et les Iroquois, l'expérience militaire de ce capitaine a certainement favorisé sa nomination à ce fort si souvent exposé aux raids des Iroquois. Quelques capitaines y ont été nommés pour des raisons diverses telles l'expérience militaire ou l'ancienneté ou même sans raison apparente. Un seul officier canadien a été commandant pour le fort du Sault Saint-Louis grâce à ses connaissances des Iroquois, habitants de cette mission fortifiée.

En fin de compte, les capitaines ayant servi dans les forts de la vallée laurentienne auront été 46 % du temps d'origine française et 53 % du temps d'origine canadienne. Comme ces forts protègent la colonie, on nomme des commandants avec une expérience militaire importante, surtout au fort Chambly. Au fort Saint-Frédéric, on n'hésite pas à nommer des Canadiens qui ont eu des contacts avec les Amérindiens. Il faut souligner que ce fort a été créé à l'époque où les capitaines d'origine canadienne deviennent majoritaires. C'est ce qui explique sans doute que les Canadiens ont été les

seuls à le commander. Les forts de la vallée, exposés aux raids iroquois, sont quant à eux commandés par des officiers principalement d'origine française ayant une expérience militaire. Cela aide à expliquer en partie leur participation aux combats plus centrés sur la colonie comme on a vu précédemment.

#### 6.6.2 Le Pays d'en Haut

Dans l'Ouest<sup>418</sup>, le fort Frontenac (1673) est le plus ancien fort de la région construit par les Français. Dix-huit capitaines y ont servi entre 1675 et 1744. La majorité de ses commandants, 11 sur 18 sont nés en France. Ils y servent en moyenne 2,2 ans et ceux d'origine canadienne 3,2 ans<sup>419</sup>. Jusque dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce ne seront pratiquement que des officiers français qui commanderont ce poste et, à partir des années 1720, ce ne seront que des Canadiens. Deux capitaines canadiens et trois capitaines français bénéficient de contacts avec le gouverneur général afin d'en obtenir le commandement. Quatre Français sont commandants de ce fort grâce à leurs aptitudes militaires et deux Français sont d'anciens coureurs de bois ayant eu des contacts avec les Amérindiens. Trois Canadiens obtiennent le commandement de ce poste grâce à leur expérience des relations avec les Amérindiens. Un autre Canadien est le fils d'un ancien commandant et pour trois autres Canadiens il est impossible de dire quelles furent les raisons de leur nomination. Par son emplacement clé dans le commerce des fourrures, les gouverneurs semblent préférer y mettre un officier qui puisse veiller à leurs intérêts. L'exposition du fort aux raids iroquois leur fait nommer aussi des officiers d'expérience dans la guerre. D'autres y sont nommés afin de négocier avec les Iroquois.

Le fort de Détroit arrive en deuxième place du point de vue du nombre de capitaines qui y ont commandé entre 1701 et 1750, avec douze des capitaines de cette étude à en avoir pris la direction. Entre 1701 et 1736, ce sont sept Français qui en assument la responsabilité. Après cette date et jusqu'en 1750, cinq capitaines canadiens se succèderont au commandement de ce fort. En moyenne, les commandants français servent six années à Détroit tandis que les commandants canadiens y passeront quatre ans. Trois capitaines français obtiennent le commandement de ce fort grâce à leurs liens avec les gouverneurs généraux ou certaines personnes influentes en France. Un Français obtient le commandement de ce fort par son expérience militaire, et deux Canadiens, grâce aux bonnes relations qu'ils entretiennent avec les Amérindiens. Deux Français et un Canadien ont déjà commandé dans

<sup>&</sup>lt;sup>418</sup>Voir le tableau F en annexe.

<sup>&</sup>lt;sup>419</sup>Comme on le verra, le temps de service passé varie également selon les postes. Somme toute, nos données restent inférieures à celles de Gilles Havard qui estime que les officiers passent en moyenne cinq années dans l'Ouest. Havard, *op. cit.*, p. 79.

d'autres postes auparavant et c'est cette expérience qui semble expliquer leur nomination à Détroit. Pour un Français et un Canadien, on ne connaît pas les raisons qui ont pu avantager ces capitaines dans l'obtention de ce commandement important. Le rôle économique et politique du fort de Détroit oblige les administrateurs à y nommer des officiers compétents. Les bévues de Cadillac au début de sa fondation auront fait réfléchir tant Versailles que Québec; ce qui explique sans doute le choix d'officiers expérimentés à ce poste.

Le fort Michilimakinac est certainement le fort qui passe en troisième lieu quant au nombre d'officiers des troupes qui y ont commandé. Entre 1684 et 1752, onze capitaines de cette étude ont pris le commandement de cet important poste de traite. Comme pour Chambly et Frontenac, c'est aux capitaines français ayant été dans l'infanterie qu'échoit le commandement de ce poste jusqu'en 1729 puisque huit d'entre eux occuperont cette charge. Puis, de 1733 à 1752, Michilimakinac n'aura que des commandants canadiens. En moyenne, les Français servent 4,5 ans et les Canadiens 5,3 ans. Pour quatre Français et un Canadien, ce sont des contacts avec des personnes influentes qui leur ont permis d'obtenir ce commandement. Deux Français ont obtenu ce commandement grâce à leur expérience militaire importante, un Français en raison de son expérience avec les Amérindiens et deux Canadiens et un Français voient ainsi récompensée leur expérience antérieure dans d'autres forts. Comme Michilimakinac est le pôle commercial du commerce des fourrures de la région, les commandants de ce poste sont triés sur le volet.

Les trois forts que l'on vient de présenter étaient les plus importants du Pays d'en Haut. Les plus petits postes de traite ont été généralement commandés par des officiers canadiens, à l'inverse des postes plus importants. En effet les postes de Kaministiqua, Chagouamigon, Népigon, Beauharnois et Pontchartrain au Labrador, ont tous été commandés par des Canadiens lorsqu'ils étaient en activité. Il faut souligner que leur remise en activité dans les années 1710 concorde avec la canadianisation du corps d'officiers des troupes de la Marine. Les forts Saint-Louis des Illinois et Saint-Joseph des Miamis ont été commandés par des Français plus souvent que par des Canadiens tandis que les forts Niagara, de la Baie des Puants et Ouiatanons ont plus souvent été commandés par des Canadiens que par des Français. Les postes mineurs sont détenus par onze commandants français qui les ont commandés pendant environ 3,6 ans tandis que pour les vingt-deux commandants canadiens, ils y servent pendant environ 3 ans.

En général, les officiers accèdent au commandement de ces postes mineurs pour trois raisons. La première étant les contacts avec les gouverneurs généraux ou Versailles puisque quatre Français et six Canadiens bénéficient d'appuis lors de leur nomination dans ces postes. La deuxième étant l'expérience dans les forts; on souhaite envoyer des capitaines d'expérience c'est pourquoi six Canadiens et un Français doivent leur nomination à l'expérience qu'ils ont acquise auparavant dans d'autres postes. La troisième étant les relations entretenues avec les Amérindiens. En effet, six capitaines canadiens sont nommés grâce aux contacts qu'ils ont eus avec ces derniers avant leur nomination, tout comme un Français qui a été coureur de bois. Par la suite, ce sont trois capitaines français et deux capitaines canadiens qui sont nommés dans ces postes grâce à leur grande expérience militaire et une autre nomination n'a pas de raison connue.

En somme les postes du Pays d'en Haut sont commandés à 53 % du temps par des officiers d'origine française et à 46 % du temps par des officiers d'origine canadienne. Beaucoup de forts sont fondés au moment où les troupes de la Marine débarquent en colonie, c'est pourquoi les forts les plus anciens sont dirigés par des capitaines d'origine française. Il faut souligner que les plus importants forts de la colonie que sont Frontenac, Détroit et Michilimakinac sont commandés majoritairement par des officiers nés en France. Les trois grandes raisons qui justifient l'octroi d'un poste dans le Pays d'en Haut sont : les liens que l'officier possède avec les autorités, l'expérience militaire et l'expérience des relations avec les Amérindiens. Les deux premières raisons concernent principalement les officiers d'origine française, tandis que la troisième prend en compte l'expérience américaine des officiers d'origine canadienne. Autrement, les autres raisons, mineures, comme être le fils d'un ancien commandant ou avoir déjà l'expérience d'autres commandements de postes, distinguent plus souvent les officiers d'origine canadienne.

#### 6.7 Bilan : des commandants triés sur le volet

Commander un fort ou un poste, est une charge importante de la carrière des capitaines des troupes de la Marine qui concerne presque un capitaine sur deux. Les forts de la région laurentienne servent à protéger l'intégrité de la colonie, ceux du Pays d'en Haut sont là pour en assurer sa viabilité économique, mais aussi sa sécurité en entretenant les alliances par le biais du commerce des fourrures. Dans l'Ouest, si les commandants doivent être plus polyvalents et plus ouverts d'esprit à cause des responsabilités qui leur incombent, ils peuvent en tirer des avantages importants, ce qui les motive à aller servir dans des contrées aussi éloignées et dangereuses. On comprend alors les militaires de vouloir y servir et d'accepter ces nominations. Ce mémoire a cherché à éclairer les raisons principales qui ont pu inciter les administrateurs à choisir un capitaine plutôt qu'un autre. Pour ce faire, il a fallu analyser le bilan de leur carrière et trouver ce que les administrateurs y ont apprécié afin de les sélectionner.

Pour les capitaines nés en colonie, être commandant ne les touche pratiquement pas avant la réapparition des postes de l'Ouest durant les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les guerres coloniales terminées, c'est donc un bassin d'officiers compétents qui est disponible pour aller servir aux confins de l'empire. En effet, très peu sont affectés dans les forts de la vallée laurentienne, à l'exception du fort Saint-Frédéric qui, par sa situation géographique, est pratiquement aussi dangereux que les postes les plus éloignés où les Canadiens y sont envoyés en grand nombre. Postes éloignés et peu importants stratégiquement, car il est important de le noter : peu de Canadiens, malgré leur expérience avec les Amérindiens, en ce qui concerne la période d'étude, vont commander les postes les plus importants de la colonie que sont Michilimakinac, Frontenac et Détroit. Cette nuance se doit d'être soulignée, car à partir de 1726, on a noté que les capitaines canadiens deviennent majoritaires dans leur rang, mais que ces trois postes restent pratiquement toujours sous l'autorité des officiers français.

Par rapport à leur nombre, peu de capitaines nés en France ont commandé un poste durant leur carrière coloniale, mais en termes absolus, ils sont plus nombreux que les Canadiens. Cela s'explique en partie par l'intégration des Canadiens qui se fait après la construction d'une bonne partie des forts et des postes. À l'exception de Saint-Frédéric dans la vallée laurentienne, la majorité des autres forts de cette région sont commandés par des capitaines, qui, d'ordinaire, sont assez expérimentés dans la guerre. Lorsqu'on nomme des capitaines moins versés dans la guerre, c'est en temps de paix. La majorité de la période 1683-1739 en est une de guerres incessantes, surtout dans le cadre des guerres iroquoises. Le nombre d'officiers venus de France qui servent dans le Pays d'en Haut n'est pas négligeable d'autant plus qu'ils commandent les plus importants postes de l'empire soit : Michilimakinac, Frontenac et Détroit, et ce, même après l'apparition importante des capitaines d'origine canadienne dans les années 1720. Certains de ces capitaines obtiennent une nomination de commandant grâce à leurs contacts, on pense notamment à Cadillac au fort de Détroit ou à Lantagnac à celui de Chambly, mais il ne faut pas se laisser emporter par ces exceptions. Commandants venus de France ou nés en colonie, la majorité d'entre eux, autant pour la vallée laurentienne que dans le Pays d'en Haut, n'ont pas été choisis en premier lieu à cause de leurs contacts. Pour la majorité, c'est l'expérience qui reste l'atout majeur, l'exemple de Dejordy en témoigne.

Il aurait été intéressant d'analyser, pour l'ensemble du corps des capitaines, les réseaux familiaux et de voir si les liens qui unissent les familles militaires à des familles marchandes et l'état-major colonial jouent un rôle dans l'attribution des commandements des postes, pour l'Ouest principalement. Commander un fort ou un poste est une des responsabilités qui incombent à un capitaine. Une certaine expérience est requise afin d'effectuer les nombreuses tâches qui lui sont

attribuées par les autorités. L'une d'elles, pour les postes de l'Ouest, est d'entretenir les réseaux d'alliances avec les nations amérindiennes, ce qui n'est certainement pas banal.

# Chapitre 7

Faire preuve de diplomatie

# 7.1 Un pan négligé de la carrière des capitaines

Ce n'est que récemment que l'histoire militaire a souligné le rôle joué par les officiers des troupes de la Marine dans les relations diplomatiques franco-amérindiennes. La période de l'histoire méthodique écarte totalement le sujet et l'histoire sociale délaisse trop souvent l'aspect politique dans ses études. L'histoire économique a bien reconnu que la majorité des commandants dans les postes de traite du Pays d'en Haut étaient des officiers des troupes de la Marine et qu'ils participaient au commerce des fourrures et à la vente de marchandises aux Amérindiens<sup>420</sup>.

Pour les historiens comme Zoltvany qui se sont penchés sur les politiques françaises dans le Pays d'en Haut, le rôle des militaires comme agent auprès des Amérindiens est évident<sup>421</sup>. Dans son article *The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism*, W.J. Eccles revisite l'importance du commerce des fourrures dans le cadre de la nouvelle politique impérialiste de Louis XIV en Amérique du Nord que l'on a présentée brièvement au chapitre précédent. Selon lui, les garants de cette politique forment deux groupes : « the Canadian fur traders and the officers and men of the colonial regulars, the troupes de la Marine, who garrisoned the reestablished posts. » Eccles présente surtout les mécanismes de cette politique et n'approfondit pas le rôle joué par ces hommes.

L'histoire socio-économique qui a produit les ouvrages les plus importants sur les troupes de la Marine a négligé l'influence politique des officiers dans l'Ouest. C'est toujours leur participation légale et illégale à la traite des fourrures qui retire l'attention, notamment de C. J. Russ dans son mémoire<sup>423</sup>. Par contre, Cassel, glisse un mot sur l'importance de la traite des fourrures en s'appuyant sur la politique impérialiste perçue par Eccles : « Such activity, while of political importance, would not appreciably alter the nature of the officer's economic role. It remained one of siphoning off wealth rather than investing in the Canadian economy. » <sup>424</sup> Il faudra attendre les études connexes qui se sont réalisées sur l'histoire amérindienne afin d'en apprendre davantage sur les rapports diplomatiques entre les Amérindiens et les officiers des troupes de la Marine.

Lorsque Richard White publie en 1991 son livre *The Middle Ground*, il jette un nouveau regard sur les interactions entre Européens et Amérindiens, plus précisément entre les Français et les nations des Grands Lacs. De la rencontre de ces deux groupes dans le Pays d'en Haut, une nouvelle culture

<sup>&</sup>lt;sup>420</sup>Voir le point 6.3 au chapitre 6 de ce mémoire.

<sup>&</sup>lt;sup>421</sup>Zoltvany, New France, p. 302.

<sup>&</sup>lt;sup>422</sup>Eccles, *The Fur*, p. 345.

<sup>&</sup>lt;sup>423</sup>Russ, op. cit., p. 184.

<sup>&</sup>lt;sup>424</sup>Cassel, *op. cit.*, p. 166.

diplomatique a vu le jour afin d'obtenir la coopération ou le consentement de l'autre. Chacun y trouve son compte selon des objectifs différents. Cette culture s'est construite sur les incompréhensions culturelles de chacun et on la trouve dans le quotidien des forts et dans la diplomatie amérindienne 425. Pour White, les officiers militaires jouent un rôle de premier plan dans le Middle Ground par leur fonction de commandant de poste et d'agent diplomatique qui les placent au centre d'événements du quotidien et de problèmes diplomatiques complexes. Ils sont considérés comme des « chefs » par les Algonquiens, c'est-à-dire des représentants de leur propre société<sup>426</sup>.

P.L. Cook reprend quelques années plus tard les prémisses du Middle Ground dans son article : New France's Agents of Intercultural Diplomacy: The Western Frontier, 1703-1725. Il conclut que dans le Pays d'en Haut, les agents français et amérindiens n'ont jamais eu besoin d'une compréhension approfondie de la culture de l'autre pour faire des échanges. Ces derniers se sont réalisés grâce à des rituels de base qui font écho à la culture de chacun, mais que les Français ont su tourner à leur avantage pour des fins politiques, donnant aux Français le beau rôle dans ces échanges. De plus, il définit les caractéristiques des agents de la diplomatie française qui sont, en majorité, des militaires<sup>427</sup>.

Les plus récentes études de l'histoire militaire concernant la Nouvelle-France reconnaissent de plus en plus le rôle joué par les officiers au sein de la diplomatie française en Amérique du Nord, mais sans jamais en faire une étude à part entière. Cette activité quoique importante, est souvent reléguée au second plan de leur carrière et René Chartrand le résume bien dans cette longue citation :

Les capitaines et les lieutenants de ces forts éloignés possèdent le pouvoir d'influer considérablement sur le commerce des fourrures, car c'est à eux que revient la tâche délicate d'entretenir les relations politiques et économiques favorables avec les Amérindiens. De leur savoir-faire diplomatique dépendent non seulement la sécurité, mais, dans une grande mesure, la prospérité commerciale de la Nouvelle-France. Enfin, ils représentent la France et le roi aux confins du monde connu<sup>428</sup>.

La première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle est riche en publications concernant le Pays d'en Haut, qui est le sujet de recherche de plusieurs historiens, sociologues et anthropologues. En 2003, Gilles Havard s'intéresse aux relations interculturelles entre Amérindiens et Français durant la période coloniale en publiant l'ouvrage majeur Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715. En se basant sur la correspondance officielle des autorités françaises ainsi que des

<sup>&</sup>lt;sup>425</sup>White, op. cit., p. 50-53.

<sup>&</sup>lt;sup>426</sup>*Ibid.*, p. 37-38.

<sup>&</sup>lt;sup>427</sup>Peter Lawrence Cook, « New France's Agents of Intercultural Diplomacy: The Western Frontier, 1703–1725 » Proceedings of the Twentieth Annual Meeting of the French Colonial Historical Society, Cleveland, May 1994, 1996, p. 59-79.

<sup>&</sup>lt;sup>428</sup>Chartrand, *Le patrimoine*, p. 149.

témoignages privés et religieux, Havard montre que le Pays d'en Haut et ses habitants (notamment les Amérindiens) ont joué un rôle important dans l'histoire coloniale française. D'ailleurs, cette dernière ne répond pas aux concepts traditionnels de colonisation et l'empire français, malgré certaines difficultés inhérentes à son système, a réussi à implanter une infrastructure capable de maîtriser correctement l'espace sur de longues distances<sup>429</sup>. Havard, tout au long de son ouvrage, souligne le rôle clé que jouent les militaires dans l'empire, notamment les commandants des postes, les interprètes et les émissaires des courses diplomatiques. C'est dans la préservation de l'alliance que les agents royaux, dont certains officiers des troupes de la Marine, vont se montrer indispensables dans leur rôle de médiateur<sup>430</sup>. Par la suite, d'autres études seront publiées portant sur différents aspects du Pays d'en Haut comme la guerre, la vie dans les forts et l'esclavage amérindien<sup>431</sup>.

Grâce à ces récents travaux, il sera d'abord question de rappeler les phases successives des relations franco-amérindiennes dans le Pays d'en Haut au cours de la période qui nous intéresse. Ensuite, nos données de recherche regroupées pour les capitaines concernés seront présentées selon les compétences et les expériences de chacun. Certains capitaines seront cités afin d'illustrer nos propos. Enfin, on sera en mesure d'apprécier la place des relations diplomatiques dans la carrière militaire des capitaines des troupes de la Marine et de voir si la naissance des officiers en France ou au Canada y est pour quelque chose dans leur affectation au commandement des postes du pays amérindien.

# 7.2 Les relations diplomatiques entre la France et les nations amérindiennes : un aperçu

L'intégration des capitaines des troupes de la Marine dans le jeu diplomatique français en Amérique s'est opérée au fil des années suivant leur arrivée en 1683. La France a eu recours à certains de ces hommes pour construire son empire commercial et militaire dans le Pays d'en Haut. La situation politique fragile de la région fait intervenir régulièrement les commandants des postes et les ambassadeurs des autorités coloniales auprès des différentes nations amérindiennes qui sont en relation avec la Nouvelle-France. Avant de s'attarder à la carrière diplomatique des capitaines concernés, il est important d'aborder brièvement ce qui a mené à l'élaboration d'une alliance importante entre la plupart des nations amérindiennes du Pays d'en Haut et les Français. Par la suite, on soulignera la participation

\_

<sup>&</sup>lt;sup>429</sup>Havard, op. cit., p. 14-24.

<sup>&</sup>lt;sup>430</sup>*Ibid.*, p. 386-393.

<sup>&</sup>lt;sup>431</sup>Beaulieu, Alain, dir. Guerre et paix en Nouvelle-France, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, 272 pages, Balvay, L'Épée, 345 pages, Brett Rushforth, Bonds of Alliance: Indigenous and Atlantic Slaveries in New-France, Williamsburg, University of North Carolina Press, 2012, 406 pages.

de certains capitaines des troupes de la Marine à quelques grands enjeux politiques qui ont marqué l'histoire diplomatique de la Nouvelle-France. Enfin on analysera l'importance de la carrière diplomatique pour les capitaines des troupes de la Marine.

#### 7.2.1 L'origine de l'alliance : un ennemi commun

Suite aux ravages causés par les guerres et les épidémies au milieu du XVIIe siècle, la plupart des nations algonquiennes et certaines nations iroquoiennes des Grands Lacs et de la vallée de l'Ohio sont pratiquement réduites à néant. Coincés entre leurs ennemis, les Iroquois à l'est et les Sioux à l'ouest, les réfugiés sont « accueillis » par d'autres communautés et créent ensemble des villages cosmopolites importants. C'est à proximité de ces villages, des années plus tard, que seront situés les missions religieuses et les postes de traite français. Ainsi regroupées, ces nouvelles entités sociales sont très fragiles par leurs anciennes rivalités. Cependant, l'adoption, le troc et la cérémonie du calumet de la paix permettent une paix précaire entre les différents villages. Pour les Outaouais, les Poutéouatamis, les Ojibwas et les Hurons-Pétuns c'est surtout leur haine commune des Iroquois qui tisse une forme embryonnaire d'alliance entre 1650 et 1670. C'est à cette sorte de ligue que les Français vont se greffer grâce aux alliances commerciales des explorateurs et des traiteurs qui cherchent des fourrures et aux missionnaires qui cherchent des âmes à convertir dans les années 1670. À cause de la recrudescence des attaques iroquoises dans les années 1680 contre le Pays d'en Haut, les Ottawas et les Illinois cherchent l'appui des Français qui leur sera accordé, car ceux-ci ne souhaitent pas non plus voir ces nations, pourvoyeurs de fourrures, disparaître<sup>432</sup>. L'alliance entre Amérindiens des Grands Lacs et Français s'articule d'abord autour de ce front commun qui nécessite l'envoi d'agents diplomatiques dans l'Ouest.

#### 7.2.2 Une alliance qui repose sur la guerre

Pour les Amérindiens, l'alliance commerciale est également une alliance militaire, et l'une ne va pas sans l'autre, car la guerre est au centre des rapports sociaux amérindiens<sup>433</sup>. Si les nations algonquiennes ont besoin du support des Français pour combattre les Iroquois, l'assistance militaire des Amérindiens aux Français est également primordiale dans les conflits contre les Anglais vu l'immensité du territoire à défendre et le manque de soldats disponibles<sup>434</sup>. Eccles rappelle que les

<sup>&</sup>lt;sup>432</sup>White, op. cit., p. 11-30. Havard, op. cit., p. 143-150, 179, 215. Eccles, Frontenac, p. 103-108.

<sup>&</sup>lt;sup>433</sup>Catherine Ferland, « Entre diplomatie et subversion : le rôle des boissons alcoolisées dans les rapports franco-amérindiens, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p.36.

<sup>&</sup>lt;sup>434</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 139. Rushforth, *Bonds*, p. 142.

Amérindiens se battent d'abord aux côtés des Français pour leurs propres intérêts. L'alliance française leur permet de protéger leurs territoires de chasse et d'empêcher les Anglais de s'y installer<sup>435</sup>. Il en va aussi de l'autonomie de ces nations par rapport à l'allié français. Il faut comprendre que la France n'est pas souveraine dans l'Ouest; les autorités coloniales sont conscientes qu'il leur est impossible d'imposer leur volonté aux peuples amérindiens à cause du nombre restreint de Français en Amérique. Jouissant du statut d'alliés du roi de France, les Amérindiens ne se sont jamais considérés comme ses sujets<sup>436</sup>.

La France doit dorénavant redoubler d'efforts afin de conserver ses alliances avec les nations ennemies des Iroquois, mais le gouverneur général Frontenac semble inapte à les préserver<sup>437</sup>. L'expédition ratée montée par son successeur La Barre, déçoit plusieurs centaines de guerriers des nations alliées venues lui prêter main-forte<sup>438</sup>. Au point qu'en 1686, les Ottawas et les Hurons, tentés par les marchands provenant d'Albany, pensent changer de camp et passer aux Anglais. Ce ne serait que grâce à l'intervention du père jésuite Enjalran et du capitaine réformé et commandant de Michilimakinac Olivier Morel de La Durantaye<sup>439</sup> qu'ils restèrent alors dans le giron de la France<sup>440</sup>. En 1687, le gouverneur général Denonville décide d'entreprendre à son tour une expédition militaire d'envergure contre les Iroquois et envoie plusieurs officiers qui ont des affinités avec les nations alliées faire du recrutement auprès des combattants amérindiens pour participer à l'expédition.

Avec la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la France voit s'ajouter au compte de ses adversaires iroquois, les puissantes colonies britanniques. Afin de pallier le manque criant de soldats et de continuer à inciter les alliés des Français à lancer des raids contre les Iroquois, alliés des Anglais, la France met beaucoup d'énergie à préserver ses précieuses alliances avec les nations de l'Ouest<sup>441</sup>. Dès que les Français connaissent du succès contre les Anglais, les autorités dépêchent rapidement des ambassadeurs pour redorer le blason de la France auprès de leurs alliées. Suite à la victoire contre Phips en 1690, le jeune Canadien enseigne Augustin Le Gardeur de Courtemanche est envoyé à Michilimakinac auprès des différentes nations amérindiennes présentes afin de : « leur faire pars des

\_

<sup>&</sup>lt;sup>435</sup>Eccles, *The Fur*, p. 360.

<sup>436</sup> Eccles, *The Fur*, p. 349, Balvay, *L'Épée*, p. 141.

<sup>&</sup>lt;sup>437</sup>Eccles, *Frontenac*, p. 124-125.

<sup>&</sup>lt;sup>438</sup>*Ibid.*, p. 170.

<sup>&</sup>lt;sup>439</sup>Jusqu'à la fin de sa carrière, les autorités auront vanté la diplomatie de cet officier. Bernard Weilbrenner, « Morel de la Durantaye, Olivier », DBC, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>440</sup>Eccles, Frontenac, p. 178.

<sup>&</sup>lt;sup>441</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 134.

bons succes et des victoires que leur père avoit remportée sur nos ennemis. »<sup>442</sup> L'importance de ces rares hommes capables de se faire écouter des nations amérindiennes est primordiale durant la guerre contre les Iroquois et contre les Anglais. Si la France a pu éviter la défection de ses alliés militaires et commerciaux durant les guerres, le talent et le sens de persuasion de certains officiers et d'anciens coureurs de bois y sont pour beaucoup. La guerre contre les Iroquois était un des facteurs de l'alliance entre alliés et Français. L'autre aspect de l'alliance était commercial. Tant que les peaux de castor sont échangées aux Français par les nations des Grands Lacs et de la vallée du Mississippi, l'alliance militaire perdure grâce aux postes de traite.

#### 7.2.3 L'alliance en danger

En 1696, l'économie du castor s'effondre, car le marché métropolitain est inondé de peaux et la chapellerie française est incapable d'absorber les stocks accumulés<sup>443</sup>. Afin de remédier à cette grave crise économique, le ministre abolit tous les congés et les permis de traite. La plupart des postes sont détruits, mais grâce à la pression des autorités coloniales, les forts Frontenac, Michilimakinac et Saint-Joseph des Miamis sont préservés. Le roi juge qu'il n'est plus nécessaire de fournir des marchandises aux alliés lorsque leur participation n'est pas assurée et désire amener les Français à concentrer leurs énergies à l'intérieur des limites de la colonie laurentienne (toujours selon la vision de Colbert) afin de mieux la protéger et d'en finir avec les coureurs de bois. C'est porter un coup dur aux alliances amérindiennes d'autant plus que la guerre contre les Iroquois est terminée et que le processus de paix est enclenché. En effet, si les commandants des postes ne sont plus capables de commercer avec les Amérindiens, il est improbable que les relations étroites qu'ils avaient entretenues par le passé soient préservées<sup>444</sup>. Avec les quelques postes qui restent en place, l'influence française est diminuée d'autant

d'Augustin Legardeur de Courtemanche au pays des Outaouais (Michilimakinac), 18 juin 1691. Disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, <a href="http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html">http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html</a>, (Page consultée le 14 juin 2013). La carrière dans l'Ouest de Courtemanche est impressionnante. En 1693, devenu lieutenant depuis un an, Frontenac envoie Courtemanche: « a un des postes des Miamis, ou sa presence et son scavoir faire parmy ces sauvages qui ont beaucoup de créance en lui ne sera pas peu utile, pour empescher que les Anglois et les Loups n'y mettent le nez. » Courtemanche a donc pour mission d'empêcher que la traite faite à ce poste ne tombe aux mains des Anglais. Ayant acquis une reconnaissance chez certaines nations de l'Ouest, l'officier est envoyé auprès des Outaouais avec le père Jean Enjalran afin de convaincre cette nation de venir à Montréal pour négocier la paix avec les Iroquois. Le Gardeur de Courtemanche devient capitaine l'année suivant la Grande Paix de 1701. ANOM, Colonies, C11A, v. 12: fol. 226v-227, Lettre de Frontenac au ministre, 25 octobre 1693. Nora T. Corley, « Le Gardeur de Courtemanche, Augustin », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003—, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/le\_gardeur\_de\_courtemanche\_augustin\_2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/le\_gardeur\_de\_courtemanche\_augustin\_2F.html</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>443</sup>Zoltvany, New France, p. 302.

<sup>444</sup> Eccles, Frontenac, p. 285-289.

plus par l'augmentation du prix des marchandises, l'absence de garnison et la disparition du marché du castor. On verra donc peu d'officiers des troupes de la Marine dans l'Ouest et leur rôle dans les relations diplomatiques sera moins présent jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception des négociations avec les Iroquois.

#### 7.2.4 La Grande Paix de Montréal

Après cinq années de négociations, les nations alliées de l'Ouest, les Français et les Iroquois signent, le 4 août 1701 à Montréal, une paix qui met fin à près d'un siècle de guerre intermittente. Durant les pourparlers, certains capitaines des troupes de la Marine ont mis à profit l'ascendant qu'ils avaient sur les nations concernées par cette paix. On pense notamment au Canadien et capitaine Paul Le Moyne de Maricourt, délégué chez les Iroquois<sup>445</sup> et au lieutenant Augustin Le Gardeur de Courtemanche qui est envoyé chez les nations de l'Ouest afin de les convaincre de venir faire la paix avec leurs ennemis de toujours. Cette paix est une réussite. Toutefois, les Iroquois ne disparaîtront pas pour autant de la géopolitique américaine, mais joueront un rôle différent. Deux clauses qui n'avaient jamais figuré dans les traités de paix antérieurs avec les Amérindiens viennent modifier la géopolitique de l'Amérique du Nord coloniale.

La première clause est la neutralité des Iroquois dans le cas de guerre entre la France et l'Angleterre. Selon W.J. Eccles, les Français prennent conscience que : « the Iroquois presence [was] an essential buffer between their Indian allies in the northwest and the English colonies. » 446 Présence qui ne cessera tout au long du Régime français de placer les autorités françaises dans de délicates

<sup>&</sup>lt;sup>445</sup>Maricourt bénéficie d'abord du prestige lié à son nom de famille auprès des Iroquois, mais également de la connaissance qu'il avait de la culture de cette nation. Apprécié particulièrement des Onontagués qui ont adopté Maricourt et l'ont surnommé Taouestaouis, il fut l'émissaire des Français auprès d'eux. Après une carrière militaire bien remplie et l'obtention du grade de capitaine à l'âge de 31 ans en 1694, les autorités font appel à ses services afin de convaincre les Iroquois de ratifier la paix du gouverneur général Callières. De 1698 à 1700, Maricourt s'employa auprès des Onontagués à discréditer les Anglais et les autorités d'Albany. Pendant les discussions finales de 1700 à 1701, il prend part aux discussions autour du feu et le prestige et la reconnaissance dont il jouit auprès des Iroquois est sans égal. Même les autorités anglaises le reconnaissent. Devant le malaise que la colonie de Détroit suscite chez les Iroquois, Maricourt leur assure que le poste servira à les protéger lorsqu'ils iront à la chasse dans les environs. Lors de la signature de la paix, il est le plénipotentiaire des Onontagués et l'année suivante va chez eux afin de s'assurer que la mission jésuite demandée par les Iroquois est bien installée. Par la suite, il continuera de jouer un rôle important auprès des Iroquois, Donald J. Horton, « Le Moyne de Maricourt, Paul », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/le moyne de maricourt paul 2F.html. Eccles, Frontenac, p. 329, Balvay, *L'Épée*, p. 87.

<sup>446</sup> Eccles, *The Fur*, p. 343.

positions les obligeant à envoyer des officiers des troupes de la Marine influents auprès d'eux afin de détendre les tensions qui surgissent.

Louis La Porte de Louvigny est certainement un des plus importants agents français qui est respecté et entendu auprès des nations du Pays d'en Haut, mais également auprès des Iroquois<sup>447</sup>. Militaire d'expérience et très actif en Nouvelle-France, Louvigny obtient sa commission de capitaine en 1691 et obtient le commandement de Michilimakinac et du fort Frontenac. En automne 1704, des chasseurs Tsonnontouans sont attaqués par des Outaouais de Michilimakinac et plusieurs sont tués et faits prisonniers. Au printemps de l'année suivante, Louvigny est alors envoyé à Michilimakinac afin de réclamer aux Outaouais la restitution des prisonniers iroquois et un certain nombre d'esclaves afin de remplacer les morts comme la coutume le veut<sup>448</sup>. Son ambassade est un succès et les Outaouais le suivront jusqu'à Montréal pour y rencontrer le gouverneur général<sup>449</sup>. Il sera nommé encore une fois commandant de Michilimakinac lorsque les Français y rétabliront le poste en 1710, car il est le seul officier, selon le ministre, capable d'empêcher la guerre entre les Iroquois et les nations alliées aux Français<sup>450</sup>. Cet épisode met en lumière le nouveau rôle politique des Iroquois, mais aussi la seconde clause du traité de 1701 qui donne au gouverneur général de la Nouvelle-France le rôle officiel de médiateur en cas de conflits entre nations<sup>451</sup>. La médiation mérite une attention particulière puisqu'elle représente la place que les Français et ses agents diplomatiques veulent occuper au cœur de l'alliance avec les nations du Pays d'en Haut pour les décennies à venir.

#### 7.2.5 Onontio

Comme la colonie a besoin de la traite des fourrures et de l'appui stratégique de ses alliés amérindiens, elle a besoin que le Pays d'en Haut soit en paix et que l'alliance perdure. Pour ce faire, la France cherche à réglementer les conflits entre les nations ou à tenter de les résoudre s'ils en viennent aux coups<sup>452</sup>. La politique drastique de 1696 a permis un retour accéléré de la demande en peaux de

<sup>&</sup>lt;sup>447</sup>White, *op. cit.*, p.39 et 161. Havard, *op. cit.*, p.478. Yves F. Zoltvany, « La Porte de Louvigny, Louis de », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>448</sup>Si un membre d'une communauté amérindienne était assassiné par un membre d'une autre tribu, il était possible, afin d'éviter une conflagration, que le parti offenseur donne un esclave au parti offensé afin de compenser pour la personne disparue. C'était ce qui était appelé « lever les morts ». Rushforth, *Bonds*, p. 144.

<sup>449</sup> Gohier, *op. cit.*, p. 115.

<sup>&</sup>lt;sup>450</sup>Roy, Les officiers, p. 184.

<sup>&</sup>lt;sup>451</sup>Gohier, *op. cit.*, p. 104-106.

<sup>&</sup>lt;sup>452</sup>Havard, *op. cit.*, p. 365.

castor, mais a diminué considérablement l'influence française sur les nations amérindiennes et fragilisé la bonne entente entre elles<sup>453</sup>.

Cette influence était exercée notamment par les commandants des postes dont l'autorité représentait celle du gouverneur général que les Amérindiens appellent Onontio<sup>454</sup>. Le traité de 1701 officialise son rôle de médiateur au sein de l'alliance et permet un interventionnisme plus important qu'auparavant. Cependant, ce rôle n'est pas nouveau dans le Pays d'en Haut puisqu'il est de tradition algonquienne. Les Poutéouatamis étaient auparavant les médiateurs dans la ligue contre les Iroquois, mais les Français se sont imposés à partir des années 1680<sup>455</sup>. Gilles Havard résume bien le mandat d'Onontio:

Onontio est un protecteur, un pourvoyeur et un médiateur. Il ne peut agir autoritairement, et parce qu'il a besoin de ses alliés, parce qu'aussi son prestige en dépend, il doit dans les faits prouver son affection et respecter les fonctions inhérentes à son titre de père. En protégeant militairement ses «enfants», en leur fournissant des marchandises, il tâche d'instaurer à son profit une relation de type vassalique (ou patron-client). Insidieusement, il s'efforce ainsi de subordonner ses alliés, lesquels participent aussi dans une certaine mesure de cette logique d'inféodation 456.

Si l'objectif ultime des Français est de soumettre économiquement et politiquement leurs alliés, il leur a été très difficile, voire impossible tout au long du Régime français, d'imposer leurs desseins seulement par la force. C'est pourquoi ils jouent le rôle d'arbitre entre les nations du Pays d'en Haut afin d'obtenir la paix pour que le commerce des fourrures suive son cours sans trop d'entraves et que l'appui des alliés soit acquis à la France. Mais pour que les Français puissent remplir ce rôle, leur présence est requise dans la région qu'ils avaient pratiquement abandonnée. C'est pourquoi le gouverneur général Vaudreuil insistera auprès du Conseil de la Marine au milieu des années 1710 pour qu'il envisage le « revival of the twenty-five congés, the legalization of the brandy trade at all posts, an increased gift fund for the Indians, and the authority for him to establish the posts he might judge necessary without having to obtain the court's prior permission. »<sup>457</sup> En 1715, le Conseil donne son aval aux propositions du gouverneur général, mais les congés et la vente de l'eau-de-vie sont finalement abolis en 1716 suite aux pressions des Jésuites. C'est donc le retour d'une présence militaire

<sup>&</sup>lt;sup>453</sup>Zoltvany, *The Frontier*, p. 231.

<sup>&</sup>lt;sup>454</sup>Onontio est la traduction littérale en huron-iroquois de Montmagny, premier gouverneur général de la Nouvelle-France utilisée par les Hurons, les Iroquois et toutes les autres nations à l'initiative des jésuites. Havard, *op. cit.*, p. 215.

<sup>455</sup>White, op. cit., p. 35-36.

<sup>&</sup>lt;sup>456</sup>Havard, *op. cit.*, p. 273.

<sup>&</sup>lt;sup>457</sup>*Ibid.*, p. 232.

accrue dans l'Ouest avec les commandants et leurs garnisons qui seront très actifs dans la résolution de conflits diplomatiques dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 7.2.6 L'affaire Le Pesant : un feu de paille éteint de justesse

Les villages cosmopolites comme Baie Verte, Michilimakinac et Détroit sont des lieux de tensions et de troubles fréquents. Pour qu'il existe une relative stabilité dans la région, les Français doivent en théorie réguler et limiter la violence, puis la punir lorsqu'elle les concerne directement. Cependant, le poids des Français dans l'Ouest reste limité, ce qui fait que certains accidents diplomatiques sont très difficiles à résoudre. À cet égard, la colonie peut compter sur les officiers en place pour éviter une rupture de l'alliance, mais parfois non<sup>458</sup>.

En été 1706, les Outaouais de Détroit qui pensaient aller faire un coup contre les Sioux apprennent que les Miamis projettent d'attaquer leur village durant leur absence. Le chef Outaouais surnommé Le Pesant par les Français convainc ses hommes d'aller prendre de court les Miamis qui sont finalement interceptés et qui se réfugient dans le fort de Détroit. Les Outaouais demandent l'appui de l'armée française, mais ces derniers décident de soutenir les Miamis. Offusqués, les Outaouais attaquent le fort tandis que les Hurons se joignent aux Français et aux Miamis. Deux Français meurent sous les attaques et, par peur de représailles, Le Pesant se réfugie à Michilimakinac<sup>459</sup>. Le gouverneur général Vaudreuil envoie deux officiers canadiens pour capturer Le Pesant, il s'agit du capitaine Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et du lieutenant Jean-Paul Le Gardeur de Saint-Pierre de Repentigny qui mettent la main sur le chef outaouais grâce à leur habileté diplomatique avec les nations alliées et le ramènent à Détroit en 1707<sup>460</sup>. Il est pourtant relâché par le commandant du poste Antoine dit "de La Mothe Cadillac" Laumet<sup>461</sup> et aucune expédition punitive n'est lancée par les Français contre les

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>458</sup>Havard, op. cit., p. 457 et 465.

<sup>459</sup>Gohier, op. cit., p. 120-121.

<sup>&</sup>lt;sup>460</sup>Donald Chaput, « Legardeur de Saint-Pierre, Jean-Paul », DBC, [En ligne]. Il est surprenant que ni Gilles Havard et ni Richard White ne glisse de mot sur la participation de ces deux hommes dans l'arrestation de Le Pesant. Havard, *op. cit.*, p. 470, White, *op. cit.*, p.89.

<sup>&</sup>lt;sup>461</sup>Cadillac a su faire preuve de discernement cette fois-ci, mais il est évident qu'il a prévenu la crise afin de protéger ses intérêts. Par le passé, il n'a jamais été désintéressé dans son service dans l'Ouest. Le fameux La Mothe Cadillac se fait accorder le commandement de Michilimakinac grâce à son allié le gouverneur Frontenac de 1694 à 1697. Au plus fort de la guerre iroquoise, Cadillac a pour mission de conserver les nombreuses nations amérindiennes vivant autour du poste dans l'alliance française, d'empêcher qu'elles se guerroient les unes contre les autres et de les inciter à combattre les Iroquois. Malgré les apparences, il ne réussit à s'acquitter d'aucune de ces missions, mais réussit pleinement à faire fortune dans le commerce des fourrures. Il est ironique de penser que c'est ce même officier qui a réalisé la fondation du poste de Détroit avec comme objectif politique d'y attirer le plus de nations possibles afin de mieux contrôler les alliances. Plusieurs membres de l'état-major colonial avaient des réserves sur ce projet, car les nations ne mettraient

Outaouais afin d'éviter de se les aliéner. En l'ayant capturé, la France a réaffirmé son autorité sur les Outaouais, mais a sauvé l'alliance en le relâchant<sup>462</sup>. Cet événement diplomatique illustre le rôle prédominant de certains capitaines dans la sauvegarde de ces alliances complexes.

#### 7.2.7 Les deux guerres contre les Renards : l'embrasement

L'affaire Le Pesant a été un véritable prélude à d'autres conflits intertribaux et a montré la fragilité des alliances amérindiennes avec la France. Cette situation aura démontré aux autorités françaises l'importance de réinvestir les postes de l'Ouest avec des commandants et leurs garnisons. Lorsqu'elle le fera, il sera trop tard pour tenter d'apaiser les tensions par la diplomatie. Les guerres qui éclatent entre les Renards (Outagamis), la France et ses alliés sont symptomatiques du retrait de ces derniers en 1696 et de la fondation de Détroit<sup>463</sup>.

Selon Brett Rushforth, l'historiographie a d'abord attribué la guerre au tempérament belliqueux de la nation Renard. Par la suite, les historiens ont cru que la guerre a été provoquée par le désir des Français de s'imposer, par la force, aux Renards, en délaissant leur rôle de médiateur dans le Pays d'en Haut<sup>464</sup>. L'historien remet en question ces visions par le biais de la pratique de l'esclavage dans l'Ouest par les Amérindiens qui leur sert d'arme diplomatique. Les anciennes nations alliées des Français (Illinois, Ottawas, Ojibwas, Miamis et Hurons) désirant contrôler l'expansion commerciale française dans le Pays d'en Haut cherchent à les empêcher de commercer avec leurs ennemis de toujours et concurrents potentiels: les Outagamis. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à une demande croissante d'esclaves dans plusieurs sphères de la société coloniale canadienne, notamment chez la noblesse militaire qui a accès plus facilement à cette ressource<sup>465</sup>. Les nations alliées décident d'effectuer des raids contre les Renards et inondent le Canada d'esclaves, ce qui a pour but d'aliéner les Renards aux Français.

Après l'invitation de Cadillac faite aux Renards de vivre près de Détroit au début des années 1710, le Français et lieutenant Jacques-Charles Renaud Dubuisson<sup>466</sup>, nouveau commandant du poste,

jamais leurs différends ancestraux de côté aussi facilement. C'est en effet ce qui s'est passé... Yves F. Zoltvany, « Laumet dit de Lamothe Cadillac, Antoine », DBC, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>462</sup>Donal Chaput, « Le Pesant », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 – , consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/le\_pesant\_2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/le\_pesant\_2F.html</a>. White, *op. cit.*, p. 90, Havard, *op. cit.*, p. 471.

<sup>&</sup>lt;sup>463</sup>White, op. cit., p. 149-151, Havard, op. cit., p. 480. Voir chapitre 4 pour les détails de l'origine des guerres.

<sup>464</sup>Rushforth, Slavery, p. 55-56.

<sup>465</sup>Rushforth, Bonds, p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>466</sup>Ses victoires auprès des Renards feront sa renommée auprès des autorités et des nations des Grands Lacs. Deux ans plus tard, il reçoit sa commission de capitaine. En 1718, Vaudreuil lui donne pour mission de convaincre

est chargé d'empêcher toutes les nations avoisinantes de se faire la guerre. Comme le souligne Rushforth, demander à ces nations d'oublier leurs anciennes rivalités était impossible 467. Lorsque Dubuisson prendra les armes contre les Renards et les Mascoutens en 1712, il provoque non seulement l'explosion de la guerre, mais aussi l'effritement du rôle de médiateur d'Onontio en se pliant aux désirs guerriers des alliés et en refusant la médiation demandée par les Renards 468. Du début de la première guerre à l'ouverture de la seconde guerre, les Renards se voient déçus à plusieurs reprises dans l'espérance de voir Onontio jouer son rôle de médiateur. Les alliés amérindiens continueront d'effectuer des raids contre les Renards étant donné qu'ils n'ont pas signé le traité de paix de 1716. De ce fait, le commerce des esclaves se poursuit et les Français de leur côté ne souhaitent pas rendre les esclaves aux Renards en dépit des nombreuses demandes de ces derniers. Les Outagamis n'ont d'autre choix que de reprendre les hostilités et les alliés des Français ont obtenu ce qu'ils voulaient 469.

Plusieurs autres conflits de moindre envergure que ceux présentés ici parsèment l'histoire du Pays d'en Haut. Des conflits mineurs entre nations peuvent dégénérer en conflit total comme dans le cas des guerres contre les Renards, mais si les crises sont bien gérées, on évite le recours aux armes. L'histoire des relations diplomatiques entre les autorités coloniales françaises et les Amérindiens se cristallise dans ces tensions récurrentes, et les officiers des troupes de la Marine se situent souvent au cœur de ces querelles et de ces négociations. Ayant placé la trame géopolitique dans laquelle les capitaines des troupes de la Marine s'insèrent, un bilan des activités diplomatiques des capitaines de notre étude s'impose afin d'évaluer si ce rôle a été important ou non dans leur carrière.

# 7.3 Les militaires : des diplomates?

De prime abord, il peut paraître surprenant de voir ces officiers accomplir des tâches diplomatiques. On peut, avec raison, avoir de la difficulté à imaginer des officiers militaires habitués à argumenter à la pointe de l'épée et à se faire obéir de leurs soldats jouer le rôle de médiateurs entre des nations amérindiennes aux coutumes et aux langues étrangères. Pourtant, la diplomatie moderne naît justement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et la prépondérance des militaires dans les cours étrangères sous

les Miamis de retourner vivre sur leurs terres ancestrales près de la rivière Saint-Joseph. Les Miamis avaient décidé de quitter leurs terres et de s'installer dans une région trop près des marchands anglais, ce qui ne plaisait guère aux autorités françaises. Ses talents et son expérience des Amérindiens justifient sûrement ses nominations comme commandant aux Ouiatanons et à Michilimakinac où de nombreuses nations vivent à proximité. Donald Chaput, « Renaud Dubuisson, Jacques-Charles », *DBC*, [En ligne].

165

<sup>&</sup>lt;sup>467</sup>Rushforth, *Slavery*, p. 59.

<sup>468</sup> Ibid., p. 63. Havard, op. cit., p. 480, White, op. cit., p. 155.

<sup>469</sup>Rushforth, *Bonds*, p. 210-216.

Louis XV et Louis XVI est écrasante. Selon Arnaud Balvay, « l'Amérique ne se distingue donc pas à cette époque de la situation européenne. »<sup>470</sup> Cela s'explique par le désir du roi d'être représenté par les membres les plus dignes de la société selon les critères de l'époque. Voilà pourquoi les officiers militaires, nobles ou anoblis, provenant de France comme du Canada, sont choisis par le gouverneur général en Amérique afin de représenter le roi auprès des nations amérindiennes.

L'administration de Vaudreuil de 1703 à 1725 a été la période retenue par P.L. Cook pour étudier la diplomatie française en Amérique du Nord. Bien qu'elles ne soient pas limitées aux militaires, ses recherches montrent qu'ils forment le groupe le plus important du corps diplomatique. Ces agents regroupent les envoyés auprès des Amérindiens, ceux qui prennent parole dans les conseils, les interprètes et les commandants des postes de l'Ouest. Selon ces critères, l'historien a relevé 41 agents dont 28 sont des officiers commissionnés, un seul ne l'est pas et 12 sont des marchands. Pour le gouverneur Vaudreuil « the officiers of the troupes de la Marine provided the essential framework for an efficient corps of diplomatic agents. »<sup>471</sup> Cook souligne que leur efficacité tenait plus au fait qu'ils étaient des militaires répondant aux ordres du gouverneur et du roi, tandis que les marchands et les jésuites avaient plus tendance à suivre leur propre programme. Des 28 officiers regroupés par Cook, 15 sont nés en France et 13 dans la colonie. Tout comme la participation à la guerre, la participation des officiers à la diplomatie n'est pas forcément égale d'un officier à l'autre.

#### 7.3.1 Les capitaines et la diplomatie franco-amérindienne

Des 133 individus qui ont été capitaines dans les troupes de la Marine entre 1683 et 1739, 57 (43 %) ont été des agents plus ou moins importants de la diplomatie française auprès des nations amérindiennes. De ce nombre, 33 sont nés en colonie et 24 sont nés en France. Les activités diplomatiques dans la carrière d'un capitaine ne sont donc pas marginales, mais ce n'est pas non plus une fonction attribuée à tous. Au chapitre précédent, nous avons mentionné que la responsabilité la plus importante d'un commandant de poste était de maintenir les nations amérindiennes des environs dans l'alliance française par la diplomatie et le commerce. En effet, la plupart des capitaines qui ont entretenu des rapports diplomatiques durant leur carrière, soit 47 sur 57, l'ont fait lorsqu'ils étaient commandants d'un poste dans le Pays d'en Haut. Les autres ont été des envoyés spéciaux auprès des

<sup>&</sup>lt;sup>470</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 142.

<sup>&</sup>lt;sup>471</sup>Cook, *op. cit.*, p. 65.

Amérindiens<sup>472</sup>. Pour quinze des commandants, il n'y a à peu près aucune trace de leur correspondance dans les archives coloniales permettant d'étudier leur rôle de diplomate auprès des Amérindiens<sup>473</sup>. Dans plusieurs cas, le mandat trop court des capitaines peut faire qu'il soit peu probable, sans en être sûr, qu'ils aient eu à régler des conflits majeurs avec les Amérindiens. Ils se sont sûrement contentés de vaquer aux affaires du poste et à la traite.

Il a donc été possible de glaner des informations sur la carrière diplomatique de 42 capitaines (25 Canadiens et 17 Français). Toutefois, mesurer l'importance de ce rôle dans leur carrière n'est pas aussi aisé que de compter le nombre de batailles auxquelles ils ont participé. Par exemple, les nombreuses interventions diplomatiques de Pierre Joseph Céloron de Blainville ne sont en aucun cas comparables à celle, unique, du chevalier Charles Claude de Beauharnois! Dans un premier temps, on présentera les activités diplomatiques qui ont le plus souvent occupé ces officiers selon nos données. Dans un deuxième temps, on étudiera les capitaines diplomates qui bénéficient d'un prestige important auprès des Amérindiens et les raisons qui leur ont conféré ce statut particulier. Enfin, on verra que les autres agents n'étaient pas obligés de détenir une connaissance considérable de la culture amérindienne afin d'être envoyés dans les postes ou dans certaines ambassades. On verra simultanément sous quel grade ces hommes réalisaient leurs missions diplomatiques et la provenance métropolitaine ou coloniale des officiers.

#### 7.3.2 Les sujets de négociations

La carrière bien documentée dans l'Ouest du Canadien Pierre Joseph Céloron de Blainville est représentative d'un commandant qui exécute les différentes missions demandées par les autorités auprès des Amérindiens. On a déjà évoqué les différentes responsabilités des commandants des postes, mais il importe maintenant d'approfondir les tâches diplomatiques qui s'imposaient aux représentants d'Onontio auprès des nations amérindiennes.

En étant médiateurs, les commandants des postes doivent avant tout faire régner la paix entre eux et les nations alliées, mais aussi entre les alliés eux-mêmes. En 1736 Céloron commande à Michilimakinac en tant que lieutenant. Les relations amérindiennes à ce poste sont parmi les plus ardues à gérer et il va s'y employer avec tout le zèle possible. Entre 1738, année où il reçoit sa

<sup>&</sup>lt;sup>472</sup>En plus des postes de l'ouest que l'on a distingué au chapitre précédent, on y a ajouté le fort Saint-Frédéric. De par l'emplacement de ce fort, le commandant avait souvent des contacts avec les Iroquois dont les villages agniers n'étaient pas éloignés.

<sup>&</sup>lt;sup>473</sup>Sur ces quinze commandants, huit étaient d'origine canadienne et tous étaient des capitaines lorsqu'ils étaient postés dans l'Ouest. Pour les sept Français, cinq étaient capitaines et deux occupaient un rang inférieur.

commission de capitaine, et 1739, il s'active à ramener la paix entre les Hurons et les Outaouais 474. En 1743, durant la guerre de Succession d'Autriche, Céloron est médiateur entre les Tsonnontouans et les Hurons, et les exhorte à respecter la paix du gouverneur général<sup>475</sup>. Au printemps de 1747, beaucoup de nations de l'Ouest sont au bord d'un soulèvement, mais Céloron, grâce à son caractère calme et inflexible, réussira à calmer la situation. C'est également grâce à son expérience des affaires amérindiennes qu'il est choisi en 1749 pour mener une opération charme auprès des Amérindiens de la vallée de l'Ohio afin de les conserver dans l'alliance française. À son grand étonnement, la plupart des nations de la région sont déjà converties à la cause britannique et il recommandera à la France d'agir promptement afin de ne pas perdre cette région<sup>476</sup>.

Toute cette énergie déployée vient du fait que chez les sociétés amérindiennes, la notion d'alliance n'est pas un contrat définitif et inviolable. Pour durer, elle doit être constamment entretenue par de nombreuses missions diplomatiques suivant les coutumes amérindiennes<sup>477</sup>. Les tâches du diplomate sont les mêmes qu'en Europe : « négocier, conclure des traités d'alliance, de neutralité, de commerce ou de paix. »478 Pour ce faire, lorsque les diplomates sont reçus ou qu'ils reçoivent leurs hôtes amérindiens, ils font le nécessaire, selon les coutumes locales, pour séduire leurs interlocuteurs avec des paroles bien choisies, éloquentes, brèves et percutantes<sup>479</sup>.

Par leur aptitude à convaincre, les commandants doivent inciter leurs alliés à mener des raids contre un ennemi commun ou pour négocier les modalités de la participation française à de telles entreprises<sup>480</sup>. Il suffit de rappeler que les Amérindiens se battent d'abord aux côtés des Français pour leurs propres intérêts et ne se sont jamais considérés comme les sujets du roi de France. C'est pourquoi, en 1739, Céloron fait le nécessaire pour convaincre les Sauteux de marcher contre les Chicachas, maintenant en guerre contre les Français<sup>481</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>474</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 72 : fol. 123-124, "État général de la dépense que moi Céloron, capitaine et commandant pour le roi à Michillimakinac, ait faite par ordre de Monsieur le général pour ramener les Sauvages qui s'étaient établis à Maskigou et quelques autres dépenses indispensables pour le bien du service en 1738 et 1739", 4 juillet 1739.

<sup>&</sup>lt;sup>475</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 79 : fol. 179-180, "Paroles des Tsonnontouans adressées aux Hurons chez Monsieur de Céloron, commandant au Détroit", 1743.

<sup>&</sup>lt;sup>476</sup>W. J. Eccles, « Céloron de Blainville, Pierre-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/celoron de blainville pierre joseph 3F.html.

<sup>477</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 140. Havard, *op. cit.*, p. 149.

<sup>&</sup>lt;sup>478</sup>Havard, op. cit., p. 144.

<sup>&</sup>lt;sup>479</sup>*Ibid.*, p. 145-146.

<sup>&</sup>lt;sup>480</sup>*Ibid.*, p.277.

<sup>&</sup>lt;sup>481</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 72 : fol. 123-124, "État général de la dépense que moi Céloron, capitaine et commandant pour le roi à Michillimakinac, ait faite par ordre de Monsieur le général pour ramener les

Dans un désir de rationaliser et de simplifier le territoire impérial dans le Pays d'en Haut, les autorités françaises ont souvent tenté de regrouper le plus possible leurs alliés autour de leurs postes pour mieux les surveiller<sup>482</sup>. Cela inclut d'attirer les alliés, mais aussi d'empêcher de les voir quitter le poste. En 1741, les Outaouais quittent leurs terres situées près de Michilimakinac, car elles ne sont plus fertiles pour l'agriculture. Ne souhaitant pas perdre ce commerce si important avec cette nation, Beauharnois dépêche Céloron qui est apprécié dans cette communauté, et ce dernier réussit à les ramener près du poste en les aidants à se trouver de meilleures terres<sup>483</sup>.

Même si les relations entre les Français et leurs alliés sont généralement paisibles, la paix entre les nations est constamment menacée par les actes violents d'individus. Les postes sont le théâtre de nombreux délits comme le brigandage, le vol, le pillage et le meurtre. La violence doit donc être contrôlée par le commandant et parfois réprimée sans se mettre à dos les Amérindiens offensés<sup>484</sup>. Par exemple, en 1740 un Canadien tue un chef Poutéouatamis respecté de sa nation et, afin d'éviter la guerre, Céloron règle l'affaire laquelle aurait pu avoir de fâcheuses conséquences sur les relations entre cette nation et les Français<sup>485</sup>.

Toutes ces activités diplomatiques se concluent par un échange de présents qui s'institutionnalise à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>486</sup>. On expliquera en détail plus loin cette relation sociale qui émane de la société amérindienne et qui facilite avec le temps, les relations diplomatiques entre la France et ses alliés. Pierre Joseph Céloron de Blainville est un commandant d'exception et son talent diplomatique est reconnu par ses contemporains comme en témoignent les Outaouais qui le regrettent lorsqu'il doit quitter Michilimakinac pour être transféré à Détroit de 1742 à 1744<sup>487</sup>. Toutefois, ce ne sont pas tous les capitaines qui ont la même influence auprès des Amérindiens pour faire entendre les revendications de la métropole.

Sauvages qui s'étaient établis à Maskigou et quelques autres dépenses indispensables pour le bien du service en 1738 et 1739", 4 juillet 1739.

<sup>&</sup>lt;sup>482</sup>Havard, op. cit., p.299-300.

<sup>&</sup>lt;sup>483</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 75 : fol. 95-96, Paroles de Beauharnois aux Outaouais de Michillimakinac, 8 juillet 1741.

<sup>&</sup>lt;sup>484</sup>Havard, *op. cit.*, p. 457-458.

<sup>&</sup>lt;sup>485</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 74: fol. 13-14v, Lettre de Beauharnois au ministre, 2 octobre 1740.

<sup>&</sup>lt;sup>486</sup>Havard, op. cit., p. 394.

<sup>&</sup>lt;sup>487</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 77 : fol. 151-152, "Paroles des Outaouais de Michillimakinac de la bande de la Fourche, Sinagos et Kiskakons à Monsieur le marquis de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France", 16 juin 1742.

# 7.4 Les capitaines influents

Les envoyés diplomatiques et les commandants n'inspiraient pas tous le même respect chez les nations amérindiennes. Afin que l'alliance perdure avec les Amérindiens, il fallait que les agents diplomatiques de la France dans l'Ouest soient respectés par ceux-ci<sup>488</sup>. Pour mériter un tel respect, plusieurs parcours étaient possibles pour ces miliaires. Certains avaient acquis un prestige important par leur personnalité, leur expérience militaire et leurs nombreux voyages dans l'Ouest. Pour d'autres, la respectabilité acquise par le père ou un membre de la famille leur permettait d'être écoutés des nations dont ils étaient proches. Des 42 officiers dont il a été possible de retracer la carrière diplomatique dans le Pays d'en Haut, la moitié d'entre eux jouissaient d'une réputation exceptionnelle auprès de certaines nations. De ces 21 individus, 17 sont d'origine canadienne et seulement 4 sont d'origine française.

Tableau IX

Les capitaines influents auprès des Amérindiens				
Grades	Canadiens	Français	Total	
Grades subalternes	3	0	3	
Grades subalternes et capitaine	6	1	7	
Avant TDM jusqu'à capitaine	0	1	1	
Avant TDM	0	1	1	
Capitaine	8	1	9	
Total	17	4	21	

En regroupant les capitaines qui sont influents auprès des nations amérindiennes, certaines données se dégagent du tableau IX. En effet, la plupart des officiers canadiens jouissant d'une telle influence, soit 47 %, réalisent leurs interventions uniquement après avoir obtenu leur commission de capitaine. Pour 35 % d'entre eux, ils débutent leurs interventions dans les grades inférieurs et continuent après avoir obtenu leur commission de capitaine. Ils ne sont que 17 % des Canadiens à être ambassadeurs dans les grades inférieurs. Pour les Français, il n'y a pas de période durant leur carrière militaire qui semble plus active dans l'exécution de leur rôle de diplomate. On en trouve dans toutes les étapes d'une carrière d'officier, d'enseigne à capitaine, ce qui fait penser que la personnalité de certains de ces officiers nés en France joue un rôle déterminant dans leur travail de diplomate auprès des Amérindiens.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>488</sup>Havard, op. cit., p. 389.

En Europe et au Canada, les jeunes fils des officiers dépêchés dans les postes de l'Ouest suivent leur père afin d'apprendre le métier de militaire, mais également celui de diplomate<sup>489</sup>. Par exemple, en 1712, lorsque le capitaine Constant Le Marchand de Lignery est envoyé commander à Michilimakinac, le ministre de la Marine lui enjoint d'amener son fils, né en colonie, afin de le former<sup>490</sup>. Les autorités sont bien conscientes de l'importance de la formation des agents du roi en Nouvelle-France, mais laissent aux parents ce soin. Les membres de l'élite coloniale sauront convaincre Versailles de leur expérience auprès des Amérindiens et en tirer profit pour la carrière de leurs fils<sup>491</sup>. C'est pourquoi on y voit une forte proportion d'agents diplomatiques et de commandants d'origine canadienne, dont quelques-uns ont assurément bénéficié de la notoriété de leurs parents.

## 7.4.1 Le respect par le nom

Un petit nombre d'officiers jouissent du prestige attaché à leur nom de famille auprès des Amérindiens, comme le souligne P.L. Cook<sup>492</sup>. Parmi ces hommes, on retrouve quelques capitaines des troupes de la Marine, c'est pourquoi il est important d'expliquer de quelle façon le nom de famille a permis à ces officiers de devenir d'importants agents diplomatiques. Aux connaissances de la culture et des langues amérindiennes transmises par des pères ou des oncles à leurs fils ou neveux, s'ajoutait la réputation du nom de famille de l'officier ou de l'agent auprès d'une ou plusieurs nations. Certains officiers de l'élite militaire coloniale ont un parent qui a été adopté dans le passé par certaines nations. Comme les relations sociales sont basées sur les liens de parenté dans les sociétés amérindiennes, les fils de ces hommes profitent également du lien qui unissait leur parent à la nation concernée faisant d'eux des agents diplomatiques privilégiés et très écoutés<sup>493</sup>. Ce « crédit » ou encore cette « créance » comme le formule P.L. Cook, était une sorte de capital symbolique acquis par un membre de la famille de l'officier et entretenu par des présents, des gestes mutuels de protection, des politesses, etc<sup>494</sup>. Certains capitaines des troupes de la Marine sont devenus d'importants agents diplomatiques grâce au crédit qu'ils ont acquis eux-mêmes ou plus souvent par le biais de leur paternel.

Les fils de Charles Le Moyne : Charles Le Moyne de Longueuil, baron de Longueuil et Paul Le Moyne de Maricourt, incarnent la première génération de cette famille à être redevable de la réputation de leur père auprès des Iroquois. Comme on l'a vu plus haut, Maricourt est l'un des artisans

<sup>&</sup>lt;sup>489</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 143.

<sup>&</sup>lt;sup>490</sup>ANOM, Colonies, B, v. 34: fol. 38, Le ministre à M. de Lignery, 20 juin 1712.

<sup>&</sup>lt;sup>491</sup>Cook, op. cit., p. 72.

<sup>&</sup>lt;sup>492</sup>*Ibid.*, p. 73.

<sup>&</sup>lt;sup>493</sup>*Ibid.*, p. 70. Balvay, *L'Épée*, p. 169.

<sup>&</sup>lt;sup>494</sup>Cook, op. cit., p. 70.

de la Grande Paix de 1701. Après sa mort, c'est son frère, le baron de Longueuil qui reprend le flambeau diplomatique. Adopté comme Maricourt par les Onontagués, c'est lui que les autorités envoient à maintes reprises dans leur village, mais également dans les autres cantons iroquois, afin de faire respecter les clauses du traité de la Grande Paix<sup>495</sup>. En 1722, le gouverneur général Vaudreuil a espoir que lorsque le vieux baron de Longueuil quittera le service, son fils Charles Le Moyne de Longueuil, 2<sup>e</sup> baron de Longueuil, prendra la relève auprès des Iroquois<sup>496</sup>. Son autre fils, Paul Joseph Le Moyne de Longueuil chevalier de Longueuil, qui deviendra capitaine, bénéficie également du crédit acquis par leur grand-père et préservé par leur père.

Révélateur, l'exemple de la famille Le Moyne n'est pas unique. Comme Charles Le Moyne, Joseph-François Hertel de La Fresnière a été capturé par les Iroquois dans les années 1660. Son fils, le futur capitaine Zacharie François Hertel de La Fresnière subit le même sort lorsqu'il est volontaire dans un raid qui tourne mal en 1691. Il est captif trois ans et réussit à retourner en colonie avec une bonne connaissance de la culture et de la langue iroquoise<sup>497</sup>. Les capitaines Jacques Le Ber de Senneville, René Boucher de la Perrière et Pierre Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Marquis de Vaudreuil jouiront d'un crédit important auprès des Iroquois durant leur carrière grâce au statut de leur père dans la colonie. De plus, si un agent est important et qu'il a des frères également dans les troupes, les autorités semblent enclines à les mobiliser à leur tour. Leur nom de famille devait retentir dans les conseils amérindiens. C'est pourquoi l'on retrouve plusieurs membres de la famille Le Gardeur de Repentigny ou encore des d'Ailleboust dans les rangs des ambassadeurs<sup>498</sup>.

Le système de parenté chez les Amérindiens est au cœur de l'organisation de leur société. Elle permet l'assimilation d'individus qui lui sont extérieurs par le biais de l'adoption. Cela permet aux Amérindiens de donner un statut à un étranger au sein de leur société, une parenté «fictive» comparativement à la parenté qui unit par le sang<sup>499</sup>. C'est pourquoi les officiers et les commandants des forts seront la plupart du temps adoptés par les nations qu'ils côtoient. Comme le note A. Balvay, l'adoption « permet de consacrer l'alliance avec les Amérindiens et leur attribue des droits. »<sup>500</sup> Suivant

\_

<sup>&</sup>lt;sup>495</sup>Céline Dupré, « Le Moyne de Longueuil, Charles, baron de Longueuil (mort en 1729) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/le\_moyne\_de\_longueuil\_charles\_1729\_2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/le\_moyne\_de\_longueuil\_charles\_1729\_2F.html</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>496</sup>Roy, Les officiers, p. 175.

<sup>&</sup>lt;sup>497</sup>C.J. Russ, « Hertel de La Fresnière, Zacharie-François », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>498</sup>On parle ici des frères Jean-Paul Le Gardeur de Saint-Pierre de Repentigny et Augustin Le Gardeur de Courtemanche. Il y avait aussi leur cousin René Le Gardeur de Beauvais. Pour la famille d'Ailleboust on mentionnera les frères Nicolas d'Ailleboust de Manthet et Nicolas d'Ailleboust d'Argenteuil.

<sup>&</sup>lt;sup>499</sup>Havard, op. cit., p. 366.

<sup>&</sup>lt;sup>500</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 172.

la cérémonie d'adoption, l'officier reçoit un nouveau nom faisant référence à sa personnalité ou à une caractéristique physique. En effet, les premiers officiers ayant obtenu un crédit avec les nations amérindiennes, notamment les Iroquois, ont pratiquement tous été adoptés : de gré, comme le Canadien Pierre Jacques Payen de Noyan de Chavoy<sup>501</sup>, ou plus souvent de force, comme Zacharie François Hertel de La Fresnière. Les Iroquois avaient ensuite tendance à adopter les fils de ces officiers pour resserrer et confirmer les liens déjà existants<sup>502</sup>. C'est le cas de Maricourt et de son frère le baron de Longueuil ainsi que du fils de ce dernier, Paul-Joseph. D'autres officiers vont établir leur réputation par leurs compétences personnelles ou linguistiques, plutôt que par leurs liens familiaux.

### 7.4.2 Les interprètes

Les interprètes sont d'importants agents diplomatiques, mais très peu nombreux. Des 43 capitaines dont on a pu retracer la carrière avec les Amérindiens, seulement six, tous Canadiens, le sont. Il existait durant l'administration de Vaudreuil treize interprètes dans les commissions inférieures à celle de capitaine que P.L. Cook a repérées. Certains, réputés, comme Louis-Thomas Chabert de Joncaire, ont gravi les rangs, passant de soldat à lieutenant, ce qui était plutôt exceptionnel dans l'armée d'Ancien Régime et montre l'importance de cette compétence pour les autorités coloniales. Cook souligne que la plupart des interprètes ne provenaient pas de l'élite coloniale et n'étaient pas des officiers commissionnés, ils provenaient plutôt des familles marchandes<sup>503</sup>. L'importance des interprètes est capitale dans un monde aussi cosmopolite que l'Ouest où cohabitent de nombreuses langues. Maîtriser la langue constitue pour les Français une arme de pouvoir pour plusieurs raisons. Dans leur société comme dans celle des Amérindiens l'éloquence est respectée, il est donc de mise d'apprendre les dialectes minimalement pour éviter les incompréhensions. Pour conserver et entretenir l'alliance, il importe de comprendre l'autre pour être en mesure de l'influencer dans ses décisions<sup>504</sup>. Un conseil tenu entre Français et Amérindiens ne peut avoir lieu si les deux côtés n'ont pas un

Pierre Jacques Payen de Noyan de Chavoy débute son expérience des Pays-d'en-Haut en tant que lieutenant lorsqu'il séjourne un an au fort Frontenac en 1721. C'est sûrement à cette époque qu'il tissera des liens avec les Iroquois au point d'être adopté par ces derniers. Devenu capitaine en 1729, il a commandé le poste de Détroit de 1740 à 1742. Entre 1746 et 1747, Noyan de Chavoy commande au Fort Saint-Frédéric et participe à presque tous les conseils des Iroquois durant son mandat. Durant la guerre de Sept Ans, il est en constantes relations avec les Iroquois afin de les conserver à la cause française, mais ce sera en vain. Donald Chaput, « Payen de Noyan et de Chavoy, Pierre-Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003—, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/payen de noyan et de chavoy pierre jacques 4F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/payen de noyan et de chavoy pierre jacques 4F.html</a>. ANOM, Colonies, C11A, v. 101: fol. 247-254, Paroles adressées à Vaudreuil de Cavagnial par des députés iroquois, 13

décembre 1756. <sup>502</sup>Cook, *op. cit.*, p. 72.

<sup>&</sup>lt;sup>503</sup>*Ibid.*, p. 66-67.

<sup>&</sup>lt;sup>504</sup>Havard, *op. cit.*, p. 387-388.

interprète de confiance<sup>505</sup>. Malgré l'importance du rôle de l'interprète, peu d'avancement semble avoir été donné en considération de ce service rendu à la couronne. Celle-ci préférait donner des gratifications extraordinaires qui variaient entre 150 et 700 livres<sup>506</sup>.

Les capitaines-interprètes que nous avons étudiés appartiennent tous à l'élite coloniale militaire et ont évidemment tous atteint le grade de capitaine. Leur nom de famille permet de les situer au sein de grandes familles coloniales : Jean Paul Le Gardeur de Saint-Pierre de Repentigny<sup>507</sup>, René Robineau de Portneuf<sup>508</sup>, René Boucher de la Perrière<sup>509</sup>, Zacharie-François Hertel de La Fresnière, Paul Le Moyne de Maricourt et son neveu Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil chevalier de Longueuil. Leurs parents, appartenant souvent à la première génération de colons, étaient bien conscients de l'importance d'une connaissance des langues et de la culture des Amérindiens. De plus, il est avantageux pour ces hommes de ne pas avoir recours à des interprètes, faisant d'eux d'excellents agents diplomatiques<sup>510</sup>. Par ailleurs, il est certainement plus difficile pour des officiers nés en France et arrivés au Canada adultes de devenir interprètes compte tenu du temps requis pour acquérir cette compétence. Par contre, leurs habiletés personnelles peuvent faire d'eux des agents grandement respectés auprès des alliés autochtones.

## 7.4.3 L'expérience

Le crédit acquis par les relations familiales ou les connaissances linguistiques d'un officier auprès des Amérindiens ne sont pas les seules façons d'obtenir le respect comme agent diplomatique. Comme le souligne P. L. Cook « Clearly factors such as an agent's personality, bearing, graciousness and liberality were just as important as cultural knowledge or extensive experience on the frontier.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>505</sup>Cook, *op. cit.*, p. 66.

<sup>&</sup>lt;sup>506</sup>Russ, *op. cit.*, p. 185.

<sup>&</sup>lt;sup>507</sup>Donald Chaput fait une notice biographique très élogieuse de la carrière dans l'Ouest de Saint-Pierre. On y apprend que dès les années 1690, sa carrière se déroule presque entièrement au Pays-d'en-Haut. Ses ambassades sont toujours réussies, comme son succès dans l'affaire Le Pesant en témoigne. Il semble avoir acquis par expérience la connaissance de plusieurs langues dont celle des Renards, car il sert d'interprète à Louis La Porte de Louvigny durant la première guerre contre eux. Les relations qu'il a tissées avec certaines nations, notamment les Sauteux font de lui un agent de la France incontournable. Donald Chaput, « Legardeur de Saint-Pierre, Jean-Paul », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>508</sup>René Robineau de Portneuf fait sa carrière dans les grades subalternes en Acadie dans les troupes de la Marine. Durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, il combat souvent auprès des Abénakis et, lorsqu'il est lieutenant en 1708, est choisi comme interprète pour Vaudreuil auprès de cette nation. Grâce à sa connaissance parfaite de cette langue et de ses services rendus, il obtiendra une compagnie en 1716. Étienne Taillemite, « Robinau de Portneuf, René », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>509</sup>Fils de Pierre Boucher, René Boucher de la Perrière est initié dès sa jeunesse aux langues et aux pratiques des Amérindiens. Il devient capitaine en 1726 et restera par la suite dans l'ouest. C.J. Russ, « Boucher de la Perrière, René », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>510</sup>Havard, op. cit., p. 389.

This may explain in part why newly-arrived officiers from France could become successful agents while Canadian-born officers might not. »<sup>511</sup> Comme la guerre est au centre des relations sociales des nations du nord-est de l'Amérique du Nord, l'officier peut acquérir ce respect grâce à ses actions militaires passées.

Jacques Testard de Montigny acquiert ce respect des Abénakis vivant aux frontières est de la Nouvelle-France. En 1704, Vaudreuil l'a envoyé convaincre les Abénakis de quitter leurs territoires ancestraux, trop exposés aux colons de la Nouvelle-Angleterre et de venir s'installer dans la colonie canadienne<sup>512</sup>. De 1705 à 1706, Montigny a accompagné Nescambiouit, ancien chef des Abénakis à la cour afin de familiariser Louis XIV avec les exploits militaires ainsi que la personnalité du chef. Les deux furent des compagnons d'armes à plusieurs reprises durant les guerres contre l'Angleterre en Amérique. Cette amitié entre un Canadien et le chef Abénaki renforce l'alliance de cette nation avec la France qui est d'autant plus importante qu'elle est le rempart contre l'expansionnisme de la Nouvelle-Angleterre sur les frontières de l'Acadie. En 1710, après 18 ans de service passés notamment à guerroyer auprès des Abénakis durant les deux premières guerres intercoloniales, Montigny obtient, sa commission de capitaine.

D'autres sont devenus des intermédiaires influents par le zèle, leur personnalité et la bonne gestion de leur poste lorsqu'ils ont été commandants, comme le Canadien Henri Louis Deschamps de Boishébert et de La Bouteillerie<sup>513</sup> ou encore le Français Louis La Porte de Louvigny comme on l'a vu plus haut. Dans certains cas, c'est par leurs nombreux voyages dans l'Ouest qu'ils deviennent d'importants agents diplomatiques comme le Canadien Nicolas d'Ailleboust de Manthet<sup>514</sup>.

-

<sup>512</sup>Louise Dechêne, « Testard de Montigny, Jacques », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>511</sup>Cook, *op. cit.*, p. 74.

Entre 1730 et 1743 le capitaine de Boishébert commande au fort Détroit. Il reçoit l'ordre de conserver la paix dans les Pays-d'en-Haut et de contrecarrer les plans des Iroquois qui chercheraient à déstabiliser le pays. Contrairement à ses prédécesseurs, Cadillac et Tonty, Boishébert semble avoir bien rempli son rôle de commandant puisqu'il y commande longtemps et semble aussi avoir toujours conservé de bonnes relations avec les Amérindiens. Comme il commande durant la seconde guerre contre les Renards, de Boishébert s'active à diriger les partis des nations de Détroit contre les Renards jusqu'en 1733. Il fera de même contre la nation des Chicachas. ANOM, Colonies, C11A, v. 54 : fol. 406-407v, Lettre de Beauharnois au ministre, 1<sup>er</sup> octobre 1731. Yves F. Zoltvany, « Deschamps de Boishébert, Henri-Louis », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/deschamps\_de\_boishebert\_henri\_louis\_2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/deschamps\_de\_boishebert\_henri\_louis\_2F.html</a>. ANOM, Colonies, C11A, v. 57 : fol. 345-347, Extrait d'une lettre de Boishébert à Beauharnois, 7 novembre 1732. AC, C11A, v. 59 : fol. 14-19v, Lettre de Beauharnois au ministre, 24 juillet 1733.

<sup>&</sup>lt;sup>514</sup>De Manthet est un capitaine des troupes de la Marine qui s'est illustré dans la guerre en Amérique. Il gravit rapidement les commissions et devient capitaine en 1702. Durant plusieurs missions dans les années 1690, il se rapproche de la nation des Outaouais. De plus, comme il est « aussy fort estimé des sauvages », on l'envoie régler certaines mésententes qui existent entre les nations des Pays-d'en-Haut, selon les Outaouais. Vaudreuil

Au début des années 1680, Colbert publie plusieurs édits afin de ramener les coureurs de bois dans la colonie laurentienne soit par la force ou en leur proposant l'amnistie. Daniel Greysolon Dulhut, lui-même coureur de bois, se fait alors leur défenseur. Il reproche à Versailles son manque de reconnaissance envers des hommes qui, comme lui, ont pavé les routes commerciales, scellé des alliances et empêché que certaines nations se fassent la guerre, ce qui aurait eu pour conséquence de bouleverser le commerce. Eccles le souligne: « Men such as Du Lhut enjoyed tremendous prestige and wielded great influence in the councils of the various Indian nations of the west; and this, plus the fact that they took their trade goods to the Indian villages, spoke their language, and understood their mores and mentalities. »<sup>515</sup> Sa carrière en témoigne. Dulhut aurait fait deux voyages en Nouvelle-France avant 1674 où il aurait conçu le projet d'exploiter le commerce avec la nation des Sioux. En 1678, il œuvre à rattacher les nations vivant à l'ouest du lac Supérieur, dont les Sioux et les Sauteux, au giron de la France. Il cherche également à ce que les Cris et les Monsonis n'apportent plus leurs fourrures aux Anglais de la Baie d'Hudson. Ces nouvelles alliances, il les cimenta au Sault-Sainte-Marie où plusieurs nations participèrent avec la France, sous les auspices de Dulhut, à la paix de l'été 1679. En 1683, le gouverneur La Barre l'envoie dans le Pays d'en Haut afin de conserver dans l'alliance avec la France, les nations du lac Supérieur. On reproche alors aux Potéouatamis de rester neutres et, de plus, on voudrait renouer la paix entre les Sioux, les Renards et les Sauteux. Sa grande connaissance de l'Ouest lui a permis d'être souvent réquisitionné par les autorités dans différentes entreprises, dont la construction de certains forts, et lors de l'expédition de La Barre en 1684. Son expérience de coureur de bois, combinée à celle d'officier dans l'armée française, lui a donné la possibilité d'être capitaine réformé en 1690 et de passer, cinq ans plus tard, au rang de capitaine 516. François Dauphin de La Forest aura également été un coureur de bois dont les compétences ont été réquisitionnées par les troupes de la Marine, faisant de lui un capitaine réformé en 1691 et un capitaine en 1701<sup>517</sup>.

dira de lui qu'il n'y avait personne qui avait un tel ascendant sur les Amérindiens et les Français de l'ouest. ANOM, Colonies, C11A, v. 14 : fol. 65-99v, Relation d'évènements survenus en 1694 et 1695, 1695. ANOM, Colonies, C11A, v. 21 : fol. 9-10, Lettre de Vaudreuil et Beauharnois au ministre, 15 novembre 1703. Jean Blain, « Ailleboust de Manthet, Nicolas d' », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015,

http://www.biographi.ca/fr/bio/ailleboust de manthet nicolas d 2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>515</sup>Eccles, Frontenac, p. 92.

<sup>&</sup>lt;sup>516</sup>Yves F. Zoltvany, « Greysolon Dulhut, Daniel », *DBC*, [En ligne].

<sup>517</sup>La Forest passe pratiquement toute sa vie active dans l'Ouest à diriger des postes de traite. Il commande entre autres de 1685 à 1702 le fort Saint-Louis des Illinois où il bâtit des liens importants avec la nation des Illinois. Lorsqu'il commande à Détroit de 1705 à 1714, son expérience de coureur de bois lui permet d'entretenir de bonnes relations avec les nombreuses nations vivant près du fort. Louise Dechêne, « Dauphin de La Forest,

Il n'était donc pas impossible pour un officier venu de France de devenir un agent diplomatique important auprès des Amérindiens durant sa carrière, grâce à l'expérience acquise sur le terrain. Toutefois, les Canadiens étaient dans bien des cas avantagés par les connaissances transmises par leurs parents puisqu'elles leur permettent de se démarquer auprès des autorités – et des nations alliées. Ce qui n'empêchait pas, comme nous le verrons dans la prochaine partie, pour certains officiers moins familiers avec les cultures amérindiennes de devenir ambassadeur ou commandant d'un poste.

# 7.5 Les capitaines moins rompus à la diplomatie

Comme le nombre d'officiers connaissant la culture et les langues amérindiennes est assez limité, les autorités n'ont pas le choix de dépêcher d'autres militaires moins qualifiés dans les nombreux postes de l'ouest et dans les missions diplomatiques. On en retrouve 21, soit l'autre moitié du contingent des 42 capitaines qui ont eu dans leur carrière militaire à prendre part à des relations diplomatiques avec les nations amérindiennes en tant que commandant ou ambassadeur. Ces treize Français et huit Canadiens n'obtiendront visiblement jamais le même respect de la part des alliés que les autres, précédemment étudiés, possédaient. Néanmoins, nous avons l'impression que la plupart de ces commandants réussiront à bien exécuter les ordres des autorités.

Tableau X

Les capitaines moins influents auprès des Amérindiens						
Grades	Canadiens	Français	Total			
Grades subalternes	3	2	5			
Grades subalternes et capitaine	2	1	3			
Avant TDM	1	1	2			
Capitaine	2	9	11			
Total	8	13	21			

Le tableau X révèle que du côté canadien, on en retrouve trois qui réalisent des missions diplomatiques avant d'obtenir leur commission de capitaine. L'un de ces officiers sert comme diplomate avant son entrée dans les troupes de la Marine. Deux autres participent à des ambassades

François », *DBC*, [En ligne]. ANOM, Colonies, C11A, v. 12 : fol. 4-21, Lettre de Frontenac et Champigny au ministre, 15 septembre 1692. ANOM, Colonies, C11A, v. 11 : fol. 41-79v, "Relation de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le départ de la frégate La Fleur de May le 27 novembre 1690 jusqu'au

départ de 91", 27 novembre 1690. ANOM, Colonies, C11A, v. 34 : fol. 63-67v, Paroles des "Hurons descendus du fort Pontchartrain du Détroit" à Vaudreuil, 7 novembre 1713.

diplomatiques lorsqu'ils sont dans les grades subalternes, mais également après avoir obtenu leur commission dans les troupes de la Marine. Deux autres seront des agents uniquement lorsqu'ils seront promus capitaines. Pour les officiers français, les résultats sont plus clairs : deux servent comme diplomate dans les grades subalternes, un autre, avant d'entrer dans l'armée coloniale et un autre, durant toute sa carrière de militaire et après l'obtention de son grade de capitaine. Neuf autres sont dépêchés auprès des nations amérindiennes en tant que capitaine.

Ces hommes, dont la plupart sont nés en France, n'avaient jamais eu de contacts avec les Autochtones d'Amérique avant de commencer leur service dans les troupes de la Marine. Comment se fait-il alors que ces officiers aient tout de même été en mesure de réaliser les différentes missions diplomatiques que demande la position de commandant de fort? P.L. Cook avance une hypothèse selon laquelle les officiers français, nonobstant leurs connaissances approfondies ou non de la culture amérindienne, en sont venus à comprendre en surface les rituels diplomatiques sans en comprendre le sens ou la portée différents pour les Amérindiens<sup>518</sup>. Il leur était donc possible de se faire comprendre des alliés et c'est pourquoi le gouverneur général n'hésitait pas à nommer des officiers français qui n'avaient pratiquement aucune expérience de l'Ouest comme Constant Le Marchand de Lignery à la tête de Michilimakinac, un des plus importants postes de traite au cœur de plusieurs nations amérindiennes.

De 1712 à 1715, durant la première guerre contre les Outagamis, le capitaine Lignery commande à Michilimakinac. Il passe quelques années auparavant à ce poste sous les ordres de Louis La Porte de Louvigny, un agent d'expérience qui semble lui enseigner la façon de se faire respecter des Amérindiens<sup>519</sup>. En tant que commandant, il exhorte les nations environnantes à se rallier aux Français contre les Renards<sup>520</sup>. Lorsque le deuxième conflit débute, Lignery suit la ligne de conduite du gouverneur Vaudreuil et adopte une politique de conciliation afin de préserver la paix dans la région plutôt que de protéger la Louisiane et la nation des Illinois, attaquée par les Renards<sup>521</sup>. En effet, il est envoyé en 1724 réconcilier la nation des Sauteux et des Renards (ce qu'il réussit à faire) tout en laissant les Illinois, alliés des Français et ennemis jurés des Renards, continuer d'effectuer des raids contre ces derniers<sup>522</sup>. En 1726, il réussit au poste de la Baie des Puants à obtenir la parole des Renards

\_

<sup>&</sup>lt;sup>518</sup>Cook, *op. cit.*, p. 74.

<sup>&</sup>lt;sup>519</sup>Havard, op. cit., p. 390.

<sup>&</sup>lt;sup>520</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 34 : fol. 228-261v, Lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre, 20 septembre 1714.

<sup>&</sup>lt;sup>521</sup>Yves F. Zoltvany, « Le Marchand de Lignery, Constant », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 14 sept. 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/le marchand de lignery constant 2F.html.

<sup>&</sup>lt;sup>522</sup>Zoltvany, *The Frontier*, p. 248.

qu'ils vivront en paix avec les alliés des Français. Par contre, en 1728, Lignery dirigera une expédition contre les Outagamis qui échouera encore une fois et dont la responsabilité lui sera imputée. Lignery est un exemple de diplomate français qui, sans expérience du monde américain, a su bien tirer son épingle du jeu. D'autres capitaines nés en France suivent un parcours semblable à celui de Lignery. À cet égard, on retiendra les noms des capitaines Nicolas Antoine Coulon de Villiers<sup>523</sup>, François Amariton<sup>524</sup> et Louis Etienne de Villedonné<sup>525</sup> qui ont été des acteurs importants durant les guerres contre les Renards. Les tâches mécaniques qui leur étaient confiées étaient relativement faciles à réaliser pour ces commandants, même sans formation poussée en tant que diplomate auprès des alliés amérindiens.

Chez les Amérindiens, l'échange de présents permet l'établissement d'une relation sociale d'amitié et de confiance. On donne et on reçoit durant les séances de troc et les ambassades. Sans ces échanges, il n'y a pas de commerce et les Français comprennent rapidement l'importance de ce rituel d'alliance qu'ils cherchent à instrumentaliser afin de le subordonner à leurs intérêts<sup>526</sup>. La distribution annuelle des présents offerts par le roi aux nations alliées des Français est une des plus importantes activités diplomatiques et est supervisée par le commandant du poste. Cette pratique qui remonte au début de l'expansion vers l'ouest, s'ancre sous le gouvernement de Vaudreuil et permet aux officiers qui ont des connaissances limitées de la culture amérindienne d'obtenir un certain prestige de la part

\_

<sup>523</sup> Nicolas Antoine Coulon de Villiers commande son premier poste de 1725 à 1729 à Saint-Joseph des Illinois. Durant ses années en poste, il a souvent affaire aux Renards qui sollicitent sa médiation. Il est un des commandants de l'armée qui donnera un coup fatal aux Renards en 1730. Par la suite, c'est à Coulon de Villiers, alors commandant à la Baie des Puants, que les Outagamis vaincus s'adresseront pour lui demander la clémence. Il devient capitaine en 1733. ANOM, Colonies, C11A, v. 49 : fol. 521-521v, Paroles d'un chef renard adressées à Coulon de Villiers, 1727. ANOM, Colonies, C11A, v. 54 : fol. 395-395v, Paroles des Renards à Coulon de Villiers. 19 ianvier 1731.

François Amariton, capitaine depuis 1716, obtient le commandement du fort de la Baie des Puants de 1725 à 1726. Sa position le place près des Renards. Il demandera aux Illinois, comme l'a fait le commandant avant lui, qu'ils rendent les esclaves Renards à leurs foyers afin que la paix puisse se réaliser, mais en vain. En 1726, se tient à son poste un conseil regroupant Lignery, les Sakis, les Puants et les Renards sous la supervision d'Amariton. Lignery leur demande de rester en paix avec les Illinois, ce qu'ils décident de faire. ANOM, Colonies, C11A, v. 56 : fol. 251-254, Résumé de pièces concernant la guerre des Renards venues de la Louisiane par la flûte la Loire, 1731. ANOM, Colonies, C11A, v. 48 : fol. 413-414v, Conseil tenu à la baie des Puants par M. de Lignery avec les Sakis, Puants et Renards en présence de Messieurs Amariton, de Clignancour et du révérend père Chardon", 7 juin 1726.

<sup>525</sup> Le capitaine français Louis Etienne de Villedonné commande au poste de Saint-Joseph des Miamis entre 1722 et 1726. Il ne semble pas connaître beaucoup de bouleversements politiques durant son mandant à l'exception de l'année 1724. Cette année-là, il espère convaincre les Illinois de rendre leurs esclaves Renards à leur foyers afin d'apaiser la colère de ces derniers, mais sans résultat. ANOM, Colonies, C11A, v. 56 : fol. 262-262v, Copie d'une lettre de Villedonné à Boisbriand et Dutisné, 4 octobre 1724.

<sup>&</sup>lt;sup>526</sup>Havard, op. cit., p. 393-395.

des nations alliées, car la générosité est la qualité la plus admirée chez ces nations<sup>527</sup>. En 1691 par exemple, le Canadien Alexandre Le Neuf de La Vallière de Beaubassin, alors lieutenant réformé, a pour mission d'aller porter aux Amérindiens de Beaubassin en Acadie des présents afin d'entretenir leur fidélité à l'égard de la France et leur aversion à l'égard des Anglais. Il semblerait que certaines marchandises auraient été gardées pour le profit personnel de Le Neuf, ce que condamnera Louis XIV et aurait, selon les dires, facilité la défection de certaines tribus<sup>528</sup>. Selon P.L. Cook, lorsque les autorités pensaient réduire les fonds alloués à ces présents, les commandants leur rappelaient que le prestige « *is critical in the art of persuasion, and for the French, who were not uniformly great hunters, orators, healers, or respected elders, the best way of acquiring prestige was through gift-giving*. »<sup>529</sup> Sans ce système d'échange, les officiers français sans bagage culturel des affaires amérindiennes auraient sûrement eu plus de difficultés à se faire respecter des nations avec lesquelles ils avaient le mandat de commercer et d'entretenir l'alliance.

Les envoyés qui ont été capitaines des troupes de la Marine sont peu nombreux. Dépêchés en mission une seule fois, ces ambassadeurs ne possèdent pas de connaissances élaborées de la culture ou de la langue amérindienne. Durant les rendez-vous diplomatiques, des interprètes les accompagnent pour traduire les conversations, et la forme protocolaire est toujours sensiblement la même d'une nation à l'autre<sup>530</sup>. Comme pour les commandants, les instructions données à l'ambassadeur par les autorités sont également bien précises : il lui est émis quoi dire et quoi faire selon la mission<sup>531</sup>. Par exemple, en 1741, les Hurons sont en brouille avec les autres nations présentes près du poste de Détroit. Afin d'apaiser les esprits, le gouverneur général Beauharnois envoie son neveu le capitaine Charles-Claude Chevalier De Beauharnois pour les rencontrer alors qu'il n'a passé que quelques années en Amérique<sup>532</sup>. Sous les ordres de son oncle, le neveu les invite à quitter les terres de Détroit et à venir s'installer en mission près de Montréal. Trois chefs hurons descendront avec lui à Montréal rencontrer le gouverneur général<sup>533</sup>.

Enfin, il y a certains de ces diplomates moins influents qui ont été de mauvais commandants ou ambassadeurs. On a déjà noté le cas du Français d'Antoine dit "de La Mothe Cadillac" Laumet qui

<sup>&</sup>lt;sup>527</sup>Cook, *op. cit.*, p. 76.

<sup>528</sup>J.-Roger Comeau, « Leneuf de Lavallière et de Beaubassin, Alexandre », DBC, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>529</sup>Cook, *op. cit.*, p. 77.

<sup>&</sup>lt;sup>530</sup>*Ibid.*, p. 65.

<sup>&</sup>lt;sup>531</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 144. Havard, *op. cit.*, p. 279.

<sup>&</sup>lt;sup>532</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 75 : fol. 91-92, Paroles de Beauharnois aux Outaouais, Potéouatamis, Sauteux et Mississagués de Détroit, 12 juin 1741.

<sup>&</sup>lt;sup>533</sup>ANOM, Colonies, C11A, v. 75 : fol. 99-99v, Paroles de Claude-Charles de Beauharnois aux Hurons, 2 aout 1741

défendait ses intérêts avant ceux de la Couronne, mais il y a aussi Jacques Charles de Sabrevois de Sermonville qui fut relevé<sup>534</sup>. Il n'est pas le seul capitaine à avoir été incapable de bien réaliser la bonne entente avec les nations alliées. Trois autres capitaines, tous nés en France ont un bilan plutôt mauvais<sup>535</sup>. Aucun Canadien de cette étude n'est relevé de ses fonctions à cause de la mauvaise gestion de son poste ou du manque de compétences durant les ambassades.

# 7.6 Bilan: des agents diplomatiques importants

Par leur statut de guerrier, les militaires de l'armée coloniale semblent bénéficier en général d'une écoute importante des Amérindiens pour qui la guerre a un rôle déterminant dans leur société. Importante au XVII<sup>e</sup> siècle, la présence au pays amérindien d'officiers nés en France diminue au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans toutefois ne jamais disparaître. C'est un des effets de la *canadianisation* du corps d'officiers qui permet aux autorités de recruter des éléments mieux formés à la culture et aux pratiques amérindiennes. Le poids numérique des Canadiens dans le corps d'officiers augmente à partir du milieu des années 1720, mais déjà au début de ce siècle, les officiers nés dans la colonie dominent au sein du « personnel diplomatique. »

D'être nés en Amérique, procure à certains un avantage sur les officiers nés en France en ce qui concerne la connaissance des langues et des usages des Amérindiens auxquels ils sont initiés

\_

<sup>&</sup>lt;sup>534</sup>Jacques Charles de Sabrevois de Sermonville, capitaine né en France, fort apprécié de ses supérieurs grâce à ses importants états de service, obtient le commandement du poste de Détroit de 1715 à 1717. Cependant, les Amérindiens vivant près de son poste se plaignent de la poigne de fer avec laquelle il dirige Détroit. Vaudreuil n'hésite pas à le relever parce que la bonne entente entre les nations autochtones et la France est cruciale. Voisine, Nive, « Sabrevois, Jacques-Charles de », *DBC*, [En ligne].

<sup>&</sup>lt;sup>535</sup>Alphonse de Tonty, Baron de Paludy a une carrière dans l'Ouest assez réussie jusqu'à ce qu'il obtienne le commandement du fort Frontenac en 1706. Il le dirige de façon arbitraire et d'une main de fer pour son intérêt personnel, ce qui entraînera sa destitution en 1708. Mais protégé du gouverneur Vaudreuil, Tonty est nommé commandant à Détroit de 1717 à 1727. Signe que Tonty était toujours aussi inflexible dans sa facon de négocier avec les Amérindiens, les Hurons menacent de quitter le fort si le commandant n'est pas remplacé, mais il mourut avant que Beauharnois ne puisse le rappeler. C.J. Russ, « Tonty, Alphonse (de), baron de Paludy », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 – , consulté le 14 sept. 2015, <a href="http://www.biographi.ca/fr/bio/tonty\_alphonse\_2F.html">http://www.biographi.ca/fr/bio/tonty\_alphonse\_2F.html</a>. Le lieutenant Louis Henri de Baugy est relevé de ses fonctions en 1685 après trois ans de service au fort Saint-Louis des Illinois, vraisemblablement parce que ses relations avec les Illinois ne sont pas très bonnes. BNF, IA5, v. 1016 : fol. 286-286v, Pièces relatives aux Colonies françaises de l'Amérique, et particulièrement à la Nouvelle-France ou Canada (1673-1697) (original), 24 août 1686 Montréal. Nicolas Joseph Noyelles de Fleurimont commande à plusieurs postes dans l'Ouest durant sa carrière. Après avoir combattu les Renards, Noyelles devient commandant de Détroit en 1736 et, deux ans plus tard, il doit gérer une dissension entre Outaouais et Hurons qui risque de dégénérer en guerre totale entre les nations de l'ouest. Novelles de Fleurimont impose une paix précaire en arrêtant la vente d'armes à feu aux nations avoisinantes de Détroit. Son échec militaire contre les Renards de 1735 et le fait que ce dangereux conflit lui est imputé par le ministre expliquent qu'on lui reproche de ne pas se faire respecter des Amérindiens. S. Dale Standen, « Noyelles de Fleurimont, Nicolas-Joseph de », DBC, [En ligne].

pendant leur jeunesse. Grâce au sens diplomatique des acteurs de l'affaire Le Pesant, la région a évité de justesse un embrasement complet qui aurait pu refouler les Français du Pays d'en Haut. Parmi les officiers qui sont moins influents, les Français dominent. En effet, les autorités n'hésitaient pas à envoyer des officiers qui avaient peu d'expérience des Amérindiens dans certaines missions puisque le nombre de bons ambassadeurs était assez limité pour le nombre de postes et de délégations requises, mais aussi parce que les tâches à effectuer ne requéraient pas de connaissances très poussées des cultures autochtones. Du moins l'espérait-on... Ironiquement, les deux guerres contre les Renards voient peu d'agents diplomatiques de calibre assurer des commandements dans cette région. C'est peut-être une des explications de la tournure dramatique des évènements qui aurait nécessité des émissaires et des négociateurs plus compétents.

Qu'ils aient été des ambassadeurs d'exception ou sans expérience de l'Ouest, les autorités envoyaient principalement des capitaines comme plénipotentiaires. La plupart des interactions diplomatiques des officiers de cette étude se réalisent après l'obtention de leur grade de capitaine. Lorsque Arnaud Balvay dit que le « service diplomatique apparaît avant tout comme une étape obligatoire pour tout officier qui souhaite obtenir le commandement d'une compagnie de soldats ou une place dans l'administration coloniale »<sup>536</sup>, il faut nuancer le propos. En effet, du côté des capitaines nés en colonie, plus la moitié de tout le groupe ayant servi de 1683 à 1739, soit 73 %, ont été diplomates dans le Pays d'en Haut. En regroupant les officiers influents et ceux qui ne le sont pas, la plupart des Canadiens ont effectué leurs ambassades avant d'être promus au grade de capitaine et plusieurs ont continué de participer aux différents conseils après l'obtention d'une compagnie. Leur rôle a été important dès les premières années que les Canadiens ont pu entrer dans les troupes de la Marine et ne va qu'en s'accentuant à partir du début des années 1700.

Entre 1683 et 1739, pour ceux nés en France, c'est le bilan inverse. Très peu de capitaines nés en France, environ 20 %, ont été diplomates durant leur carrière militaire. Qu'ils soient influents ou non auprès des Amérindiens, la plupart réalisent leurs ambassades seulement après avoir obtenu leur grade de capitaine, et très rarement avant. Les officiers français ont des expériences plus disparates que les officiers canadiens avant d'avoir des relations diplomatiques avec les Amérindiens. Le manque de familiarité est sûrement une des raisons qui explique pourquoi les commandants jugés moins habiles en tant que diplomates sont tous d'origine française.

<sup>&</sup>lt;sup>536</sup>Balvay, *L'Épée*, p. 142.

Cette étude aura été en mesure de démontrer que le rôle des capitaines des troupes de la Marine dans la diplomatie amérindienne n'est pas négligeable et est même névralgique pour la Nouvelle-France. Non seulement il est une partie importante de la carrière des officiers concernés, il touche un nombre important des capitaines du contingent et principalement ceux provenant de l'élite militaire coloniale. Il est alors curieux de constater que l'historiographie militaire a souvent écarté cet aspect de leur carrière. La diplomatie amérindienne semble avoir été l'affaire de ce groupe qui mena en grande partie à terme ses missions diplomatiques avec succès des débuts à la fin de leur carrière. Ceux nés en métropole semblent avoir eu plus de difficultés à bien saisir les subtilités du jeu diplomatique avec les Amérindiens<sup>537</sup>. Quelques-uns ont compris la dynamique et sont devenus d'excellents agents, mais on peut se demander : si l'armée n'avait pas ouvert ses portes aux Canadiens aurait-elle été en mesure de conserver d'aussi bonnes relations diplomatiques et d'étendre la zone d'influence française dans le continent? L'ouverture des postes d'officiers aux Canadiens aura donc eu un effet politique important pour l'Amérique du Nord.

-

<sup>&</sup>lt;sup>537</sup>À preuve, les militaires britanniques métropolitains feront appel aux descendants de ces officiers diplomates (Boucher, Montigny, La Corne, Lorimier etc.) pour chercher l'appui des Amérindiens durant le Régime britannique. Legault, op. cit., p. 116.

#### **Conclusion**

Au terme de cette étude, il est maintenant possible de jeter un regard plus clair et nuancé sur la carrière militaire des capitaines des troupes de la Marine qui ont servi au Canada entre 1683 et 1739. Ayant tenu compte de la provenance française ou canadienne du capitaine, nous avons observé certaines tendances au travers de ces parcours individuels. Elles se vérifient jusqu'à un certain point lorsque l'on voit qui a obtenu les grands honneurs qui récompensent leur carrière militaire.

Institué en 1693, l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis récompensait les officiers qui s'étaient distingués pour le roi d'abord après 10, puis 23 et finalement 25 ans de service en les faisant chevalier et en leur accordant une pension dont le montant variait de quelques centaines de livres à quelques milliers. Mais si les années de service étaient comptées, elles ne suffisaient pas à obtenir cette distinction, le mérite y jouait techniquement pour beaucoup et, au début des années 1700, la faveur permettait aussi d'y accéder<sup>538</sup>. Près de la moitié des capitaines de cette étude ont obtenu cette croix, soit 67 sur 133, en moyenne à l'âge de 54 ans. Si recevoir une commission de capitaine est déjà en soi une réussite, l'obtention de la croix est la consécration d'une carrière.

Pour les capitaines des troupes de la Marine nés dans la colonie, ils semblent récolter le salaire de leur peine dans leur carrière militaire en Amérique puisque 27 d'entre eux sur les 45 étudiés (60%) sont récompensés, en majorité au cours des années 1730-40, par la croix de Saint-Louis. Cependant, ils ne sont que 13 à obtenir une promotion dans l'état-major où les postes sont très convoités. Si les autorités ont d'abord été réticentes à permettre l'accès des nobles de la colonie dans les troupes de la Marine, il est clair qu'elles reconnaissent leur participation active dans la défense de l'empire en leur décernant plusieurs croix de Saint-Louis. L'armée leur offre ainsi une réelle amélioration du statut. Honorer de la sorte bon nombre d'officiers, c'est aussi leur créer un patrimoine symbolique qu'ils pourront léguer à la prochaine génération, car cette renommée se transmet de père en fils. Le parcours des fils s'en trouve facilité, sans doute : au moins certains des rejetons de porte-croix connaissent un début de carrière militaire plus précoce et une ascension plus rapide. Bien sûr, la variable sociale joue ici de manière très discriminante : quelques Canadiens provenant d'éminentes familles réussissent à devancer les autres, surtout lorsqu'ils acquièrent une formation dans les armées de France. Alors qu'en général, il fallait s'armer de patience et être prêt à gravir tous les grades avant d'obtenir celui de capitaine.

-

<sup>&</sup>lt;sup>538</sup>Fauteux, *op. cit.*, p.8, p. 26, p. 34-35 et p. 40.

La guerre marque profondément la vie dans la colonie laurentienne pendant presque toute la période étudiée ici. Au moins jusqu'au traité d'Utrecht, les officiers canadiens ne manquent pas d'occasions de se distinguer au combat. Plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à le faire, participant à répétition aux offensives menées contre les colonies anglaises. Aussi combatifs que leurs pairs (et bientôt, leurs pères) venus de France, ils sont surtout actifs alors qu'il détiennent les commissions inférieures et comme au cours de ces années ils y passent beaucoup du temps de leur carrière, c'est là qu'ils y réalisent la majorité de leurs combats. Lorsque la guerre avec la Grande-Bretagne prend fin en 1713, les premiers Canadiens à avoir investi le corps d'officiers des troupes de la Marine ont récemment obtenu leur commission de capitaine pour services rendus et sont disponibles pour investir les postes du Pays d'en Haut.

Les autorités coloniales vont reconnaître que la plupart des capitaines nés en colonie ont l'avantage d'avoir une connaissance minimale – et plusieurs, une connaissance approfondie – des Amérindiens, qu'ils fréquentent parfois depuis leur jeunesse. C'est pourquoi les capitaines canadiens sont envoyés commander les postes de traite à la périphérie de l'empire. Ils y trouvent leur compte en participant de près ou de loin, légalement et illégalement, à la traite qui s'y fait là-bas. Cependant, on semble percevoir une certaine hésitation de la part des administrateurs coloniaux dans l'octroi des postes de traite les plus importants comme Michilimakinac. D'après notre appréciation des raisons expliquant ces nominations, des liens plus étroits avec l'administration coloniale ou métropolitaine auraient pu faire pencher la balance en la faveur de certains officiers, plus souvent qu'autrement des Français. Ce qui n'empêche pas les décideurs de miser sur des officers expérimentés, quelle que soit leur provenance, pour commander ces forts importants. À partir des années 1720 ou 1730, à l'image de l'ensemble du corps des officiers, le commandement de ces postes se « canadianise ».

Les officiers d'origine coloniale deviennent de plus en plus incontournables pour les autorités coloniales grâce notamment à la respectabilité qu'ils ont réussi à acquérir de différentes façons auprès des Amérindiens, alliés comme ennemis. Dès leur entrée dans les commissions inférieures des troupes de la Marine, la majorité des Canadiens prouvent lors de différentes ambassades qu'ils savent représenter les intérêts de l'empire et après avoir obtenu leur commission de capitaine, savent gérer les tensions politiques entre les Amérindiens fréquentant le poste de traite où ils sont envoyés commander. Finalement, la carrière militaire d'un capitaine canadien des troupes de la Marine nous paraît difficile, du point de vue de la rapidité des promotions, mais aussi lente et dangereuse. Elle requiert aussi une « tête sur les épaules », le tout soutenu par une ambition à l'épreuve des inégalités au sein du corps d'officiers, inhérentes à l'institution militaire et à la société d'Ancien Régime.

La majorité de nos capitaines qui ont obtenu la croix de Saint-Louis sont nés en France, soit 40 sur les 67 chevaliers, toutes provenances confondues, ce qui équivaut à près de 60% de nos capitaines ainsi honorés. Toutefois, sur les 88 capitaines venus de France entre 1683 et 1739, les récipiendaires de la croix ne représentent que 45% du total et la majorité reçoit leur croix dans les années 1710. Selon ces résultats, les capitaines français auraient alors, en général, une carrière en Amérique moins réussie que les Canadiens (dont le taux de récipiendaires de croix est de 60%), or ce n'est pas nécessairement le cas. Après avoir obtenu la commission de capitaine, 35 obtiennent un ou plusieurs postes dans l'étatmajor colonial, ce qui est encore plus intéressant que la croix puisque ces postes bien rémunérés sont conservés à vie, ou jusqu'à l'obtention d'une autre promotion. Rappelons que seulement 13 Canadiens de notre échantillon seront nommés à l'état-major.

Obtenir un poste dans l'état-major était la consécration pour les capitaines et officiers venus de France, ensuite venait la croix de Saint-Louis qui leur était attribuée plus tard dans leur vie. Provenant de la petite noblesse ou n'étant pas les héritiers de la fortune familiale, ces militaires, bloqués jusqu'à un certain point dans l'infanterie, cherchent en servant dans les Amériques, l'avancement capable de faire honneur à leur statut. L'immigration de la moitié du contingent étudié en fait foi : l'armée coloniale leur offrait un meilleur avenir qu'en France, même si bon nombre n'obtenaient pas un poste dans l'état-major. Cela reste vrai jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le corps des officiers se canadianise de plus en plus. Tout se passe comme si les nombreux postulants nés sur les lieux occupent les places qui naguère s'offraient aux métropolitains. Encore faut-il vérifier si l'évolution de la situation militaire en France n'avaient pas pour effet pour réduire le nombre de Français prêts à envisager une carrière coloniale.

Cependant, au moment que la colonie réclame l'intervention des troupes de la Marine dans les années 1680, les perspectives alléchantes d'un avenir par les armes attirent plusieurs officiers provenant de la Marine et de l'infanterie française. Seuls les plus résolus restent et c'est à leur avantage, car la plupart obtiennent des postes dans l'état-major après n'avoir servi que quelques années comme officier commissionné. Il est vrai que le parcours est plus long qu'en Europe, mais il l'est moins que pour ceux, qu'ils soient nés en colonie ou venus de France, qui tenteront leur chance au XVIII<sup>e</sup> siècle. Voilà d'ailleurs une évolution qui expliquerait en partie la canadianisation du corps d'officiers au XVIII<sup>e</sup> siècle, le ralentissement de l'avancement rendant la carrière coloniale moins intéressante aux métropolitains.

Au moment que les premiers capitaines et officiers des troupes de la Marine venus de France ont débarqué dans la colonie, celle-ci était en état de siège. C'est principalement à la défense de celle-ci

que les capitaines français vont s'illustrer pendant la guerre contre les Iroquois en formant de petits partis volants qui tentent, tant bien que mal, de repousser les agresseurs. Leur adaptation à la guerre en Amérique est remarquable elle qui repose en partie sur leur expérience européenne. Il reste que la majorité de ces capitaines ne quitte à peu près pas les limites de la vallée du Saint-Laurent, sauf lorsqu'il s'agit d'expéditions d'envergure composées de plusieurs centaines d'hommes. Dans l'ensemble cependant, eu égard au nombre d'années qu'ils serviront dans l'armée coloniale, ils participent aux engagements militaires aussi sinon plus souvent que leurs confrères (et, parfois, leurs fils) canadiens.

L'expérience ainsi acquise, ou déjà acquise en Europe permet aussi à certains capitaines français d'accéder au commandement de forts ou de postes. Les quelques capitaines français qui joueront ce rôle serviront pour la plupart dans les forts de la vallée laurentienne afin de protéger la colonie des incursions iroquoises. C'est pourquoi de tous les capitaines français qui ont été commandant de la période étudiée, la moitié provient du contingent arrivé sous les ordres du gouverneur Denonville et sont, comme on l'a vu, les plus expérimentés dans la guerre. La présence dans le Pays d'en Haut des capitaines français n'est concentrée pratiquement que dans les grands postes de traite où ils veillent pour plusieurs aux intérêts de la traite du gouverneur général, mais cette pratique qui n'est pas généralisée comme l'ont souvent laissé croire les historiens, s'estompe et laisse place à des officiers français qui possèdent les compétences requises à la gestion d'un tel poste.

Comme le nombre de commandants dans le Pays d'en Haut venus de France est limité, il est normal qu'ils soient très peu à avoir entretenu des relations diplomatiques assidues avec les nations amérindiennes. Cependant, quelques-uns réussissent à sortir du lot et deviennent des acteurs importants de la diplomatie en ayant acquis une longue expérience sur le terrain. Les autres sont plutôt envoyés comme ambassadeurs répéter un rituel machinal leur permettant de se faire minimalement comprendre, tout comme certains Canadiens. D'autres commandants nés en France, sans devenir des agents d'exception, réussissent à maintenir la paix à leur poste de traite. Mais devenir un agent influent auprès des Amérindiens n'est pas un facteur de promotion important pour la plupart des officiers venus de France, comme il peut l'être pour bon nombre de leurs confrères canadiens. La plupart des Français sont d'ailleurs déjà capitaine lors de leurs ambassades. Pour ce qui est du passage des Français à l'échelon supérieur, seul Louis La Porte de Louvigny semble devoir sa carrière dans l'état-majour – il y occupera plusieurs postes – à ses exploits d'agent d'exception de la France auprès des Amérindiens. Pour les autres, cette qualité ne semble pas peser lourd dans l'accession à l'état-major ou l'obtention de la croix de Saint-Louis.

Qu'est-ce qui pèse alors dans la balance lorsque les autorités coloniales et métropolitaines octroient une commission dans les troupes de la Marine? Quel genre de carrière militaire attire l'attention des décideurs lorsqu'ils accordent une promotion à un officier ou qu'ils lui décernent la croix de Saint-Louis? Le mérite est un critère, mais ce n'est certainement pas le seul. Ce sont toujours les mêmes capitaines issus d'illustres familles coloniales dont les rejetons obtiennent la faveur du roi, gravissent rapidement les échelons et accèdent de manière presque automatique à l'état-major : les Le Moyne, les Vaudreuil et les Ramezay, forment ainsi un sous-groupe privilégié au sein de la noblesse militaire canadienne. N'empêche que les officiers qui en sont issus doivent jusqu'à un certain point se faire un « prénom » et s'avèrent souvent d'excellents serviteurs du roi. D'autres capitaines canadiens qui servent le roi avec ardeur au combat ou comme commandant et diplomate dans le Pays d'en Haut obtiendront bien souvent la croix de Saint-Louis. Mais, nous l'avons vu, ils peineront à accéder à l'étatmajor, du moins jusque vers la fin de notre période lorsque le groupe des capitaines canadiens expérimentés parvient à proposer plus de candidatures incontournables. Outre l'accès à l'état-major, des signes d'un préjugé favorable des autorités envers les officiers nés en France se voient dans le choix des commandants des forts les plus importants, bien qu'à la longue, il y ait « canadianisation » ici aussi. Quant à la rapidité des promotions, les quelques fils de famille canadiens promus jeunes et rapidement et les quelques officiers français dans le cas contraire servent à prévenir contre toute généralisation voulant que des relations en haut lieu favorisaient invariablement les officiers français de notre échantillon.

Nous avons néanmoins l'impression qu'à qualification égale, ces derniers pouvaient avancer plus rapidement et aller plus loin en carrière que leurs confrères canadiens. Le fait que ces « confrères » seraient bien souvent leurs propres fils qui accéderaient à leur tour au corps des officiers des troupes souligne néanmoins l'importance de ne pas faire trop de cas de la question de la naissance métropolitaine ou coloniale. Après tout, il arrivait assez souvent que des officiers des troupes coloniales nés en France intervenaient auprès des autorités en faveur de leurs fils nés au Canada, contribuant à leur façon à une « canadianisation » de l'ensemble. Ce changement, que nous avons suivi de près, est en soi un signe que la naissance coloniale n'était pas nécessairement un désavantage, quitte à miser sur l'appui d'un paternel qui, quelle que soit sa provenance, était déjà avantageusement connu des autorités. Cette question des relations familiales mériterait une étude attentive. La nôtre, qui démontre déjà la complexité des cheminements de carrière de ces hommes, aura servi à mettre en lumière l'enracinement au Canada du corps des officiers des troupes. En même temps, elle incite à ne pas trop opposer ces appartenances coloniale ou métropolitaine qui, au sein de cet empire d'Ancien Régime, étaient encore susceptibles de se confondre en un tout plus vaste.

# Annexe

# Tableau A – Documents consultés pour reconstituer la liste des capitaines

ANNÉE	SOURCE
1683	Leclerc
1684	Leclerc
1685	Leclerc
1686	Leclerc
1687	Leclerc
1688	Leclerc
1689	Leclerc
1690	Reconstitué
1691	Reconstitué
1692	Rôle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leur service
1693	Rôle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leur service  Rôle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leur service
1694 1695	Liste des officiers d'infanterie servant en Canada, l'Acadie et Plaisance
1695	Rôle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leur service
1697	Rôle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leur service
1698	Liste des officiers major et d'infanterie servant en Canada
1699	Liste des officiers major et d'infanterie servant en Canada
1700	Liste générale des officiers major et d'infanterie servant en Amérique septentrionale
1701	Mémoire contenant les noms des officiers des troupes qui sont en Canada, leurs âges, lieux de naissance et le temps de leurs services
1702	Liste des officiers des troupes entretenues en Canada suivant la revue qui en a été faite le 1 octobre 1702
1703	Reconstitué
1704	Liste générale des officiers major et d'infanterie servant en Amérique septentrionale
1705	Liste générale des officiers major et d'infanterie servant en Amérique septentrionale
1706	Reconstitué
1707	Reconstitué
1708	Liste générale des officiers de l'Amérique septentrionale
1709	Reconstitué
1710 1711	Liste générale des officiers major et d'infanterie servant en Amérique septentrionale  Reconstitué
1711	Liste générale des officiers major et d'infanterie servant en Amérique septentrionale
1713	Liste générale des officiers major et d'infanterie servant en Amérique septentrionale  Liste générale des officiers major et d'infanterie servant en Amérique septentrionale
1714	Reconstitué
	Liste des officiers des troupes du détachement de la marine en la Nouvelle-France avec total ou nombre des sergents, caporaux,
1715	anspessades et soldats, suivant la revue qui en a été faite
1716	Reconstitué
1717	Liste des officiers des troupes du détachement de la marine en la Nouvelle-France avec total ou nombre des sergents, caporaux,
1718	anspessades et soldats, suivant la revue qui en a été faite  Reconstitué
1719	Reconstitué Reconstitué
1720	Reconstitué Reconstitué
1721	Liste des officiers des troupes du détachement de la Marine en la Nouvelle-France avec le nombre des sergents, caporaux, anspessades et
1721	soldats suivant la revue qui en a été faite le premier octobre 1721
1722	Liste des officiers des troupes du détachement de la Marine en la Nouvelle-France avec le nombre des sergents, caporaux, anspessades et
	soldats suivant la revue qui en a été faite le 1 <sup>er</sup> octobre 1722
1723	Reconstitué
1724	Liste des officiers des troupes du détachement de la marine en la Nouvelle-France avec total ou nombre des sergents, caporaux,
1505	anspessades et soldats, suivant la revue qui en a été faite
1725	Reconstitué  Liste des officiers des troupes du détachement de la marine en la Nouvelle-France avec total ou nombre des sergents, caporaux,
1726	anspessades et soldats, suivant la revue qui en a été faite
<u> </u>	Liste des officiers des troupes du détachement de la marine en la Nouvelle-France avec total ou nombre des sergents, caporaux,
1727	anspessades et soldats, suivant la revue qui en a été faite
1728	Reconstitué
1729	Liste des officiers qui servent dans les compagnies du Canada avec l'extrait des troupes qui les composent
1730	Reconstitué
1731	Reconstitué
1732	Reconstitué
1733	Reconstitué
1734	Reconstitué
1735	Reconstitué
1736	Liste des officiers d'infanterie en Canada
1737 1738	Reconstitué
1739	Reconstitué  Liste apostillée des officiers major et autres qui servent actuellement en Canada
1/39	Liste apostifice des officiers major et autres qui servent actuenement en Canada

Tableau B - Liste des capitaines des troupes de la Marine de 1683 à1739

Nom	Naissance	Lieu	Mort	Lieu	Capitaine au Canada
Adhémar de Lantagnac, Gaspard	1681-03-03	Autre	1756-11-07	Canada	1726 1748
Ailleboust d'Argenteuil, Pierre d'	1659-06-19	Canada	1711-03-16	Canada	1710-1711
Ailleboust de Manthet, Nicolas d'	1663-04-12	Canada	1709	Autre	1702-1709
Ailleboust de Périgny, Paul d'	1661-03-31	Canada	1746-01-25	Canada	1713-1746
Aloigny de La Groye, marquis de La Groye, Charles Henri	1662-10-15	France	1714-10	Autre	1690-1715
Amariton, François	1666 ?	France	1732-06-17	Canada	1716-1732
Andrésy, chevalier d'	?	France	?	?	1688-1688
Aubry, chevalier d'	?	?	?	?	1683-1684
Auger de Subercase, Daniel d'	1661-02-12	France	1732-11-20	France	1687-1701
Aux, sieur de Jolliet, Jean-Pierre, chevalier d'	1666?	France	1694-04-10	Canada	1688/1693
Baugy, Louis-Henri de	?	France	1720-02-19	France	1688-1688
Beauharnois, Charles Claude chevalier de	1717	?	1784	?	1739-1745
Bécart de Grandville, Louis	1673-01-25	Canada	1718-07-28	Canada	1716-1718
Bécart de Grandville, Pierre	1643?	France	1708-05-04	Canada	1704-1709
Bécart de Grandville et de Fonville, Paul	1695-01-17	Canada	1754-03-19	Canada	1737-1754
Bégon de La Cour, Claude Michel	1683-03-15	Autre	1748-03-30	Canada	1713-1725
Blaise des Bergères de Rigauville, Nicolas	1678?	France	1739-07-11	Canada	1736-1738
Blaise des Bergères de Rigauville, Raymond	1655?	France	1711-07-29	Canada	1685-1709
Bochart de Champigny, marquis de Ste-Marie, Jacques Charles	?	France	1754-05-20	Autre	1700-1701
Boucher de la Perrière, René	1668-06-18	France	1742-08-12	Canada	1726-1742
Bouillet de la Chassagne, Jean Baptiste	1654-06-21	France	1733-01-29	Canada	1687-1709
Cahouet, ?	?	France	?	?	1683-1684
Casselane de Vergons, Jacques de	?	France	?	?	1687-1688
Céloron de Blainville, Jean Baptiste 1 <sup>er</sup>	1660-02-19	France	1735-06-04	Canada	1701-1735
Céloron de Blainville, Pierre Joseph 1 <sup>er</sup>	1693-12-29	Canada	1759-04-12	Canada	1738-1759
Clément de Vuault de Valrennes, Philippe	1647?	France	1707-10-02	?	1685-1697
Coulon de Villiers, Nicolas Antoine 1 <sup>er</sup>	1683-03-20	France	1733-09-16	Autre	1733-1733
Crisafy, Chevalier de Crisafy, Thomas de	?	Autre	1696-02-29	Canada	1684-1695
Crisafy, Marquis de Crisafy, Antoine de		Autre	1709-05-06	Canada	1684-1696
Daneau de Muy, Nicolas	1651?	France	1708-01-22	Autre	1685-1705
Dauphin de La Forest, François  Dazemard de Lusignan, Paul Louis 1 <sup>er</sup>	1649? 1652-02-19	France	1714-10-15 1692-07	Canada	1701-1714
Dejordy de Cabanac, Joseph 1 <sup>er</sup>	1632-02-19	France France		Canada Canada	1687-1688
Dejordy Moreau de Cabanac, François dit «Sourdy»	1666?	France	1713-04-25	Canada	1696-1710
Denys de La Ronde, Louis	1675-08-02	Canada	1726-02-16 1741-03-24	Canada	1697-1718 1723-1741
Deschamps de Boishébert et de La Bouteillerie, Henri Louis	1679-02-07	Canada	1736-06-06	Canada	1728-1736
Desclochers de la Renaudière, Pierre Louis ou Pierre Descloches	?	?	1692?	?	1684-1690
Drivon de Budemont, Pierre	1671?	Canada	1741-01-26	Canada	1719-1739
Du Creusel, ?	?	France	?	7	1687-1690
Du Frost de La Jemerais, François Christophe	1661-12-21	France	1708-06-01	Canada	1704-1709
Du Rivau Huet, ?	7	?	7	?	1684-1684
Du Tast, ?	?	?	?	?	1683-1684
Dubois Berthelot de Beaucours, Jean Maurice Josué	1662?	France	1750-05-09	Canada	1701-1715
Dugué de Boisbriand, Michel-Sidrac	1638-04-11	France	1688-12-18	Canada	1687-1688
Esquérac de Lautheur et de Reau, Pierre d'	1651?	France	1691-08-12	Canada	1685-1690
Fleutelot de Rompré, François de	?	France	?	?	1684-1688
Flour, chevalier de	?	?	?	?	1685-1685
Fournier du Figuier, Louis	1673-03-03	Canada	1738-07-01	Canada	1733-1738
Fresnel de La Pipardière, Joseph Antoine de	?	France	1712	?	1710-1712
Galiffet de Caffin, François de	1666	France	1746	France	1688-1688
Gannes de Falaise, François de	1675-07-23	France	1746-09-26	Canada	1715-1726
Gaultier de Varennes, Jacques René	1676-10-02	Canada	1757-07-27	Canada	1736-1757
Godefroy de Linctot et Roquetaillade, René	1675-05-17	Canada	1748-03-27	Canada	1733-1748
Godefroy de Linctot, Michel	1637-10-21	Canada	1709-05-17	Canada	1700-1701
Greysolon Dulhut, Daniel	1639?	France	1710-02-25	Canada	1695-1710
Guillouet d'Orvilliers, Claude	1668-06-11	Autre	1728-12-12	Autre	1687-1693
Guillouet d'Orvillers, Rémy	1633?	France	1713-08-18	Autre	1685-1686
Hertel de Cournoyer, Jacques	1667-03-16	Canada	1748-09-04	Canada	1733-1748
Hertel de La Fresnière, Zacharie François	1665?	Canada	1752-06-19	Canada	1731-1752
Hertel de Rouville, Jean Baptiste	1668-10-26	Canada	1722-06-26	Canada	1711-1713

Nom	Naissance	Lieu	Mort	Lieu	Capitaine au Canada
Jadon de Saint-Cirque Malmort, Jean-Louis de	1648	France	1691-08-11	?	1685-1690
Jarret de Verchères, Jean Baptiste	1687-06-01	Canada	1752-08-02	Canada	1738-1752
Jousselin de Marigny, Claude	?	France	1721	?	1710-1715
Joybert de Soulanges de Marson, Pierre-Jacques	1677-07-08	Canada	1703-01-16	Canada	1700-1703
La Corne de Chaptes, Jean Louis de	1666-10-23	France	1732-05-06	Canada	1708-1725
La Porte de Louvigny, Louis de	1666?	France	1725-08-27	Autre	1691-1703
Laumet dit « de la Mothe Cadillac », Antoine 1 <sup>er</sup>	1658-03-05	France	1730-10-15	France	1694-1709
Le Ber de Senneville, Jacques	1663-08-26	Canada	1735-05-08	Canada	1716-1735
Le Febvre Duplessis Faber, François 1 <sup>er</sup>	1642?	France	1712-04-12	Canada	1687-1712
Le Febvre Duplessis Faber, François 2 <sup>e</sup>	1689-11-09 1666?	Canada	1762-07-20	France	1727-1756
Le Fournier du Vivier, Henri Jules Le Gardeur de Beauvais, René	1660-10-03	France Canada	1738-11-09 1742-12-25	Canada Canada	1711-1738 1714-1742
Le Gardeur de Courtemanche, Augustin	1663-12-16	Canada	1717-06-29	Autre	1702-1717
Le Gardeur de Repentigny, Pierre	1657-03-10	Canada	1736-11-18	Canada	1706-1737
Le Gardeur de Repentigny, Fierre Le Gardeur de Saint-Pierre de Repentigny, Jean Paul	1661-10-03	Canada	1723-01-01	Autre	1710-1722
Le Gardeur de Tilly, Pierre-Noël	1652-12-24	Canada	1720-08-13	Canada	1710-1720
Le Gouès de Grais, chevalier de Grais, Louis Joseph	1666?	France	1700-12-08	Canada	1687-1700
Le Gouès de Merville, chevalier de Merville, Claude Charles	1660?	?	?	?	1687-1700
Le Marchand de Lignery, Constant	1662-02-27	France	1732-02-21	Canada	1705-1728
Le Moyne de Longueuil, 1er baron de Longueuil, Charles	1656-12-10	Canada	1729-06-08	Canada	1691-1707
Le Moyne de Longueuil, 2 <sup>e</sup> baron de Longueuil, Charles	1687-10-18	Canada	1755-01-17	Canada	1719-1732
Le Moyne de Longueuil, chevalier de Longueuil, Paul Joseph.	1701-09-17	Canada	1778-05-12	Canada	1726-1748
Le Moyne de Maricourt, Paul	1663-12-15	Canada	1704-03-21	Canada	1694-1704
Le Neuf de La Vallière de Beaubassin, Alexandre	1666-06-22	Canada	1712-09-19	Autre	1710-1712
Le Neuf de La Vallière, Michel 1 <sup>er</sup>	1640-10-31	Canada	1705-07	Autre	1691-1699
Le Picard du Mesnil de Noré, d'Alencour, Jacques	1663?	France	1713-10-28	Canada	1684-1713
Le Vasseur de Neré, Jacques	1662?	France	1724	France	1694-1710
Le Verrier de Rousson, François	1656?	France	1732-11-06	Canada	1687-1715
Lestringant de St-Martin, Alexandre Joseph, dit St-Martin Viabon	1658-01-06	France	1722?	?	1697-1722
L'Hermitte, Jacques	1655?	France	1725-08-28	Autre	1716-1719
Liénard de Beaujeu, Louis	1683-04-16	France	1750-12-27	Canada	1711-1743
Lorimier de La Rivière, Guillaume de	1655?	France	1709-07-29	Canada	1686-1709
Macary, ?	?	France	?	?	1685-1686
Margane de Lavaltrie, Pierre	1678?	Canada	1765-12-30	Canada	1739-1760
Margane de Lavaltrie, Séraphin	1641-09-29	France	1699-05-16	Canada	1698-1699
Mariauchau d'Esgly, François	1670? ?	France ?	1730-01-08 1697	Canada ?	1704-1716
Marin, ? chevalier de  Massoings de la Tour de Lozelière, Louis Dominique	?	?	1725	?	1684-1692 1720-1725
Maupeou de Ribaudon, Chevalier de Maupeou,	?	?	1725	?	1691-1694
Migéon de La Gauchetière, Daniel	1671-08-06	Canada	1746-05-29	Canada	1726-1746
Mines, Jean de	?	France	1705-01-02	Autre	1687-1693
Mombeton de Brouillan, Jacques-François de	1651	France	1705-09-22	Canada	1687-1689
Monic de, Joseph	1650?	France	1707-10-17	France	1687-1693
Morel de La Durantaye, Olivier	1640-02-17	France	1716-09-28	Canada	1694-1700
Noyelles de Fleurimont, Nicolas Joseph	1695-10-13	France	1761-08-16	France	1733-1751
Payen de Noyan de Chavoy, Pierre Jacques	1695-10-06	Canada	1771-12-30	France	1729-1749
Payen de Noyan, Pierre	1663-10-07	France	1707	Autre	1690-1700
Péan de Livaudière, Jacques Hugues	1681-10-23	France	1747-01-25	Canada	1721-1732
Pécaudy de Contrecoeur, François Antoine	1680?	Canada	1743-07-02	Canada	1727-1743
Petit de Livilliers, Charles	1660?	France	1714-07-02	Canada	1694-1714
Piot de Langloiserie, Charles Gaspard	1650-05-26	France	1715-02-20	Canada	1687-1693
Prévost, chevalier de St-Jean, Gabriel	?	?	?	?	1687-1696
Ramezay de La Gesse, Jean Baptiste Nicolas Roch de	1708-09-04	Montréal	1777-05-07	France	1734-1749
Ramezay, Claude 1 <sup>er</sup> de	1659-06-15	France	1724-08-01	Canada	1687-1689 1699-1703
Raudot de Chalus, chevalier de Chalus, Jacques Denis	1685	France	1714	Autre	1711-1715
Renaud d'Avène Desméloises, François Marie	1653-12-22	France	1699-04-22	Canada	1685-1699
Renaud d'Avène Desméloises, Nicolas Marie	1696-01-21	Canada	1743-07-04	Canada	1733-1743
Renaud Dubuisson, Jacques Charles	1671?	France	1739-12-24	Canada	1714-1732
Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Marquis de Vaudreuil, Pierre	1698-11-22	Canada	1778-08-04	France	1715-1732
		Canada	1763	France	1710-1714
Rigaud de Vaudreuil, Louis-Philippe Rigaud de Vaudreuil, Philippe	1691-09-26 1650-08-13	France	1705	Canada	1689-1698

Nom	Naissance	Lieu	Mort	Lieu	Capitaine au Canada
Robineau de Portneuf, René	1659-09-03	Canada	1726-10-05	Canada	1716-1726
Robutel de La Noue de St-André, Zacharie	1665-06-09	Canada	1732-03-28	Canada	1725-1732
Sabrevois de Sermonville, Jacques Charles de	1667?	France	1727-01-19	Canada	1702-1724
St-Ours Deschaillons, Jean Baptiste de	1669	Canada	1747-06-09	Canada	1708-1730
St-Ours, Pierre 1 <sup>er</sup> de	1640-10-?	France	1724-10-21	Canada	1687-1707
St-Ours dit « chevalier de St-Ours », Pierre 2e	1671?	Canada	1759-03-16	Canada	1721-1748
St-Vincent, baron de Nancy, Pierre de	1661-07-17	France	1743-08-28	Canada	1714-1743
Testard de Montigny, Jacques	1663-02-22	Canada	1737-07-09	Canada	1710-1737
Tonty, baron de Paludy, Alphonse de	1659-07-07	France	1727-11-10	Autre	1700-1727
Troyes, Pierre chevalier de	?	France	1688-05-08	Autre	1685-1687
Villedonnée, Louis Etienne de	1666?	France	1726-05-10	Canada	1713-1725

Tableau C – Effectifs des capitaines en service par année

Année	Nombre de capitaines	Vacant	Français	Canadiens	% de Canadiens
1683	3		3		
1684	10		10		
1685	16		16		
1686	16		16		
1687	32		32		
1688	35		35		
1689	28		28		
1690	28		28		
1691	28		26	2	7 %
1692	28		26	2	7 %
1693	28		26	2	7 %
1694	28		25	3	10 %
1695	28		25	3	10 %
1696	28		25	3	10 %
1697	28		25	3	10 %
1698	28		25	3	10 %
1699	28		25	3	10 %
1700	28		24	4	14 %
1701	28		24	4	14 %
1702	28		22	6	21 %
1703	28		22	6	21 %
1704	28		24	4	14 %
1705	28		25	3	10 %
1706	28		24	4	14 %
1707	28		24	4	14 %
1708	28		24	4	14 %
1709	28		24	4	14 %
1710	28		20	8	29 %
1711	28		20	8	29 %
1712	28		20	8	32 %
1713	28		20	8	29 %
1714	28		20	8	29 %
1715	28		19	9	32 %
1716	28		16	12	42 %
1717	28		16	12	42 %
1718	28	1	16	11	39 %
1719	28	2	10	11	39 %
1720	28	2	10	11	39 %
1721	28		17	11	39 %
1722	28		17	11	39 %
1723	28	1	16	11	39 %
1724	28		16	12	42 %
1725	28		15	13	46 %
1726	28		12	16	57 %
1727	28		11	17	61 %
1728	28		10	18	64 %
1729	28		9	19	68 %
1730	28		9	19	68 %
1731	28		9	19	68 %
1732	28		9	19	68 %
1733	28		10	18	64 %
1734	28		8	20	71 %
1735	28		8	20	71 %
1736	28		8	20	71 %
1737	28		8	20	71 %
1738	28		8	20	71 %
1739	28	+	7	21	75 %

Tableau D - Nombre des commissions de capitaine accordées par année

A ' -	Nombre de	C #	E	% de
Année	nominations	Canadiens	Français	Canadiens
1683	3	0	3	
1684	7	0	7	
1685	10	0	10	
1686	1	0	1	
1687	18	0	18	
1688	4	0	4	
1689	1	0	1	
1690 1691	2 4	2	2 2	50%
1692	0			50%
1693	0			
1694	5	1	4	25%
1695	1	0	1	2370
1696	1	0	1	
1697	2	0	2	
1698	1	0	1	
1699	0	, ,	-	
1700	4	2	2	50%
1701	3	0	3	/-
1702	3	2	1	67%
1703	0			
1704	3	0	3	
1705	1	0	1	
1706	1	1	0	100%
1707	0			
1708	2	1	1	50%
1709	0			
1710	7	5	2	70%
1711	4	1	3	25%
1712	0			
1713	3	1	2	33%
1714	3	1	2	33%
1715	3	2	1	67%
1716	5	3	2	60%
1717	0			
1718	0			
1719	1	1	0	100%
1720	1	0	1	2227
1721	3	1	2	33%
1722	0	1	0	1000/
1723	1	1	0	100%
1724	1	1	0	100%
1725	1 4	1 2	0	100%
1726		3		75%
1727 1728	2	1	0	100% 100%
1728	1	1	0	100%
1729	0	1	U	10070
1731	1	1	0	100%
1731	0	1	U	100/0
1733	6	4	2	67%
1734	1	1	0	100%
1735	0	1	U	100/0
1736	2	1	1	50%
1737	1	1	0	100%
1738	2	2	0	100%
1739	2	1	1	50%
Total	133	45	88	2070
1041	100			l

Tableau E – La vallée laurentienne

	Canadiens	Français	Total
CHAMBLY			
Affinités avec les hauts placés	0	2	2
L'expérience militaire	2	6	8
Fils de capitaine	0	1	1
Raison inconnue	2	1	3
Total	4	10	14
SAINT-FRÉDÉRIC			
Affinités avec les hauts placés	1	0	1
L'expérience militaire	1	0	1
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	3	0	3
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	3	0	3
Raison inconnue	2	0	2
Total	10	0	10
LACHINE			
L'expérience militaire	0	2	2
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	0	1	1
Raison inconnue	1	0	1
Total	1	3	4
SAULT-SAINT-LOUIS			
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	1	0	1
Total	1	0	1

Tableau F – Le pays d'en Haut

	Canadiens	Français	Total
FRONTENAC		,	
Affinités avec les hauts placés	2	3	5
L'expérience militaire	0	4	4
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	3	2	5
Fils de capitaine	1	0	1
Raison inconnue	1	2	3
Total	7	11	18
DÉTROIT			
Affinités avec les hauts placés	0	3	3
L'expérience militaire	0	1	1
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	2	1	3
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	2	1	3
Raison inconnue	1	1	2
Total	5	7	12
MICHILIMAKINAC			
Affinités avec les hauts placés	1	4	5
L'expérience militaire	0	2	2
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	0	1	1
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	2	1	3
Total	3	8	11
NIAGARA			1
Affinités avec les hauts placés	2	0	2
L'expérience militaire	0	2	2
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	2	0	2
Fils de capitaine	1	1	2
Total	5	3	8
SAINT-LOUIS DES ILLINOIS			
Affinités avec les hauts placés	0	1	1
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	0	1	1
Fils de capitaine	1	0	1
Total	1	2	3
SAINT-JOSEHP DES MIAMIS			
Affinités avec les hauts placés	0	2	2
L'expérience militaire	0	1	1
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	1	0	1
Total	1	3	4
PONTCHARTRAIN DE LABRADOR			
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	1	0	1
Total	1	0	1

# Tableau F (suite)

	Canadiens	Français	Total
KAMINISTIQUA			
Affinités avec les hauts placés	1	0	1
L'expérience militaire	1	0	1
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	2	0	2
Total	4	0	4
CHAGOUAMIGON			
Affinités avec les hauts placés	1	0	1
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	2	0	2
Total	3	0	3
BAIE DES PUANTS			
Affinités avec les hauts placés	1	1	2
L'expérience militaire	1	1	2
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	1	0	1
Total	3	2	5
NÉPIGON L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	1	0	1
Fils de capitaine	1	0	1
Total	2	0	2
OUIATANONS	,		
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	1	0	1
L'ancienneté des officiers y compris le commandement antérieur de forts	0	1	1
Total	1	1	2
BEAUHARNOIS			
La connaissance des cultures amérindiennes et les habiletés relationnelles	1	0	1
Total	1	0	1

# **Bibliographie**

#### Sources manuscrites

France, Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Fonds des Colonies :

- Série B: Lettres envoyées. Vol. 16, 29, 34.
- Série C11A : Correspondance générale; Canada. Vol. 8 13, 14,16 17, 21, 24, 29, 32, 34 35, 40, 43, 48 49, 54, 56, 57, 59, 72, 74 75, 77, 79, 87, 93, 101, 120.
- Série C11E : Correspondance générale; des limites et des postes. Vol. 16.
- Série C11G : Correspondance générale, Raudot-Pontchartrain, domaine d'Occident et Ile Royale. Vol. 8.
- Série D2C : Troupes des Colonies. Vol. 47 49, 120.
- Série E : Dossiers personnels. Vol. 90, 119, 233, 260.

Les sources manuscrites citées ont toutes été consultées à même le site internet de Bibliothèque et Archives Canada qui héberge une bonne partie des ANOM.

http://www.collectionscanada.gc.ca/archivianet/index-f.html, (Page consultée le 14 juin 2013).

#### Sites internet

(PRDH) *Programme de recherche en démographie historique*, [CD-ROM].

http://www.genealogie.umontreal.ca/, (Page consultée le 17 juin 2013)

(DBC) Dictionnaire biographique du Canada en ligne. 1966-. [En ligne].

http://www.biographi.ca/fr/ (Page consultée le 19 septembre 2015)

## Articles de périodiques et de brochures

Allaire, Gratien. « Officiers et marchands : les sociétés de commerce des fourrures, 1715-1760 », *RHAF*, vol. 40, n° 3, 1987, p. 409-428.

Boleda, Mario. « Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent », Histoire Sociale – Social History, vol. 23, n° 45, mai 1990, p. 153-177.

Cook, Peter Lawrence. « New France's Agents of Intercultural Diplomacy: The Western Frontier, 1703–1725 » Proceedings of the Twentieth Annual Meeting of the French Colonial Historical Society, Cleveland, May 1994, 1996, p. 59-79.

Corvisier, André. « Hiérarchie militaire et hiérarchie sociale à la veille de la Révolution », Revue internationale d'histoire militaire, n° 30, 1970, p. 77-91.

Corvisier, André. « La société militaire française au temps de la Nouvelle-France », Histoire social/Social History, vol. 10, 12 novembre 1977, p. 219-227.

Eccles, William John. « The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism », The William and Mary Quarterly, Third Series, vol. 40, n° 3, juillet 1983, p. 341-362.

Fournier, Martin. « L'art de la guerre sous le Régime français : adaptation réciproque des Français et des Amérindiens », Recherches amérindiennes au Québec, vol. 32, n°1, 2002, p. 3-11.

Lanctot, Gustave. « Les Troupes de la Nouvelle-France », Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapports annuels de la Société historique du Canada, vol. 3, n° 1, 1926, p. 40-60.

Malchelosse, Gérard. « Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760 », Cahiers des Dix, vol. 14, 1949, p. 115-147.

Miquelon, Dale. « Ambiguous Concession : What Diplomatic Archives Reveal about Article 15 of the treaty of Utrecht and France's American Policy » The William and Mary Quarterly, vol. 67, n° 3, juillet 2010, p. 459-486.

Miquelon, Dale. « Les Pontchartrain se penchent sur leurs cartes de l'Amérique : les cartes et l'impérialisme 1690-1712 » RHAF, vol. 59, n° 1-2, 2005, p. 53-71.

Morand, Lynn L. « Michilimakinac revisité », Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec, n° 66, 2001, p. 43-45.

Rushforth, Brett. « Slavery, the Fox Wars, and the Limits of Alliance », The William and Mary Quarterly, Third Series, vol. 63, n°1, janvier 2006, p. 53-80.

Sévigny, André. « Le soldat des troupes de la marine (1683-1715) : Premiers jalons sur la route d'une histoire inédite », Cahiers des dix, n°44, 1989, p. 39-74.

Sévigny, André. « "S'habituer dans le pays" Facteurs d'établissement du soldat en Nouvelle-France à la fin du grand siècle », Cahiers des Dix, vol. 46, 1991, p. 61-86.

Sulte, Benjamin. « Troupes du Canada : 1670-1687 » Mémoires de la Société royale du Canada, série 3, vol. 14, section 1, mai 1920, p. 1-21.

Zoltvany, Yves F. « New France and the West, 1701-1713 » The Canadian Historical Review, vol. 46, n°4, décembre 1965, p. 301-322.

Zoltvany, Yves F. « The Frontier Policy of Philippe de Rigaud de Vaudreuil, 1713-1725 » The Canadian Historical Review, vol. 48, n°3, septembre 1967, p. 227-250.

#### Thèses de doctorats et mémoires de maîtrises

Cassel, Jay. « The Troupes de la Marine in Canada, 1683-1760 : Men and Materiel », thèse de Ph.D., Université de Toronto, Département d'histoire, 1987, 624 pages.

Gadoury, Lorraine. « Comportements démographiques et alliances de la noblesse de Nouvelle-France », thèse de Ph.D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1988, 392 pages.

Henderson, Susan W. « The French Regular Officer Corps in Canada, 1755-1760 : A Group Portrait », thèse de Ph.D., Université du Maine, département d'histoire, 1975, 244 pages.

Leclerc, Jean. « Les troupes de la marine au Canada 1683-1688 », mémoire de M.A., Université Laval, Département d'histoire, 1963, 158 pages.

Russ, Christopher J. « Les Troupes de la Marine 1683-1713 », thèse de M.A., Université Mc Gill, Département d'histoire, 1971, 247 pages.

### Monographies

Babeau, Albert. *La vie militaire sous l'Ancien Régime, tome II : les officiers*, Paris, Firmin Didot, 1889-1890, 354 p.

Balvay, Arnaud. L'Épée et la Plume : Amérindiens et soldats des troupes de la marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763), Saint-Nicholas, Les presses de l'Université Laval, 2006, 345 p., (Coll. « InterCultures »).

Bodin, Jacques. L'histoire extraordinaire des soldats de la Nouvelle France : gouvernement, vie en garnison et campagnes militaires en Acadie, au Canada et en Louisiane aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, Paris, O.C.A. Communication, 1993, 319 pages.

Bourdé, Guy et Hervé Martin. Les écoles historiques, Paris, Seuil, 1983, 341 pages, (Coll. « Points Histoire H67 »).

Caire-Jabinet, Marie-Paule. *Introduction à l'historiographie : 2<sup>e</sup> éd.*, Paris, Armand Colin, 2008 [1994], 126 pages, (Coll. « Histoire »).

Chartrand, René. French Fortresses in North America 1535-1763: Québec, Montréal, Louisbourg and New-Orléans, Oxford, Osprey Publishing, 2005, 64 pages, (Coll. « Fortress »).

Chartrand, René. *Le patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Art Global, 2000, tome 1, 239 pages.

Chartrand, René. *Louis XIV's Army*, Oxford, Osprey Publishing, 1988, 48 pages, (Coll. « Men-at-arms series »).

Chartrand, René. *The Forts of New France in Northeast America 1600-1763*, Oxford, Osprey Publishing, 2008, 64 pages, (Coll. « Fortress »).

Chartrand, René. *The French Soldier in Colonial America*, Bloomfield, Museum Restoration Service, 1984, 40 pages, (Coll. « Historical Arms Series n°18 »).

Corvisier, André. L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat, 2 volumes, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 1086 pages.

Coste, Gabriel. Les Anciennes Troupes de la Marine 1627-1792, Paris, Librairie militaire L. Baudoin, 1896, 323 pages.

Dechêne, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII*<sup>e</sup> *siècle : essai*, Montréal, Boréal, 1974, 532 pages.

Dechêne, Louise. *Le Peuple, L'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2000, 664 pages.

Eccles, William John. *Frontenac : The Courtier Governor*, Lincoln & London, University of Nebraska Press, 2003 [1959], 406 pages.

Eccles, William John. *France in America*, Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Fitzhenry & Whiteside Limited, 1972, 295 pages.

Eccles, William John. Essays on New France, Toronto, Oxford University Press, 1987, 220 pages.

Fauteux, Aegidius. Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, 252 pages.

Frégault, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France: 1713-1744*, Cap Saint-Ignace, Bibliothèque québécoise, 1969, 289 pages.

Frégault, Guy. Iberville : Le conquérant, Montréal, Guérin, 1996, [1944], 415 pages.

Gallup, Andrew et Donald F. Shaffer. *La marine : the French colonial soldier in Canada, 1745-1761*, Bowie, Heritage Books, 1992, 274 pages.

Greer, Allan. *The Soldiers of Isle Royale, 1720-45*, Ottawa, National Historic Parks and Sites Branch, Parks Canada, Environment Canada, 1979, 99 pages. (Coll. « Histoire et archéologie 28 »).

Havard, Gilles. *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715*, Sillery, Septentrion, 2003, 858 pages.

Legault, Roch. *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna éditions, 2002, 202 pages.

Lemoine, Louis. *Les institutions militaires de la Nouvelle-France*, Montréal, Service loisirs St-Édouard Inc., 1982-83, 60 pages.

Miville-Deschênes, François. *Quand ils ne faisaient pas la guerre : L'aspect domestique de la vie militaire au fort Chambly pendant le régime français d'après les objets archéologiques*, Ottawa, Lieux et parcs historiques nationaux, Environnement Canada-Parcs, Ottawa, 1987, 113 pages, (Coll. « Études en archéologie, architecture et histoire »).

Morton, Desmond. Histoire militaire du Canada, Outremont, Athéna, [1985] 2009, 317 pages.

Mourin, Samuel. Porter la guerre aux Iroquois : les expéditions françaises contre la ligue des cinq nations à la fin du XVIIe siècle, Québec, GID, 2009, 309 pages.

Nish, Cameron, Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748, Montréal/Paris, 1968, 202 pages.

Roy, Pierre-Georges. *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*, Montréal, Les Éditions des dix, 1946, 351 pages.

Roy, Pierre-Georges. Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le Régime français, Lévis, 1919, 270 pages.

Rushforth Brett. *Bonds of Alliance : Indigenous and Atlantic Slaveries in New-France*, Williamsburg, University of North Carolina Press, 2012, 406 pages.

Stanley, George F. G. Canada's Soldiers, 1604-1954. The Military History of an Unmilitary People, Toronto, MacMillan Co. Of Canada, 1954, 401 pages.

Stanley, George F.G. *Nos soldats : l'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*, Montréal, Les éditions de l'homme, 1980, 620 pages.

Stewart, David MacDonald. Les Compagnies Franches de la Marine : Canada's first permanent military corps, Pointe-Claire, Société Historique du Lac Saint-Louis, 1967, 38 pages.

Thuillier, Guy et Jean Tulard. Les écoles historiques, Paris, Presses universitaires de France, 1990, 125 pages, (Coll. « Que sais-je? »).

Tanguay, Cyprien. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, Montréal, E. Sénéchal, 1871-1890, 7 volumes, (Coll. « Chapleau »).

Trudel, Marcel. *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, La Salle, Hurtubise HMH, 1990, 490 pages, (Coll. « Cahiers du Québec Histoire 100 »).

Tuetey, Louis. Les officiers sous l'Ancien Régime : nobles et roturiers, Paris, Plon-Nourri et C<sup>10</sup>, Imprimeurs-éditeurs, 1908, 407 pages.

White, Richard. *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, New-York, Cambridge University Press, 1991, [2011], 544 pages.

## Chapitres d'ouvrages collectifs

Balvay, Arnaud. « La petite guerre au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 205-223.

Beaulieu, Alain. « Avant-propos » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 8-13.

Chagniot, Jean. « L'Âge du capitaine : de la valeur au mérite » dans Denise Terruel, dir., *Regards sur les sociétés modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) : mélanges offerts à Claude Petitfrère*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1997, p. 57-64.

Chartrand, René. « Doctrine tactique et tacticiens au Canada durant le XVIII<sup>e</sup> siècle » dans Roch Legault, dir., *Le leadership militaire canadien français : continuité, efficacité et loyauté*, Kingston, Presses de l'Académie canadienne de la défense, 2007, p. 19-54.

Ferland, Catherine. « Entre diplomatie et subversion : le rôle des boissons alcoolisées dans les rapports franco-amérindiens, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 14-51.

Fonck, Bertrand. « "Joindre au système de tactique d'Europe l'usage à faire des sauvages" : le commandement des armées françaises en Nouvelle-France » dans Laurent Veyssière et Bertrand

Fonck, dir., La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France, Québec-Paris, Septentrion-PUPS, 2012, p. 155-172.

Gohier, Maxime. « Onontio le médiateur : La diplomatie franco-amérindienne au lendemain de la Grande Paix de Montréal » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 103-139.

Horn, Bernd col. « Marin et Langis, éminents spécialistes de la "petite guerre" » dans Roch Legault, dir., *Le leadership militaire canadien français : continuité, efficacité et loyauté*, Kingston, Presses de l'Académie canadienne de la défense, 2007, p. 55-90.

Léssard, Rénald. « Les compagnies franches de la Marine au Canada et à l'île Royale (1750-1760) » dans Marcel Fournier, dir., *Combattre pour la France en Amérique : Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, p.105-125.

Ouellet, Fernand. « Seigneurial Property and Social Groups in the St-Lawrence River Valley, 1663-1760 » dans Michael S. Cross et Gregory S. Kealy dir., *Economy and Society During the French Regime, to 1759*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1983, p. 68-85.

Savoie, Sylvie. « L'alliance franco-abénakise à l'époque de Nescambiouit : vers 1660-1727 » dans Alain Beaulieu, dir., *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, éditions GID, 2003, p. 141-173.